



MUTUALISTE & PROCHE DE VOUS

RAPPORT ANNUEL 2020

1	PRÉSENTATION DU GROUPE	3		
1.1	Éditorial	4	4.14	Risque opérationnel
1.2	Implantation du réseau	5	4.15	Risque de liquidité
1.3	Chiffres clés 2020	6	4.16	Risque de non-conformité
1.4	Faits marquants 2020	7	4.17	Risque assurance et de participation
1.5	Un Groupe intégré au service de ses clients	8	4.18	Actifs non grevés
1.6	Organigramme financier du Groupe CMNE	9	4.19	Gouvernance d'entreprise et politique de rémunération
			4.20	Annexes
				119
				121
				125
				126
				126
				128
				131
2	GOVERNANCE	11	5	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE
2.1	Comité de Direction	12	5.1	Éditorial
2.2	Conseil d'administration	13	5.2	Rétrospective 2020
2.3	Informations concernant les mandataires sociaux	17	5.3	Modèle d'affaires du Groupe CMNE
2.4	Enveloppe globale des rémunérations des contrôleurs et preneurs de risques	19	5.4	Stratégie RSE du Groupe CMNE
2.5	Liste des mandats et fonctions au 31/12/20	20	5.5	Cartographie ESG
2.6	Conventions réglementées	23	5.6	Déclaration de performance extra-financière
2.7	Informations relatives au capital	23	5.7	Méthodologie
			5.8	Tableau de concordance
			5.9	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion
				137
				138
				139
				140
				141
				142
				144
				162
				163
				164
3	RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION	27	6	RAPPORT FINANCIER
3.1	Bancassurance	28	6.1	Bilan : actif au 31 décembre 2020
	Réseau France	28	6.2	Bilan : passif au 31 décembre 2020
	Réseau Belgique	33	6.3	Résultat au 31 décembre 2020
3.2	Asset-management	37	6.4	Variation des capitaux propres au 31 décembre 2020
3.3	Bilan simplifié pôle Gestion pour compte de tiers	39	6.5	Flux de trésorerie nette au 31 décembre 2020
3.4	Bilan simplifié Services et activités diverses	40	6.6	Annexe aux comptes consolidés
3.5	Tendances et perspectives 2021	41	6.7	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
3.6	Données consolidées	43	6.8	Comptes annuels de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe clos le 31 décembre 2020
3.7	Indices alternatifs de performance	46	6.9	Rapport de gestion de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
				169
				170
				171
				172
				174
				176
				178
				245
				250
				277
4	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER III	49	7	INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES
	Préambule : Le CMNE, mobilisé face à la Covid-19	50	7.1	Attestation du Directeur Général
4.1	Chiffres-clés du Pilier III	50	7.2	Renseignements de caractère général
4.2	Appétence et politique de gestion des risques	52	7.3	Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2021
4.3	Champ d'application du cadre réglementaire	65	7.4	Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2021
4.4	Fonds propres	68	7.5	Table de concordance du rapport financier annuel
4.5	Indicateurs prudentiels	79	7.6	Coordonnées des sociétés du Groupe
4.6	Adéquation du capital	82		
4.7	Risque de crédit	83		
4.8	Risque de contrepartie	108		
4.9	Techniques d'atténuation du risque de crédit	111		
4.10	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	114		
4.11	Titrisation	115		
4.12	Risque sur les activités de marché	116		
4.13	Risque de taux du banking book	118		
				289
				290
				291
				292
				293
				295
				296

RAPPORT ANNUEL 2020



MUTUALISTE & PROCHE DE VOUS

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) est composé d'une banque de proximité active sur 7 départements au nord de la France, d'une banque belge et d'une société de gestion d'actifs pour compte de tiers basée à Paris. Le Groupe CMNE est un acteur impliqué dans l'activité économique de ses territoires, du particulier aux entreprises, en passant par les professionnels, les associations ou les agriculteurs.



1

PRÉSENTATION DU GROUPE



1.1	ÉDITORIAL	4	1.5	UN GROUPE INTÉGRÉ AU SERVICE DE SES CLIENTS	8
1.2	IMPLANTATION DU RÉSEAU	5		La Bancassurance	8
1.3	CHIFFRES CLÉS 2020	6		L'Asset-management	8
1.4	FAITS MARQUANTS 2020	7	1.6	ORGANIGRAMME FINANCIER DU GROUPE CMNE	9

1.1 ÉDITORIAL



Dans un contexte bouleversé par la Covid-19, l'**agilité**, la **solidarité** et la **solidité** ont été la colonne vertébrale du CMNE durant toute cette année 2020. Les multiples conséquences - économiques, financières, sociales, sociétales... - de la crise sanitaire ont en effet mis à l'épreuve notre modèle bancaire.

Dès le début de cette crise inédite, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a démontré toute son **agilité** pour adapter ses organisations et ainsi préserver la santé de ses clients et collaborateurs, tout en garantissant la continuité et la qualité de ses services. Le déploiement massif du télétravail ou la mise en place de protocoles sanitaires stricts dans les agences bancaires ne sont que deux exemples de cet engagement. Ces différentes actions, alliées à la réactivité des collaborateurs du Groupe CMNE, ont permis de répondre efficacement aux attentes de **1,7 million de clients et sociétaires face à la crise**.

Plus que jamais, le Groupe a démontré en 2020 que la **solidarité** n'était pas un vain mot. De nombreuses mesures ont été mises en place rapidement pour accompagner nos différents clients : particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs, associations... Ainsi, près de **3 400 prêts garantis par l'Etat** ont été accordés à la clientèle professionnelle du CMNE pour un montant de 270 millions d'euros, et **460 millions d'euros de reports d'échéances** ont été octroyés aux clients en difficulté de Beobank. Conscient de sa responsabilité sociétale, le CMNE s'est également engagé de manière concrète envers ses territoires en lançant un fonds doté de 600 000 € pour soutenir les structures locales impliquées dans la recherche médicale ou venant en aide aux personnes fragilisées par la crise.

Ni les taux bas persistants, ni la pression réglementaire, ni les conséquences de la crise sanitaire ne sont susceptibles de remettre en cause la **solidité** du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe. La force de notre modèle mutualiste et la pertinence de nos choix stratégiques nous permettent de clôturer l'année 2020 avec des résultats plus que satisfaisants.

Ainsi, **le produit net bancaire s'élève à 765 millions d'euros**, pour **un résultat net part du Groupe de 163 millions** [comparable à 2019]. Et, cette année encore, le Groupe CMNE présente des ratios bien supérieurs aux exigences réglementaires : **le ratio « Common Equity Tier 1 » se situe à 19,8 % et le ratio de solvabilité à 24,5 %**. Le Groupe a par ailleurs constitué 26 millions d'euros de provisions au titre des risques non avérés (soit 56 % de sa dotation aux provisions), signe de sa prudence dans la gestion des risques face à un contexte incertain.

Ces bons résultats de l'année 2020 constituent un socle solide pour relever les nombreux défis qui nous attendent, car l'année 2021 s'annonce singulière. Nous devons composer avec cette crise qui se poursuit et nous projeter vers l'avenir en bâtissant **notre nouveau plan stratégique à moyen terme**.

Ce plan devra placer le Groupe CMNE sur une trajectoire lui permettant d'aborder sereinement et favorablement la fin de la décennie, avec au cœur de la stratégie la satisfaction des clients et sociétaires. Il sera construit en cohérence avec celui de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, avec qui nous développerons de nouvelles synergies à l'horizon 2022 suite à la décision quasi-unanime de nos administrateurs de rejoindre l'Alliance Fédérale.

Ce rapprochement nous permettra de renforcer nos atouts pour inventer la banque de demain. Grâce à notre solidité financière et la pertinence de notre modèle, nous entendons bien **contribuer activement à la construction d'un Crédit Mutuel toujours plus fort** au sein de l'Alliance Fédérale.

Olivier OGER
Président

Éric CHARPENTIER
Directeur Général

1.2 IMPLANTATION DU RÉSEAU

1



- Agences Crédit Mutuel Nord Europe
- Agences Beobank

1.3 CHIFFRES CLÉS 2020

+ Les Hommes



1 741 952

Clients et sociétaires



3 953

Salariés
ETP CDI



1 304

Administrateurs

+ Le Bilan



28 823 M€

Total bilan consolidé



3 519 M€

Fonds propres
réglementaires Bâle III

+ Les ratios de Solvabilité Bâle III



19,8 %

Common Equity Tier one



24,5 %

Ratio Solvabilité

+ Les Résultats



765 M€

Produit net bancaire consolidé

-5,9 %

par rapport à 2019



163 M€

Résultat net comptable consolidé

+0,6 %

par rapport à 2019

+ L'Organisation



515

Points de vente



578

Guichets automatiques

297*

Réseau France

218**

Réseau Belgique

416

Réseau France

162**

Réseau Belgique

* dont 137 Caisses Locales, 113 bureaux, 33 centres d'affaires et 14 agences et bureaux crédit-bail

** dont 63 agences, 11 centres d'affaires et 144 agents délégués

+ L'Activité



20 438 M€

Encours ressources
comptables



66 102 M€

Encours épargne
financière et assurance



18 286 M€

Encours crédits



2 062 179

Contrats d'assurance

1.4 FAITS MARQUANTS 2020

L'année 2020 a été exceptionnelle car face à la crise sanitaire qui a mis à l'épreuve tous les acteurs, le CMNE a testé avec agilité son organisation, sa réactivité et sa capacité de réorganisation efficace. Face aux chocs économiques que les clients ont ressentis, le Groupe CMNE a assuré la continuité et la qualité d'un service plus qu'essentiel. Le CMNE a démontré la robustesse de son modèle et a clôturé l'exercice 2020 avec des résultats solides en dépit du contexte.

L'année 2021 s'annonce singulière car si la crise sanitaire se poursuit, le Groupe CMNE se projette dans l'avenir et lance son nouveau plan stratégique à moyen terme.

Ce PMT à horizon 2023 sera centré sur le développement des territoires et le renforcement de la satisfaction client. Il sera construit en synergie avec le plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, suite à l'approbation par les élus du CMNE de la stratégie de convergence.

L'année 2021 sera donc également marquée par la mise en place de différents groupes de travail, afin de préparer efficacement la mise en œuvre de cette stratégie d'adhésion.

1

La Bancassurance / Réseau France

Activités

- Record de commercialisation des produits Santé
- Commercialisation soutenue de Plan Prévoyance et Accès Prévoyance
- Très haut niveau de réservations AFEDIM malgré la crise
- Très belles performances en matière de collecte en UC, EMTN et en SCPI

Innovations

- Poursuite du test sur la commercialisation de l'immobilier ancien
- Nouveaux produits : PER, Apple Pay, Senior Assistance, Votre cuisine avec AFEDIM, OPCV SCP LF Opsis Assurance, Pack UC Ecologie 50...
- Déploiement des entretiens commerciaux en visio

Organisation

- Nouvelle organisation de la filière Pro / Agri / Entreprises / OBNL visant à renforcer les synergies avec les 7 secteurs des Caisses Locales
- Lancement d'une Structure Data Groupe commune au CMNE et à Beobank
- Clôture de la démarche d'optimisation et de transformation des Services Fédéraux : 37 projets concrétisés représentant un gain d'environ 3 millions d'euros nets par an

La Bancassurance / Réseau Belgique

Activités

- Lancement de fonds profilés avec La Française
- Belles réussites en matière d'IARD (+ 30% de contrats IARD, + 24,5 % de l'encours de crédits hypothécaires)
- Montée en puissance de la commercialisation de Beobank Home Secure

Innovations

- Enrichissement de l'application Beobank Mobile par de nouvelles fonctionnalités
- Déploiement de la banque à distance et poursuite des travaux pour arriver à une acquisition 100 % digitale
- Développement de la culture digitale pour l'ensemble des collaborateurs

Organisation

- Poursuite du développement des agences en concept OPEN et de l'optimisation du Réseau
- Nouveau modèle de commissionnement du réseau Agents
- Nouveau modèle de segmentation et nouvelle stratégie en matière de Gestion de Patrimoine
- Lancement du projet Beobank House : déménagement du siège fin 2021 et nouvelle philosophie de travail

L'Asset-management

Activités

- 4,1 Md€ de collecte nette, dont 2,6 Md€ sur le pilier immobilier, et 1,5 Md€ sur le pilier actifs financiers ; collecte record en SCPI
- 53,5 Md€ d'actifs sous gestion, dont 21 % à l'international
- Lancement de 4 nouveaux fonds pour Beobank, labellisation ISR pour 6 fonds

Innovations

- Premier prêt immobilier à impact accordé par Acofi Gestion
- Lancement du nouveau site Moniwan

Organisation

- Capitaliser sur la complémentarité des 2 piliers Immobilier et Valeurs Mobilières
- Poursuivre le développement des expertises phares : rendement, immobilier et investissement durable
- S'organiser autour des 5 impératifs identifiés à moyen terme : immobilier, valeurs mobilières, international, innovation et réduction des coûts

1.5 UN GROUPE INTÉGRÉ AU SERVICE DE SES CLIENTS

L'histoire du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe commence il y a plus d'un siècle. Les premières caisses du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) créées dans le Nord et le Pas-de-Calais ont contribué à poser les bases du mouvement coopératif et les principes de responsabilité sociale, de solidarité entre les membres et d'enracinement territorial. Au cours du temps, le CMNE a bâti un modèle solide de banque universelle euro-régionale, adaptée aux besoins de ses clients-sociétaires.

Il dispose aujourd'hui de multiples atouts : une expertise en banque de détail, une bonne couverture géographique sur le Nord de la France et en Belgique, un modèle commercial plaçant la satisfaction des clients et l'innovation au cœur de ses priorités, ainsi que des positions dans tous les métiers de la Bancassurance et de l'Asset-management.

Le Crédit Mutuel Nord Europe fait partie du Groupe Crédit Mutuel et s'organise autour d'une Caisse Fédérale, ainsi que de ses centres de compétence métier : la Bancassurance et l'Asset-management.

La Bancassurance

Banque euro-régionale et universelle, la Bancassurance du CMNE s'adresse aussi bien aux particuliers, qu'aux professionnels, agriculteurs, associations et entreprises. Elle offre une gamme complète de produits allant de la banque au quotidien jusqu'aux financements des entreprises ou la gestion patrimoniale, et commercialise l'offre du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM). Elle propose également une gamme de services internet adaptée à la digitalisation de la société et des systèmes d'alarme. Cette approche globale est fondée sur une offre à forte valeur ajoutée.

Couvrant un bassin de 18,5 millions d'habitants dans le Nord de la France et en Belgique, fin 2020, les réseaux du CMNE accueillent plus de 1,7 million de clients et s'affirment parmi les mieux positionnés pour accompagner tous leurs besoins.

Le réseau France

Banque de détail et assurance, le réseau France est le cœur historique du marché, renforcé au début des années 1990 par le rapprochement des Crédit Mutuel Artois-Picardie, Nord et Champagne-Ardenne.

Son réseau est organisé aujourd'hui en 297 points de vente implantés sur 7 départements (Aisne, Ardennes, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme).

Le réseau Belgique

La Belgique est le second marché Bancassurance du Groupe CMNE. Beobank comporte ainsi 63 agences salariées, 144 agents délégués et 11 centres d'affaires professionnels.

Leader sur le marché de la Bancassurance belge, cette banque de détail propose une large gamme d'offres allant de la constitution de patrimoine à l'octroi de crédits auprès de clients particuliers, indépendants ou entreprises.

L'Asset-management

Deuxième pilier métier du Groupe CMNE, le groupe La Française est sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers.

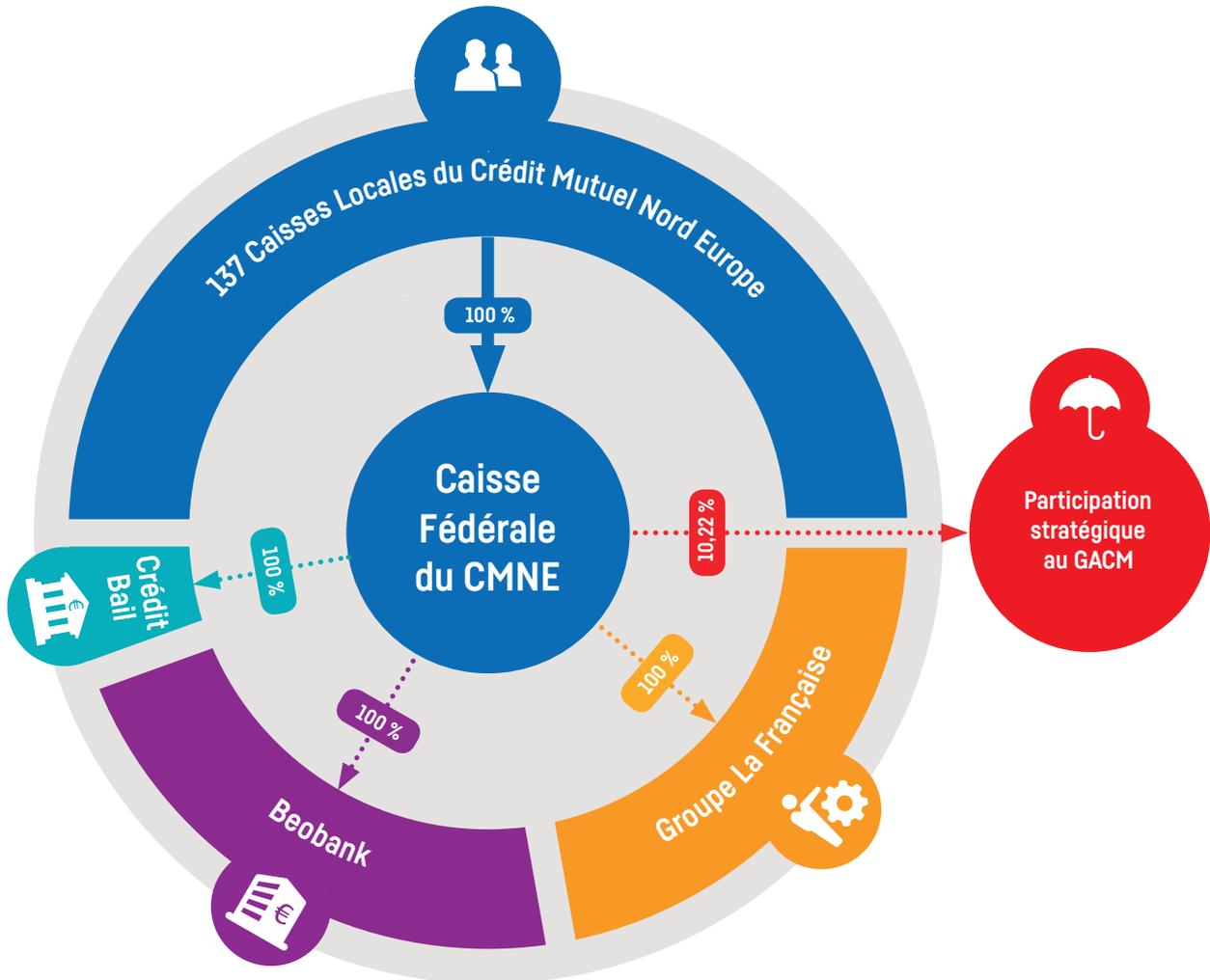
Celle-ci se positionne comme un asset-manager global, tant en termes de métiers que de couverture commerciale. Elle propose un éventail complet d'offres pour une clientèle diversifiée (institutionnels, réseaux bancaires, plateformes de distribution, prescripteurs, clientèle privée...).

Créée en 1975, La Française a significativement évolué et s'appuie désormais sur un modèle multi-boutiques comprenant un pilier actifs financiers, un pilier immobilier et une plateforme innovation.

Les structures de La Française se situent principalement en France, mais sont également implantées au Luxembourg, à Londres et à Francfort. Des bureaux de représentation se situent aussi en Italie et en Espagne. Elles élaborent, seules ou en partenariat avec d'autres sociétés de gestion affiliées, des produits financiers. Pour leur distribution, elles s'appuient sur leurs propres réseaux, ceux du groupe Crédit Mutuel, CMNE notamment, ou de leurs partenaires (CGPI et réseaux financiers).

1.6 ORGANIGRAMME FINANCIER DU GROUPE CMNE

1



Situation au 31 décembre 2020

● ● ● Bancassurance
● Asset-Management

Crédit Bail

Bail Actéa
100 %
Crédit bail mobilier

Bail Actéa Immobilier
100 %
Crédit bail immobilier

Réseau CMNE
Banque de détail et d'Entreprises

Beobank
100 %
Banque de détail

GROUPE LA FRANÇAISE
Gestion compte de tiers - Holding -

<p>La Française AM Finance Services 100 % Distribution de produits de placements</p>	<p>La Française Asset-Management 100 % Gestion d'OPCVM</p>
<p>La Française Global Real Estate Investment Management 100 % Gestion d'investissements immobiliers</p>	<p>LFP Multi Alpha 100 %</p>
	<p>La Française Real Estate Managers 96,18 % Gestion d'actifs immobiliers</p>
	<p>Veritas Institutional GmbH 100 %</p>



2

GOVERNANCE



2.1 COMITÉ DE DIRECTION	12	2.4 ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS DES CONTRÔLEURS ET PRENEURS DE RISQUES	19
2.1.1 Composition du Comité de Direction	12	2.4.1 Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations prévu par l'article L. 511-41-1-B du Code monétaire et financier	19
2.1.2 Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué	12	2.5 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU 31/12/20	20
2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION	13	2.6 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	23
2.2.1 Présentation du Conseil d'administration	13	2.7 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL	23
2.2.2 Application du principe de représentation équilibrée hommes-femmes	13	2.7.1 Capital social	23
2.2.3 Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration	14	2.7.2 Titres non représentatifs du capital	24
2.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	17	2.7.3 Gestion des fonds propres	25
2.3.1 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	17		
2.3.2 Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires	18		
2.3.3 Conflits d'intérêts	19		
2.3.4 Éléments postérieurs à la clôture de l'exercice - Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19	19		

2.1 COMITÉ DE DIRECTION

2.1.1 Composition du Comité de Direction

Directeur Général	Éric CHARPENTIER
Directeur Général Délégué – pôle Bancassurance	Christian NOBILI
Directeur Général Adjoint – Directeur Finances Groupe	Sabine SCHIMEL
Directeur Général Adjoint – Directeur Ressources	Denis VANDERSCHULDEN
Président du Directoire groupe La Française – pôle Asset-management	Patrick RIVIERE
Directeur Risques Groupe	Florence DESMIS
Secrétaire Général	Jérôme PAVIE
Inspecteur Général Groupe	Vincent GOSSEAU
Directeur Conformité Groupe	François STAROUKINE

Le **Comité de Direction Groupe** est présidé par le Directeur Général qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer le Groupe CMNE, dans le cadre de la stratégie arrêtée par les Conseils d'administration Fédéraux.

Il traite des questions portant sur la stratégie du Groupe, la fixation et le suivi des objectifs opérationnels, des risques Groupe, et plus généralement de l'activité et des résultats.

Le Comité de Direction Groupe assure la coordination transversale des métiers (Bancassurance et Asset-management) en recherchant les synergies dans les domaines commerciaux, techniques ou RH.

Il se réunit deux fois par mois et s'appuie notamment sur les travaux réalisés par :

- le **Comité banque**, présidé par le Directeur Général Délégué, qui coordonne les réseaux France et Belgique, et composé des responsables de ces réseaux ;
- le **Comité de Direction** du pôle Gestion d'actifs ;
- le **Comité financier** de la Caisse Fédérale et des filiales bancaires.

Les Comités financiers de la Caisse Fédérale et de ses filiales bancaires analysent chaque trimestre le risque de taux et le risque de liquidité dans une démarche qui inclut les prévisions financières et d'activité. Le Comité financier de la Caisse Fédérale décide des couvertures à mettre en place pour sécuriser la marge financière.

De plus, chaque mois, il couvre les sujets suivants : le refinancement, les réserves de liquidité, le ratio LCR et les investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale. Il informe du suivi des risques de contreparties de marché, du respect des limites, de la composition et de l'évolution des portefeuilles financiers des entités du Groupe.

Il informe chaque trimestre du suivi des allocations de fonds propres sur le banking et le trading book, ainsi que des impacts des scénarii de stress tests sur les fonds propres et le résultat.

Par ailleurs, au niveau de la Caisse Fédérale, deux Comités se réunissent :

- le Comité grands risques, qui examine chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la Direction Générale, unitairement et globalement, pour chaque unité financière du Groupe ;
- le Comité d'amélioration de la performance, qui est chargé d'élaborer et de suivre le budget (y compris les investissements annuels), ainsi que de proposer l'optimisation des coûts au niveau de l'ensemble Caisse Fédérale et caisses locales.

2.1.2 Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Conformément à la pratique constante du Groupe qui distingue les responsabilités d'orientation, de surveillance et de contrôle d'une part, et les responsabilités de direction effective d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Lors de la réunion du 24 avril 2006, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général, à compter du 1^{er} juin 2006, Monsieur Éric CHARPENTIER et lui a attribué tous pouvoirs pour agir seul au nom et pour le compte de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Lors de la réunion du 21 janvier 2008, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} février 2008, Monsieur Christian NOBILI, qui dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.2.1 Présentation du Conseil d'administration

À la date du 31 décembre 2020, la composition du Conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe est la suivante :

Président :	Olivier OGER ^[1]		
Vice-Présidents :	Fabienne RIGAUT ^[2]	Michel HEDIN ^[2]	
Secrétaire :	Catherine LAMBLIN MESSIEN ^[3]		
Trésorier :	Jacques VANBREMEERSCH ^[3]		
Administrateurs :	Philippe CACAUX ^[3]	Marie-Hélène MANCZYK ^[3]	Nathalie POLVECHE ^[3]
	Christine DEBOUBERT ^[3]	Jocelyne MORLON ^[3]	Christine THYBAUT ^[3]
	Sabine DUCROCQ ^[3]	Alain POISSONNIER ^[3]	Luc WYNANT ^[3]
	Vania FOSSAERT ^[3]		

Également à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe : [1] Président - [2] Vice-Président - [3] Administrateur.

S'agissant du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, la loi REBSAMEN (loi relative au dialogue social et à l'emploi) a abaissé les seuils rendant obligatoire la nomination d'administrateurs représentant les salariés, au sein des Conseils d'Administration.

La Caisse Fédérale a modifié ses statuts lors de l'Assemblée Générale de 2018, pour rendre cette nomination possible, et a confié aux partenaires sociaux le soin de la désignation parmi les onze candidatures reçues.

Le Comité d'entreprise européen a désigné Véronique HOSTI, contrôleuse au sein de la Direction Contrôle Permanent, et le Comité d'entreprise, Damien PELLETIER, responsable de l'ECP de Boulogne sur Mer.

2.2.2 Application du principe de représentation équilibrée hommes-femmes

Conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011, « relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle », le CMNE a mis en place une politique de féminisation des Conseils, du Comité de Direction, et plus généralement des effectifs.

2.2.2.1 Informations sur la manière dont le Conseil d'administration recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Conseil d'administration veille à ce que la sélection des membres qui le composent lui permette d'assurer une diversité des compétences, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans des proportions conformes aux exigences des dispositions de l'article L.225-18-1 du Code de commerce. Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale se compose de dix femmes et sept hommes, soit un pourcentage d'administratrices égal à 58,8 %.

2.2.2.2 Informations sur la manière dont le CMNE recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comité de Direction

La composition du Comité de Direction Groupe obéit au choix du Directeur Général de s'entourer de compétences qu'il juge utile de réunir à ses côtés afin de disposer d'une structure interne sur laquelle il peut s'appuyer pour arrêter et mettre en œuvre ses décisions. Au 31 décembre 2020, le Comité de Direction associe le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et 5 cadres dirigeants, soit 7 personnes, dont 2 femmes et 5 hommes, soit un taux de féminisation de 29 %.

2.2.2.3 Information sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité

En 2020, les femmes représentent 49,2 % des effectifs CDI (base CFCMNE : 2 411 inscrits CDI) contre 44 % en 2010. Cette progression s'explique notamment par un nombre d'embauches de femmes plus important : elles représentent 57,1 % des recrutements CDI en 2020. L'entreprise poursuit son effort pour relever la proportion des femmes dans les emplois cadres. En 2020, elles sont 27,6 % à avoir le statut cadre (+ 5,3 points depuis 2014). En 2020, 18 collaborateurs dont 3 femmes ont été promus sur un poste de manager. Trois femmes sont représentées parmi les dix plus hautes rémunérations.

2.2.3 Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détient ses pouvoirs des Statuts et du Règlement Général de Fonctionnement. En tant que de besoin, le règlement intérieur du Conseil d'administration et la charte de l'administrateur (adoptés par le Conseil fédéral du 26 février 2018), concernant notamment la prévention et le traitement des situations irrégulières des élus, viennent compléter les règles de fonctionnement applicables à l'organe de surveillance.

Le Conseil d'administration arrête la stratégie du Groupe sur la base des propositions qui lui sont soumises par la Direction Générale. Il en contrôle la mise en œuvre. Il est élu par les 137 caisses locales qui disposent chacune d'un Conseil d'administration, composé de membres élus par les sociétaires en Assemblée Générale selon le statut coopératif « un homme, une voix ». Certains de ces membres participent également aux conseils des sociétés holding du Groupe : Beobank et groupe La Française.

Le Bureau, composé de 7 membres, est une instance de concertation, notamment sur des dossiers soumis ensuite au Conseil d'administration. Il s'est réuni six fois au cours de l'année 2020.

2.2.3.1 Le Conseil d'administration a donné délégation à quatre Comités spécialisés

Le Comité d'audit

Sous la responsabilité du Conseil d'administration fédéral, ce Comité est chargé :

- de l'établissement et du maintien, par la Direction Générale, d'un dispositif de contrôle interne efficace, de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée ;
- du suivi des processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes, ainsi que de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de l'examen et de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

Sujets abordés lors du Comité d'audit

Les thèmes discutés à l'ordre du jour du Comité d'audit sont relatifs aux activités du contrôle périodique et au contrôle du traitement comptable et réglementaire.

Présence et participation au Comité d'audit

Les absences des membres du Comité d'audit aux réunions de ce dernier sont rares. Le Comité d'audit est présidé par un Président distinct du Président du Conseil d'administration.

Le Comité des risques

Sous la responsabilité du Conseil d'administration fédéral, ce Comité est chargé :

- de la définition de « l'appétence aux risques », c'est-à-dire « le niveau et le type de risque que le Groupe CMNE peut et souhaite assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs opérationnels et de ses obligations réglementaires » ;
- de l'établissement et du maintien, par la Direction Générale, d'un dispositif de contrôle interne efficace ;

- de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée ;
- de l'existence et de l'utilisation de méthodes appropriées pour s'assurer de la conformité à la réglementation ;
- du suivi de la consommation et de l'adéquation des fonds propres des différentes entités et métiers exercés.

Sujets abordés lors du Comité des risques

Les thèmes discutés à l'ordre du jour du Comité des risques sont relatifs aux activités de la Direction des Risques, du contrôle permanent et de la conformité.

Présence et participation au Comité des risques

Les absences des membres du Comité des risques aux réunions de ce dernier sont rares.

Le Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour objet de donner un avis au Conseil d'administration sur les candidatures à la fonction d'administrateur. Il doit également évaluer l'équilibre et la diversité des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil. Il doit fixer des objectifs en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil. Il évalue au moins une fois par an la composition et l'efficacité du Conseil au regard de ses missions. Il examine périodiquement les politiques du Conseil en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs. Il est composé du Président du Conseil d'administration [qui ne peut pas être le Président du Comité des nominations] ainsi que de 3 administrateurs. En 2020, il s'est réuni le 27 janvier.

Le Comité des rémunérations

Composé d'un Président, qui n'est pas le Président du Conseil d'administration, et de trois administrateurs fédéraux, le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an pour conseiller le Conseil d'administration dans la fixation de la rémunération globale des mandataires sociaux de la Caisse Fédérale. Il prend également connaissance de la rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux et fixe les principes de la rémunération des mandataires sociaux des principales sociétés du Groupe. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur. En 2020, il s'est réuni les 27 janvier, 16 mars.

2.2.3.2 Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 12 fois, une fois par mois, sauf en août et deux fois en novembre. Le taux de participation à 94 % traduit la forte implication des administrateurs. La durée moyenne des réunions est de deux heures et quarante cinq minutes. En raison de la crise du Covid-19 trois conseils se sont tenus à distance.

Les ordres du jour ont comporté systématiquement un point sur la conjoncture et le contexte institutionnel, sur les résultats d'activité et le suivi des risques dans le domaine du crédit. Un point régulier sur l'évolution des marchés et l'impact pour le CMNE est également présenté aux administrateurs.

2.2.3.3 Les sujets principaux portés à l'ordre du jour des réunions

Le 27 janvier 2020

- Actualités
- Activité Bancassurance et Asset management
- Premières estimations des résultats globalisés 2019 et prévisions 2020
- Premières estimations des résultats consolidés 2019
- Évolution du coefficient d'exploitation
- Synthèse du Comité d'audit du 18 décembre 2019
- Relations avec les autorités de tutelle : suivi des recommandations
- Évolution des points de vente
- Convention de gestion de trésorerie

Le 25 février 2020

- Actualités
- Activité du Groupe Bancassurance
- Prévisions Globalisées 2020
- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport annuel d'activité 2019
- Arrêté des comptes sociaux de la Caisse Fédérale et comptes globalisés 2019
- Arrêté des comptes consolidés 2019
- Rapport des commissaires aux comptes

Comités régulés et gouvernance du conseil

- Rapport du Comité des risques du 6 février 2020
- Rapport du Comité des nominations du 27 janvier 2020 et évaluation du Conseil
- Rapport du Comité des rémunérations du 14 Octobre 2019 et 27 janvier 2020
- Décisions à prendre en vue de la préparation et de la convocation des Assemblées Générales
- Préparation des Assemblées Générales Mixtes – projets de résolutions
- Renouvellement de l'autorisation d'émission obligataire
- Convention de refinancement BFCM - CMNE

Le 23 mars 2020 (CA Tenu à distance)

- Actualités – point sur l'épidémie de « Covid-19 »
- Rapport du Comité d'audit du 20 février 2020
- Arrêté des comptes consolidés 2019 ; rapport des commissaires aux comptes
- Reporting risques groupe au 31 décembre 2019
- Rapport annuel sur le contrôle interne 2019
- Rapport du Comité des Risques du 19 mars 2020
- Rapport du Comité des Rémunérations du 16 mars 2020
- Rapport de gestion et Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Préparation des Assemblées Générales du 12 mai 2020 (mise à jour des projets de résolutions)

Le 27 avril 2020 (CA tenu à distance)

- Actualités Note de conjoncture
- Point de situation « Covid-19 »
- Organisation des Assemblées Générales de caisses locales et des Assemblées Générales Fédérales
- Délibération du CA de la CNCM du 8 avril 2020 concernant la rémunération des parts sociales des caisses de crédit mutuel, compte tenu des exigences de la BCE du 27 mars 2020
- Rapport ICAAP
- Reporting sur le Pilier 3
- Rapport ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process)
- Plan de financement d'urgence (PFU)
- Présentation des rapports de contrôle interne LCB – FT et gel des avoirs
- Présentation du rapport annuel chèques 2019
- Synthèse du comité Risques du 18 mars
- Synthèse du comité Risques du 9 avril
- Synthèse du comité des Rémunérations du 20 avril
- Suivi trimestriel des recommandations BCE
- Approbation du projet de transfert universel du patrimoine de LFGI à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe par voie de fusion simplifiée
- Examen du projet de traité de Fusion – Arrêté des modalités de la Fusion et des termes du projet de traité de fusion simplifiée et pouvoirs pour la réalisation de la Fusion

Le 12 mai 2020 (CA tenu à distance)

- Élection du président, vice-présidents, secrétaire et trésorier de la fédération du Crédit Mutuel Nord Europe
- Élection du président, vice-présidents, secrétaire et trésorier de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
- Élection des comités régulés
- Composition du bureau
- Actualités « Covid-19 »
- Autorisation d'émission des parts sociales

Le 29 juin 2020

- Actualités
- Contexte économique, impacts sur les banques
- Projections 2020 - 2023 du groupe CMNE : activité, résultat et principaux ratios
- Actualités de la bancassurance et de l'Asset-management
- Politique d'engagement en faveur de la clientèle fragile
- Suivi participation GACM
- Reporting Risques au 31 mars
- Reporting Comité des risques du 15 juin
- Reporting Comités d'audit des 28 avril et 22 juin
- Reporting Comité des rémunérations du 15 juin
- Réflexion sur la création d'un fonds de compensation carbone

Le 27 juillet 2020

- Actualités
- Activité Bancassurance
- Évolution de la tarification
- Arrêté des Comptes Consolidés au 30 juin 2020
- Intervention des Commissaires aux Comptes
- Rapport semestriel d'activité
- Actualisation au 30 juin des prévisions de gestion au périmètre globalisé

Le 28 septembre 2020

- Actualités
- Activité Bancassurance
- Point d'étape sur la préparation du prochain plan stratégique
- Point Coronavirus – Courrier BCE
- Reporting Risques fin juin 2020
- Reporting du Comité des Risques du 17 septembre
- Point d'information GACM

Le 26 octobre 2020

- Actualités
- Point sur l'environnement économique et financier
- Activité Bancassurance
- Point d'étape PMT
- Comptes consolidés au 30 septembre
- Reporting du Comité d'Audit du 23 septembre
- Reporting du Comité des Risques du 15 octobre
- Relations avec les autorités de tutelle : suivi des recommandations

Le 17 novembre 2020 (CA tenu à distance)

Vote sur le rapprochement du Crédit Mutuel Nord Europe et le Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Le 30 novembre 2020 (CA tenu à distance)

- Actualités
- Activité des Métiers
- Point sur le PRC
- Reporting du Comité d'Audit du 4 novembre
- Relations avec les autorités de tutelle : suivi des recommandations

Le 14 décembre 2020

- Actualités
- Suivi de la crise « Covid-19 » et des mesures mises en œuvre au CMNE
- Activité des Métiers
- Prévisions pluri-annuelles 2020-2023 – STE
- Politique de planification de fonds propres
- Information Lettre SREP
- Actualisation du cadre d'appétence et de la politique des risques et déclinaison aux filiales
- Reporting risques au 30 septembre
- Point sur le suivi des recommandations HCSF

- Point d'informations / GACM
- Reporting du Comité des Risques du 8 décembre
- Préparation de l'AG de la Fédération du 15 janvier 2021

Toutes les réunions ont satisfait, sur première convocation, aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts.

Les comptes rendus des réunions du Conseil d'administration sont validés à la réunion suivante. Cette validation confirme une retranscription fidèle du contenu des travaux.

Le Comité d'entreprise a toujours été représenté.

2.2.3.4 Envoi des documents de travail

Les membres du Conseil d'administration ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission selon un calendrier prédéterminé.

Les supports numérisés sont mis à disposition sur des serveurs sécurisés.

Les documents et informations fournis, nécessaires à la mission des administrateurs, sont principalement les suivants :

- la note de conjoncture ;
- la note mensuelle d'activité ;
- les notes de synthèse sur l'activité des Comités (audit, risques, nominations, rémunérations) ;
- les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- les notes de présentation sur les sujets soumis à l'approbation des membres du Conseil ;
- les supports des présentations PowerPoint faites en séance.

L'ensemble des participants aux réunions du Conseil d'administration est tenu à une obligation de confidentialité et de discrétion, s'agissant des informations communiquées ou reçues dans le cadre de ces réunions.

2.2.3.5 Plan de formation

Afin de permettre aux administrateurs de remplir leur mission, le CMNE a mis en place un plan de formation, validé annuellement par le Comité des nominations. Les séances de deux heures sont animées par les membres du Comité de Direction. Elles se déroulent avant le Conseil d'administration.

En 2020, cinq réunions ont été organisées sur les thèmes suivants :

- Lundi 24 février 2020 : « Marchés bancaires et financiers, plans stratégiques des banques »
- Lundi 28 septembre 2020 : « Comptes consolidés IFRS »
- Lundi 26 octobre 2020 : « Sécurité financière et fraude »
- Lundi 30 novembre 2020 : « Gestion Actif Passif »
- Lundi 14 décembre 2020 : « Politiques et appétence aux risques »

En 2021, les thèmes retenus afin de couvrir les domaines de compétence identifiés par le régulateur sont notamment les suivants :

- Dispositif de contrôle interne et de contrôle permanent ; lien avec la cartographie des risques et le reporting (RACI, ...)
- ICAAP » [cadre général, déclinaison générale et cadrage CNCM, déclinaison CMNE et filiales]
- Informations financières
- Stratégie des banques et marchés
- Nouvelles monnaies virtuelles
- Politiques de gouvernance et de qualité des données (BCBS 239)
- Connaissance du Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société figure en pages 22 et suivantes.

Les rémunérations fixes sont définies par le Conseil d'administration et avec une analyse comparative des rémunérations des dirigeants dans des postes similaires. Le versement des éléments variables et exceptionnels est conditionné à un vote ex post-positif.

2.3.1 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les montants repris dans les tableaux ci-dessous intègrent, pour les exercices 2019 et 2020, les rémunérations versées par la Caisse Fédérale du CMNE et l'ensemble des filiales du Groupe.

MONSIEUR HALIPRÉ ANDRÉ

Président (jusqu'au 12/05/2020)	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>En milliers d'euros</i>				
Rémunération fixe	145*	145	250*	250
Avantages en nature	6	6	14	14
TOTAL	151	151	264	264

* Pôle Bancassurance Belgique : 70 K€.

MONSIEUR OGER OLIVIER

Président (à partir du 12/05/2020)	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>En milliers d'euros</i>				
Rémunération fixe	105	105	-	-
TOTAL	105	105	-	-

MONSIEUR CHARPENTIER ÉRIC

Directeur Général	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>En milliers d'euros</i>				
Rémunération fixe	555*	435	552*	432
Rémunération variable annuelle	143	43	111	67
Rémunération variable différée		25	-	
Rémunération exceptionnelle			60	60
Avantages en nature	3	3	3	3
TOTAL	701	506	726	562

* Pôle Bancassurance Belgique : 120 K€.

Rémunération variable annuelle

Rémunération variable égale à 1/1 000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L. 5 11-77 et 83 du COMOFI, le versement chaque année de la quote-part de 40% de rémunération variable issue d'un exercice précédent est réduit en cas de variation négative de la valeur du "RBE net du coût du risque augmenté de la part du résultat des filiales mises en équivalence et en IFRS 5" (l'indice) constatée entre l'exercice de paiement de la prime différée et celle de l'exercice de référence. A cet effet, une réfaction, fonction de la variation de l'indice par rapport à celui de l'exercice de référence, est appliquée. Si l'indice a varié négativement sur la période considérée, une réfaction d'un même pourcentage est opérée sur le montant de la prime différée. Si l'indice a varié négativement de plus de 70 %, la prime est définitivement abandonnée.

Les quotes-parts attribuables aux exercices 2016 à 2018, dont le versement était suspendu au 31 décembre 2019, ont été définitivement abandonnées, soit une somme de 7 757 euros.

Eu égard à la crise sanitaire, la moitié des rémunérations variables payées au cours de l'exercice ont fait l'objet d'un don au soutien d'actions (notamment l'Institut Pasteur), soit la somme de 68 217 euros.

Rémunération variable différée

Montant versé au titre des exercices précédents		25	-	-
Avantages en Nature : véhicule de fonction	3	3	3	3

MONSIEUR NOBILI CHRISTIAN

Directeur Général Délégué	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>En milliers d'euros</i>				
Rémunération fixe	414	414	412	412
Rémunération variable annuelle	95	28	73	44
Rémunération variable différée		17	-	14
Rémunération exceptionnelle			40	40
Avantages en nature	3	3	3	3
TOTAL	512	462	528	513

Rémunération variable annuelle

Rémunération variable égale à 0,66/1 000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L. 511-77 et 83 du COMOFI, le versement chaque année de la quote-part de 40% de rémunération variable issue d'un exercice précédent est réduit en cas de variation négative de la valeur du "RBE net du coût du risque augmenté de la part du résultat des filiales mises en équivalence et en IFRS 5" (l'indice) constatée entre l'exercice de paiement de la prime différée et celle de l'exercice de référence. A cet effet, une réfaction, fonction de la variation de l'indice par rapport à celui de l'exercice de référence, est appliquée. Si l'indice a varié négativement sur la période considérée, une réfaction d'un même pourcentage est opérée sur le montant de la prime différée. Si l'indice a varié négativement de plus de 70 %, la prime est définitivement abandonnée.

Les quotes-parts attribuables aux exercices 2016 à 2018, dont le versement était suspendu au 31 décembre 2019, ont été définitivement abandonnées, soit une somme de 4 987 euros.

Eu égard à la crise sanitaire, la moitié des rémunérations variables payées au cours de l'exercice ont fait l'objet d'un don au soutien d'actions (notamment l'Institut Pasteur), soit la somme de 45 023 euros.

Rémunération variable différée

Montant versé au titre des exercices précédents		17	-	14
Avantages en Nature : véhicule de fonction	3	3	3	3

2.3.2 Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires

MONSIEUR OGER OLIVIER

Président	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence		
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	
1 ^{er} mandat : Mai 2020		x		x			x		x

MONSIEUR CHARPENTIER ÉRIC

Directeur Général	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Juin 2006	x		x		x			x

[1] Régime de retraite supplémentaire

Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congé conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ - hors gratification et prime - à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 41 milliers d'euros au 31/12/2020 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2020, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement.

[2] Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction

En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à deux années du dernier salaire brut annuel (partie fixe et variable) en complément des éléments prévus par la convention collective.

MONSIEUR NOBILI CHRISTIAN

Directeur Général Délégué	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Avril 2008	x		x		x			x

[1] Régime de retraite supplémentaire Caisse Fédérale CMNE

Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congé conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ – hors gratification et prime – à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 37 milliers d'euros au 31/12/2020 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2020, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement. Convention de pension Vie et Décès Beobank

Régime à cotisations définies, portant sur un engagement individuel de pension, dont le bénéficiaire profite jusqu'à la date de départ de l'entreprise ; Aucun montant n'a été pris en charge par l'entreprise en 2020. À la date de son départ, ou à la date prévue de sa retraite, l'affilié a droit aux réserves constituées par les primes acquises et par la participation bénéficiaire.

[2] Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction

En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à 150 % de la rémunération annuelle brute en complément des éléments prévus par la convention collective.

2

2.3.3 Conflits d'intérêts

À la connaissance du Crédit Mutuel Nord Europe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard du Groupe, des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, et leurs intérêts privés.

2.3.4 Éléments postérieurs à la clôture de l'exercice - Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19

Le Comité de rémunération de la Caisse Fédérale du CMNE, réuni le 16 mars 2020, a validé le principe d'une rémunération variable au titre des exercices 2019 et précédents de 136 433 €, à verser en 2020 pour le Directeur Général et de 90 046 €, à verser en 2020 pour le Directeur Général Délégué, montants qui ont fait l'objet d'une présentation en Conseil d'administration de la Caisse Fédérale le 23 mars 2020.

En raison de la crise sanitaire Covid-19 que traverse le pays, les deux intéressés ont demandé que cette somme soit diminuée de moitié et le montant non versé soit apporté à un fonds de soutien Covid-19 créé par le Conseil d'administration du 27 avril 2020.

2.4 ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS DES CONTRÔLEURS ET PRENEURS DE RISQUES

2.4.1 Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations prévu par l'article L. 511-41-1-B du Code monétaire et financier

L'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière, transposant la directive dite CRD4, a introduit dans le Code monétaire et financier un article L. 511-73 qui stipule que « L'Assemblée Générale Ordinaire des établissements de crédit et des sociétés de financement est consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 », c'est-à-dire les dirigeants responsables, et les catégories de personnel, incluant les

preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

Il a été proposé à l'assemblée de donner un avis favorable au montant de ladite enveloppe qui s'élève à 4.539.874 € pour l'année 2020 et qui comprend les rémunérations fixes et variables versées.

2.5 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU 31/12/20

Olivier OGER

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille SCIENTIFIC BETA (SAS) Nice
	Président du Conseil de Surveillance	GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris
	Vice Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE VILLENEUVE D'ASCQ (Société Coopérative)
	Administrateur	CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL (SA Coopérative) Paris CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL - Paris
À l'étranger	Président	SHEEF (Singapore Holding of the EDHEC Endowment Fund) Pte Ltd - Singapour SCIENTIFIC INFRA - Pte Ltd - Singapour
		SCIENTIFIC ANALYTICS - Pte Ltd - Singapour
	Vice-Président du Conseil d'Administration	BEOBANK NV / SA - Bruxelles

Éric CHARPENTIER

En France	Directeur Général	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille	
	Président du Conseil d'administration	SCIENCES PO Lille	
	Administrateur	GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SA) Paris SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE NORD EUROPE (SAS à capital variable) LILLE EURATECHNOLOGIES (SA) LILLE	
		Représentant Permanent	GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL (SA) Strasbourg Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (membre du Conseil de surveillance) EURO INFORMATION (SAS) Strasbourg Représentant de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Direction)
		Co-Gérant	SCI PANTHEON AREA
	À l'étranger	Président du Conseil d'administration	BEOBANK Belgique (SA) BANQUE DE TUNISIE (SA) Tunis
Représentant Permanent		ASTREE ASSURANCES (SA) Tunis - Filiale BANQUE DE TUNISIE RP de la BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL (administrateur)	

Christian NOBILI

En France	Directeur Général Délégué	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille BAIL ACTEA IMMOBILIER (ex NORD EUROPE LEASE) (SA) Lille
	Président du Conseil d'administration	BAIL ACTEA (SA) Lille NORD EUROPE PARTENARIAT (SA) Lille
	Membre du Conseil d'administration	SOCIETE IMMOBILIERE ET FONCIERE NORD EUROPE (SAS) Lille
	Représentant Permanent	GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (membre du Conseil de surveillance)
À l'étranger	Administrateur	BEOBANK (SA) Belgique

Philippe CACAUX

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Beauvais
	Président	TPLP (SAS) BEAUVAIS
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Gérant	LECAMONT 30 (SCI) Beauvais
	Co-gérant	EUROPE 25 (SCI) Guignecourt

Christine DEBOUBERT

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Tourcoing République
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société coopérative) Lille

Sabine DUCROCQ

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Boulogne-sur-Mer
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant	JARDINERIE D'HESDIGNEUL (SARL) HESDIGNEUL LES BOULOGNE
		IDULA (SARL) - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE
		HOLDING SABINE DUCROCQ - LANOY (Société civile) HESDIGNEUL LES BOULOGNE
		OPALE PLANTES (SARL) HESDIGNEUL LES BOULOGNE
		SCI ACACIA - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE
		SCI SAGACAY - PONT DE BRIQUES ST ETIENNE
		SCI LA MAISON DE BREQUERECQUE - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE
		SCI LA MAISON DU BRAS D'OR - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE
		SCI LES JARDINS D HESDIGNEUL - HESDIGNEUL LES BOULOGNE
SCI LES OLIVIERS - HESDIGNEUL LES BOULOGNE		
SCI L HYBISCUS - HESDIGNEUL LES BOULOGNE		

Vania FOSSAERT

En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Pérenchies
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant	LES PIERRES BLEUES (SARL) Verlinghem

Michel HEDIN

En France	Vice Président du Conseil d'Administration	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Membre du Conseil de surveillance	GRUPE LA FRANCAISE (SA Directoire et Conseil de surveillance) Paris
	Administrateur	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Étaples

Véronique HOSTI

En France	Administrateur (représentant les salariés)	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant associé	SCI LIBRHOSTI (MOUVAUX)

Catherine LAMBLIN-MESSIEN

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Cambrai
	Administrateur	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
		CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL (SA coopérative) Paris
		CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL - Paris
		COFIDINE (SARL) Bouchain
	Gérant	SCI LIBELLULE Cantaing-sur-Escaut
		SCI CLM Cantaing-sur-Escaut

Marie-Hélène MANCZYK

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Béthune
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille

Jocelyne MORLON

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Charleville Mézières
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille

Damien PELLETIER

En France	Administrateur (représentant les salariés)	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
-----------	--	---

Alain POISSONNIER

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Senlis
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille

Nathalie POLVECHE

En France	Vice-Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Lens
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Co-Gérant	BIOPATH (Société d'exercice libéral à responsabilité limitée) Coquelles (62)

Fabienne RIGAUT

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Le Quesnoy
	Vice-Président	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille

Christine THYBAUT

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société Coopérative)
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
		CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Hazebrouck

Jacques VANBREMEERSCH

En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Steenvoorde
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille

Luc WYNANT

En France	Administrateur	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
À l'étranger	Administrateur	BEOBANK (SA) Belgique

2.6 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les commissaires aux comptes ont été informés qu'au cours de l'exercice écoulé il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

2.7 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

2.7.1 Capital social

Le capital social est détenu par les sociétaires des caisses locales qui peuvent être des personnes physiques ou morales ayant souscrit au moins quinze parts sociales incessibles et soumises à l'agrément du Conseil d'administration.

2.7.1.1 Montant du capital souscrit et catégorie de parts

Au 31 décembre 2020, le capital social était de 1 408 millions d'euros.

Le capital des caisses locales est composé par quatre types de parts et varie en raison de la négociabilité de certaines catégories de parts conformément au statut des sociétés mutualistes à capital variable :

- **les parts A**, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- **les parts B**, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- **les parts C**, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- **les parts F**, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts sociales B & F ne sont plus offertes au public depuis le 1^{er} juin 2011. Les parts C remplacent depuis le 1^{er} juin 2011 les parts B. Elles comportent (comme les parts F) un préavis de 5 ans à partir du moment où le sociétaire en demande le remboursement. Ce remboursement est par ailleurs soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la caisse locale. Le montant des parts sociales émises au cours de l'exercice 2020 s'élève à 33,5 millions d'euros (collecte brute retraitée des transferts internes).

ÉVOLUTION DU CAPITAL

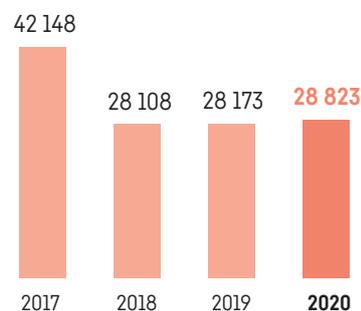
Type de parts <i>En millions d'euros</i>	2020	2019
Parts A	43	45
Parts B	76	86
Parts C	1 263	1 217
Parts F	26	29
TOTAL	1 408	1 377

2.7.1.2 Rémunération des parts sociales

Les parts A ne sont pas rémunérées. Les parts B, C et F reçoivent une rémunération fixée par l'Assemblée Générale de chaque caisse locale, dans le respect des limites prévues par le statut de la Coopération et selon les directives fixées par le Conseil d'administration fédéral dans le cadre du Règlement Général de Fonctionnement, règlement dont la valeur est identique à celle des statuts.

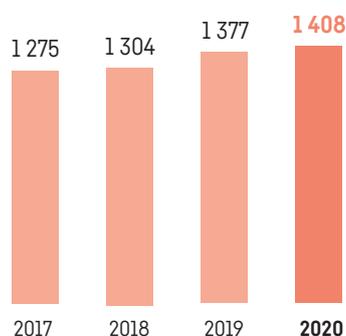
En 2020, le rendement annuel des parts a été de 0,55 % pour les parts B, 1,10 % pour les parts C et 2,49 % pour les parts F, plafonné au TMO + 200 bp.

TOTAL BILAN
En millions d'euros



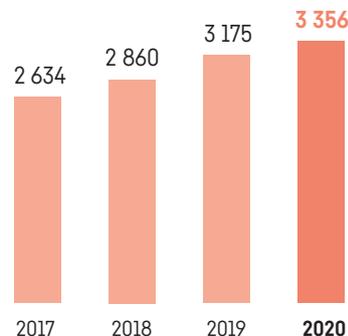
CAPITAL (PARTS A, B, C ET F)

En millions d'euros



FONDS PROPRES PART DU GROUPE (HORS RÉSULTAT)

(Fonds propres comptables – en millions d'euros)



Dans le contexte de la Crise Covid-19, la Banque Centrale Européenne (BCE) a enjoint l'ensemble des banques européennes de ne pas distribuer de dividendes au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020, afin de préserver au maximum leur solidité financière et leur capacité à financer l'économie.

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) à laquelle la loi confie le rôle de veiller à la cohésion du réseau Crédit Mutuel et de s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des caisses a été amenée, dans ce contexte, à prendre une décision applicable par toutes les caisses.

Le Conseil d'administration de la CNCM a adopté le 8 avril 2020 la décision de reporter le paiement des intérêts de parts sociales au 30 septembre 2020.

2.7.2 Titres non représentatifs du capital

La Caisse Fédérale émet des titres complémentaires de capital (Tier 2 et équivalent). La Caisse Fédérale a émis en 2016 un titre pour 300 millions d'euros. Aucun titre n'a été émis au cours de l'exercice 2020.

2.7.3 Gestion des fonds propres

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est soumis à la réglementation prudentielle française transposant les directives européennes. Les méthodologies appliquées pour l'évaluation des risques sont conformes aux normes réglementaires et aux définitions retenues au niveau du Groupe Crédit Mutuel.

Le Crédit Mutuel Nord Europe respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

En millions d'euros	31/12/20	31/12/19
Common Equity Tier One	2 952	2 772
Additional Tier One	30	45
Tier Two	677	665
Total fonds propres CRR	3 659	3 482
Risques pondérés	14 918	14 920
Ratio de Solvabilité	24,53 %	23,34 %
Ratio CET 1	19,79 %	18,58 %
Ratio T1	19,99 %	18,88 %

2.7.3.1 Fonds propres

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (risque de marché et risque de crédit, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du CMNE sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe.

Le ratio global de couverture mesure le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent, en norme Bâle III, à la somme du « Common Equity Tier One » c'est-à-dire les parts sociales et les réserves, du Tier One additionnel c'est-à-dire les Titres Super Subordonnés à durée indéterminée, du Tier Two c'est-à-dire les Titres Subordonnés Remboursables diminués des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements financiers non consolidés ou mis en équivalence).

Le CMNE calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via notamment l'introduction de la juste valeur.

2.7.3.2 Gestion des fonds propres

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit compatible avec le maintien de sa solidité financière, que l'allocation des fonds propres soit bien répartie entre les différents métiers afin d'assurer une bonne résilience du Groupe en cas de scénarii de stress.

S'inscrivant dans une démarche de planification conduite par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le CMNE dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres **[Internal Capital Adequacy Assessment Process, ICAAP]**, qui permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital aux contraintes réglementaires et aux objectifs du Groupe dans le cadre de l'appétit pour les risques (crédit, marché, taux, opérationnels, réputation, assurances).

Le Groupe a formalisé une politique globale en termes de planification des fonds propres, avec notamment une vision prospective prenant en compte les risques inhérents à sa stratégie et à son environnement. L'objectif principal de cette planification est de sécuriser le développement de l'activité du Groupe CMNE tout en préservant sa solvabilité dans le respect des règles prudentielles. Elle vise également à optimiser l'allocation du capital en conciliant exigences réglementaires, développement commercial, rentabilité du modèle d'affaires.

La qualité du bilan consolidé du CMNE contribue à la notation de l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel par l'agence **Standard & Poor's** : « **A**, perspective négative » à long terme et « **A-1** » à court terme, publiée au 17 novembre 2020.



3

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION



3.1 BANCASSURANCE	28	3.6 DONNÉES CONSOLIDÉES	43
Réseau France	28	3.6.1 Contribution par pôle aux comptes consolidés	43
Réseau Belgique	33	3.6.2 Reporting par pays	43
3.2 ASSET-MANAGEMENT	37	3.6.3 Taux de rendement des actifs	44
Faits marquants et chiffres clés	37	3.6.4 Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de probabilité de défaut au 31/12/20	44
3.3 BILAN SIMPLIFIÉ PÔLE GESTION POUR COMPTE DE TIERS	39	3.6.5 Délais de paiement	44
3.4 BILAN SIMPLIFIÉ SERVICES ET ACTIVITÉS DIVERSES	40	3.6.6 Les procédures de contrôle relatives au domaine financier et comptable	45
3.5 TENDANCES ET PERSPECTIVES 2021	41	3.7 INDICES ALTERNATIFS DE PERFORMANCE	46
Rétrospective d'une crise qui s'enlise	41		
Les mesures d'accompagnement économique	41		
Organisation de la gestion de la crise au CMNE	42		
Perspectives 2021	42		

3.1 BANCASSURANCE



RÉSEAU FRANCE



2 433
Collaborateurs



297
Points de vente



999 381
Clients et sociétaires

ACTIVITÉ

2020 a été une année inédite marquée par une crise sanitaire sans précédent, entraînant notamment une baisse de 8,9 % du PIB français.

Malgré tout, dans ce contexte, les français ont renforcé leur épargne de précaution entraînant une forte augmentation des dépôts. Sur les marchés financiers, la bourse a été impactée par cette pandémie et par l'incertitude des élections américaines. Le CAC 40 a chuté de 7,14 %.

La région Hauts de France a été très fortement touchée par la crise sanitaire. Les confinements successifs ont eu un impact sur l'activité économique des régions et le développement de la précarité de certains foyers. Néanmoins et compte tenu des aides gouvernementales, les défaillances d'entreprises ont baissé de 41 % en 2020, et on observe une augmentation de 5 % des créations d'entreprise (majoritairement des auto-entrepreneurs).

L'année 2021 restera compliquée sans perspective de reprise économique ni touristique. Les chefs d'entreprises sont inquiets malgré l'importance des plans de relance pour soutenir l'économie régionale. Au 3ème trimestre 2020, le taux de chômage de la région Hauts-de-France atteint 10,8 % de la population active (contre 9 % au niveau national).

Tout comme en 2020, ou malgré les confinements, la quasi-totalité de son réseau d'agences bancaires est restée accessible grâce à la très forte mobilisation de ses équipes, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe redoublera d'efforts en 2021 pour garantir la continuité et la qualité de ses services dans le respect des protocoles sanitaires.

Le Groupe CMNE est plus que jamais prêt et déterminé à accompagner efficacement ses clients, ainsi que toutes les personnes ou les secteurs en difficulté touchés par la crise.

Une nouvelle organisation commerciale pour plus d'efficience

Le Groupe CMNE a continué d'optimiser son organisation commerciale avec la réorganisation de sa filière Pro/Agri/Entreprises/OBNL.

L'objectif est de développer davantage les synergies entre les Espaces Conseils Professionnels, les Centres d'Affaires Entreprises et les Caisses Locales, tout en renforçant le travail de conquête de nouveaux clients. Une équipe commerciale dédiée vient renforcer cette nouvelle stratégie.

Une Structure Data Groupe commune au CMNE et à Beobank a vu le jour pour doter le Groupe d'une politique Data, améliorer l'expérience client, créer de la valeur mais aussi développer une culture data transverse.

Le Groupe mobilisé pour ses clients face à la crise sanitaire

2020 a été marquée par la mobilisation de l'ensemble du Groupe pour faire face à la crise sanitaire. En tant qu'activité essentielle, le Groupe n'a jamais cessé ses activités et a adapté ses organisations (télétravail), tout en ajustant ses processus (étude et accord des PGE) et en garantissant la continuité et la qualité de ses services.

Dès les prémices de la crise sanitaire, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a accompagné ses clients et territoires durement impactés. Au CMNE, près de 3 400 prêts garantis par l'Etat ont été accordés à la clientèle professionnelle et 460 millions d'euros de reports d'échéances ont été octroyés aux clients en difficulté chez Beobank.

Différentes mesures de solidarité sans contrepartie ont également été déployées au CMNE : prime de relance mutualiste (artisans, commerçants, professionnels et PME), aide mutualiste (étudiants et apprentis), gratuité de Pay Asso.

Conscient de sa responsabilité sociétale, le CMNE a lancé un fonds de soutien doté de 600 000 €, qui a bénéficié à plus de 310 structures locales engagées dans la recherche médicale ou venant en aide aux personnes fragilisées par la crise. Fin 2020, la Fondation d'entreprise CMNE a également lancé un appel à projets « penser le monde d'après, agir pour les plus vulnérables », afin d'accélérer les initiatives en faveur de l'égalité numérique, l'équilibre alimentaire ou le renforcement des liens intergénérationnels.

Focus sur l'adaptation du réseau : le client au cœur de notre modèle

Afin de répondre aux nouvelles attentes des clients et consommateurs, aux évolutions de la société et des modes de travail, le CMNE a amorcé divers chantiers d'adaptation du réseau.

La Banque a poursuivi la mise en place de chantiers technologiques et d'innovations, notamment :

- L'analyseur d'e-mails, assistant virtuel pour les conseillers, permettant de classer les e-mails des clients et de faire des propositions de réponses rapides aux conseillers ;
- Développement des solutions cognitives et de la reconnaissance optique ;
- La poursuite de la dématérialisation : signature électronique des contrats, suivi des crédits immobiliers, visualisation des chèques à distance.

Le CMNE a également conforté une organisation de ses Caisses Locales en lien avec les besoins de ses clients :

- L'activité partagée, permettant aux conseillers d'augmenter leurs performances grâce à une plus grande réactivité ;
- La modularité des points de vente, qui adaptent leurs horaires d'ouverture et proposent des périodes disponibles uniquement sur rendez-vous. Ceci pour être au plus près des besoins du terrain et de la clientèle ;
- Généralisation de la démarche de "Management de la Performance Collective" qui implique davantage les commerciaux dans la prise de décision tout en améliorant les performances commerciales.

PRODUCTION ET ENCOURS

Épargne : une évolution marquée par la crise du Covid

Le réseau Bancassurance France (Retail, Pro Entreprises et Crédit-bail) a maintenu ses efforts sur tous les fronts et a réalisé des performances commerciales notables malgré la crise sanitaire.

Les confinements et la crise économique ont notamment contribué à renforcer significativement l'épargne de précaution accumulée par nos clients sociétaires, en livrets et en comptes courants.

En épargne assurance, le réseau commercial a réussi à maintenir le cap et ses ambitions dans un contexte boursier 2020 compliqué et en dépit des nombreuses incertitudes qui perdurent.



Épargne bancaire

Hausse de la collecte nette bancaire qui représente 1 506 M€ en 2020, et qui porte principalement sur les comptes chèques, les livrets et l'épargne logement.

L'encours atteint de 14 367 M€, soit 12,4% de croissance.



Épargne financière

Collecte nette de 393 M€ en 2020, principalement en épargne financière, qui permet à l'encours d'atteindre 3 516 M€, en progression de 11,9% par rapport à 2019.



Épargne assurance

Conformément au marché et à l'évolution des indices, l'épargne assurance a bien résisté en 2020 avec une stabilité des encours à 7 396 M€ [- 0,5%], malgré une décollecte nette de 103 M€.

Crédits : stabilité des encours en habitat malgré les restrictions HSCF et en consommation malgré le ralentissement de l'économie ; hausse des encours pro grâce aux mesures de soutien aux entreprises avec les pge et les reports d'échéance

Globalement, la production cumulée en crédits est en baisse de 3,8% par rapport à fin décembre 2019.



En **crédits à la consommation**, la production 2020 a été pénalisée par la pandémie et la crise économique, et enregistre un recul de (-12,4%) par rapport à 2019 (après toutefois plusieurs années de hausse continue). Elle représente 676 M€ contre 770 M€ l'an passé. L'encours reste globalement stable à 1 395 M€ (-0,7%).



En **crédits immobiliers**, la production 2020 a été impactée par la crise sanitaire (confinements) et les restrictions HSCF ; elle enregistre une baisse de 15,6% pour atteindre 1 076 M€ [contre 1 275 M€ en 2019], sans conséquence sur l'encours qui reste stable à 6 819 M€ (+0,2%).



En **crédits professionnels et agricoles (dont ETI)**, la production a été très dynamique en 2020 atteignant 737 M€ (+35,7%), en lien avec les 3 370 PGE accordés sur l'exercice représentant une production de 270 M€. L'encours global progresse significativement pour atteindre 2 549 M€.



En crédit-bail, l'activité a également été pénalisée par la crise du Covid-19 avec une production de 503 M€ (-10,8%) sans conséquence sur l'encours qui représente 1 609 M€ (+5,9%) du fait des reports d'échéance.

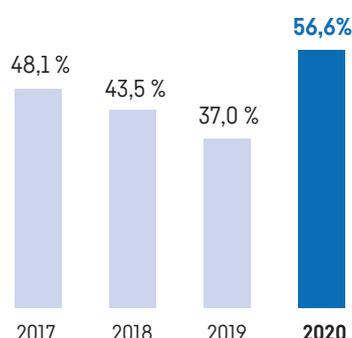
ASSURANCES : FIDÈLE À SON STATUT DE BANCASSUREUR, LE CMNE RENFORCE SON OFFRE

Suite au rapprochement avec le GACM intervenu en 2018, le Groupe CMNE dispose dorénavant du large catalogue de produits et de services d'assurances d'un Groupe dont le total de bilan dépasse 142 milliards d'euros.

La gamme composée exclusivement des produits et services du GACM est distribuée en France comme en Belgique et offre tous les « classiques » : l'assurance habitation, l'assurance de prêt, l'assurance santé, en passant par la sur-complémentaire, la prévoyance et la dépendance ou encore, les animaux de compagnie, permettant au Groupe CMNE de couvrir tous les besoins de ses clients.

Les UC représentent plus de 56 % de la collecte en 2020

TAUX D'UC DANS LA COLLECTE ÉPARGNE



En assurance vie, le réseau commercial est resté très mobilisé autour de l'objectif PMT du développement des Unités de Compte.

En raison de la pandémie et de la crise économique, les indices se sont tous détériorés en 2020 (- 7,1 % pour le CAC 40 par exemple). Les perspectives d'un « retour à la normale » avec l'arrivée progressive des vaccins contre le virus du Covid-19, ont toutefois permis de limiter la baisse, avec une reprise significative des marchés sur le second semestre.

Malgré tout de nombreux facteurs d'incertitudes demeurent pour 2021 autant sur le plan sanitaire (mutation du virus et apparition des variants), qu'économique (augmentation des défaillances d'entreprises), politique ou international (tensions sino-américaines, mise en œuvre du Brexit, crise migratoire).

Dans ce contexte difficile où le CMNE s'est fortement impliqué sur le marché de la retraite, l'encours a bien résisté en limitant la baisse à 0,5% à 7 396 M€, malgré une décollecte nette d'épargne assurance de 103 M€.

Une croissance durable en assurance de biens et de personnes

2020 a été une bonne année pour l'IARD : les portefeuilles d'assurance de biens et d'assurance de personnes ont respectivement progressé de 1,1% et 3,0%.



En **assurance de biens**, le nombre de souscriptions recule de 10,7% avec une répartition de 57% pour l'auto et 43% en habitation pour 62 742 contrats souscrits.



En revanche, le nombre de souscriptions en **assurance de personnes** augmente significativement de 31,7% avec 62 908 nouveaux contrats, soit une répartition de 50% en Santé et 50% en Prévoyance.

SERVICES : TOUJOURS PLUS PROCHE DES CLIENTS

Téléphonie

Le CMNE a poursuivi en 2020 la commercialisation de son offre (web et téléphone) exclusivement à distance.

Cette nouvelle offre de téléphonie mobile, lancée en 2018, s'appuie sur la solide expérience du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la filiale commune Euro-Information, et représente un service supplémentaire pour les clients tout en répondant à l'enjeu de diversification des revenus.

L'activité a quasiment doublé en 2020 et représente désormais un stock de 2 602 contrats au 31 décembre 2020.

HOMIRIS

Comme en 2019, le service de télésurveillance Homiris (ex Provol) a fait l'objet d'une mobilisation générale des équipes du CMNE en 2020.

Les résultats sont au rendez-vous avec 3 493 ouvertures de contrats en 2020 et une augmentation du stock de 3,2%, soit 25 983 contrats.

AFEDIM

À l'instar des années précédentes, et malgré la crise, le CMNE a confirmé sa capacité à vendre de l'immobilier neuf en réalisant 821 réservations de logements en 2020 et sa place de leader national pour la 8ème année consécutive.

En cumul, 4 459 livraisons de biens immobiliers neufs ont été assurées depuis 2011 et ce sont plus de 2 200 mandats de gestion Zen Invest qui sont en portefeuille.

Par ailleurs, le test sur la commercialisation d'immobilier ancien a également été poursuivi sur l'exercice et le nouveau produit « Votre cuisine avec AFEDIM » a été proposé à la clientèle.

Focus sur l'immobilier

Aujourd'hui, l'activité immobilière est couverte par un très large panel de produits et services « classiques » au profit de la clientèle : location, location-accession, flexipropriété, acquisition classique, placement immobilier.

Le CMNE a toutefois poursuivi en 2020 le développement de ses 3 dernières innovations majeures en la matière :

- **Viager** : en partenariat avec Renée Costes Viager, le réseau propose une offre de qualité à ses clients-sociétaires pour investir, tout en répondant à un besoin de plus en plus important de la part des seniors ;
- **Envolimmo** : c'est le nom du « crédit ballon » au CMNE. Il permet d'acquérir un bien immobilier dont la dernière échéance correspond, au maximum, à 50 % du prix d'acquisition du bien. Les mensualités

peuvent ainsi être adaptées pour faciliter les projets d'une clientèle jeune qui devrait voir ses revenus augmenter dans les années qui viennent. À la fin du crédit, le client a deux possibilités : il peut le rembourser sur fonds propres ou en revendant son bien ou amortir sa dernière échéance via un nouvel emprunt sur une durée adaptée à son âge et à ses revenus ;

- **Flexipropriété** : il s'agit d'une offre intermédiaire entre la location simple et l'achat classique. Le client achète auprès de la Foncière Nord Europe l'usage d'un logement neuf pour une durée longue (50 ans environ) et bénéficie d'une remise sur le prix total du logement de 30% à 40% par rapport au montant qu'il aurait dû déboursier pour l'achat classique du même bien. Ce nouveau concept est parfaitement en phase avec les modes de vie des actifs et permet d'augmenter le pouvoir d'achat immobilier des ménages.

RÉSULTATS SIMPLIFIÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/20	31/12/19	Variations
Produit net bancaire	394 558	594 013	- 199 455
dont marge nette d'intérêt	182 318	192 238	- 9 920
dont commissions	197 554	178 371	19 183
Frais généraux	- 306 293	- 349 223	42 930
Résultat brut d'exploitation	88 265	244 790	- 156 525
Coût du risque	- 23 917	- 12 548	- 11 369
Résultat d'exploitation	64 348	232 242	- 167 894
Gains ou pertes sur autres actifs	- 233	363	- 596
Résultat courant avant impôt	64 115	232 605	- 168 490
Impôts sur les bénéfices	- 12 504	- 9 729	- 2 775
Gains et pertes nets d'impôts / act. abandonnées	- 3		- 3
Résultat net total	51 608	222 876	- 171 268
Intérêts minoritaires	460	- 11	471
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	51 148	222 887	- 171 739

Le produit net bancaire du réseau Bancassurance France est en diminution de 199 millions d'euros, à 395 millions d'euros.

Cette baisse traduit essentiellement l'absence de dividende perçu de GACM (192M€ en 2019, dont 143M€ de dividende exceptionnel), non éliminé au sein du pôle Bancassurance France, qui comprend principalement la Caisse Fédérale, les caisses locales, les entités de crédit-bail et les groupements de moyens.

Les frais généraux diminuent de 43 millions d'euros, en raison d'une baisse de l'enveloppe intéressement et participation, et d'économies de charges liées à la crise sanitaire de la Covid-19.

Le coût du risque s'accroît de 11,4 millions d'euros, en lien avec le contexte de crise sanitaire. A cet effet, le Groupe Crédit Mutuel a procédé à une revue des paramètres de calcul de la provision IFRS 9, et est venu compléter cette approche par la constitution d'une provision sectorielle sur les secteurs dits sensibles.

Au total, le résultat net part du Groupe affiche une diminution de 171,7 millions d'euros.



RÉSEAU BELGIQUE



979
Collaborateurs



218
Points de vente



742 571
Clients

ACTIVITÉ

3

Beobank a pour ambition de devenir la banque à l'offre de produits et services la plus complète de Belgique. Elle a donc continué en 2020, malgré une crise économique et sanitaire sans précédent, à renforcer la structure de ses différentes activités.

Elle a poursuivi sa politique de développement commercial avec des initiatives sur toute sa gamme de produits et services et une présence toujours ciblée mais forte dans les médias régionaux et nationaux afin de positionner l'expertise et la notoriété de Beobank sur le marché belge.

Pour atteindre cet objectif, Beobank s'est concentrée sur la poursuite de son PMT, qui peut être résumée en 3 points : la diversification et la croissance des revenus, la surveillance et la gestion efficace des coûts, et le besoin permanent de rester agile et flexible à tous les niveaux.

Beobank : un bancassureur à part entière

Malgré un bon début d'année, Beobank a ensuite dû revoir ses priorités et gérer efficacement la crise sanitaire. Il était en effet primordial, en tant que service essentiel, d'être présent aux côtés des clients, et de les accompagner entre autres grâce à la mise en place de mesures particulières.

Les points de vente sont restés ouverts mais les services bancaires digitaux et à distance ont été fortement sollicités et de nombreux processus ont été adaptés afin de pouvoir servir les clients 100% à distance.

Les résultats commerciaux ont été globalement plus que satisfaisants avec en point d'orgue la production en produits d'investissement, les crédits hypothécaires ainsi que les assurances IARD où de nouveaux seuils historiques ont été atteints et ce malgré la crise sanitaire. Par contre, compte tenu des périodes de confinement total ou partiel, la consommation sur le marché belge a baissé, ce qui a entraîné une baisse de la demande des produits de crédits à la consommation (prêts et cartes).

Les principales réalisations commerciales

Les principales réalisations commerciales de l'année 2020 sont la poursuite du développement des agences en « Concept OPEN », le nouveau modèle de commissionnement du réseau Agents, le projet Sales « Channels 2025 », la synergie Retail-PRO-Invest, le lancement des fonds profilés en collaboration avec La Française.

Les projets de croissance

Malgré une année compliquée marquée par la nécessité de s'organiser pour faire face à une crise sanitaire, Beobank a su poursuivre le développement des projets de croissance initiés en 2019, dans le but de diversifier la gamme de produits, de réduire les coûts ou de générer des revenus complémentaires.

Un focus particulier a été mis sur les projets liés à l'optimisation de l'organisation interne notamment en lien avec l'installation dans le nouveau siège au cours du 3ème trimestre de 2021.

Au-delà d'un déménagement, c'est surtout la philosophie de travail qui sera revue en offrant un environnement de travail dynamique, flexible et convivial aux collaborateurs, afin d'augmenter l'efficacité de chacun et de stimuler les interactions et la collaboration.

PRODUCTION ET ENCOURS

Épargne



Épargne bancaire

Le portefeuille dépôt est en hausse de 2,7% par rapport à 2019, pour atteindre 4,7 milliards d'euros. Cette croissance est portée par les dépôts sur les comptes à vue et l'ouverture de comptes courants Particuliers.



Épargne financière

Le portefeuille d'épargne financière est en hausse de 3,3 % en 2020 et s'élève à 1,7 milliards d'euros, avec une collecte nette de 28 M€ sur l'exercice.



Épargne assurance

Le portefeuille d'épargne assurances est en baisse, compte tenu de l'environnement de taux bas et d'une fiscalité peu attrayante. L'encours s'élève à 1,4 milliards d'euros.

Crédits



La production de **prêts personnels** atteint 536 millions d'euros, en recul par rapport à l'an dernier compte tenu du contexte de crise sanitaire, malgré un très bon début d'année. L'encours diminue légèrement à 2,04 milliards d'euros (soit un recul de 2%).



Le portefeuille de **crédits hypothécaires** poursuit sa croissance en 2020 et connaît un nouveau record. Il augmente de 24,5% pour atteindre 2,95 milliards d'euros avec 860 millions d'euros de nouveaux crédits.



Le développement commercial de **l'activité professionnelle** a également été confronté aux impacts de la crise avec un très bon démarrage, suivi d'une baisse sensible en lien avec la crise sanitaire. Globalement, les encours restent stables par rapport à l'an dernier. Les positions en crédits court terme PRO augmentent de 15% pour un encours de 86 millions d'euros. Parallèlement les encours en crédits d'investissement sont en recul de 3,5% et s'élèvent à 515 M€.

Focus : crédits professionnels

Dans le contexte de la crise sanitaire, des moratoires pour 460 M€ ont été octroyés aux clients en difficulté en 2020.

SERVICES : TOUJOURS PLUS PROCHE DES CLIENTS



Banque au quotidien

Le nombre de comptes ouverts est de 38.368 et reste stable malgré le contexte. L'encours créditeur s'élève à 1.413 millions d'euros, soit une augmentation de 24%.



Assurances

19.571 contrats souscrits en 2020, en hausse de 30% par rapport à 2019. Le nombre de souscriptions de contrats d'assurances de personnes est de 377 contrats.



Produits non bancaires

1.212 demandes et 911 installations réalisées du produit « Home Secure » en 2020, malgré le contexte du confinement. Le portefeuille représente près de 2.000 contrats à fin 2020.

RÉSULTATS SIMPLIFIÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/20	31/12/19	Variations
Produit net bancaire	242 024	243 836	- 1 812
dont marge financière	204 288	204 458	- 170
dont commissions	32 986	36 889	- 3 903
Frais Généraux	- 208 934	- 223 086	14 152
Résultat brut d'exploitation	33 090	20 750	12 340
Coût du risque	- 19 508	- 9 387	-10 121
Résultat d'exploitation	13 582	11 363	2 219
Gains ou pertes sur autres actifs	312	- 121	433
Résultat courant avant impôts	13 894	11 242	2 652
Impôts sur les bénéfices	- 2 126	- 2 023	- 103
Résultat net total	11 768	9 219	2 549
Intérêts minoritaires	17	17	0
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	11 751	9 202	2 549

Le Produit Net Bancaire se maintient à un niveau de 242M€.

La diminution des frais généraux de 14M€ s'explique principalement par l'absence de frais liés à la migration EOLE (7,7M€ de factures résiduelles en 2019) et par une réduction des coûts logistiques et marketing en lien avec la crise sanitaire.

Le coût du risque fait plus que doubler et s'établit à - 19,5 millions d'euros. Les modèles de provisions IFRS 9 ont été revus pour s'adapter au contexte et se sont vus compléter d'une provision sectorielle sur les secteurs dits sensibles.

Après constatation des impôts, le résultat net part du Groupe du Réseau Bancassurance Belgique s'établit à 11,7 millions d'euros, en progression de 2,5 millions d'euros par rapport à 2019.

BILAN SIMPLIFIÉ PÔLE BANCASSURANCE

Le pôle Bancassurance regroupe le réseau du CMNE en France et le réseau Beobank, ainsi que les entreprises de crédit-bail mobilier et immobilier. Il s'agit principalement de la Caisse Fédérale, du réseau des caisses locales et Centres d'Affaires Entreprise en France, des agences propres et des points de vente des agents délégués en Belgique, de Bail Actéa et Bail Actéa Immobilier. Ce pôle reprend également l'activité assurances via l'impact de la participation dans GACM, consolidée par mise en équivalence. S'y ajoutent les sociétés et groupements de moyens, notamment relatifs à l'immobilier. La contribution de ce pôle aux comptes consolidés du Groupe CMNE se traduit par les chiffres ci-dessous :

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/20	31/12/19	Variations
ACTIF			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	946 268	1 147 151	- 200 883
Instruments dérivés de couverture	2 708	8 367	- 5 659
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 292 986	3 008 461	- 715 475
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 968 246	3 975 769	992 477
Prêts et créances sur la clientèle	18 189 571	17 490 039	699 532
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	63 224	50 543	12 681
Titres au coût amorti	43 597	150 442	- 106 845
Comptes de régularisation et actifs divers	385 703	472 673	- 86 970
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 297 247	1 234 181	63 066
Immobilisations corporelles et incorporelles	377 799	362 659	15 140
Écarts d'acquisition	2 027	2 027	-
TOTAL	28 569 376	27 902 312	667 064
PASSIF			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	154 892	597 133	- 442 241
Instruments dérivés de couverture	53 159	62 245	- 9 086
Dettes envers les établissements de crédit	843 057	1 053 528	- 210 471
Dettes envers la clientèle	20 480 632	18 578 620	1 902 012
Dettes représentées par un titre	2 032 731	2 629 076	- 596 345
Écart de rééval des PTF couverts en taux	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	535 991	645 516	- 109 525
Provisions	146 029	146 862	- 833
Dettes subordonnées	821 953	819 321	2 632
Intérêts minoritaires	35 822	36 402	- 580
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	3 351 194	3 211 845	139 349
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	113 916	121 764	- 7 848
TOTAL	28 569 376	27 902 312	667 064
COMPTE DE RÉSULTAT			
PRODUIT NET BANCAIRE	636 582	641 410	- 4 828
dont marge nette d'intérêt	386 787	396 811	- 10 024
dont commissions	230 540	215 260	15 280
Frais généraux	- 515 227	- 572 309	57 082
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	121 355	69 101	52 254
Coût du risque	-43 425	- 21 935	- 21 490
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	77 930	47 166	30 764
Quote-part de résultat des entreprises MEE	51 017	86 114	- 35 097
Gains ou pertes sur autres actifs	79	242	- 163
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	129 026	133 522	- 4 496
Impôts sur les bénéfices	- 14 630	- 11 752	- 2 878
Gains & pertes nets d'impôts/act aband	- 3	-	- 3
RÉSULTAT NET TOTAL	114 393	121 770	- 7 377
Intérêts minoritaires	477	6	471
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	113 916	121 764	- 7 848



3.2 ASSET-MANAGEMENT

ASSET-MANAGEMENT



541

Collaborateurs



53

milliards d'euros d'actifs sous gestion

ACTIVITÉ

3

L'année 2020 aura été une année inédite du fait des nombreux impacts de la crise sanitaire mondiale. Face à cet environnement sans précédent, le groupe La Française a dû adapter son business et son organisation et a su faire preuve de résilience et de flexibilité. Le groupe a maintenu ainsi un très haut niveau de qualité de services en ajustant sa façon de travailler et de communiquer avec ses parties prenantes (collaborateurs et clients).

Le groupe La Française a maintenu sa dynamique de développement et a réussi à renforcer son positionnement compétitif sur ses deux piliers, immobilier et actifs et financiers et ce, malgré les impacts économiques et la distanciation qui n'ont épargné aucune de ses activités.

L'offre produits, tournée principalement vers le rendement et l'ESG, a permis au groupe de maintenir ses encours qui s'élèvent à 53.5 Milliards d'euros à fin décembre 2020, dont 21 % à l'international.

Le business model du groupe, avec ses 2 moteurs d'activité – immobilier et actifs financiers – et sa diversité de clientèle, reste robuste et permet d'envisager sereinement l'avenir du Groupe.

Faits marquants et chiffres clés

2020 a été une année charnière de repositionnement de GLF autour de son périmètre et de ses axes stratégiques afin de faire face en partie à la perte d'opportunités liée à la crise sanitaire :

● L'IMMOBILIER

- Maintien du leadership du Groupe dans la gestion des véhicules collectifs immobiliers sur le marché français,
- Poursuite du développement de l'expertise à l'international avec des solutions immobilières dédiées,
- Accompagnement du mouvement d'arbitrage en Assurance-Vie vers les UC immobilières notamment ;

● VALEURS MOBILIERES

- Mise en avant des expertises phares de Rendement portées notamment par les fonds à échéance,
- Développement des stratégies Investissement durable avec l'élargissement de la gamme Carbon Impact,
- Attrait des investisseurs institutionnels pour le fonds Monétaire du groupe ;

● INTERNATIONAL

- Repositionnement de notre présence en Allemagne afin d'en faire le deuxième marché domestique du groupe,
- Maintien de la dynamique forte du processus d'intégration en créant une plateforme commerciale unique entre les activités immobilières et les valeurs mobilières,
- Simplification de la structure corporate, du branding et mise en œuvre du plan de convergence du groupe La Française ;

● INNOVATION

- Lancement du nouveau site de distribution en ligne Moniwan avec un panel de services digitaux,
- Déploiement de la stratégie Investissement Durable au sein du groupe ;

● PLAN DE RÉDUCTION DES COÛTS

- Processus de simplification mené à son terme avec le désengagement de l'activité de LFIS,
- Fermeture de Forum Securities, arrêt des JV commerciales et de La Foncière du Grand Paris, réduction du nombre d'entités juridiques.

PRODUCTION ET ENCOURS SOUS GESTION

Pilier Immobilier

Faits marquants

- Poursuite de la dynamique commerciale en immobilier collectif, avec une collecte record en SCPI ;
- Déploiement de nouveaux accords avec de grands réseaux distributeurs qui a permis la création de nouvelles UC immobilières
- Lancement du nouveau site Moniwan et du service Agil'Immo
- Montée en puissance de l'activité en Europe [succès important avec fonds de pension danois, développements en Allemagne...].

Pilier Actifs Financiers

Faits marquants

- Résilience des produits valeurs mobilières de La Française AM ;
- Expertise en multigestion reconnue pour NewAlpha, qui a reçu la confiance du fonds de place Emergence et le fonds de pension public du Massachusetts ;
- Lancement de 4 nouveaux fonds pour Beobank ;
- Premier prêt immobilier à impact accordé par Acofi Gestion ;
- Labellisation ISR pour 6 fonds.

Données chiffrées

- Collecte brute en 2020 : 2,6 milliards d'euros (dont un record de 1,3 mds€ en SCPI) ;
- Encours gérés : 26,6 milliards d'euros, dont 23 % à l'international ;
- La Française REM classée 1ère société de gestion en SCPI en France (en encours).

Données chiffrées

- Collecte 2020 : 1,5 milliards d'euros ;
- Encours gérés : 26,8 milliards d'euros.

3.3 BILAN SIMPLIFIÉ PÔLE GESTION POUR COMPTE DE TIERS

Le pôle gestion pour compte de tiers est regroupé au sein de la holding « groupe La Française » qui détient principalement La Française AM, La Française Real Estate Managers, La Française AM Finance Services, Newton Square, NEXT AM, LFAM Ibéria, Siparex XAnge Venture et LF Real Estate Partners ; ainsi que les participations étrangères au Royaume-Uni : La Française Global REIM, Inflection Point by La Française, LF Real Estate Partners Limited, La Française Group UK Finance Limited et La Française Group UK Limited ; aux États-Unis d'Amérique : La Française Forum Securities Limited et à Hong-Kong : JKC Capital Management. S'y ajoute en Allemagne les entités La Française AM GmbH, Veritas Institutional GmbH et Veritas Management GmbH. Sa contribution aux comptes consolidés du Groupe CMNE se traduit par les chiffres suivants :

En milliers d'euros	31/12/20	31/12/19	Variations
ACTIF			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	97 820	115 366	- 17 546
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 553	21 242	- 14 689
Prêts et créances sur établissements de crédit	35 281	55 241	- 19 960
Prêts et créances sur la clientèle	2 201	2 165	36
Titres au coût amorti	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	118 238	184 073	- 65 835
Participations dans les entreprises mises en équivalence	28 774	25 236	3 538
Immobilisations corporelles et incorporelles	92 592	101 903	- 9 311
Écarts d'acquisition	190 387	188 994	1 393
TOTAL	571 846	694 220	- 122 374
PASSIF			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	209	-	209
Dettes envers les établissements de crédit	114 309	132 913	- 18 605
Dettes envers la clientèle	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	189 812	274 386	- 84 574
Provisions	2 215	2 217	- 2
Intérêts minoritaires	7 131	15 919	- 8 788
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	235 293	224 270	11 023
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	22 878	44 516	- 21 638
TOTAL	571 846	694 220	- 122 374
COMPTE DE RÉSULTAT			
PRODUIT NET BANCAIRE	147 826	188 585	- 40 759
dont marge nette d'intérêt	- 1 331	- 1 641	310
dont commissions	94	-	94
Frais généraux	- 140 294	- 159 192	18 898
Résultat brut d'exploitation	7 532	29 393	- 21 861
Coût du risque	- 59	28	- 87
Résultat d'exploitation	7 473	29 421	- 21 948
Quote-part de résultat des entreprises MEE	901	3 520	- 2 619
Gains ou pertes sur autres actifs	17 683	16 454	1 229
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	7	- 7
Résultat courant avant impôt	26 057	49 402	- 23 345
Impôts sur les bénéfices	- 2 799	- 2 825	26
Gains & pertes nets d'impôts/act abandon	3 468	17 381	- 13 913
Résultat net total	26 726	63 958	- 37 232
Intérêts minoritaires	3 848	19 443	- 15 595
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	22 878	44 515	- 21 637

Le produit net bancaire du pôle est en diminution de 40,8 millions d'euros, suite à une baisse de la collecte liée au contexte sanitaire. La diminution des frais généraux ne parvient pas à compenser cette réduction et, en conséquence, le résultat brut d'exploitation affiche une baisse de 21,9 millions d'euros. La diminution observée des gains et pertes nets sur activités abandonnées est liée à la cession de LFIS / UGP.

3.4 BILAN SIMPLIFIÉ SERVICES ET ACTIVITÉS DIVERSES

Ce pôle est constitué de l'ensemble des activités qui ne relèvent pas des métiers stratégiques du Groupe : NEPI (base consolidée intégrant l'activité immobilière hors exploitation), Euro Information, Financière Nord Europe, Transactimmo et Actéa Environnement.

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/20	31/12/19	Variations
ACTIF			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	6 662	- 6 662
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	521	536	- 15
Prêts et créances sur établissements de crédit	9 136	4 581	4 555
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	1 834	1 554	280
Participations dans les entreprises mises en équivalence	196 108	149 663	46 445
Immobilisations corporelles et incorporelles	16 947	17 650	- 703
Écarts d'acquisition	724	724	-
TOTAL	225 270	181 370	43 900
PASSIF			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	2 613	3 746	- 1 133
Dettes envers la clientèle	431	410	21
Comptes de régularisation et passifs divers	313	874	- 561
Provisions	139	25	114
Dettes subordonnées	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	173 678	159 680	13 998
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	48 096	16 635	31 461
TOTAL	225 270	181 370	43 900
COMPTE DE RÉSULTAT			
Produit net bancaire	3 199	3 626	- 427
dont marge nette d'intérêt	- 54	- 87	33
dont commissions	-	-	-
Frais généraux	- 1 583	357	- 1 940
Résultat brut d'exploitation	1 616	3 983	- 2 367
Coût du risque	46	8	38
Résultat d'exploitation	1 662	3 991	- 2 329
Quote-part de résultat des entreprises MEE	46 765	13 565	33 200
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-
Résultat courant avant impôt	48 427	17 556	30 871
Impôts sur les bénéfices	- 331	- 921	590
Résultat net total	48 096	16 635	31 461
Intérêts minoritaires	-	-	-
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	48 096	16 635	31 461

3.5 TENDANCES ET PERSPECTIVES 2021

La crise du Covid-19 a bouleversé l'économie mondiale. Les mesures de confinement prises dans les différents pays pour endiguer la propagation du virus ont eu et ont encore en 2021 des conséquences lourdes sur le fonctionnement de l'économie réelle et les marchés financiers. La Banque étant une activité essentielle pour le soutien à l'économie, le CMNE, tout comme en 2020, adapte son organisation pour assurer le maintien du service clients, tout en priorisant la santé de ses collaborateurs.

Rétrospective d'une crise qui s'enlise

La fin d'année 2020 a été marquée par un deuxième confinement moins strict que celui du printemps mais dont les conséquences économiques et sociales sont malheureusement identiques.

Le 23 octobre 2020 la France a passé le cap du million de contaminations.

- Des mesures généralisées sont mises en place en vue d'atténuer la vague épidémique et de soulager le système de santé.
- 9 novembre 2020 : Pfizer et BioNTech annoncent que leur vaccin est efficace à 95 % sur la base de résultats préliminaires.
- 28 novembre 2020 : déconfinement partiel en France avec ouverture des magasins non essentiels et instauration d'un couvre-feu à 20 h.
- 15 décembre 2020 : un couvre-feu interdit tout déplacement sur l'ensemble du territoire métropolitain entre 20 heures et 6 heures. Début janvier, ce couvre-feu est avancé à 18 heures dans 25 départements. Il est étendu à 18 heures à l'ensemble du territoire métropolitain à partir du 16 janvier.
- 21 décembre : une variante du virus se répand en Grande-Bretagne la poussant à un nouveau confinement, les déplacements vers la France en provenance de Grande-Bretagne sont bloqués.
- 27 décembre : ouverture officielle de la campagne de vaccination.
- 20 janvier 2021, L'Assemblée Nationale vote pour la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021.
- A partir du 31 janvier : nouvelles restrictions avec notamment la fermeture des grands centres commerciaux, le renforcement du télétravail, les entrées et sorties des territoires interdits. De nombreux départements sont placés en vigilance dont les Hauts-de-France.
- 25 février : mise en place d'un confinement le weekend du vendredi 18h au lundi 6h du matin pour Dunkerque. Cette mesure est généralisée aux Hauts-de-France dès le 20 mars.
- 31 mars : l'épidémie de Covid-19 continuant à se propager, le président de la République annonce de nouvelles mesures de freinage. Les crèches, écoles, collèges et lycées sont fermés pour trois semaines à compter du 6 avril. Quant aux restrictions déjà en place dans 19 départements, elles sont étendues partout dès le 3 avril pour quatre semaines.

Les mesures d'accompagnement économique

Face à une crise sanitaire inédite, des mesures de politiques budgétaire et monétaire d'une ampleur exceptionnelle ont été mises en place, supérieures à 25% du PIB en zone euro.

La Banque Centrale Européenne et les banques centrales nationales soutiennent massivement l'activité bancaire, le financement des entreprises et les marchés financiers :

- Une capacité de financement quasi-illimitée pour les banques :
 - Opérations immédiates de fourniture de liquidité abondante à des conditions favorables pour les banques de la zone euro ;
 - Des mesures ciblées de crédit (TLTRO3) dans un cadre plus favorable pour les banques qui maintiendront leurs prêts à l'économie ;
- Une force d'intervention agile sur les taux longs et un appui à la dette court terme des entreprises :
 - Nouvelle enveloppe d'achats d'obligations d'Etats et d'entreprises à hauteur de 120 Md€ en 2020 (s'ajoutant aux flux mensuels existants),
 - Complétée d'un programme d'achats de titres de 1850 Md€ au moins jusqu'en mars 2022 (Pandemic Emergency Purchase Programme) des secteurs public et privé, flexible et élargi aux titres grecs et aux billets de trésorerie du secteur non financier ;
- Un assouplissement significatif des garanties en banque centrale :
 - Adoption de mesures temporaires d'assouplissement des garanties mobilisées par les banques à la BCE (baisse des décotes, périmètre plus large des créances privées utilisables) ;
- Des flexibilités sur le capital des banques :
 - Les autorités de régulation ont autorisé la libération de 20 Md€ de fonds propres bancaires de base de catégorie 1 (baisse de plus de 5 % des fonds propres durs) pour absorber les pertes et soutenir l'activité de prêt. Elles ont confirmé que la reconstitution des coussins de fonds propres ne serait pas demandé avant fin 2022.

Un paquet européen conditionné par les régulateurs au non versement de dividendes par les banques en 2020.

Parallèlement, des mesures de soutien budgétaires ont été mises en œuvre pour préserver le pouvoir d'achat et sauvegarder les entreprises en France (plan de soutien de 470 Md€) et en Belgique (15 Md€) :

- Un soutien immédiat aux entreprises et à leurs salariés :
 - Mesures de chômage partiel
 - Report voire exonération de cotisations sociales et d'impôts
 - Mise en place d'un fonds de solidarité et d'un crédit d'impôt pour réduire les loyers
 - Renforcement des prêts garantis par l'Etat et des prêts directs de l'Etat aux entreprises
- Interventions exceptionnelles des banques et des Etats pour la trésorerie des entreprises :
 - 130 Md€ de nouveaux prêts de trésorerie pour les entreprises garantis largement par l'Etat français octroyés en 2020,
 - 51 Md€ de programmes de garanties publiques ont été mis en place en 2020 par l'Etat belge,
 - Suspension d'échéances sur les crédits.

En complément, approbation par le parlement européen le 10 février 2021 d'un plan de relance de 750 Md€ sous forme de subventions et de prêts accordés aux états (dont 40 Md€ pour la France et 6 Md€ pour la Belgique).

Le plan européen va ainsi financer des programmes nationaux dans l'ensemble des Etats membres, visant à répondre à la crise liée à la pandémie de Covid. Il a deux objectifs :

- **à court terme, relancer l'économie en soutenant le revenu national brut, les investissements et le niveau de vie des ménages ;**
- **à long terme, poursuivre les investissements dans les domaines prioritaires européens, notamment la transition verte et la transformation numérique.**

Organisation de la gestion de la crise au CMNE

Durant toute l'année 2020, le CMNE est resté fidèle à ses engagements de conseil et de proximité pendant ces moments inédits. La banque a continué d'assurer le suivi des opérations de ses clients particuliers, tout en apportant son soutien à ses clients entreprises, professionnels et agriculteurs impactés économiquement par le Covid-19. Ceci, tout en veillant à protéger ses collaborateurs des risques de contamination.

Dès les premiers signes épidémiques, une cellule de crise s'est mise en place. Elle se réunit plusieurs fois par semaine en présentiel ou à distance. Elle est composée du comité de direction et d'experts des activités essentielles au fonctionnement de la banque et des unités commerciales. Cette cellule de crise est en charge des aspects opérationnels et de l'organisation logistique en réponse à la crise du coronavirus. Elle détermine également les éléments de communication interne et externe (méthodologie, canaux de diffusion) à utiliser.

Dans le contexte de crise sanitaire, l'organisation du travail du réseau a fait l'objet d'adaptations, tout en respectant les conditions de sécurité des collaborateurs :

- Mise en place du télétravail à raison d'une à deux journées par semaine et renfort de l'appui-réseau pour pallier les absences ;
- Adaptation des horaires d'ouverture à la fréquentation et déploiement des rendez-vous commerciaux en visio ;
- Accessibilité pour des contacts physiques uniquement pour des opérations bancaires indispensables avec gestes barrières et protections pare-postillon ;
- Adaptation du fonctionnement des centres de relation clients sans impact sur la qualité de service ;
- Mise en place du dispositif "garde d'enfants" et de "dispense d'activité" ;
- Distribution de masques chirurgicaux et de masques lavables catégorie 1.

Au niveau des services du siège, les actions mises en œuvre ont concerné l'identification des activités essentielles et des moyens requis pour assurer la continuité d'activité, le déclenchement du plan d'urgence Liquidité (alerte relative à la protection des personnes et non d'ordre financier), ou encore l'extension du télétravail et du travail déplacé permettant le respect des consignes de confinement.

Perspectives 2021

La crise pandémique a un impact sévère sur l'économie réelle (crise de demande et partiellement d'offre qui affecte l'emploi et la solvabilité des ménages et des entreprises).

Dans ce contexte bouleversé et incertain, établir des prévisions précises de sortie de crise serait un exercice périlleux voire impossible. Une seule certitude : les résultats 2020 du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe témoignent de la résilience de ses trois piliers et expertises, qui ont chacun contribué efficacement à la gestion de cette crise collective. Les résultats sont solides et permettent de préparer l'après-crise.

L'année 2021 s'annonce singulière et, plus que jamais, le Groupe CMNE mettra à profit son expertise et sa solidité financière pour accompagner et faire rebondir face à la crise ses clients, sociétaires, partenaires, et ses territoires. Preuve de cet engagement, le CMNE est partie prenante du fonds « Reboost », destiné au tissu économique régional porté par différents acteurs économiques, en lien avec la Région des Hauts-de-France et BPI France. Il permet aux PME rencontrant des difficultés conjoncturelles surmontables de bénéficier des fonds propres nécessaires à leur rebond, développement ou transformation.

Au-delà de cette capacité à agir rapidement, le Groupe CMNE se projette dans l'avenir et prépare son prochain plan à moyen terme, qui devra placer le Groupe sur une trajectoire favorable pour aborder la fin de la décennie. Il intégrera notamment les premiers enseignements de la gestion de la pandémie et tiendra compte des évolutions sociétales qui marqueront la fin de la décennie 2020 (vieillesse de la population, recomposition des territoires, lutte contre le réchauffement climatique).

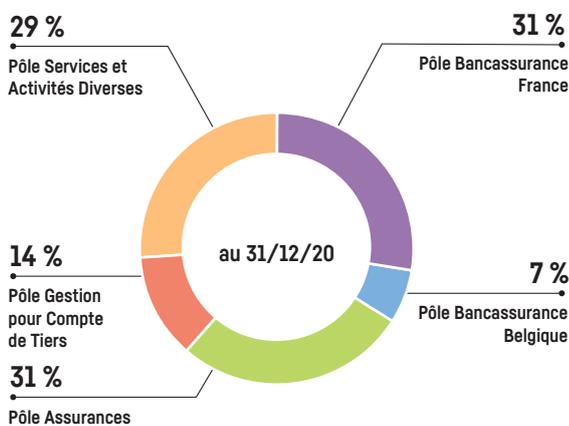
3.6 DONNÉES CONSOLIDÉES

3.6.1 Contribution par pôle aux comptes consolidés

En milliers d'euros (après élimination interpôles)	Produit Net Bancaire		Résultat Brut d'Exploitation		Résultat consolidé		Total bilan consolidé	
	12/19	12/20	12/19	12/20	12/19	12/20	12/19	12/20
Bancassurance	619 753	613 822	48 466	99 091	101 129	92 159	27 353 839	28 047 495
Gestion pour compte de tiers	189 299	148 322	29 393	7 532	44 516	22 878	642 059	559 544
Services et activités diverses	3 626	3 199	3 983	1 616	16 635	48 096	176 811	216 134
TOTAL	812 678	765 343	81 842	108 239	162 280	163 133	28 172 708	28 823 174

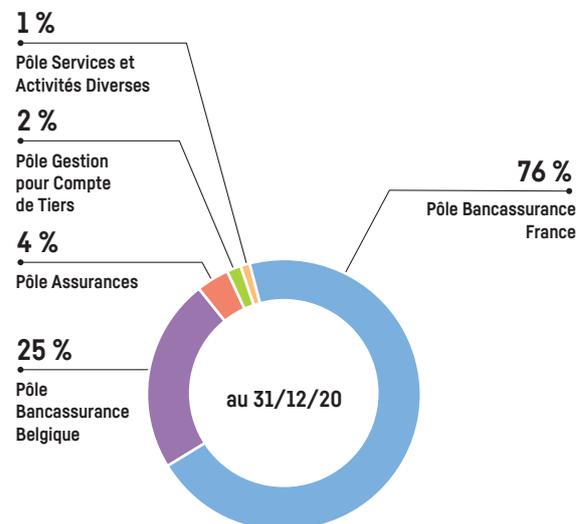
RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros après élimination interpôles)



BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros après élimination interpôles)



3.6.2 Reporting par pays

Pays - en milliers d'euros	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs moyens 12/20	Subventions publiques
Belgique	242 024	56 088	- 430	- 1 696	- 42 194	1 041	2
Allemagne	6 644	- 2 274	- 108	180	- 1 185	34	0
Espagne	972	289	- 68	0	- 79	4	0
États-Unis d'Amérique	1	2	0	0	- 1	6	0
France	505 295	284 922	- 8 259	- 7 283	- 112 927	3 063	0
Luxembourg	0	0	0	0	0	5	0
Royaume-Uni	10 407	1 400	- 96	0	- 825	33	0
Hong Kong	0	- 1 463	0	0	0	0	0
TOTAL	765 343	338 964	- 8 961	- 8 799	- 157 211	4 186	3

Ces informations sont requises par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, qui emporte modification de l'article L. 5 11-45 du Code monétaire et transpose la CRD4.

3.6.3 Taux de rendement des actifs

En application du décret n° 2014-1315 du 3 novembre 2014 qui introduit l'art. R. 511-16-1, les établissements de crédit et les sociétés de financement doivent publier dans leur rapport annuel le rendement de leurs actifs, calculé en divisant leur bénéfice net par le total de leur bilan. Au 31 décembre 2020, ce taux s'établit à 0,58 %.

3.6.4 Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de probabilité de défaut au 31/12/20

Par tranche de PD 12 mois IFRS 9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
< 0,1	0	1 962 497	6 657	0	0
0,1-0,25	0	4 528 464	222	0	0
0,26-0,99	0	2 532 312	12 997	0	0
1-2,99	155	5 792 789	298 942	0	0
3-9,99	192	1 237 379	583 922	0	0
≥ 10	950	133 334	680 601	0	915 260
TOTAL	1 297	16 317 106	1 583 341	0	915 260

3.6.5 Délais de paiement

FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

En milliers d'euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	513					632
Montant total des factures concernées TTC	16 209	4 908	3 100	1 214	437	10 352
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	Le pourcentage des factures reçues non réglées à la date de clôture est inférieur à 1 % du montant des achats TTC de l'exercice					
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues	0					0
Montant total des factures exclues TTC	0	0	0	0	0	0
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais légaux : 30 jours fin de mois

FACTURES CLIENTS ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

En milliers d'euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	327					521
Montant total des factures concernées TTC	19 144	2 126	587	1 032	3 755	7 835
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	Le pourcentage des factures émises non réglées à la date de clôture est inférieur à 10 % du montant total des factures de l'exercice					
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues	0					0
Montant total des factures exclues TTC	0	0	0	0	0	0
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais légaux : 30 jours fin de mois

3.6.6 Les procédures de contrôle relatives au domaine financier et comptable

L'élaboration des informations comptables et financières du groupe est réalisée par la direction financière groupe.

Elle soumet ces informations au comité d'audit du groupe puis les présente aux instances délibérantes.

La direction financière groupe centralise les activités clés permettant de garantir la qualité de l'information comptable sur le périmètre du Groupe.

Au sein de celle-ci, la direction comptabilité définit les règles et les méthodes comptables (sociales et consolidées), met en œuvre le processus de justification des comptes en lien avec les autres directions du groupe ainsi que les procédures de contrôle et d'analyse nécessaires à l'élaboration et au traitement de l'information comptable.

L'organisation de la comptabilisation des opérations est basée sur deux activités : la tenue de comptabilité et la consolidation du groupe.

La tenue de comptabilité (établissement des comptes sociaux et des liasses de consolidation associées) ainsi que la production des déclarations réglementaires des entités du groupe sont assurées directement par les directions financières des filiales ou par la direction financière du groupe du CMNE.

Elles s'appuient, pour les banques du groupe, sur une plateforme informatique commune à 15 fédérations de Crédit Mutuel, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (SURFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une validation de compte effectuée par le service responsable de celui-ci.

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles – élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire) – et celles de l'année précédente pour validation.

La direction comptabilité du Groupe CMNE est en charge de l'établissement et de la présentation des comptes consolidés du Groupe. Elle collecte et contrôle la cohérence de l'ensemble des informations comptables et réglementaires des filiales à l'aide d'un outil commun à l'ensemble des entités du Groupe et procède à leur consolidation.

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent et aux reportings trimestriels comptables et financiers. Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et le contrôle de gestion des différentes entités.

Des analyses par contribution de chaque structure du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées.

Encadrés par des procédures propres à la direction financière Groupe, ces processus sont contrôlés au-delà des interventions du Groupe, par les commissaires aux comptes.

3.7 INDICES ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

Libellé	Sources	2020	2019
Activité & encours			
1 Production de crédits	Chiffres-clé Groupe. Production globale de crédits (déblocages)	4 796	4 946
2 Crédits à la clientèle		18 286	17 480
3 Dépôts de la clientèle Dépôts comptables	Comptes consolidés	20 463	18 545
4 Ratio crédits/dépôts Coefficient d'engagement		88,43 %	93,7 %
5 Épargne bancaire	Chiffres-clé Groupe. Encours épargne – total dépôts comptables	20 438	18 464
6 Épargne financière et assurance	Chiffres-clé Groupe. Encours épargne – assurance et financière – titres (hors parts)	66 102	81 567
7 dont épargne assurance	Chiffres-clé Groupe. Encours épargne – assurance et financière – titres (hors parts)	8 858	10 764
8 Épargne totale		86 540	100 081
Risques			
9 Taux de créances douteuses		4,91 %	5,17 %
10 Provisions sur encours sains		- 108	- 93
11 Ratio de couverture globale des créances douteuses		64,45 %	64,0 %
13 Coût du risque global		- 43	- 22
14 Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)		0,23 %	0,12 %
Rentabilité			
15 Marge d'intérêt Revenu net d'intérêt Produit net d'intérêt		385	395
16 Frais de fonctionnement Frais généraux Frais de gestion		- 657	- 731
17 Coefficient d'exploitation	Comptes consolidés	85,9 %	89,9 %

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.



4

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER III



PRÉAMBULE : LE CMNE, MOBILISÉ FACE À LA COVID-19	50		
4.1 CHIFFRES-CLÉS DU PILIER III	50		
4.2 APPÉTENCE ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES	52		
4.2.1 Politique et dispositifs mis en place pour la gestion des risques	52		
4.2.2 Cartographie et déclinaison des risques	53		
4.2.3 Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion des risques	57		
4.2.4 Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques	61		
4.2.5 Profil de risque de l'établissement	61		
4.2.6 Appétence aux risques	61		
4.2.7 Tests de résistance – stress test	64		
4.3 CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	65		
4.4 FONDS PROPRES	68		
4.4.1 Composition des fonds propres	68		
4.4.2 Exigences de fonds propres	78		
4.5 INDICATEURS PRUDENTIELS	79		
4.5.1 Ratios de solvabilité	79		
4.5.2 Coussin de fonds propres contra-cycliques	79		
4.5.3 Surveillance complémentaire des conglomérats financiers	80		
4.5.4 Ratio de levier	81		
4.6 ADÉQUATION DU CAPITAL	82		
4.7 RISQUE DE CRÉDIT	83		
4.7.1 Expositions	84		
4.7.2 Expositions par zone géographique	87		
4.7.3 Expositions par type d'industrie ou de contrepartie	88		
4.7.4 Échéance des expositions	90		
4.7.5 Qualité de crédit des actifs	90		
4.7.6 Rapprochement des ajustements pour risque de crédit	101		
4.7.7 Approche standard	102		
4.7.8 Systèmes de notations internes	103		
4.8 RISQUE DE CONTREPARTIE	108		
4.9 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT	111		
4.9.1 Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré	111		
4.9.2 Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement	111		
4.9.3 Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles	112		
4.9.4 Principales catégories de fournisseurs de protection	112		
4.10 EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION	114		
4.11 TITRISATION	115		
4.11.1 Objectifs poursuivis	115		
4.11.2 Procédures de suivi et de contrôle des activités de marchés	115		
4.11.3 Politiques de couverture du risque de crédit	115		
4.11.4 Approches et méthodes prudentielles	115		
4.11.5 Principes et méthodes comptables	115		
4.12 RISQUE SUR LES ACTIVITÉS DE MARCHÉ	116		
4.12.1 Trading Book	116		
4.12.2 Banking Book	117		
4.13 RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK	118		
4.14 RISQUE OPÉRATIONNEL	119		
4.14.1 Description de la méthode AMA	119		
4.14.2 Périmètre d'homologation en méthode AMA	119		
4.14.3 Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels	119		
4.14.4 Utilisation des techniques d'assurance	120		
4.15 RISQUE DE LIQUIDITÉ	121		
4.16 RISQUE DE NON-CONFORMITÉ	125		
4.16.1 Définition	125		
4.16.2 Cadre et dispositif	125		
4.16.3 Réalisations / travaux	125		
4.17 RISQUE ASSURANCE ET DE PARTICIPATION	126		
4.18 ACTIFS NON GREVÉS	126		
4.18.1 Informations sur les actifs grevés et non grevés	126		
4.18.2 Informations sur l'importance des charges portant sur les actifs	127		
4.19 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION	128		
4.19.1 Comitologie	128		
4.19.2 Caractéristiques de la politique de rémunération	128		
4.19.3 Avis de conformité de la politique de rémunération du Groupe CMNE	129		
4.20 ANNEXES	131		

Les accords de Bâle visent à garantir la solvabilité et la solidité financière des banques au moyen de la réglementation et de la régulation. Ces accords reposent actuellement sur 3 piliers, que sont l'exigence de fonds propres (Pilier I), la procédure de surveillance de la gestion des fonds propres (Pilier II), et la discipline de marché (Pilier III)

Ainsi, la discipline de marché se concrétise par une transparence accrue dans la communication destinée aux investisseurs.

En conséquence, le contenu de ce pilier est fortement encadré d'abord par la Réglementation Bâloise, puis lors de sa retranscription dans les règlements européens (8ème partie du règlement UE n°575/2013).

Au Crédit Mutuel, bien que de sa publication soit de la responsabilité de chaque groupe régional, la rédaction du Pilier III est coordonnée par la Confédération Nationale.

PRÉAMBULE : LE CMNE, MOBILISÉ FACE À LA COVID-19

L'année 2020 restera marquée par l'émergence, au niveau mondial, d'un nouveau virus, qui a conduit à l'une des pires crises sanitaires de l'histoire récente, ainsi qu'à une récession économique dans les pays occidentaux, sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe s'est totalement mobilisé pour faire face à cette crise majeure, en accompagnant ses clients les plus fragilisés. Ainsi, le CMNE a accordé moratoires, délais de paiement, ou autres concessions sur des concours déjà octroyés, et a assuré la promotion des dispositifs mis en place par les gouvernements, comme le Prêt Garanti par l'Etat en France visant à soutenir les professionnels.

Le CMNE s'est également investi afin d'éclairer les pouvoirs publics, des impacts de cette crise sur le monde économique et financier. Concrètement, les remontées d'information auprès des autorités et organismes de tutelle sont devenues plus régulières, et ont nécessité une adaptation rapide des outils informatiques et des capacités de restitution. Ces différentes remontées se sont ajoutées à toutes les obligations déjà existantes.

Enfin, le Groupe s'est adapté à cette modification brutale du contexte sanitaire, en déployant massivement le télétravail dans les directions et services où cela était possible, et ceci, dès le premier confinement. Aussi, afin de garantir une continuité de service et garder le contact avec ses clients, le CMNE a mis en place des protocoles sanitaires stricts dans les agences, afin d'accueillir sa clientèle en toute sécurité, et a développé de nombreux services à distance, comme le rendez-vous vidéo ou l'e-retrait banque.

Malgré l'arrivée de vaccins contre la Covid-19, il est encore trop tôt pour en évaluer les conséquences. C'est pourquoi le CMNE reste vigilant vis-à-vis d'une dégradation de la qualité de son portefeuille de crédits, et plus globalement, d'une évolution de ses risques.

Néanmoins, le Crédit Mutuel Nord Europe demeure, au-delà de cette épreuve, un groupe financièrement solide, comme le prouvent les niveaux de capitaux propres et de fonds propres, ainsi que les ratios prudentiels qui en découlent.

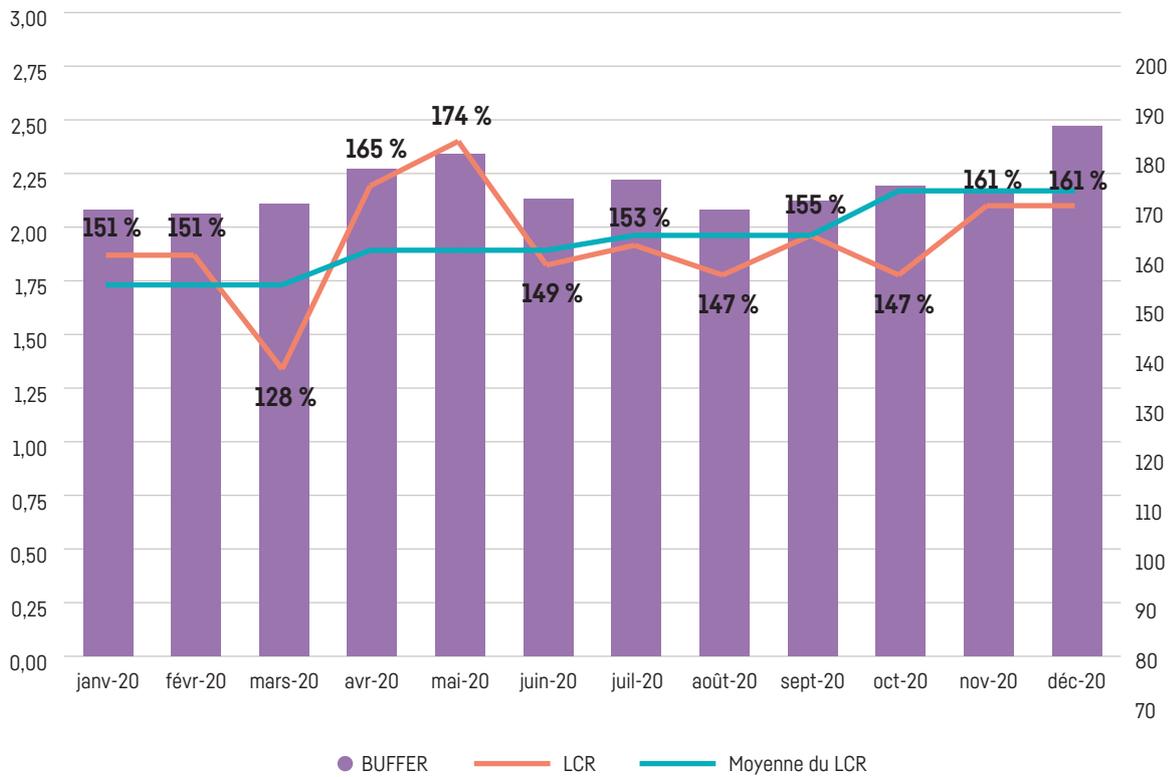
4.1 CHIFFRES-CLÉS DU PILIER III

	31/12/20	31/12/19
Ratio Global de Solvabilité	24,53%	23,34 %
Ratio CET1	19,79 %	18,58 %
Ratio de Levier	11,35 %	10,80 %
Ratio LCR moyen à court terme*	164 %	145 %

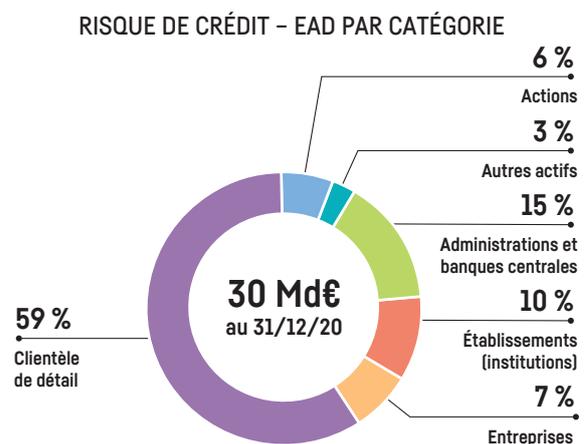
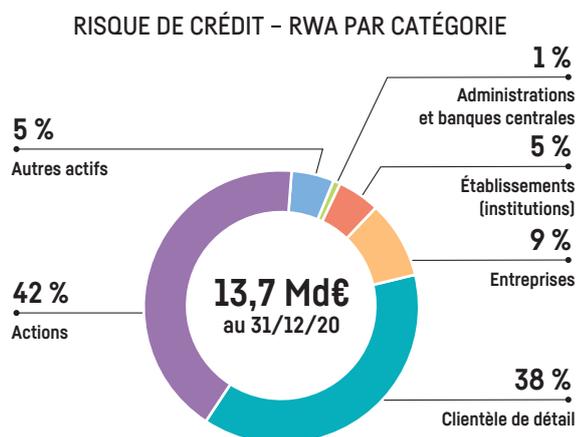
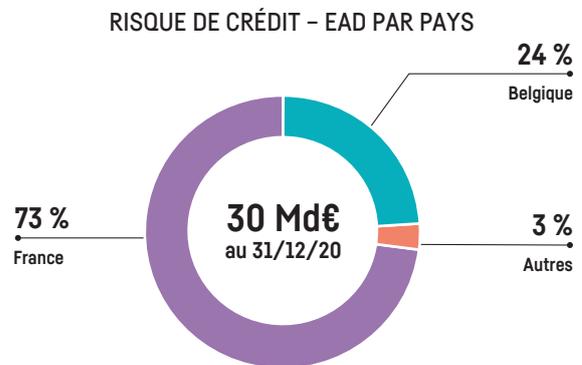
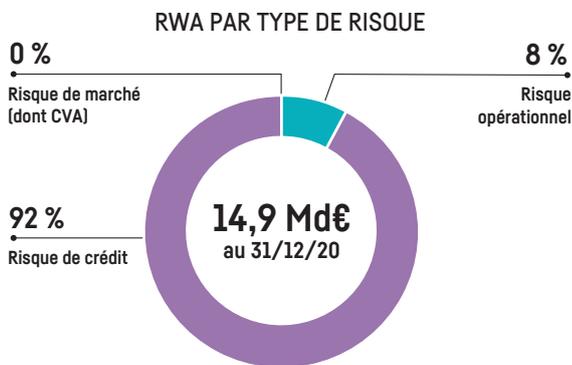
* Le LCR moyen est calculé sur base des moyennes sur 12 mois glissants des 3 composantes du LCR.

En millions d'euros	31/12/20	31/12/19
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 952	2 772
Fonds propres de catégorie 1 (TIER1)	2 982	2 817
Fonds propres globaux	3 659	3 482
Actifs pondérés (RWA) totaux	14 918	14 920

BUFFER DE LIQUIDITÉ (Md€) SUR L'ANNÉE 2020 ET EVOLUTION DU RATIO LCR



4



4.2 APPÉTENCE ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Approche de l'établissement en matière de gestion des risques (norme Bâle III OVA).

Le Groupe CMNE dispose d'un document de référence sur la politique de gestion des risques qui est soumis, a minima, annuellement à l'approbation du Comité des risques fédéral et du Conseil d'administration de la CFCMNE. Il traite de l'appétence, des principes généraux qui gouvernent cette politique et de leur application dans les pôles, ainsi que des principes spécifiques de gestion des risques du Groupe CMNE.

4.2.1 Politique et dispositifs mis en place pour la gestion des risques (Audité)

4 fondamentaux constituent la politique de gestion des risques du CMNE :

- Répondre aux exigences réglementaires en vue de fournir une information quantitative et qualitative fiable.
- Animer les réseaux, les services fédéraux et les filiales dans leur gestion et leur suivi des risques.
- Accompagner le développement en fournissant les moyens d'identifier et de mesurer les risques.
- Développer la culture du risque et les bonnes pratiques de gestion des risques.

Chaque année, le Conseil d'administration fédéral valide le nouveau cadre d'appétence aux risques, décliné de celui du Groupe Crédit Mutuel, applicable sur l'ensemble du périmètre du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe.

Ce cadre :

- inclut l'ensemble des politiques et des procédures permettant d'établir quels sont les principes fondamentaux prévalant en matière de prise de risques, ainsi que la description des rôles et responsabilités des organes de gouvernance qui en supervisent la mise en œuvre, le pilotage et le contrôle ;
- contribue à promouvoir une culture risques et financière forte au sein du Groupe, de telle sorte que l'émergence de nouveaux risques ou toute prise de risque excédant les seuls tolérés soient rapidement identifiées et portées à la connaissance des instances dirigeantes (processus d'escalade) ;
- traduit le modèle de développement du Groupe s'appuyant sur des principes de prudence, de responsabilité, de proximité et de subsidiarité ;
- confirme que son esprit de service aux sociétaires-clients est fondé sur des valeurs de long terme qui favorisent une croissance rentable avec une prise de risques limitée et un renforcement permanent de la solidité financière - source de sécurité et de pérennité ;
- se décline en un dispositif de limites et la mise en place d'approches permettant de valider l'adéquation et l'allocation du capital et de la liquidité.

La validation du cadre applicable à l'année 2020, est intervenue le 16 décembre 2019 (pour information, celui applicable en 2021 a été validé le 14 décembre 2020). La surveillance de la déclinaison de ce cadre d'appétence dans les filiales relève des missions du Comité des risques fédéral.

Le Groupe CMNE inscrit sa démarche annuelle d'appétit pour le risque comme une déclinaison de son plan stratégique au niveau de l'ensemble de la gouvernance des risques.

L'appétence aux risques représente le niveau quantitatif et les types de risques que le Groupe CMNE est prêt à accepter dans le cadre de ses

objectifs stratégiques du Plan à Moyen Terme, sans porter atteinte à sa viabilité et en recherchant une adéquation du couple risque/rentabilité et des profils de risques par nature (crédit, marché, liquidité, opérationnels, rentabilité et solvabilité).

Parmi ses missions, la Direction de Gestion des Risques Groupe :

- vérifie la compatibilité du niveau de risques encourus, avec les orientations de l'activité, avec l'appétence fixée par l'organe de surveillance, ainsi qu'avec les limites fixées par la Direction Générale ;
- communique à l'organe de surveillance, à la Direction Générale et au Comité des risques, toute information nécessaire à l'exercice des missions de ces derniers ;
- élabore des états de synthèse sur le suivi des risques consolidés en vue d'informer le Comité des risques et les dirigeants effectifs ;
- transmet aux organes de tutelle tout reporting réglementaire sur les risques.

En 2020 comme lors des exercices précédents, l'approche consolidée du risque, les exercices tels que l'ICAAP, l'ILAAP, l'appétence pour le risque et le PRC ont permis d'éclairer la Direction Générale et l'organe de surveillance dans la mesure et la surveillance des risques. Des points réguliers ont par ailleurs été communiqués sur les impacts et les conséquences de la crise Covid-19.

L'année 2020 a été particulièrement marquée par :

- La crise sanitaire qui a ainsi, conduit le CMNE à :
 - tenir une cellule de crise Covid-19, d'abord hebdomadaire puis mensuelle, et adapter les PUPA ;
 - mettre en place des fichiers de données Covid-19 à destination de la BCE, ces fichiers traitent principalement des moratoires, des prêts garantis par l'Etat ainsi que des risques de marchés ;
 - communiquer régulièrement à la CNCM et la BCE, sur les différents risques auxquels le Groupe est exposé et sur sa gestion opérationnelle de la crise.
- La participation au groupe de travail national "Risques climatiques et RSE" ;
- L'adaptation de la Base Grands Risques au niveau Groupe et dans sa déclinaison par entité, suite à des évolutions du système d'information décisionnel, avec la normalisation du calcul du risque net (Groupe, CMNE, BEOBANK), l'intégration d'un code Covid-19, et la révision des seuils d'entrée ;
- La participation au groupe de travail national "Coût du risque" afin de calibrer les paramètres IFRS 9 et mettre en place une provision concernant les secteurs jugés vulnérables par le Groupe ;
- Le renforcement du suivi du risque informatique ;
- Le renforcement du suivi RGDP au niveau du Groupe.

4.2.2 Cartographie et déclinaison des risques

Une cartographie globale des risques a été construite sous coordination confédérale. Celle-ci a été adoptée par le groupe de travail "Bâle III" et approuvée par le Comité des risques Confédéral et le Comité des risques du Groupe CMNE. Elle fait l'objet d'une actualisation a minima annuelle (validée dans le cadre de l'exercice ICAAP) afin d'y évaluer l'exhaustivité de l'identification des risques et la pertinence de leur cotation. Cette actualisation permet de s'assurer de la qualité du dispositif de pilotage des risques et de l'adéquation des modalités de suivi de chacun de ces risques, notamment :

- les indicateurs mis en place pour en qualifier le niveau ;
- les limites associées à ces indicateurs ;
- leur intégration au programme de stress du Groupe.

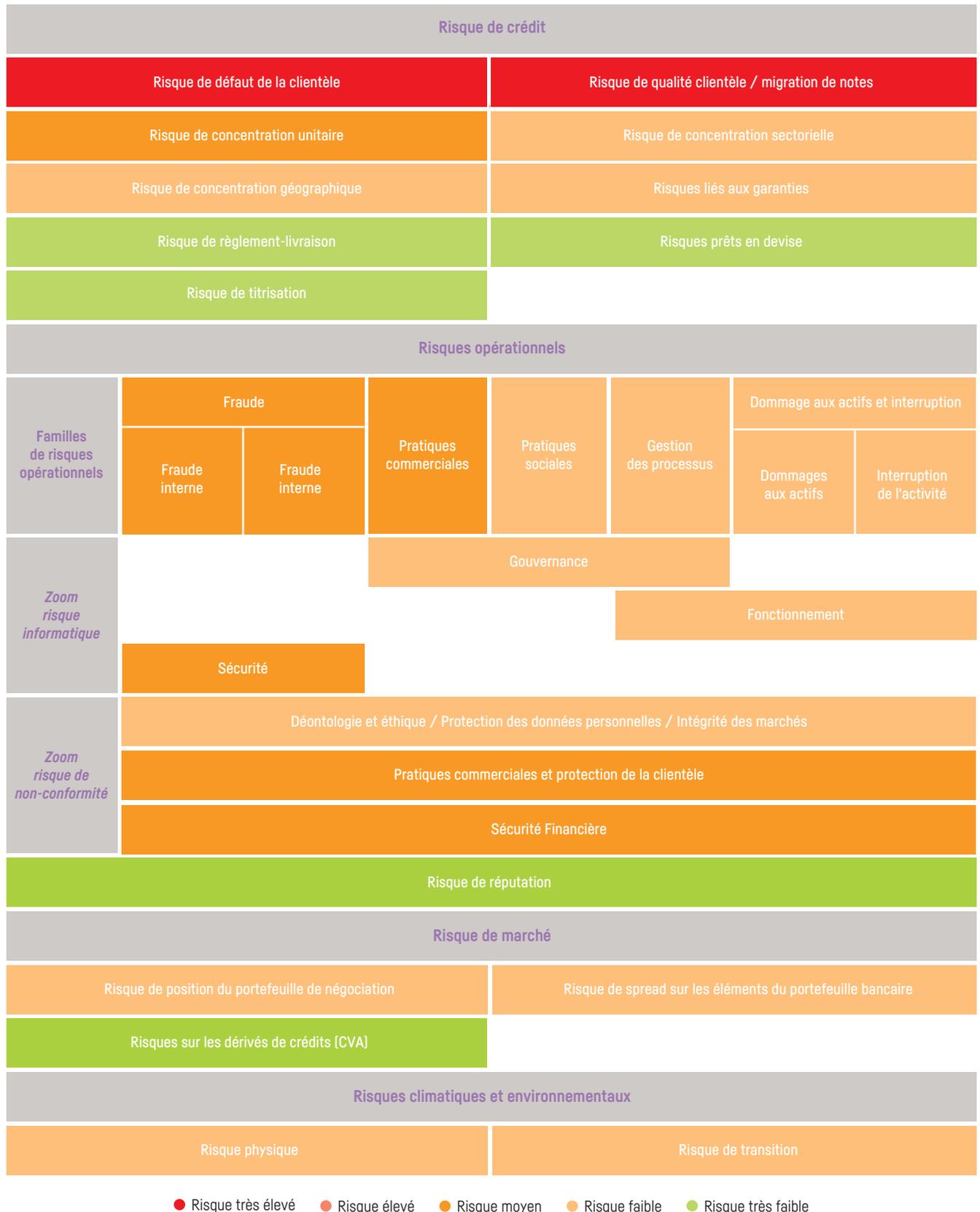
Le niveau d'un risque réel résulte de sa probabilité d'occurrence (ou fréquence) et de son impact présumé/mesuré (ou gravité potentielle). Au total, le croisement de la fréquence et de la gravité peut se décomposer en une échelle à 5 niveaux pour qualifier le risque réel en date d'actualisation de la cartographie :

- Niveau 1 : risque très élevé ;
- Niveau 2 : risque élevé ;
- Niveau 3 : risque moyen ;
- Niveau 4 : risque faible ;
- Niveau 5 : risque très faible.

Le niveau d'un risque correspond à une notation long terme et doit être relativement stable au cours du temps. Les évolutions de la cartographie sont principalement liées à des changements structurels, des évolutions réglementaires, l'intégration de nouveaux risques. Ainsi, en 2020, les modifications suivantes ont été réalisées :

- **Risque de crédit :**
 - « Risque de défaut de la clientèle » et « Risque de qualité clientèle / migration de notes » passent en niveau 1 (très élevé) ;
 - le libellé « Concentration liée à la politique de garanties Retail » devient « Risques liés aux garanties » ;
- **Risques opérationnels :** distinction en familles de risques opérationnels, avec un zoom sur le risque informatique et le risque de non-conformité ;
- **Risque assurance :** regroupé avec le risque de participation en 2019, ce risque est isolé cette année, dans la cartographie ;
- **Risque de participation (hors assurance) :** ce risque ne comprend plus le risque assurance en 2020 ;
- **Risques climatiques et environnementaux :** ce risque est intégré dans la cartographie 2020 ;
- **Risque stratégique et risque d'activité :** le risque réglementaire devient transversal sur la rentabilité et la solvabilité globale.

4.2.2.1. Cartographie des risques du Crédit Mutuel Nord Europe



Risque de taux	
Choc de taux sur les marchés	Risque de refixation des taux réglementés
Risque de courbe	Risque de base
Risques liés aux clauses optionnelles	
Risque de liquidité	
Risque variation note externe	Déséquilibres bilanciaux
Accès au refinancement	Coût du refinancement
Liquidité court terme	Transformation MLT
Risques assurances	
Risques liés à la rentabilité	Risques liés à la solvabilité
Risques de participation dans les compagnies d'assurance	
Risque de participations (hors assurances)	
Actions & capital investissement (portefeuille bancaire)	Step in risk
Autres participations	
Risque stratégique et risque d'activité	
<i>Rentabilité</i>	<i>Solvabilité globale</i>
Risque d'activité	Quantité des fonds propres
Diversification des sources de revenus	Composition des fonds propres
Maîtrise du coût du risque	Localisation
Risque réglementaire	

4.2.2.2. Les différents risques du Crédit Mutuel Nord Europe

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque encouru par la banque en cas d'inexécution des engagements de l'emprunteur selon les termes contractuels. C'est naturellement le principal risque auquel le Groupe CMNE est exposé, en raison de son modèle d'entreprise. En effet, ce dernier est essentiellement axé sur le développement de la banque de détail.

La politique de crédit vise un développement prudent. Elle définit les marchés et les types de financement sur lesquels le réseau du Groupe CMNE peut intervenir. Elle fixe les critères d'octroi par type de clientèle ou de produits, en se basant principalement sur la solvabilité des emprunteurs, et mentionne explicitement les restrictions éventuelles à la distribution de crédit, soit au travers de la politique générale, soit au travers de politiques sectorielles spécifiques adaptées au niveau du Groupe.

Risques opérationnels

Le Groupe Crédit Mutuel et le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe disposent d'un processus de gestion des risques opérationnels fiable et exhaustif, tant au niveau du périmètre couvert qu'au niveau des risques considérés.

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance de procédures, de personnes et de systèmes ou liées à des événements extérieurs y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée.

Le risque opérationnel, ainsi défini, inclut le risque juridique et le risque de réputation, mais exclut les risques stratégiques.

Parmi l'ensemble des risques opérationnels, le Groupe CMNE est exposé, en particulier, à 2 « sous-risques » : le risque de non-conformité et le risque informatique.

Initialement défini par le Comité de Bâle, puis repris sous l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 31 août 2017, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissements soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le risque de non-conformité se définit comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Ainsi défini, le risque de non-conformité se distingue du risque juridique de litige avec une contrepartie puisqu'il ne vise pas la mise en cause de l'entité concernée au titre de ses obligations contractuelles mais les conséquences dommageables du non-respect des règles relevant pour l'essentiel de l'ordre public.

Le risque informatique est constitué de 3 catégories :

- **Gouvernance** : risque lié à une implication insuffisante des instances dirigeantes, une gestion du risque insuffisante, un pilotage budgétaire défaillant, des rôles et responsabilités mal définis, une maîtrise insuffisante de l'externalisation ;
- **Fonctionnement** : risque lié à une mauvaise gestion de l'exploitation, de la continuité informatique et des changements, ainsi qu'à une mauvaise qualité des données ;

- **Sécurité** : risque lié à une insuffisance dans la détection des attaques et dans la réaction aux attaques, insuffisance dans la protection logique des actifs et dans la protection physique des installations.

Une bonne réputation peut inciter les clients à choisir une marque ou une entreprise, ou les dissuader de se tourner vers un concurrent. Le risque de réputation est ce risque d'une perception négative ayant pour conséquence une atteinte à la confiance modifiant le comportement des différents partenaires (clients, investisseurs, fournisseurs, employés, régulateurs etc.) vis-à-vis de la banque. Ce risque est souvent non quantifiable, et résulte de causes internes ou externes sur l'établissement (fraudes externes, pratiques frauduleuses, défaut de conseil, non-respect de la réglementation, ...). Au CMNE, le risque de réputation est vu comme la conséquence des autres risques (crédit, opérationnel, ...) : le groupe gère donc ce risque par l'intermédiaire des autres risques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Au sein du Groupe CMNE, la Caisse Fédérale du CMNE intervient pour l'ensemble des entités bancaires et financières du Groupe, en matière d'activités de marché.

Risques climatiques et environnementaux

Le changement climatique peut induire des risques physiques, c'est-à-dire une exposition à des dommages matériels causés par les phénomènes météorologiques et climatiques, et des risques de transition, c'est-à-dire une exposition à des ajustements mal anticipés ou brutaux vers une économie bas carbone. Ces risques peuvent avoir un impact financier matériel sur les institutions financières.

Le risque physique concerne l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens. Le CMNE y est relativement peu assujéti, puisqu'il se situe sur des zones jugées peu exposées aux catastrophes naturelles. L'évolution des conditions climatiques moyennes et l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles, dans les années à venir, peuvent détériorer la santé financière des entreprises, en raison d'une baisse de la demande, d'une rupture dans la chaîne des fournisseurs, ou une baisse de la productivité et de la production. Le CMNE est donc indirectement concerné, cela engendrant un certain coût pour les assurances et accentuant le risque de défaut de la clientèle.

Le risque de transition est lié à la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques. Les entreprises faisant partie des secteurs carbonés ou sensibles (énergies fossiles, électricité ou gaz) y sont particulièrement exposées. Pour limiter ce risque, le CMNE a mis en place des politiques sectorielles précisant les règles de financements et investissements dans ces domaines.

Risque de taux

Le risque de taux se traduit par la variation du résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse, ou lors d'un changement adverse quant à la forme ou la structure des taux d'intérêts. La valeur d'un établissement étant directement liée à ses résultats, la variation des taux se traduit aussi par un changement de sa valeur patrimoniale avec une incidence sur l'équilibre du bilan et du hors bilan.

Au CMNE, la gestion du risque de taux d'intérêt est du ressort de la Direction Financière, qui veille à maintenir l'équilibre du bilan, soit en orientant la politique commerciale, soit en intervenant sur les marchés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est un risque majeur qui ne s'inscrit pas nécessairement dans une logique de rentabilité à court terme.

Le Comité de Bâle définit la liquidité telle que « la capacité, pour une banque, de financer des augmentations d'actifs et de faire face à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance, sans subir de pertes inacceptables » [Comité de Bâle, 2008].

Le risque de liquidité est donc le risque de ne pouvoir couvrir les besoins de liquidité de la banque, à quel prix que ce soit. On peut aussi l'exprimer par l'impossibilité potentielle de remplir ses obligations arrivées à terme ou de faire face à la demande de fonds de la clientèle. Dans une situation moins extrême, le risque de liquidité peut être mesuré par le surcoût que devrait supporter la banque pour couvrir un besoin impérieux de liquidité sur un marché peu liquide.

Risque assurance

Il s'agit du risque de participation dédié à l'assurance.

En 2018, la holding d'assurance du Groupe CMNE, NEA (qui comprenait principalement ACMN Vie, filiale d'assurance-vie, et ACMN IARD, filiale d'assurance non-vie et dommages) a été fusionnée puis absorbée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (« GACM »).

La parité d'échange pour la fusion entre NEA et GACM a amené le Groupe CMNE à détenir une participation de 10.22 % dans le GACM (soit 1 188 millions d'euros, au 31 décembre 2020).

Le CMNE est donc exposé au risque de participation - assurance, au sein de GACM, mis en équivalence dans ses comptes.

Risque de participations (hors assurance)

Le risque de participation tel que défini dans la cartographie globale des risques du Groupe CMNE couvre :

- le risque de capital investissement ;
- le risque du portefeuille actions en banking book (hors portefeuille de capital investissement) ;
- le step in risk, ou risque d'intervention non anticipé en soutien.

Risque stratégique et risque d'activité (rentabilité, solvabilité globale)

Le risque de rentabilité survient lorsque des facteurs internes ou externes au fonctionnement de la banque viennent réduire sa rentabilité opérationnelle. Les postes du bilan et du compte de résultats sont souvent utilisés pour suivre l'évolution de la rentabilité.

Dans ce risque, le Groupe CMNE vise un niveau minimum de rentabilité, qui ne soit pas au détriment de la qualité des risques encourus. Le Groupe recherche une rentabilité durable reposant sur une gestion de l'évolution au fil du temps de ses actifs, et de la qualité de leurs risques et sur la diversification des métiers.

Le risque de solvabilité globale consiste en un risque d'insuffisance des fonds propres nécessaires à l'absorption des pertes éventuelles subies par la banque. Ce risque ne découle pas uniquement d'une insuffisance de fonds propres mais aussi des divers risques encourus par la banque tels que, les risques de crédit, de marché, de taux etc. dont la survenance peut obérer les fonds propres. L'exposition de la banque à ce type de risque peut mettre en danger son activité, d'où l'objectif recherché par les superviseurs et institutions financières qui consiste à ajuster les fonds propres aux risques encourus.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe gère son risque de solvabilité par une faible appétence aux risques, la qualité de son dispositif de gestion de risques et les modalités d'évolution de ses capitaux propres. En termes de solvabilité, le Groupe cherche à satisfaire les exigences réglementaires, en assurant une marge de sécurité suffisante pour faire face aux scénarios adverses.

4.2.3 Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion des risques

(Audité)

Conformément à l'article L511-55 du Code monétaire et financier, le Groupe Crédit Mutuel s'est doté d'un dispositif de gouvernance des risques solide comprenant notamment une organisation claire assurant un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels il est ou pourrait être exposé, de telle sorte de favoriser une gestion saine et efficace des risques.

Au niveau national

Fonction Gestion des Risques

Le responsable de la Fonction Gestion des Risques est également responsable de la Direction des Risques de la CNCM dont la création a été entérinée le 27 février 2008 par le Conseil d'administration de la CNCM. Dans le cadre de la gouvernance du Groupe, la Direction des Risques CNCM rend compte de ses travaux auprès de l'organe exécutif.

Au sein de la Direction des Risques CNCM, les équipes « Modèles et données » et « Etudes et paramètres » assurent la gestion et le back-testing des modèles, y compris IFRS 9 (dépréciation), calculent et suivent les paramètres, publient les états de reporting. Ses membres enrichissent et mettent à jour les méthodologies du système de notation interne (mode pérenne et roll-out). Le dispositif de qualité des données (BCBS 239) est intégré à l'équipes « Modèles et données ».

Début 2020, la Direction générale de la CNCM a fait le choix de rattacher la fonction « RSE et Gestion du Risque climatique » à la Direction des risques. Ses attributions sont notamment le suivi et la gestion des risques climatiques et RSE, la coordination et co-construction de la mise en œuvre des réglementations et standards, les adaptations en matière d'outils et de gouvernance, ainsi que la constitution d'un pôle de veille, d'expertise et d'innovation au services des métiers de la CNCM et des groupes régionaux.

L'équipe Risques Financiers (liquidité et taux), définit les procédures nationales, coordonne les travaux relatifs à la modélisation des hypothèses comportementales, produit et analyse le suivi des risques sur base consolidée. Cette équipe a en charge la coordination du dispositif ILAAP.

Le pôle dédié aux risques opérationnels assure un suivi des risques avérés et potentiels ainsi que de l'impact des actions de réduction des risques. Le référentiel commun et l'élaboration de procédures nationales en matière de risques opérationnels sont de son ressort, de même que la coordination et la consolidation de l'ensemble du dispositif. Elle coordonne la rédaction des cartographies de risque et les travaux de quantification. Cette équipe est responsable de la coordination et du déploiement (roll-out) du dispositif AMA. Le suivi du risque informatique fait également partie de ses attributions.

L'équipe Pilotage des Risques travaille plus spécifiquement sur la coordination des projets nationaux sous la responsabilité de la Direction des Risques confédérale et aux travaux relatifs à l'animation de la filière risques. Elle participe ainsi très directement à la structuration et aux évolutions du Groupe Crédit Mutuel concernant notamment la cartographie des risques, les dispositifs d'appétence aux risques et l'ICAAP.

Dans son prolongement, l'équipe de Contrôle des Risques prépare l'information adressée aux instances de la gouvernance (production des états de reporting à l'attention du groupe de travail "Bâle III", du Comité des risques et du Conseil d'administration confédéral) et veille au respect de l'appétence au risque définie par la gouvernance idoine, et à celui des déclinaisons qui en sont faites par les groupes régionaux.

L'équipe "Redressement et Résolution" organise la mise en place et la coordination des projets relatifs au mécanisme de résolution unique et est en charge de la coordination du Plan préventif de rétablissement.

Enfin, la Direction des Risques coordonne les relations avec les autorités de surveillance (MSU et CRU) pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel.

Contrôle Permanent

Le périmètre d'activité de la fonction Contrôle Permanent CNCM couvre :

- la définition d'un socle commun de Contrôle Permanent couvrant, dans une approche par le niveau de risque, tous les types de risques identifiés dans la cartographie des risques dès lors qu'ils sont communs à plusieurs groupes (risques de crédits, de taux, de liquidité, opérationnels, stratégiques et d'activités, ...);
- le contrôle permanent de la production des états comptables, réglementaires et de suivi des risques réalisée par la Confédération;
- la coordination des contrôles permanents régionaux;
- la réalisation du reporting consolidé réglementaire annuel.

À l'échelle régionale, l'information des organes de surveillance découle de l'organisation mise en place dans chaque groupe régional et est de la responsabilité de l'exécutif de la Caisse Fédérale ou interfédérale (groupes régionaux et filiales).

Au niveau du CMNE

Afin d'affirmer le caractère transversal de la gestion des risques dans le Groupe CMNE, la Direction des Risques Groupe est rattachée directement à la Direction Générale.

Le Directeur des Risques Groupe

- est responsable de la fonction de gestion des risques (désigné auprès de l'ACPR);
- est rattaché au Directeur Général et n'exerce aucune activité commerciale, financière ou comptable;
- rend compte aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance, en tant que de besoin ou au Comité d'audit et au Comité des risques;
- coordonne les parties prenantes de la fonction de gestion des risques à l'échelle du Groupe;

- assure la mise en œuvre de systèmes de mesure et de surveillance des risques et de la compatibilité des risques pris, avec les orientations fixées par l'organe de surveillance.

La Direction des Risques Groupe rassemble la Direction du Contrôle Permanent, et la Direction de la Gestion des Risques Groupe qui exercent à la fois une responsabilité opérationnelle directe au sein du pôle Bancassurance France et une responsabilité fonctionnelle auprès de leurs correspondants dans les filiales du Groupe CMNE. La Direction de la Conformité est indépendante de la Direction des Risques Groupe, directement rattachée à la Direction Générale. Dans leur domaine, ces directions s'assurent de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance des risques et de la compatibilité des risques pris avec les orientations fixées par l'organe de surveillance.

Les effectifs dévolus aux métiers des organes de contrôle atteignent 148 personnes réparties au sein de la Caisse Fédérale et des filiales, soit environ 3,6 % des effectifs du Groupe CMNE affectés à des tâches de surveillance et de contrôle des risques.

La Direction de la Gestion des Risques Groupe

Elle a pour objectifs et missions :

- établir et piloter au niveau du Groupe CMNE le dispositif d'appétence pour le risque, et les autres processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP) dont l'ICAAP, les stress tests;
- garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe CMNE sont conformes aux stratégies définies par les métiers, coordonner les systèmes de mesure des risques et résultats;
- alerter la Direction Générale de toute situation susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la maîtrise des risques, gérer les alertes pertinentes et formuler les préconisations en réponse aux risques identifiés;
- informer le Comité des risques fédéral de l'exposition aux risques, des méthodes mises en œuvre, des recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques validées par le Conseil d'administration;
- élaborer le tableau de bord des risques Groupe, rendre compte à la Direction Générale du Groupe CMNE, informer le Conseil d'administration dans le cadre du Comité des risques, adresser les informations correspondantes aux superviseurs ACPR et BCE. Remonter l'information trimestrielle de l'évaluation des risques relative aux activités d'assurance du GACM;
- actualiser la cartographie globale des risques;
- piloter la fonction de gestion des risques opérationnels;
- renforcer la gestion des risques et la conformité réglementaire grâce aux dispositifs de sécurité des systèmes d'information. Il s'agit des dispositifs relatifs à la sécurité des systèmes d'information, et notamment le plan de traitement des risques régulièrement adapté en fonction de l'évaluation des risques, et incluant l'opérationnalité des plans d'urgence et de poursuite des activités informatiques et des métiers (actualisation, tests, et action d'amélioration), le renforcement de mesures de sécurité, le suivi et l'analyse des incidents;
- gérer la protection des données personnelles par la mise en œuvre des politiques, des mesures organisationnelles et techniques contribuant à répondre aux exigences réglementaires et à garantir la confiance des clients et de l'ensemble des tiers concernés. Ces dispositifs font l'objet d'une évaluation régulière, en interne et avec l'aide de cabinet-conseil, contribuant à leur amélioration permanente. Des délégués à la protection des données sont nommés dans les pôles du groupe, avec une coordination assurée au niveau de la Caisse Fédérale;

- renforcer la gestion des risques liés aux systèmes d'information. Des politiques générales et opérationnelles et des dispositifs tels que le plan de traitement des risques revu annuellement en fonction de l'évolution des menaces, des tests d'intrusion et une sensibilisation régulière des collaborateurs, contribuent à réduire ces risques ;
- animer la mise en œuvre du Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA). Le PUPA relève des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre. Il décrit les actions à mener pour assurer la continuité des processus métier considérés comme essentiels et des moyens juste nécessaires à mettre en œuvre lors de la survenance d'un sinistre. Il répond aux trois scénarios de risque suivants : indisponibilité des ressources humaines, indisponibilité des locaux, indisponibilité de l'informatique et des moyens de télécommunication ;
- animer le dispositif de gestion de crise par la rédaction d'un politique de gestion d'une crise majeure et d'une procédure dans laquelle sont décrits, notamment, la composition de la cellule de crise, les rôles de chaque membre et les interactions avec les activités support et l'extérieur de l'entreprise (Préfecture, presse, partenaires, prestataires, etc.).

La structure Fraudes et Affaires Spéciales

La structure Fraude et Affaires Spéciales, composée de 4 collaborateurs, est rattachée à la Direction des Risques Groupe afin d'adopter un schéma organisationnel harmonisé et en adéquation avec les attentes des autorités de supervision. Au sein de la Direction des Risques Groupe, cette fonction contribue au dispositif de lutte contre la fraude externe. Dans sa mission de prévention, elle anime des sessions de formation et de sensibilisation, tant sur le marché des particuliers que des professionnels. Elle traite également les cas de dysfonctionnements internes et les affaires spéciales. Cette structure a également pris en charge le pilotage de nombreux projets pour le compte du CMNE, l'objectif étant de renforcer la proactivité en matière de détection : automatisation de certains contrôles et déclenchement d'alertes spécifiques Fraudes sur cette structure centrale. Outre la mise en place effective d'un contrôle sur les pièces d'identité lors de l'entrée en relation, le dispositif de lutte contre la fraude externe, organisé au travers de divers chantiers communautaires, s'est renforcé par le renforcement du volet « Détection », dont les chantiers sont en cours, à savoir :

- la mise en place d'un Risque Interfédéral Fraude ;
- la mise en place d'un scoring Chèque intégrant les habitudes clients-Le développement d'un scoring Virement ;
- le développement d'une interface entre CCM et expert métiers devant permettre de fluidifier les échanges d'informations et renforcer le pilotage de l'activité ;
- un scoring Fraude à l'entrée en relation.

Dans ce contexte, les sollicitations de Fraudes et Affaires Spéciales se sont transformées par l'ouverture de 1 433 dossiers dans la Base Prévention Fraude (Outil de gestion communautaire), soit 51 % de dossiers en plus par rapport à N-1 (hausse liée en grande partie aux cas de phishing et abus de faiblesse).

La Direction du Contrôle de la Conformité

Directement rattachée à la Direction Générale, la Direction de la Conformité Groupe organise le pilotage du dispositif et veille au travers de trois missions :

- au respect des lois et règlements dans l'élaboration des procédures, produits et services, ce qui nécessite d'assurer et de diffuser avec le département juridique la veille réglementaire, de mettre en place et diffuser les normes et procédures en matière de conformité, de s'assurer que les applicatifs de conformité ou spécifiques métiers sont conformes à la réglementation ;

- ensuite à l'image de l'entreprise, ce qui nécessite de réaliser et mettre à jour la cartographie des risques de non-conformité et dans ce cadre évaluer et maîtriser le risque de réputation, former, informer et assurer un rôle de conseil auprès des collaborateurs en matière de conformité, détecter et corriger les dysfonctionnements ;
- enfin, au respect des intérêts de la clientèle, par l'approbation et le contrôle des nouveaux produits, services ou activités, par l'élaboration et le suivi d'une cartographie des conflits d'intérêts, et le respect par chacun de la déontologie dont elle est le gardien, par le contrôle du traitement des réclamations clientèle.

La Direction de la Conformité Groupe exerce une supervision constante de l'action des entités du Groupe CMNE et une vérification de la qualité des contrôles réalisés par chaque société du Groupe CMNE.

A cet égard, l'organisation du dispositif de conformité au sein du Groupe est encadrée par la Décision de Caractère Général n°2-2017, arrêtée par le Conseil d'administration de la CNCM en vue de définir et d'asseoir les périmètres d'intervention des fonctions conformité aux niveaux confédéral et régional, et qui précise que la prévention des risques de non-conformité au sein du Groupe comprend notamment les domaines suivants :

- la sécurité financière (lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, respect des embargos) ;
- les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (dont la protection des données personnelles) ;
- la déontologie, l'éthique, la lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêts ;
- et l'intégrité des marchés.

Sécurité Financière - Structure de Lutte Anti Blanchement

Toujours au sein de la Direction de Conformité Groupe, une classification des risques est élaborée pour les différentes activités exercées dans le Groupe CMNE, et les mises à jour sont faites de façon à intégrer les nouveautés réglementaires. Le Groupe CMNE dispose de listes des pays sensibles, de personnes soumises aux sanctions internationales, de gel des avoirs, qui sont régulièrement mises à jour. Il existe également des questionnaires embargos, des codifications spécifiques de la clientèle. Pour les pôles Bancassurance France, Bancassurance Belgique et gestion pour compte de tiers, l'approche risque exclut le risque allégé [Art R. 561-15 1°] hormis pour les activités de crédit-bail. Le premier niveau de risque est donc le risque normal [Art. L. 561-5 et L. 561-6].

Le risque normal conduit le chargé de clientèle, en matière d'obligations de vigilance, à appliquer celles relatives à l'identité, à l'adresse, à la nature et à l'objet de la relation d'affaires. Le risque est considéré comme élevé, lorsque le client entre dans une des catégories prévues à cet effet par les dispositions légales et réglementaires (Personnes Politiquement Exposées – PPE, produit ou transaction d'un montant élevé, opération complexe ou ne paraissant pas avoir de justification économique ou d'objet licite, client ou son représentant légal non physiquement présent aux fins de l'identification, produit ou opération favorisant l'anonymat de celle-ci, opération ou client ayant un lien avec un pays de la liste rouge) ou une catégorie interne (risque LCB-FT) ou parce que son nom figure sur une liste de personnes terroristes. Dans ce cas, l'entrée en relation ou l'opération doit être validée par la hiérarchie, voire la Direction Générale s'agissant des PPE ou tiers résidant en pays liste rouge, sans préjudice des autres diligences qui trouveront à s'appliquer selon les circonstances. Chaque entité du Groupe CMNE dispose de ses propres cartographies des risques.

Les mesures d'amélioration permanente du dispositif LCB-FT se sont poursuivies en 2020 par la mise en production d'outil d'aide à la décision à l'entrée en relation chez CFCMNE, la complétude du dispositif d'alerte du pôle gestion pour compte de tiers et l'identification dans les systèmes d'information des bénéficiaires effectifs dans les filiales de crédit-bail.

La Direction du Contrôle Permanent

Rattaché à la Direction des Risques Groupe, la Direction du Contrôle Permanent s'assure de la coordination des plans de contrôle ainsi que de la mise en œuvre et de l'évolution des méthodes et des outils.

Les plans de contrôle de l'ensemble des entités sont régulièrement adaptés aux activités et aux risques, incluant des contrôles permanents de second niveau. Compte tenu du contexte de crise, plusieurs contrôles ont été adaptés ou mis en œuvre en 2020, notamment dans le domaine des crédits (octroi de PGE, gestion de moratoires, traitement des débiteurs).

La Direction participe par ailleurs à l'élaboration du socle commun de Contrôle Permanent, en cours de mise en place, au niveau national.

Le Contrôle Périodique

L'Inspection Contrôle Audit Groupe, conformément à la charte de contrôle périodique Groupe, veille à la cohérence, à l'exhaustivité et à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne ainsi que des processus de mesure, de surveillance et de gestion des risques. Elle exerce ses activités sur l'ensemble des entités et métiers du Groupe CMNE.

Ses missions principales concernent notamment :

- le contrôle périodique du réseau commercial Bancassurance France ;
- l'audit des directions centrales et métiers de la CFCMNE et des filiales ;
- la certification des comptes sociaux des caisses locales.

Concernant son activité, l'Inspection Contrôle Audit Groupe a réalisé en 2020 :

- 34 missions de révision (32 concernant des caisses locales, 2 réalisées sur des Espaces Conseil Professionnel) ;
- 4 missions d'audit sur des structures ou processus en lien avec le réseau Bancassurance France ;
- la certification des comptes sociaux 2019 de 141 caisses locales ;
- 26 missions d'audit métiers.

Concernant Beobank, son service d'audit interne, dont le responsable est lié fonctionnellement à l'Inspecteur Général du CMNE, a mené 117 inspections d'agences et agents délégués, et 9 missions d'audit métiers.

Afin d'assurer la gestion des risques du CMNE, deux comités sont chargés du pilotage et de surveillance à savoir le Comité d'audit et le Comité des risques.

Le Comité d'audit

Présidé par un administrateur, il comprend quatre autres administrateurs fédéraux et se réunit au minimum 5 fois par an. Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'Inspecteur Général, le Secrétaire Général, le Directeur des Risques Groupe et des membres du Comité de Direction assistent également aux réunions. Le secrétariat est assuré par l'Inspecteur Général du Groupe. Il est chargé :

- de l'établissement et du maintien, par la Direction Générale d'un dispositif de contrôle interne efficace, de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée ;
- sur la base d'un plan pluriannuel, de valider le plan d'audit annuel d'intervention de l'Inspection Contrôle Audit Groupe et de proposer des orientations en matière de contrôle périodique pour l'ensemble du Groupe ;
- de se faire présenter les rapports établis par l'Inspection Contrôle Audit Groupe, de valider leurs conclusions et de vérifier la mise en œuvre des recommandations émises ;
- du suivi des processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes, et de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de l'examen et de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

Le Comité des risques

Présidé par un administrateur, il comprend quatre autres administrateurs fédéraux et se réunit au minimum 7 fois par an. Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'Inspecteur Général, le Secrétaire Général, le Directeur des Risques Groupe et des membres du Comité de Direction assistent également aux réunions. Le secrétariat est assuré par le Directeur des Risques Groupe. Ce comité :

- propose la Politique des Risques Groupe ;
- suit la stratégie et l'appétence en matière de risques ;
- apprécie les risques notamment par rapport aux fonds propres et aux résultats ;
- s'assure que le Groupe se conforme aux obligations réglementaires et prudentielles.

Ces deux comités, placés sous la responsabilité du Conseil d'administration, sont régis par des règlements intérieurs propres.

Dans le cadre de la gouvernance du Groupe CMNE, la Direction des Risques Groupe rend compte de ses travaux auprès des dirigeants effectifs. Le Groupe CMNE attache une importance à disposer d'un dispositif robuste et efficace pour surveiller et maîtriser ses risques. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques bancaires et non bancaires des entités du Groupe CMNE, dans le respect des normes fixées par l'ACPR, notamment l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement, des services d'investissement et à la surveillance complémentaire des conglomérats financiers.

4.2.4 Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

(Audité)

Sur les volets risques de crédit, risques de taux, risques de marché et risques opérationnels, la Direction des Risques Groupe et la Direction Financière Groupe élaborent des tableaux de bord dans l'optique de suivre et d'analyser l'évolution du profil des risques du CMNE.

Pour le risque de crédit, le système de déclaration et de mesure des risques en vigueur s'appuie très largement sur les outils des accords de Bâle, interfacés avec la comptabilité.

Concernant les risques opérationnels, le dispositif de mesure et de maîtrise des risques s'appuie sur l'alimentation d'une base nationale recensant les sinistres et des cartographies de risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les directions concernées et les dispositifs de gestion quotidienne des risques.

4.2.5 Profil de risque de l'établissement (Audité)

Le Groupe CMNE est une banque mutualiste, propriété de ses seuls sociétaires, qui n'est pas recensée parmi les Établissements d'Importance Systémique mondiale (G-SIFs). Le Groupe Crédit Mutuel, dont le Groupe CMNE fait partie, appartient à la liste des Autres Établissements d'Importance Systémique (AEIS). Le Groupe CMNE intervient en France et en Belgique.

La banque de détail est son cœur de métier, comme en atteste la part du risque de crédit à la clientèle dans le total de ses exigences de fonds propres et la prédominance du portefeuille Retail dans l'ensemble de ses expositions.

La stratégie du Groupe est celle d'un développement maîtrisé, durable et rentable. Les mises en réserve régulières consolident sa solidité financière. Son ratio de solvabilité Common Equity Tier One de 19,79 % à fin 2020 le positionne parmi les banques européennes les plus sûres.

Le dispositif de gestion des risques du Groupe est défini en adéquation avec son profil de risques et sa stratégie, et les systèmes de gestion des risques appropriés.

Les interventions sur les marchés financiers se font dans le cadre d'une gestion saine et prudente (en référence à la loi SRAB).

4.2.6 Appétence aux risques

Le cadre général d'appétence aux risques du Groupe Crédit Mutuel est défini, en lien avec la cartographie des risques; il est validé au niveau de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Le Groupe CMNE, ses principales entités et lignes de métiers le déclinent de manière opérationnelle, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, dans des politiques d'appétence et de tolérance maximale aux risques, intégrant une marge de prudence additionnelle.

L'appétence aux risques représente le niveau quantitatif et les types de risques (crédit, marché, liquidité, taux, opérationnels, rentabilité et solvabilité), que le Groupe CMNE est disposé à accepter dans le cadre de ses objectifs stratégiques (Plan Moyen Terme), sans porter atteinte à sa viabilité et en recherchant une adéquation du couple risque/rentabilité. Elle est applicable et formalisée au niveau de chacun des pôles d'activité (pôle Bancassurance France, pôle Bancassurance Belgique et pôle gestion pour compte de tiers), constituant des centres de compétences métiers autour de la Caisse Fédérale du CMNE.

Le cadre d'appétence aux risques reprend sur un document unique validé par le Conseil d'administration :

- l'appétence aux risques ;
- la politiques de gestion des risques ;
- les procédures ;
- la description des rôles et responsabilités des organes de gouvernance qui en supervisent la mise en œuvre, le pilotage et le contrôle.

Il est en lien direct avec les objectifs du Groupe et le Plan Moyen Terme, il doit contribuer à promouvoir une culture risques et financière forte au sein du Groupe, de telle sorte que l'émergence de nouveaux risques ou toute prise de risque excédant les seuils de tolérance définis soient rapidement identifiés et portés à la connaissance des instances décisionnaires.

La diffusion de la culture risques (en particulier auprès des lignes métiers, des fonctions de gestion des risques, de conformité et de contrôle) s'effectue à partir du cadre d'appétence aux risques :

- compréhension partagée des valeurs du Groupe et de son appétence aux risques ;
- action en cas de dépassement des limites, et de non-respect (procédures d'escalades).

Intervenant sur les activités de collecte de dépôts, de financement de l'économie et des moyens de paiement, le Groupe CMNE propose l'ensemble des services financiers et d'assurance à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises.

Principalement axé sur la banque de proximité, le modèle de développement du Groupe CMNE, maîtrisé, durable et rentable, s'appuie sur :

- la croissance en France, interne et organique d'une part, via le développement de ses parts de marché tant sur les dépôts que sur les crédits ;
- la diversification de l'offre du réseau (notamment sur le métier assurance) et l'innovation technologique dans l'optique de proposer les produits les plus adaptés aux besoins de sa clientèle ;
- la rationalisation des outils informatiques ;
- un développement à l'international prudent et ciblé, visant notamment une plus forte diversification de l'offre de la banque de détail ;
- l'organisation autour de marques fortes.

Fidèle à son modèle coopératif, le Groupe CMNE veille à maintenir et à renforcer régulièrement sa solidité financière, source de sécurité et de pérennité.

De par son modèle d'affaires et ses valeurs, le Groupe CMNE développe historiquement des activités présentant un risque faible et divisé. La banque de détail constitue le cœur de métier du Groupe CMNE, la clientèle est constituée majoritairement de particuliers. La part du risque de crédit dans le total des exigences de fonds propres du Groupe (plus de 90 %) et la prédominance du portefeuille Retail dans l'ensemble de ses expositions en attestent.

Dans une optique de gestion graduée du risque, des seuils d'alerte et des limites sur les indicateurs risques sont posés, en amont des seuils de redressement.

Partant du principe que le processus s'appuie sur un cadre d'indicateurs clés par type de risque, et de la nécessité d'adopter une approche graduée, trois zones de risques sont distinguées :

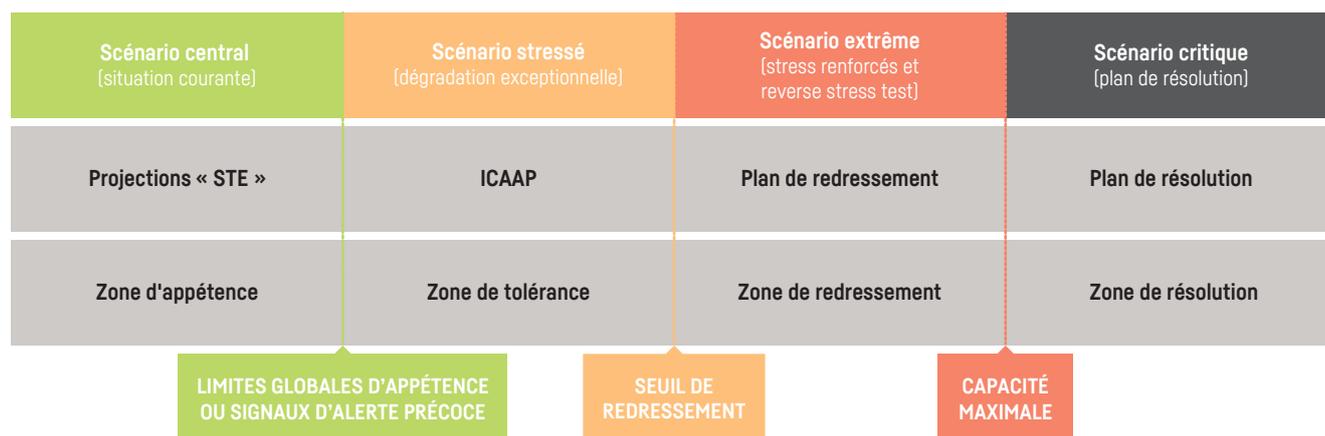
- une première correspondant à l'appétence au risque en situation courante (c'est-à-dire le scénario central de prévisions financières chiffré dans l'ICAAP), équivalent à une zone de confort en termes de risques (zone verte) ;

- une deuxième correspondant à une zone de risque située au-delà de l'appétence mais qui peut être tolérée, dans la mesure notamment où le Groupe CMNE ne serait pas contraint de mettre en œuvre ses options de redressement. L'entrée dans cette zone, calibrée notamment à partir des résultats des scénarios de stress (ICAAP, ILAAP), déclencherait un feu orange ;
- une troisième correspondant à une zone de risque qui n'est plus tolérée, et dont l'entrée est matérialisée par le dépassement des seuils de redressement définis par le Conseil d'administration confédéral (zone rouge), conduisant selon les procédures en vigueur (et notamment la DCG 2016-01 sur la solidarité) à la mise en œuvre des options de redressement prévues par le Groupe CMNE.

Au-delà de ces zones, une « zone noire » pourrait marquer l'entrée en résolution et la prise de contrôle de l'établissement par le Mécanisme de Résolution Unique en cas d'échec du Groupe à se redresser.

Le dispositif se décrit de la façon suivante :

Scénarios gradués selon un niveau de risque croissant



Cette approche permet d'afficher clairement la marge de manœuvre que les instances de surveillance laissent à la Direction Générale pour assurer le développement du Groupe CMNE, tout en distinguant :

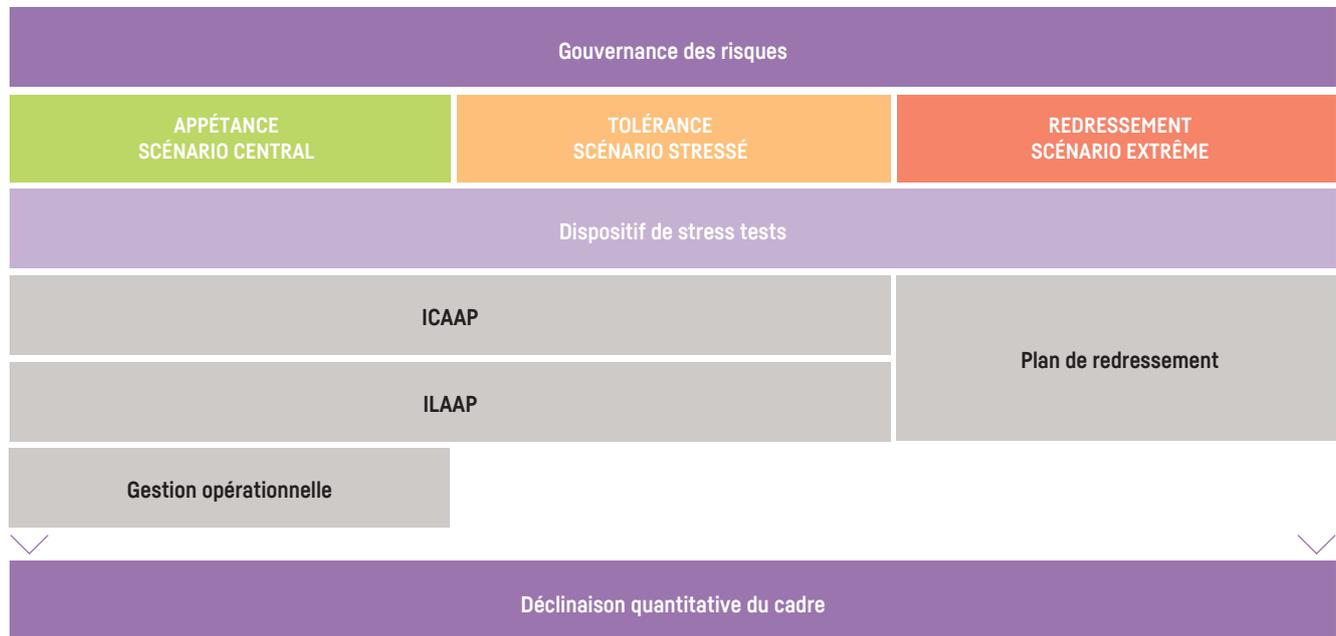
- ce qui est du ressort de la gestion courante (zone verte) : au sein de cette zone, les limites opérationnelles et les objectifs de gestion sont fixés ;
- de ce qui est du ressort d'une zone de risque qui peut être tolérée (zone orange) mais qui s'inscrit au-delà de l'appétence au risque du Groupe CMNE, laquelle doit être définie en cohérence avec le principe de prudence affirmé par le cadre général d'appétence au risque du Groupe Crédit Mutuel.

Le cadre d'appétence est complété par le dispositif de limites et son suivi, les déclarations d'adéquation des fonds propres et de la liquidité :

- T1
- La démarche ICAAP visant à s'assurer que le Groupe dispose de suffisamment de fonds propres pour faire face à une situation de stress, avec une vision prospective à 3 ans
 - La démarche ILAAP consistant à évaluer l'adéquation du profil de refinancement du Groupe en fonction de son modèle de développement, de ses besoins et réserves de liquidité (en temps normal et sous condition de stress)
- T2
- Les systèmes de limites pour encadrer la prise de risques, le dispositif des indicateurs clés pour suivre une situation potentielle de redressement
 - La procédure d'alerte en cas de survenance d'un incident significatif

T1 – Cadre consolidé de gestion des risques

Reposant sur les piliers suivants :



T2 – Surveillance consolidée des risques

Limites et seuils d'alerte	PRC	Surveillance de la capacité du Groupe à assumer des risques						
<ul style="list-style-type: none"> • Appétence et Politique de gestion des risques Groupe : Encadrement des risques crédit, marché, taux, liquidité, opérationnels, risques de participation, risques stratégiques et risques non bancaires • Indicateurs clés (Plan de Redressement des Crises) • Procédure d'alerte des incidents significatifs : 	Exercice Annuel au niveau du Groupe CMNE	<p>Présentée en Comité des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reporting consolidé des risques : ratio de solvabilité, reporting ICAAP, risques de crédit, opérationnels, règlement livraison, gestion de bilan, activité de marché, non-conformité, blanchiment, terrorisme • Stress tests crédits, taux, marché, liquidité : ICAAP, ILAAP et STE • Suivi des indicateurs risques Groupe : Appétence et PRC 						
<table border="1"> <tr> <td>Niveaux validés par le CA CNCM</td> <td>Niveaux validés par le Groupe CMNE</td> </tr> </table>		Niveaux validés par le CA CNCM	Niveaux validés par le Groupe CMNE					
Niveaux validés par le CA CNCM		Niveaux validés par le Groupe CMNE						
Procédure de dépassement de seuil d'appétence, de tolérance et indicateurs PRC information CA et DG CNCM avec le cas échéant décisions des dirigeants effectifs								
<table border="1"> <tr> <td>Rentabilité</td> <td>Qualité des risques</td> <td>Solvabilité</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Liquidité</td> <td></td> </tr> </table>	Rentabilité	Qualité des risques	Solvabilité		Liquidité			
Rentabilité	Qualité des risques	Solvabilité						
	Liquidité							

4.2.7 Tests de résistance – stress test

Les stress tests, ou tests de résistance, font partie intégrante du dispositif de gestion des risques mis en place par le Groupe. Ils consistent à simuler des scénarii prospectifs [économiques, financiers, politiques, réglementaires] sévères mais plausibles afin de mesurer la capacité de résistance de la banque.

En cohérence avec sa cartographie des risques, le Groupe Crédit Mutuel a construit un programme de stress gradué, qui inclut :

- des stress tests spécifiques par type de risque tels que les stress tests de taux permettant la mesure de la sensibilité d'indicateurs tels que le PNB du Groupe à des scénarii de déplacement de courbe de taux ou les stress tests marchés basés sur des scénarii historiques et hypothétiques sur les activités de marché de l'ensemble des groupes de Crédit Mutuel ;
- les stress tests ICAAP afin de s'assurer de l'adéquation des ressources de capital et de liquidité du Groupe et des sous-groupes régionaux au regard des risques encourus, et ce sur un horizon de 3 ans. Ces stress tests reposent sur des scénarios plausibles, cohérents avec les risques majeurs du Groupe, fondés sur des événements macro-économiques et prospectifs (forward-looking).

Les stress tests du Plan de redressement, extrêmes et hypothétiques, permettant d'estimer dans quelle mesure le Groupe pourrait être confronté le cas échéant à une situation de redressement.

Les reverse stress tests dont l'intérêt est de montrer la distance du Groupe au redressement, ou sa capacité à assumer des risques. La capacité du Groupe à assumer des risques se définit comme le niveau maximum de risques qu'il peut supporter compte tenu du niveau excédentaire de ses ressources par rapport aux exigences réglementaires fixées sur son capital et sa liquidité, son environnement opérationnel (qualité des systèmes d'information, capacité à suivre et gérer les risques, niveau d'expertise des équipes) et ses engagements vis-à-vis des déposants, assurés, sociétaires/actionnaires, créanciers, clients et parties prenantes.

Scénario pandémie Covid-19

La crise de la Covid-19 a rendu obsolète les scénarios adverses envisagés par le GCM dans la campagne ICAAP 2019. En réponse à cette crise économique et sanitaire, le Groupe Crédit Mutuel a élaboré un scénario adverse pandémie pour l'ICAAP impactant les facteurs de risques ci-dessous :

- risque de crédit : dégradation de la situation macro-économique, impactant directement la qualité des crédits ;
- risque de marché : dislocation des marchés financiers ;
- risque de taux : environnement de taux bas.

Le scénario se traduirait comme suit :

- Baisse des taux directeurs et des taux d'intérêt interbancaires : les banques centrales n'auront d'autre choix que d'assouplir encore leur politique monétaire. Toutes augmenteront fortement leurs achats d'actifs, ce qui fera plonger les taux d'intérêts ;
- Hausse du risque de crédit : les effets de la crise de 2020 commencent à se faire sentir en 2021 et le reconfinement aggrave encore la situation ;
- Chocs des indices actions et spreads crédits : impact momentané au 1^{er} trimestre 2021 lors de l'annonce d'un reconfinement, une partie du choc est absorbée fin 2021 (les spreads crédits Corporate restent élevés et les indices actions restent à des niveaux bas : le niveau moyen du CAC observé en 2020 en scénario central n'est retrouvé qu'en 2022 dans la situation stressée).

Stress-tests sur les activités de marché

Sur la base d'hypothèses communes à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel, le CMNE effectue chaque trimestre une mesure d'impact de stress tests. Cinq stress historiques (hausse des taux 1994, crise asiatique de 1997, lundi noir de 1987, 11 septembre 2001, crise des subprimes) et cinq stress hypothétiques relatifs aux 3 types de risques : Action, Crédit et Taux, soit respectivement baisse des actions européennes de 25 %, écartement des spreads selon les actifs concernés et variation à la hausse et à la baisse des taux euros de 50 bps sont ainsi mesurés.

Afin de compléter ces modèles, un stress relatif à la baisse du marché immobilier a été initié sur la base d'une Value at Risk (VaR) historique des catégories bureaux, logements et commerces.

À fin 2020, les tests de résistances les plus pénalisants (hors stress Covid-19) au niveau du compte de résultat sont :

- au niveau des stress historiques le scénario du 11 septembre et du lundi noir avec un impact respectivement de 14 et 22 millions d'euros ;
- au niveau des stress hypothétiques, le scénario de la baisse des actions européennes avec un impact de 19 millions d'euros et le stress immobilier pour 18 millions d'euros.

Concernant l'impact potentiel en fonds propres, celui-ci varie entre + 1 et - 12 millions d'euros selon le scénario. Les plus pénalisants sont :

- au niveau des stress historiques le 11 septembre et le lundi noir ;
- au niveau des stress hypothétiques, la hausse des spreads de crédits.

Un stress Covid-19 a été ajouté au 31 décembre 2020, afin de suivre les impacts de la reconduction potentielle d'une crise de même envergure. L'impact en résultat est de 26 millions d'euros et en capitaux propres, de 13 millions d'euros.

4.3 CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

En application des dispositions du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit « CRR »), les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités, seule la méthode de consolidation change.

Pour le Groupe CMNE, la méthode de consolidation diffère pour les entités ne figurant pas dans le prolongement de l'activité bancaire ou financière, à savoir les entités à caractère non financier (les fonds communs de titrisation) qui sont consolidées par mise en équivalence, quel que soit le pourcentage de contrôle. Les entités composant le périmètre figurent en annexe 1 des états financiers.

TABLEAU 1 : DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET PRUDENTIEL – (LI3) AU 31/12/20

Au 31/12/20, aucune société n'est traitée différemment entre les périmètres comptable et prudentiel.

TABLEAU 2 : DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET AFFECTATION DES LIGNES DES ÉTATS FINANCIERS DANS LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES – (LI1) – AU 31/12/20

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables						
	d'après les états financiers publiés	sur le périmètre de consolidation réglementaire	des éléments soumis au cadre du risque de crédit	des éléments soumis au cadre du risque de contrepartie	des éléments soumis aux dispositions relatives à la titrisation	des éléments soumis au cadre du risque de marché	des éléments non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>En millions d'euros</i>							
ACTIF							
Caisse, Banques centrales – Actif	1 059	1 059	1 059	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 044	1 044	944	100	-	-	-
Instruments dérivés de couvert. – Actif	3	3	-	3	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 870	1 870	1 870	-	-	-	-
Titres au coût amorti	44	44	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	3 936	3 936	3 802	133	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	18 095	18 095	17 985	2	-	-	152
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	63	63	-	-	-	-	63
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt courants	81	81	81	-	-	-	-
Actifs d'impôt différés	51	51	51	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	371	371	371	-	-	-	-
Actifs non courants dest. à être cédés	-	-	-	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée	-	-	-	-	-	-	-
Participations dans les entreprises MEE	1 522	1 522	1 243	-	-	-	279
Immeubles de placement	217	217	217	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et LF preneur	233	233	233	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	34	34	- 1	-	-	-	35
Écart d'acquisition	200	200	-	-	-	-	200
TOTAL ACTIF	28 823	28 823	27 855	239	-	-	730

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables						
	d'après les états financiers publiés	sur le périmètre de consolidation réglementaire	des éléments soumis au cadre du risque de crédit	des éléments soumis au cadre du risque de contrepartie	des éléments soumis aux dispositions relatives à la titrisation	des éléments soumis au cadre du risque de marché	des éléments non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<i>En millions d'euros</i>							
PASSIF							
Banques centrales – Passif	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	155	155	-	102	-	-	53
Instruments dérivés de couvert. – Passif	53	53	-	53	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	863	863	-	58	-	-	805
Dettes envers la clientèle	20 463	20 463	-	10	-	-	20 453
Dettes représentées par un titre	2 033	2 033	-	-	-	-	2 033
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt courants	27	27	-	-	-	-	27
Passifs d'impôt différés	15	15	15	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	681	681	-	-	-	-	681
Dettes liées aux actifs dest. à être cédés	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les EC – JVO	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre – JVO	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de trading	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les Ets de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couvert. – Passif	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées émises par les assurances	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	148	148	-	-	-	-	148
Dettes subordonnées émises par les banques	822	822	-	-	-	-	822
Capitaux propres totaux	3 562	3 562	-	-	-	-	3 562
Capitaux propres – part du Groupe	3 519	3 519	-	-	-	-	3 519
Capital et primes liées	1 411	1 411	-	-	-	-	1 411
Réserves consolidées – Groupe	1 781	1 781	-	-	-	-	1 781
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – Groupe	164	164	-	-	-	-	164
Résultat – Groupe	163	163	-	-	-	-	163
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	43	43	-	-	-	-	43
TOTAL PASSIF	28 823	28 823	15	223	-	-	28 585

TABLEAU 3 : PRINCIPALES SOURCES DE DIFFÉRENCES ENTRE LES MONTANTS RÉGLEMENTAIRES DES EXPOSITIONS ET LES VALEURS COMPTABLES DANS LES ÉTATS FINANCIERS – (LI2) – AU 31/12/20

En millions d'euros	a	b	c	Éléments soumis au	
	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de marché
1 Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire [d'après le tableau LI1]	28 093	27 855	239	-	-
2 Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire [d'après le tableau LI1]	238	15	223	-	-
3 Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	27 855	27 839	16	-	-
4 Engagements hors bilan	3 324	3 324		-	
Écart de valorisation sur hors-bilan	- 1 981	- 1 981		-	
5 Écart de valorisation	83		83		
6 Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	2		2		-
7 Écarts découlant de la prise en compte des provisions	200	200		-	
8 Écarts découlant des filtres prudentiels	-	-			
9 Autres	64	64		-	
10 Valeur réglementaire des expositions	29 547	29 446	101	-	-

4.4 FONDS PROPRES

4.4.1 Composition des fonds propres

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les fonds propres réglementaires sont déterminés conformément à la partie I du règlement UE n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n° 648/2012 (dit « CRR »), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission Européenne).

Les fonds propres sont désormais constitués par la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (Common Equity Tier 1 – CET1), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) nets de déductions ;
- des fonds propres de catégorie 2 nets de déductions.

Les fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 « CET 1 ») correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés) et aux résultats non distribués. Il est exigé une totale rigidité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Compte tenu des dispositions du règlement délégué (UE) 2015/850, les anciennes parts B et les parts F ne sont plus éligibles au CET1. Conformément aux dispositions du CRR [articles 484 et 486], elles peuvent toutefois être conservées au titre des clauses de « grand-père », de manière dégressive sur une période de dix ans à compter du montant constaté au 31 décembre 2012. Le montant des parts B et F éligibles au CET1 au 31 décembre 2020 dépasse le plafond fixé à 20% de leur encours au 31 décembre 2012; ce dépassement est de 5,7 millions d'euros exclusivement sur les parts F qui sont exclus des fonds propres.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 « AT1 ») correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil minimum fixé à 6 %. La totale rigidité des paiements est exigée : suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

L'article 92, paragraphe 1 du CRR fixe un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 à 4,5 % et un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 à 6 %. La BCE exige, à l'issue du processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (« SREP »), que la CFCMNE respecte, sur base sous-consolidée, un ratio de fonds propres global de 9,75 % et un ratio de fonds propres de catégorie 1 (CET1) de 6,25 %, tels que ces ratios sont définis dans le Règlement (EU) n° 575/2013.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, la BCE a demandé aux établissements d'appliquer par anticipation des mesures prévues par la CRD V. L'exigence de P2R est ainsi ventilée sur tous les niveaux de fonds propres (i.e. à hauteur de 56% de CET1, 19% AT1 et 25% T2). Le taux de 6,25% a donc été revu à 5,48% à compter de l'arrêté de 09/2020 .

Il convient d'ajouter aux exigences de fonds propres de base de catégorie 1 le coussin de conservation pour 2,50 % tel que ce ratio est défini dans le règlement CRD IV.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables, calculés sur le périmètre prudentiel, après application des « filtres prudentiels » et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires.

Les filtres prudentiels

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et en raison de la fin de clauses transitoires appliquées aux plus-values latentes (hormis les titres en cash-flow-hedge), celles-ci ne sont plus filtrées et sont désormais intégralement retenues dans les fonds propres de base.

Les différences sur mise en équivalence des participations sont réparties entre les réserves et le report à nouveau, d'une part, et le résultat, d'autre part, en fonction des catégories de capitaux propres dans lesquelles elles trouvent leur origine.

En revanche, les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes continuent à être neutralisées (comme sous le règlement CRBF n° 90-02).

Les autres ajustements en CET1 concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes aux porteurs de parts ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions ;
- les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- les impôts différés actifs dépendants de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- les pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur, et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les pertes et les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les détentions directes, indirectes et synthétiques détenues dans des instruments CET1 d'entité du secteur financier dès lors qu'elles dépassent une franchise de 10 % du CET1.

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres AT1

Les instruments de fonds propres AT1 se composent du titre super-subordonné (TSS) émis en 2004, pour un montant de 150 millions d'euros, qui est reclassé progressivement, de 10 % par an, en T2. Au 31 décembre 2020, le montant éligible aux fonds propres AT1 est de 20 % du nominal du TSS, soit 30 millions d'euros. A compter du 1er janvier 2022 et la fin des mesures transitoires, ce TSS de 150 M€ ne sera plus éligible aux fonds propres.

Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des « fonds propres éligibles » s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des

participations non financières pondérées à 1250 % ; il s'agit de la somme des :

- fonds propres de catégorie 1 ;
- fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

TABLEAU 4 : RAPPROCHEMENT BILAN FINANCIER/BILAN RÉGLEMENTAIRE/FONDS PROPRES – (CCC2) – AU 31/12/20

En millions d'euros	Consolidation comptable	Consolidation prudentielle	Écart	En millions d'euros	CET1	ATI	T2
Capitaux propres	3 562	3 562		Fonds propres	2 952	30	677
Capitaux propres - part du Groupe - Hors OCI	3 355	3 355		Fonds Propres - Part du Groupe	3 328		
Capital souscrit et primes d'émissions	1 411	1 411	-	Capital appelé versé et primes d'émission*	1 399		
Réserves consolidées - Groupe	1 781	1 781	-	Résultats antérieurs non distribués	1 781		
Résultat consolidé - Groupe	163	163	-	Bénéfice ou perte (part du Groupe)	163		
				(-) Part des bénéfices intermédiaires ou de fin d'exercice non éligible	-15		
Capitaux propres - Intérêts minoritaires - Hors OCI	43	43		Fonds Propres - Intérêts minoritaires			
Réserves consolidées - Intérêts minoritaires	39	39	-	Intérêts minoritaires éligibles*			
Résultat consolidé - Intérêts minoritaires	4	4	-				
Gains ou pertes latents - Part du Groupe	164	164		Gains ou pertes latents - part du Groupe	164		
dont instruments de capitaux propres	75	75	-	dont instruments de capitaux propres*	3		
dont instruments de dettes	117	117	-	dont instruments de dettes*	20		
dont couverture de flux de trésorerie	-10	-10	-	dont réserve de couverture de flux de trésorerie	-10		
Gains ou pertes latents - Intérêts minoritaires							
Autres éléments bilanciaux				Autres éléments bilanciaux entrant dans le calcul des fonds propres	-541	30	677
Immobilisations incorporelles	34	34	-	• Montant brut des autres immobilisations incorporelles y compris IDP sur immobilisations incorporelles (a-b)	-34		
Écart d'acquisition (y compris inclus dans la valeur des titres mis en équivalence)	480	480	-	• Écart d'acquisition en immobilisations incorporelles	-480		
Impôts différés				• IDA dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles nets des passifs d'impôts associés			
- Actifs	51	51	-				
dont IDA sur déficit fiscal	-	-	-				
- Passifs	15	15	-				
dont IDP sur immobilisations incorporelles	-	-	-				
Dettes subordonnées	822	822	-	6 Dettes subordonnées*		30	763
				Déductions et filtres prudentiels (voir tableau suivant)	-27	-	-85
				* Existence de clauses transitoires			
Commentaires					CET1	ATI	T2
1 L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux PMV portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 3) ;				Déductions et filtres prudentiels	-27	-	-85
2 Les intérêts minoritaires sont soumis à un calcul spécifique dans le cadre du CRR ;				Positions de titrisation qui peuvent sur option faire l'objet d'une pondération de 1250 %			
3 L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux PMV portées par les sociétés consolidées par MME (cf point 1) ;				(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement significatif			
4 Le montant des immobilisations incorporelles déduit des fonds propres comprend les impôts différés passifs associés ;				(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif			-152
5 Les impôts différés actif et passif sont soumis à un traitement spécifique dans le cadre du règlement européen ;				(-) Déductions excédentaires par niveau de fonds propres			
6 Les dettes subordonnées retenues en fonds propres diffèrent de la comptabilité et du calcul d'une réfaction réglementaire sur les 5 dernières années pour les dettes à durée déterminée.1				En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues	-32		
				En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues			6
				Ajustements du risque de crédit (approche standard)			60
				Filtre prudentiel : réserve de couverture de flux de trésorerie	10		
				Filtre prudentiel : ajustements de valeurs dus aux exigences d'évaluation prudente	-5		
				Filtre prudentiel : pertes ou gains à la JV résultant du propre risque de crédit lié aux instruments dérivés passif			
				Autres			

TABLEAU 5 : INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES - AU 31/12/20

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres CET1

	Parts A	Parts C	Parts B	Parts F
1 Émetteur		Crédit Mutuel Nord Europe		
2 Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)		Parts : 969500MOQLCWGNJR5B72		
3 Droit régissant l'instrument		Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L. 5 12-1 du Code monétaire et financier		
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE				
4 ● Règles transitoires CRR		Fonds propres de base de catégorie 1		
5 ● Règles CRR après transition	Fonds propres de base de catégorie 1		Inéligible	
6 ● Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé		Individuel et (sous-) consolidé		
7 ● Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)		Parts sociales – liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)		
8 Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (<i>monnaie en millions, à la dernière date de clôture</i>)	43,08	1 256,94	75,93	20,34
9 Valeur nominale de l'instrument	43,08	1 256,94	75,93	20,34
9a Prix d'émission	43,08	1 256,94	75,93	20,34
9b Prix de rachat	43,08	1 256,94	75,93	20,34
10 Classification comptable		Capitaux Propres		
11 Date d'émission initiale		Variable		
12 Perpétuelle ou à durée déterminée		Perpétuelle		
13 ● Échéance initiale		N/A		
14 Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance		Non		
15 Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		N/A		
16 ● Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu		N/A		
COUPONS/DIVIDENDES				
17 Dividende/coupon fixe ou flottant (ou N/A)	N/A	Flottant	Flottant	Flottant
18 Taux de coupon et indice éventuel associé		N/A		
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividende stopper)		Non		
20a ● Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)		Pleine discrétion		
20b ● Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)		Pleine discrétion		
21 ● Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat		Non		
22 ● Cumulatif ou non cumulatif		Non		
23 Convertible ou non-convertible		Non convertible		
24 ● Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)		N/A		
25 ● Si convertible, entièrement ou partiellement		N/A		
26 ● Si convertible, taux de conversion		N/A		
27 ● Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion		N/A		
28 ● Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion		N/A		
29 ● Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion		N/A		
30 Caractéristiques en matière de réduction du capital		Oui		
31 ● Si réduction, déclencheur de la réduction		Sur décision de l'Assemblée Générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article. L. 613-31-16 du Code monétaire et financier		
32 ● Si réduction, totale ou partielle		Réduction totale ou partielle		
33 ● Si réduction, permanente ou provisoire		Permanente		
34 ● Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaffectation du capital		N/A		
35 Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)		Rang inférieur à toutes les autres créances		
36 Existence de caractéristiques non conformes (oui/non)	Non		Oui	
37 Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A		À dividendes prioritaires	

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres AT1

1	Émetteur	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0010128835
3	Droit régissant l'instrument <i>Traitement réglementaire</i>	article L. 228-97 du Code de commerce français
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres additionnels de catégorie 1 pour 20 %, 80 % en fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Instrument subordonné (article 63 du CRR)
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	150 M€ dont 120 M€ classés en fonds propres de catégorie 2
9	Valeur nominale de l'instrument	150 000 000 €
9a	Prix d'émission	150 000 000 €
9b	Prix de rachat	133 969 500 €
10	Classification comptable	Passif – Coût amorti
11	Date d'émission initiale	18/11/2004
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle
13	Échéance initiale	N/A
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Après le 18/11/2014
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu <i>Coupons/dividendes</i>	N/A
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	6 % puis Min [8 % ; CMS10ans + 0,175 %]
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	N/A
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Prêts participatifs
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres T2

1	Émetteur	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe				
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0011828235	FR0011927037	FR0012033926	FR0012046860	FR0012112605
3	Droit régissant l'instrument	L. 211-1 et suivants du Code monétaire et Financier				
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE						
4	● Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2				
5	● Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2				
6	● Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé				
7	● Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Instrument subordonné (article 63 du CRR)				
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	3,3	4,8	8,7	1,4	2,2
9	Valeur nominale de l'instrument	3,3	4,8	8,7	1,4	2,2
9a	Prix d'émission	3,3	4,8	8,7	1,4	2,2
9b	Prix de rachat	3,3	4,8	8,7	1,4	2,2
10	Classification comptable	Passif – Coût amorti				
11	Date d'émission initiale	10/04/14	03/06/14	06/08/14	29/07/14	03/09/14
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée				
13	● Échéance initiale	10/04/24	03/06/24	06/08/24	29/07/24	03/09/24
14	● Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui				
15	● Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées				
16	● Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A				
COUPONS/DIVIDENDES						
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Flottant	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	4 % puis Min 4,5 % ; Max 3 % ; CMS 10 ans	3,15 % puis Min 6 % ; Max 3,15 % ; CMS 10 ans	3,10 % puis Min 5 % ; Max 3,10 % ; CMS 10 ans	130 %* CMS 10 ans	3,10 % puis Min 5 % ; Max 3,10 % ; CMS 10 ans
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non				
20a	● Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A				
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A				
21	● Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non				
22	● Cumulatif ou non cumulatif	N/A				
23	Convertible ou non-convertible	Non-convertible				
24	● Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A				
25	● Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A				
26	● Si convertible, taux de conversion	N/A				
27	● Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A				
28	● Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A				
29	● Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A				
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non				
31	● Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A				
32	● Si réduction, totale ou partielle	N/A				
33	● Si réduction, permanente ou provisoire	N/A				
34	● Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaffectation du capital	N/A				
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Remboursable après désintéressement des créanciers privilégiés ou chirographaires.				
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non				
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A				

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

FR0012187078 FR0012187086 FR0012303246 FR0011781061 FR0012304442 FR0012618320 FR0012632495 FR0012616894 FR0012767267 FR0013073764 FR0013201431

L. 211-1 et suivants du Code monétaire et Financier

Traitement réglementaire

Fonds propres de catégorie 2

Fonds propres de catégorie 2

Individuel et (sous-) consolidé

Instrument subordonné (article 63 du CRR)

3,8	2,65	3,13	120	55	18,7	2,55	40	26,53	50	300
3,8	2,65	3,13	120	55	18,7	2,55	40	26,53	50	300
3,8	2,65	3,13	120	55	18,7	2,55	40	26,53	50	300
3,8	2,65	3,13	120	55	18,7	2,55	40	26,53	50	300

Passif - Coût amorti

15/10/14	15/10/14	28/11/14	10/03/14	22/12/14	02/04/15	02/04/15	27/04/15	01/06/15	23/12/15	12/09/16
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Durée déterminée

15/10/24	15/10/24	28/11/24	27/06/26	22/12/26	02/04/25	02/04/25	27/04/27	02/06/25	23/12/30	12/09/26
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Oui

À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées

N/A

Coupons/dividendes

Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe	Fixe	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe
3 % puis Min 4,5 % ; Max 3 % ; CMS 10 ans	3 % puis Min 4,5 % ; Max 3 % ; CMS 10 ans	2,6 % puis Min 4 % ; Max 2,6 % ; CMS 10 ans	4,25 %	3,40 %	1,9 % puis Min 3,75 % ; Max 1,9 % ; CMS 10 ans	1,9 % puis Min 3,75 % ; Max 1,8 % ; CMS 10 ans	2,75 %	1,35 % puis Min 3,10 % ; Max 1,35 % ; CMS 10 ans	4 % puis EURIBOR 6M 1,78 %	2,13 %

Non

N/A

N/A

Non

N/A

Non-convertible

N/A

N/A

N/A

N/A

N/A

N/A

Non

N/A

N/A

N/A

N/A

Remboursable après désintéressement des créanciers privilégiés ou chirographaires.

Non

N/A

TABLEAU 6 : INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES FONDS PROPRES – AU 31/12/20

Montant soumis
à traitement
prérèglement UE
n° 575/2013 ou
montant résiduel
en vertu du
règlement UE
n° 575/2013

En millions d'euros		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prérèglement UE n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n° 575/2013
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : INSTRUMENTS ET RÉSERVES				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	1 303	26 (1), 27, 28, 29, liste ABE 26 (3)	
	<i>dont : Parts sociales</i>	1 300	liste ABE 26 (3)	
	<i>dont : Prime d'émission</i>	3	liste ABE 26 (3)	
2	Bénéfices non distribués	1 781	26 (1) c	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	164	26 (1)	
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	26 (1) f	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	96	486 (2)	
5	Intérêts minoritaires éligibles au CET1	-	84, 479, 480	-
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	148	26 (2)	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	3 493		
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1): AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES				
7	Corrections de valeurs supplémentaires (montant négatif)	- 5	34, 105	
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	- 514	36 (1) b, 37, 472 (4)	
9	<i>Ensemble vide dans l'UE</i>			
10	Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	-	36 (1) c, 38, 472 (5)	-
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	10	33 a	
12	Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	- 32	36 (1) d, 40, 159, 472 (6)	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	-	32 (1)	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	33 (1) b	
15	Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	-	36 (1) e, 41, 472 (7)	
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	36 (1) f, 41, 472 (8)	-
17	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	36 (1) g, 41, 472 (9)	-
18	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 (1) h, 43, 45, 46, 49 (2) (3), 79, 472 (10)	-
19	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 (1) i, 43, 45, 47, 48 (1) b, 49 (1) à (3), 79, 470, 472 (11)	-
20	<i>Ensemble vide dans l'UE</i>			
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	36 (1) k	
20b	<i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	36 (1) k (i), 89 à 91	
20c	<i>dont : positions de titrisation (montant négatif)</i>	-	36 (1) k (ii), 243 (1) b, 244 (1) b, 258	
20d	<i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	36 (1) k (iii), 379 (3)	
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	36 (1) c, 38, 48 (1) a, 470, 472 (5)	-
22	Montant au-dessus du seuil de 15 % (montant négatif)	-	48 (1)	-
23	<i>dont : detentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-	36 (1) (i), 48 (1) b, 470, 472 (11)	-
24	<i>Ensemble vide dans l'UE</i>			
25	<i>dont : actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles</i>	-	36 (1) c, 38, 48 (1) a, 470, 472 (5)	-
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	36 (1) a, 472 (3)	
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	-	36 (1) (i)	

En milliers d'euros		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement préréglément UE n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n° 575/2013
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	-		
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisées en application des articles 467 et 468	-		
	<i>dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de capitaux propres</i>	-	467	
	<i>dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de créances</i>	-	467	
	<i>dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de capitaux propres</i>	-	468	
	<i>dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de créances</i>	-	468	
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	481	
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	36 (1) (i)	
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	- 541		
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 952		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1): INSTRUMENTS				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	-	51, 52	
31	<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-		
32	<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	30	486 (3)	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	85, 86, 480	-
35	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	-	486 (3)	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	30		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1): AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES				
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	52(1) b, 56 a, 57, 475 (2)	-
38	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	56 b, 58, 475 (3)	-
39	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 c, 59, 60, 79, 475 (4)	-
40	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 (d), 59, 79, 475 (4)	-
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-		
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472, 472 (3) a, 472 (4), 472 (6), 472 (8) a, 472 (9), 472 (10) a, 472 (11) a	
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	477, 477 (3), 477 (4) a	
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	467, 468, 481	
42	Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	56 e	
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-		
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	30		
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	2 982		

En milliers d'euros		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement UE n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n° 575/2013
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2): INSTRUMENTS ET PROVISIONS				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	793	62, 63	
47	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2	-	486 [4]	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	87,88, 480	-
49	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	-	486 [4]	
50	Ajustements pour risque de crédit	66	62 c et d	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	859		
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	63 b [i], 66 a, 67,	-
53	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	66 b, 68, 477 [3]	-
54	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	66 c, 69, 70, 79, 477 [4]	-
54a	<i>dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires</i>	-		-
54b	<i>dont détentions existant avant le 1^{er} janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires</i>	-		-
55	Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	- 152	66 d, 69, 79, 477 [4]	
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	- 30		
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472, 472 [3] a, 472 [4], 472 [6], 472 [8] a, 472 [9], 472 [10] a, 472 [11] a	
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	475, 475 [2] a, 475 [3], 475 [4] a	
56c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	467, 468, 481	
	<i>Ajustement dont : subventions reçues par les sociétés de crédit-bail</i>	-	481	
	<i>Ajustement dont : plus-values latentes sur instruments de capitaux propres reportées en fonds propres complémentaires</i>	-	481	
	<i>Ajustement dont : retraitement sur détention d'instrument de fonds propres</i>	-	481	
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	- 182		
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	677		
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	3 659		
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-		
	<i>dont éléments non déduits du CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détention indirecte de propre CET1...)</i>	-	472 [8] b	
	<i>dont éléments non déduits de l'AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions croisées d'instruments de fonds propres d'AT1, détentions directes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)</i>	-	475, 475 [2] b, 475 [2] c, 475 [4] b	
	<i>dont éléments non déduits du T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions indirectes de propres instruments T2, détentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)</i>	-	477, 477 [2] b, 477 [2] c, 477 [4] b	
60	Total actifs pondérés	14 918		

En milliers d'euros		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement UE n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n° 575/2013
RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	19,79%	92 [2] a, 465	
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	19,99%	92 [2] b, 465	
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	24,53%	92 [2] c	
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	2,50%	CRD 128, 129, 130	
65	<i>dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres</i>	2,50%		
66	<i>dont : exigence de coussin contracyclique</i>	0,002357%		
67	<i>dont : exigence de coussin pour le risque systémique</i>	0,00%		
67a	<i>dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>	0,00%	CRD 131	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	15,29%	CRD 128	
69	<i>[sans objet dans la réglementation de l'UE]</i>			
70	<i>[sans objet dans la réglementation de l'UE]</i>			
71	<i>[sans objet dans la réglementation de l'UE]</i>			
MONTANTS INFÉRIEURS AUX SEUILS POUR DÉDUCTION (AVANT PONDÉRATION)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	22	36 [1] h, 45, 46, 472 [10], 56 c, 59, 60, 475 [4], 66 c, 69, 70, 477 [4]	
73	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	243	36 [1] (i), 45, 48, 470, 472 [11]	
74	<i>Ensemble vide dans l'UE</i>			
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	33	36 [1] c, 38, 48, 470, 472 [5]	
PLAFONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	60	62	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	60	62	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	- 6	62	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	18	62	
INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS A EXCLUSION PROGRESSIVE (APPLICABLE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2014 ET LE 1^{ER} JANVIER 2022 UNIQUEMENT)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	150	484 [3], 486 [2] et [5]	
81	Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	484 [3], 486 [2] et [5]	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	30	484 [4], 486 [3] et [5]	
83	Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	- 120	484 [4], 486 [3] et [5]	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	484 [5], 486 [4] et [5]	
85	Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	484 [5], 486 [4] et [5]	

4.4.2 Exigences de fonds propres

TABLEAU 7 : VUE D'ENSEMBLE DES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) – (OV1) – AU 31/12/20

	Actifs Pondérés des Risques		Exigences minimales de fonds propres
	31/12/20	31/12/19	31/12/20
<i>En millions d'euros</i>			
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie – RCC)	12 960	13 013	1 037
2 dont approche standard	4 714	4 650	377
3 dont approche de base fondée sur les notations internes	388	401	31
4 dont approche avancée fondée sur les notations internes	2 891	3 062	231
5 dont actions en approche NI	4 967	4 900	397
6 Risque de contrepartie	90	97	7
7 dont valeur de marché	35	35	3
8 dont exposition initiale	-	-	-
9 dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS – RCC)	-	-	-
10 dont méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-
11 dont montant de l'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP	-	-	-
12 dont CVA	55	62	4
13 Risque de règlement	-	-	-
14 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	-	-	-
15 dont approche fondée sur les notations internes (NI)	-	-	-
16 dont méthode de la formule prudentielle	-	-	-
17 dont approche par évaluation interne	-	-	-
18 dont approche standard (AS)	-	-	-
19 Risque de marché	-	-	-
20 dont approche standard (AS)	-	-	-
21 dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-
22 Grands Risques	-	-	-
23 Risque opérationnel	1 194	1 240	95
24 dont approche indicateur de base	-	20	-
25 dont approche standard	415	423	33
26 dont approche de mesure avancée	779	797	62
27 Montants inférieurs aux seuils de déduction (faisant l'objet d'une pondération de 250 % en risques)	675	570	54
28 Ajustement du plancher	-	-	-
29 TOTAL	14 918	14 920	1 193

4.5 INDICATEURS PRUDENTIELS

4.5.1 Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe au 31 décembre 2020, après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés s'élèvent à :

TABLEAU 8 : RATIOS DE SOLVABILITÉ

<i>En millions d'euros</i>	31/12/20	31/12/19
Fonds propres de base catégorie 1 (CET1)	2 952	2 772
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	30	45
Fonds propres de catégorie 2	677	665
TOTAL FONDS PROPRES	3 659	3 482
Emplois pondérés au titre du risque crédit	13 669	13 618
Emplois pondérés au titre du risque de marché	55	62
Emplois pondérés au titre du risque opérationnel	1 194	1 240
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	14 918	14 920
Ratio CET 1	19,79 %	18,58 %
Ratio T1	19,99 %	18,88 %
RATIO DE SOLVABILITÉ	24,53 %	23,34 %

Dans le cadre du CRR, l'exigence globale de fonds propres est maintenue à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques (risk-weighted assets ou « RWA »). La CFCMNE respecte, sur base sous-consolidée, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de 9,75 %, tel qu'exigé par la BCE.

4.5.2 Coussin de fonds propres contra-cycliques

TABLEAU 9 : MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRA-CYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT – AU 31/12/20

<i>En millions d'euros</i>	31/12/20
Total des emplois pondérés	14 918
Taux de coussin contra-cyclique spécifique à l'établissement	0,00000236
Exigences de coussin contra-cyclique spécifique à l'établissement	0,0352

TABLEAU 10 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRA-CYCLIQUE – AU 31/12/20

	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Expositions du portefeuille de titrisation		Exigence de fonds propres			Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contra-cyclique	
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Dont : expositions générales de crédit	Dont : expositions du portefeuille de négociation	Dont : expositions de titrisation			
Pays pour lesquels un coussin de fonds propres supérieur à 0 % a été reconnu par le HCSF												
NORVEGE	0,03	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000%	1,00%
REPUBLIQUE TCHEQUE	0,03	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000%	0,50%
HONG KONG	0,73	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,03	0,003%	1,00%
BULGARIE	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,001%	0,50%
LUXEMBOURG	11,34	3,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,82	0,00	0,00	0,82	0,079%	0,25%
SLOVAQUIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000%	1,00%
TOTAL DES EXPOSITIONS ET DES EFP	7 375	14 802	-	-	-	-	1 037	-	-	1 037		

Dans le cadre du CRR, l'exigence globale de fonds propres est maintenue à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques (risk-weighted assets ou « RWA »). En complément de l'exigence minimale de CET1, le Groupe Crédit Mutuel est soumis progressivement depuis le 1^{er} janvier 2016 à des obligations de fonds propres supplémentaires qui ne font plus l'objet de mesures transitoires (les taux cibles sont donc appliqués depuis le 1^{er} janvier 2019) et se traduisent par :

- un coussin de conservation, obligatoire pour tous les établissements à 2,5 % des risques pondérés en 2020 ;
- un coussin AEIS (« Autre Etablissement d'Importance Systémique ») lié à la désignation du Groupe en tant qu'établissement considéré à risque systémique à l'échelle nationale. Celui-ci s'applique uniquement au niveau consolidé national. Fixé par le SGACPR dans l'intervalle de 0 % et 2 %, il vise à réduire le risque de faillite des grands établissements en renforçant leurs exigences de fonds propres. Pour le Groupe Crédit Mutuel, son niveau s'élève à 0,5 % en 2020 ;

- un coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique à chaque établissement (capé à 0,625 % en 2016). Le coussin contra-cyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que les établissements ont dans cette juridiction. En France, le taux de coussin contra-cyclique est fixé par le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF). Ce taux se situe, en principe, dans une fourchette de 0 % à 2,5 % (voire au-delà, sous certaines conditions). Fixé à 0,25 % par le HCSF sur la France au 1^{er} juillet 2019, il a été ramené à 0 % à compter du 2 avril 2020. La reconnaissance obligatoire des taux de coussin de fonds propres contra-cyclique mis en place dans d'autres États est plafonnée à 2,5 %. Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF. Le taux de coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique au Groupe Crédit Mutuel est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contra-cyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du Groupe.

4.5.3 Surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Le Groupe CMNE détient 10,22 % de l'ensemble GACM qui est intégré aux comptes du Groupe par mise en équivalence.

Un processus d'échanges d'information a été mis en place entre les entités de contrôle et des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le Groupe CMNE. L'objectif est de permettre à ce dernier de disposer de toutes les informations nécessaires en vue d'apprécier la cohérence et la coordination des structures, ainsi que les politiques et les processus de gestion et de contrôle.

Par dérogation aux articles 36 et 43 du règlement CRR et conformément aux dispositions de l'article 49 de ce même règlement, le SGACPR a autorisé le Groupe Crédit Mutuel à ne pas déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1, les détentions d'instruments de fonds propres dans des entités du secteur assurance et à adopter la méthode dite de la « Valeur de Mise en Équivalence (VME) pondérée » consistant à pondérer les titres détenus dans des entités d'assurance filiales du Groupe au dénominateur du ratio de solvabilité.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le Groupe CMNE est assujéti à une surveillance en matière d'adéquation des fonds propres.

Cette surveillance complémentaire se décline en trois volets :

- le calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres ;
- le contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire ;
- le contrôle de la concentration des risques par secteur.

Le premier volet relatif au calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres permet de vérifier annuellement la couverture, par les fonds propres réglementaires incluant les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires prévues dans le règlement CRR, des exigences de solvabilité relatives au Groupe CMNE.

Le deuxième volet relatif au contrôle de la concentration des risques par secteur permet de déclarer les informations pour le secteur bancaire et pour le secteur des assurances :

- les encours globaux détenus en actions ;
- les encours globaux détenus en placements immobiliers ;
- les participations et créances subordonnées sur des établissements de crédit et établissements financiers.

Le dernier volet relatif au contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire sur base consolidée consiste à déclarer les risques bruts (cumulés sur un même bénéficiaire) supérieurs à 10 % des fonds propres consolidés ou à 300 millions d'euros. Les secteurs banque et assurance sont distingués pour chaque bénéficiaire.

TABLEAU 11 : PARTICIPATIONS NON DÉDUITES DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE – (INS1) - AU 31/12/20

<i>En millions d'euros</i>	<i>Valeur</i>
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur financier dans laquelle l'établissement détient un investissement important non déduit des fonds propres (avant pondération en fonction des risques)	1 024
TOTAL APR	3 789

4.5.4 Ratio de levier

Les procédures pour gérer le risque de levier excessif ont été validées par le Conseil d'administration de la CNCM et s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des Comités des risques confédéral et des groupes régionaux ;
- une limite interne a été définie à l'échelle nationale (qui est de 3,50%) et de chaque groupe de Crédit Mutuel (la limite interne pour le CMNE est de 4%, et le seuil d'alerte, de 4,50%) ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la Direction Générale du groupe concerné ainsi que les Conseils d'administration du Groupe et de la CNCM a été définie et s'applique à tous les groupes de Crédit Mutuel.

TABLEAU 12 : RATIO DE LEVIER : DÉCLARATION COMMUNE – (LRCOM) – AU 31/12/20

En millions d'euros		Expositions au 31/12/20
BILAN (EXCLUANT DÉRIVÉS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES)		
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres, les actifs fiduciaires mais incluant les collatéraux)	28 047
2	(Actifs déduits pour déterminer le Tier 1)	- 32
3	Total expositions de bilan (hors dérivés, cessions temporaires de titres et actifs fiduciaires) – somme des lignes 1 et 2	28 015
DÉRIVÉS		
4	Coût de remplacement associé à tous les dérivés (c'est-à-dire net des appels de marge reçus éligibles)	18
5	Add-on pour les expositions futures potentielles associées aux dérivés (méthode de l'évaluation au prix de marché)	83
EU-5a	Expositions déterminées selon la méthode de l'exposition initiale	
6	Réintégration des garanties sur dérivés données déduites des actifs du bilan en vertu du référentiel comptable applicable	
7	(Dédutions des appels de marge en espèces versés dans le cadre des transactions de produits dérivés)	- 105
8	(Expositions exemptées relatives aux opérations d'un membre compensateur avec une contrepartie centrale éligible CCP)	
9	Montant de notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	
10	(Compensations de notionnel effectif ajusté et déductions du add-on pour les dérivés de crédit vendus)	
11	Total des expositions sur dérivés – somme des lignes 4 à 10	- 4
EXPOSITIONS SUR CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES		
12	Actifs bruts correspondants aux cessions temporaires de titres (sans compensation), après ajustement des transactions comptabilisées comme des ventes	
14	Expositions au risque de crédit de contrepartie pour les actifs liés aux cessions temporaires de titres	
EU-14a	Dérogation pour les SFTs : expositions au risque de crédit de contrepartie en vertu de l'article 429ter.4 et 222 du CRR	
15	Expositions pour les agents intermédiaires dans des SFTs	
EU-15a	(Expositions exemptées relatives aux SFTs entre un membre compensateur et une contrepartie centrale éligible CCP)	
16	Total des expositions sur cessions temporaires de titres – somme des lignes 12 à 15a	
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN		
17	Expositions hors-bilan en montants notionnels bruts	3 102
18	(Ajustements en montants équivalents risque de crédit)	- 1 614
19	Autres expositions hors-bilan – somme des lignes 17 à 18	1 488
EXPOSITIONS EXEMPTÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 429.7 ET 429.14 DU CRR (BILAN ET HORS-BILAN)		
EU-19a	(Exemption des expositions intragroupes [base individuelle] conformément à l'article 429.7 du CRR [bilan et hors-bilan])	
EU-19b	(Exemption des expositions en vertu de l'article 429.14 du CRR [bilan et hors-bilan])	- 3 236
FONDS PROPRES ET EXPOSITION TOTALE		
20	Tier 1	2 982
21	Total des expositions – somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b	26 264
RATIO DE LEVIER		
22	Ratio de levier	11,4 %
22a	Ratio de levier (hors impact des exclusions temporaires concernant les expositions banques centrales)	11,1 %
CHOIX DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET MONTANTS DES ÉLÉMENTS FIDUCIAIRES DÉCOMPTABILISÉS		
EU-23	Choix des dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	OUI

4.6 ADÉQUATION DU CAPITAL

TABLEAU 13 : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER – (LRSUM) – AU 31/12/20

<i>En millions d'euros</i>		<i>Expositions au 31/12/20</i>
1	Actifs consolidés tels que publiés dans les états financiers	28 823
2	Ajustements sur les entités consolidées comptablement, mais en dehors du périmètre prudentiel	-
4	Ajustements sur les dérivés	- 107
5	Ajustements sur les cessions temporaires de titres (SFTs)	-
6	Ajustements sur les éléments hors-bilan (conversion en équivalents crédit des éléments hors-bilan)	1 488
EU-6a	(Ajustements sur les expositions intragroupes exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.7 du CRR)	-
EU-6b	(Ajustements sur les expositions exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.14 du CRR) – Créance CDC	- 3 236
7	Autres ajustements	- 705
8	TOTAL DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER	26 264

TABLEAU 14 : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) – (LRSPL) – AU 31/12/20

<i>En millions d'euros</i>		<i>Expositions au 31/12/20</i>
EU-1	TOTAL DES EXPOSITIONS DU BILAN* DONT :	24 707
EU-2	Expositions du trading book	31
EU-3	Expositions du banking book, dont :	24 675
EU-4	Obligations sécurisées	25
EU-5	Expositions traitées comme les souverains	1 505
EU-6	Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	12
EU-7	Établissements	2 675
EU-8	Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers	9 724
EU-9	Expositions retail	6 215
EU-10	Expositions corporate	1 502
EU-11	Expositions en défaut	440
EU-12	Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	2 576

* Hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées.

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et le Superviseur sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le Groupe Crédit Mutuel pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques. Courant 2008, le Groupe Crédit Mutuel a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP). Cette démarche d'évaluation s'est depuis progressivement enrichie et est désormais formalisée par un dispositif général national cadre, validé par le Conseil d'administration de la CNCM qui s'inscrit dans le prolongement du cadre général d'appétence aux risques et s'applique à tous les niveaux du Groupe Crédit Mutuel.

La démarche ICAAP est pleinement intégrée au schéma de gouvernance en matière de risques. Celle-ci est appréhendée au travers des étapes suivantes :

- l'identification des risques significatifs encourus par la banque et des procédures associées, en liaison directe avec le pilotage des risques

et à l'aide d'une cartographie globale des risques du Groupe actualisée chaque année ;

- l'évaluation de la capacité d'absorption de ces risques de manière continue par les exigences de fonds propres réglementaires définies au titre du pilier 1 ;
- la détermination, le cas échéant, du niveau de fonds propres économiques à allouer en additionnel.

Les méthodes de mesure du besoin économique ont été approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques et le programme global de stress du Groupe Crédit Mutuel, fondé sur une approche holistique et prospective.

La différence entre les fonds propres économiques et les fonds propres réglementaires constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de fonds propres de la banque. Cette dernière est fonction du profil de risques du Groupe Crédit Mutuel (eu égard à ses activités actuelles et futures) et de son degré d'aversion au risque.

Les résultats de l'ICAAP, régulièrement présentés aux instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel et du CMNE, permettent d'attester que le CMNE dispose d'un niveau de fonds propres adéquat pour couvrir son exposition aux risques selon son appétence en matière de solvabilité.

4.7 RISQUE DE CRÉDIT

Informations qualitatives générales sur le risque de crédit. (Audité)

Historiquement, le risque de crédit constitue le principal risque auquel le Groupe CMNE est exposé. En effet, le Crédit Mutuel Nord Europe s'est d'abord développé autour d'une clientèle de détail et d'un sociétariat de particuliers. La composition de son portefeuille traduit bien ces fondamentaux :

- la part de la clientèle de détail s'établit à 61 % au 31 décembre 2020 (stable par rapport au 31 décembre 2019) ;
- et les particuliers représentent 46 % des expositions.

Aujourd'hui, le Groupe CMNE, sur le périmètre Bancassurance, s'articule autour de 3 pôles : le Pôle Banque France constitué des caisses locales, le Pôle Crédit-Bail autour de BAIL ACTEA pour le crédit-bail mobilier et de BAIL ACTEA IMMOBILIER, pour le crédit-bail immobilier, et le pôle belge appuyé sur BEOBANK, qui tend à devenir une banque généraliste en commercialisant de plus en plus, des crédits hypothécaires ou aux professionnels. La complémentarité des pôles permet des synergies entre les entités bancaires de France et de Belgique et les entités de crédit-bail, notamment BAIL ACTEA. En plus, le Groupe CMNE a mis en place pour l'ensemble de ses entités bancaires, une organisation dédiée aux professionnels et entreprises : elle s'articule en France autour des Espaces Conseils Professionnels, ainsi que des Centres d'Affaires pour les PME et les ETI et en Belgique, autour les Centres Professionnels. Ainsi, ces complémentarités et la spécialisation par marché visent à répondre aux besoins de nos clients et à sécuriser les risques inhérents à ces activités.

L'octroi de crédit est régi par des procédures et référentiels propres à chacune des entités du périmètre bancassurance du Groupe CMNE. Ces procédures et référentiels sont eux-mêmes déclinés de l'appétence et de la politique des Risques du Groupe CMNE.

Le principe fondamental sur lequel s'appuient les procédures d'octroi de crédit est le score pour les crédits consommation de Beobank ou la notation interne (Système de Notation Interne du Groupe Crédit Mutuel) pour les pôles Banque réseaux France et Entreprises ; la tarification différenciée des crédits ainsi que le système des délégations de pouvoirs se déclinent de cette notation interne.

Pour le pôle Banque France, un dossier de crédit (consommation, habitat ou professionnel) doit bénéficier d'un avis technique favorable (respect des règles et conditions édictées par la Fédération et la perception des risques attachés au dossier) donné par le collaborateur dans les limites octroyées par le Directeur Général.

Les niveaux de délégations d'avis technique octroyés (en fonction du niveau de maîtrise du collaborateur) sont des montants fixés pour un client en fonction de la notation interne pivot, ils sont pondérés à la hausse ou à la baisse en fonction de la notation. Le passage en défaut exclut totalement le dossier du champ de pouvoir du point de vente.

Les dossiers d'un montant unitaire ou faisant passer l'encours à un montant supérieur à 3 millions d'euros doivent obligatoirement faire l'objet d'une décision des Dirigeants Effectifs. Cette règle s'applique tant en France, qu'en Belgique.

Pour les entités du Groupe CMNE, de manière unitaire ou consolidée, des limites et exclusions destinées à baliser l'activité de crédits et le suivi des risques ont été établies que ce soit :

- en montant (limites d'encours unitaire : sur la catégorie Corporate, la limite d'encours est de 70 millions d'euros, dégressive selon la qualité de la contrepartie) ;
- en territorialité ;
- sur secteurs d'activités ;
- par type d'opérations.

Ces éléments sont repris dans les Règlements Crédit propres à chaque entité ou la Politique des Risques du Groupe CMNE.

Différents reportings s'efforcent à surveiller, chaque trimestre, le respect des limites et exclusions de l'activité de crédits. Ainsi, un reporting Grands Risques, à destination de la Direction Générale, étudie et analyse les contreparties du Groupe, les plus significatives en termes d'encours autorisés. De même, la répartition des encours par secteur est analysée dans le Reporting Risques avec une attention portée aux secteurs les plus sensibles.

Actuellement, la décision d'octroi de crédit du Pôle Banque France s'appuie en particulier, sur la cotation risque du client. Cette cotation risque repose sur des algorithmes et des modèles de cotations à dire d'expert, développés et gérés par la Confédération Nationale de Crédit Mutuel, pour les groupes régionaux. Leur élaboration répond à un souci d'améliorer l'évaluation des risques de crédit, et de se conformer aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne. Une échelle de cotation permet ainsi de traduire la progressivité du risque.

66% des encours de crédits clientèle du Groupe CMNE (catégories C-Entreprises et D-Clientèle de détail) sont traités en méthode avancée; la répartition de ces encours par classe de note et par algorithme de notation est la suivante :

- les meilleurs clients, représentés par les notes supérieures ou égales à C-, totalisent 93 % des encours (entre 89 % et 94 %, selon les marchés) ;
- 6 % des encours ont une note comprise entre D+ et E+ : cette note représente des encours sains avec un profil de risque assez élevé (entre 4 % et 8 % selon les marchés) ;
- les encours douteux (E-), douteux compromis (E=) et contentieux (F), s'établissent à 1 % au global.

Le Groupe CMNE veille, également, à la séparation entre les fonctions d'octroi et de gestion des engagements, de suivi des risques et de vérification de la bonne application des règlements et procédures. Ainsi :

- L'octroi et la gestion des engagements sont du ressort de la Direction des Engagements ;
- La Direction Gestion des Risques Groupe assure le suivi, la surveillance et le pilotage des risques ;
- L'Inspection Contrôle Audit Groupe, attachée à l'Inspecteur Général, veille au respect des procédures et règlements relatifs à l'activité crédit, tant au niveau du réseau de commercialisation (caisses locales ou agences), que dans les services centraux de la Caisse Fédérale ou de BEOBANK.



4.7.1 Expositions

Le Groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes avancées de l'accord de Bâle en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30 juin 2008, pour le portefeuille de Clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31 décembre 2008 pour le portefeuille Banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012, pour le portefeuille Corporate et le portefeuille Banque.

Dans le cadre de l'exercice TRIM (Revue ciblée des modèles internes), la Banque Centrale Européenne a confirmé l'autorisation donnée au Groupe Crédit Mutuel, sur le portefeuille des crédits habitat de la clientèle de détail en 2018 et sur le portefeuille des entreprises et sociétés civiles de la clientèle de détail en 2019.

Au sein du Groupe CMNE, le pourcentage des expositions homologuées en méthode avancée notations internes s'élève à près de 68 % au 31 décembre 2020. La méthode fondation n'est pas utilisée.

Dans le cadre du plan de roll out, les projets d'utilisation de la méthode avancée sur les périmètres des filiales d'affacturage du Groupe Crédit Mutuel en France, de Cofidis France, de Targobank AG (intégrant TCF) et de BEOBANK sont engagés. BEOBANK représente 27% des expositions du Groupe CMNE.

TABLEAU 15 : PART DES EXPOSITIONS BRUTES EN MÉTHODE AVANCÉE (IRB) ET STANDARD

Mesure sur le périmètre des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail

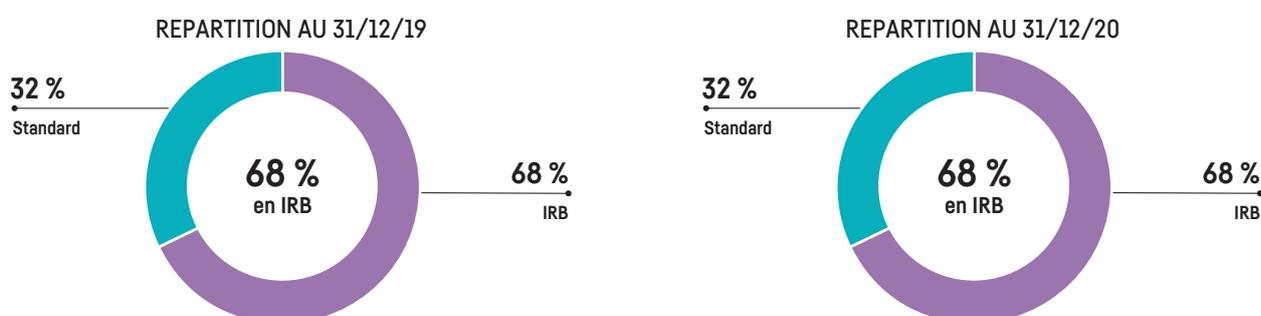


TABLEAU 16 : EXPOSITIONS NETTES (EXPOSITIONS BRUTES – PROVISIONS)

En millions d'euros	31/12/20			31/12/19		
	IRB	Standard	TOTAL	IRB	Standard	TOTAL
Administrations centrales et Banques Centrales	-	4 541	4 541	-	4 184	4 184
Établissements	2 486	272	2 758	1 959	570	2 529
Entreprises	1 897	353	2 250	1 975	342	2 317
Clientèle de détail	12 061	6 823	18 884	11 841	6 266	18 107
- dont Particuliers (algorithme)	8 456	5 945	14 400	8 404	5 424	13 828
- dont Agriculteurs (algorithme)	920	4	924	914	4	919
- dont Entreprises Individuelles (algorithme)	624	359	983	635	316	951
- dont Personnes Morales (algorithme)	603	420	1 023	657	416	1 073
Actions	1 592	191	1 784	1 522	158	1 680
Titrisation	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	388	405	792	401	443	844
TOTAL GÉNÉRAL – BILAN & HORS BILAN	18 424	12 585	31 009	17 698	11 963	29 661
Dérivés	101	0	101	18	79	96
Pensions	-	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	18 525	12 585	31 110	17 716	12 042	29 758

Les expositions nettes bilan et hors bilan progressent de 1 348 millions d'euros sur 1 an. Pratiquement, toutes les catégories progressent : les seules catégories à connaître un retrait de leurs encours sont la catégorie Entreprises ainsi que la catégorie Autres actifs.

La variation de la catégorie "Administrations centrales et Banques Centrales" est principalement expliquée par la hausse des dépôts sur les livrets réglementés ; cette progression, spécifique à la France, augmente du fait de la part du reversement à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ventilées par note, les principales expositions nettes, traitées en IRB, demeurent stables dans le temps. Elles peuvent se représenter comme suit au 31 décembre 2020 :

TABLEAU 17 : VENTILATION DES PRINCIPALES EXPOSITIONS NETTES TRAITÉES EN IRB - AU 31/12/20

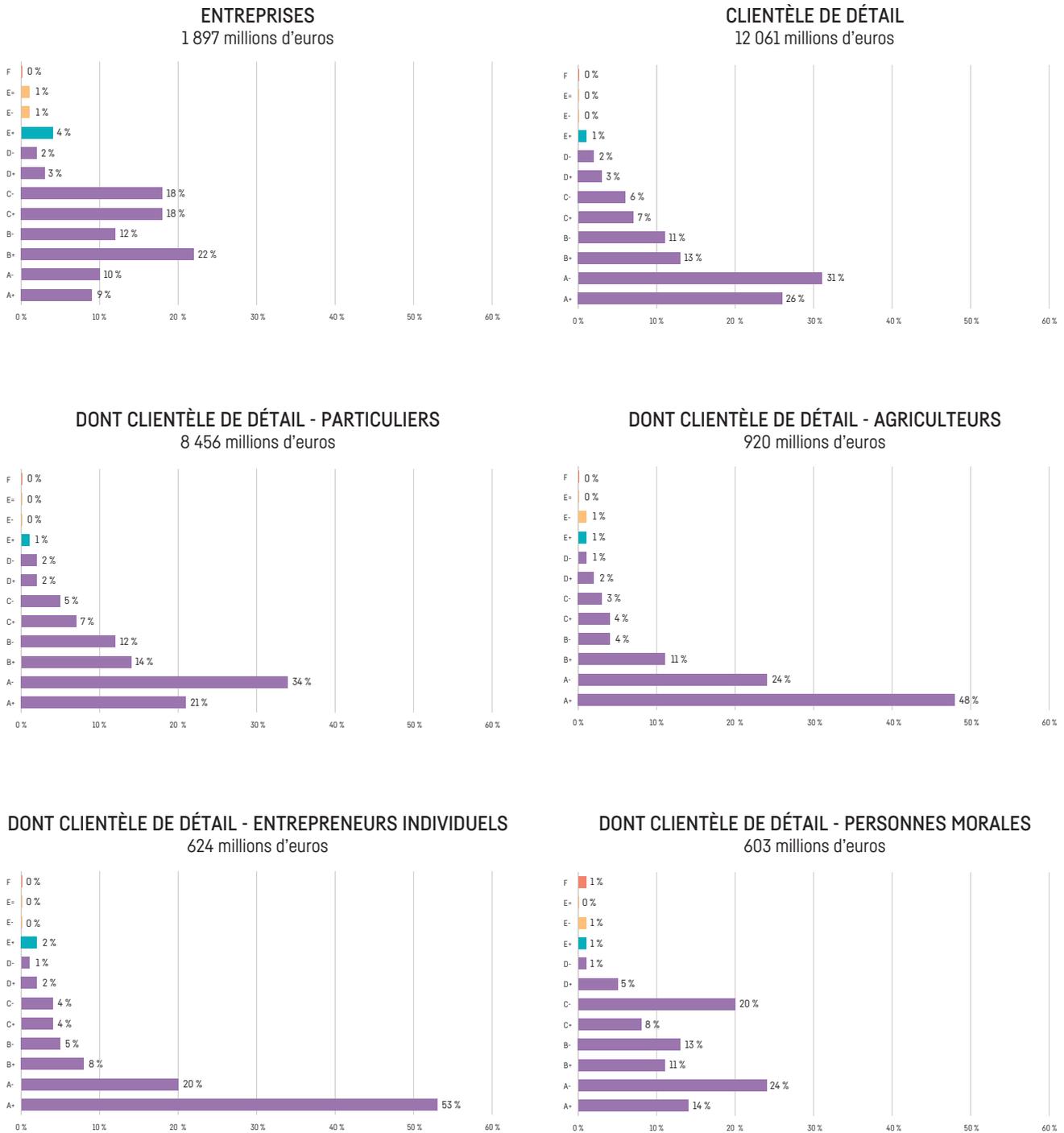


TABLEAU 18 : MONTANT NET TOTAL ET MOYEN DES EXPOSITIONS – (RCB-B) – AU 31/12/20

<i>En millions d'euros</i>	Expositions nettes fin de période	Moyenne des expositions nettes sur l'année
1 Administrations centrales ou Banques Centrales	-	-
2 Établissements (banques)	2 486	2 512
3 Entreprises	1 897	1 923
4 - dont : financements spécialisés	-	-
5 - dont : PME	1 051	1 022
6 Clientèle de détail	12 061	11 868
7 ● Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 611	6 533
8 ● PME	680	673
9 ● Non-PME	5 931	5 860
10 ● Revolving	1 250	1 226
11 ● Autre – clientèle de détail	4 200	4 109
12 ● PME	1 994	1 917
13 ● Non-PME	2 206	2 192
14 Actions	1 592	1 558
14a Autres actifs	388	412
15 Total approche IRB	18 424	18 274
16 Administrations centrales ou Banques Centrales	1 645	1 359
17 Administrations régionales ou locales	202	257
18 Secteur public (organismes publics hors administration centrale)	2 707	2 608
19 Banques multilatérales de développement	-	-
20 Organisations internationales	0	0
21 Établissements (banques)	234	311
22 Entreprises	101	92
23 - dont : PME	68	68
24 Clientèle de détail	3 479	3 487
25 - dont : PME	408	387
26 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	3 297	3 092
27 - dont : PME	542	532
28 Expositions en défaut	298	288
29 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-
30 Obligations sécurisées (covered bond)	25	6
31 Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-
32 Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	136	79
33 Expositions sur actions	56	65
34 Autres actifs	405	414
35 Total approche standard	12 585	12 057
36 TOTAL	31 009	30 330

Historiquement le CMNE développe un sociétariat de particuliers. La composition de son portefeuille traduit bien ces fondamentaux, avec une part de clientèle de détail de 61 % au 31 décembre 2020 (stable par rapport au 31 décembre 2019). 52 % des encours crédit de la clientèle de détail sont garantis par une hypothèque, preuve que le CMNE applique une politique de réduction des risques à l'octroi. La majorité des encours en standard est constituée par la filiale belge BEOBANK.

4.7.2 Expositions par zone géographique

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est un acteur essentiellement français et belge, en cohérence avec son territoire d'activité géographique. La ventilation géographique des expositions nettes au 31 décembre 2020 en est le reflet avec 97 % des engagements en France et en Belgique, et 99 % dans la zone Europe.

La zone géographique se définit comme la zone de résidence de l'emprunteur. Le CMNE privilégie pour ses activités commerciales, les financements de biens nationaux, même si l'emprunteur réside dans un autre pays.

TABLEAU 19 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS – (RCB-C) – AU 31/12/20

En millions d'euros		Zone	Europe								Reste du monde			Total		
		Europe	France	Allemagne	Belgique	Espagne	Luxembourg	Pays-Bas	Suisse	Royaume-Uni	Autres	USA	Canada		Autres	
1	Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Établissements (banques)	2 260	1 899	-	64	-	11	97	-	93	96	226	140	41	44	2 486
3	Entreprises	1 895	1 854	27	5	-	2	-	-	-	7	2	2	-	-	1 897
4	Clientèle de détail	12 051	12 008	1	34	1	1	0	2	2	2	10	2	1	7	12 061
5	Actions	1 590	1 590	-	-	-	0	-	-	-	-	2	2	-	-	1 592
5a	Autres actifs	388	388	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	388
6	TOTAL APPROCHE IRB	18 185	17 739	29	104	1	14	97	2	94	105	239	146	42	51	18 424
7	Administrations centrales et banques centrales	1 595	909	0	665	3	-	-	-	-	18	50	0	50	-	1 645
8	Administrations régionales ou locales	124	13	-	112	-	-	-	-	-	-	78	-	78	-	202
9	Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	2 707	2 707	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 707
10	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	0	0
12	Établissement (banques)	234	175	17	39	-	0	3	-	0	0	0	0	-	-	234
13	Entreprises	101	30	-	70	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	101
14	Clientèle de détail	3 473	28	1	3 431	2	7	1	0	1	2	6	1	0	5	3 479
15	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	3 294	296	1	2 990	0	4	1	0	2	0	4	0	-	3	3 297
16	Expositions en défaut	297	18	0	275	1	1	0	0	0	1	1	0	0	1	298
17	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25	-	25	-	25
19	Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	136	119	-	-	-	16	-	-	-	-	-	-	-	-	136
21	Expositions sur actions	56	53	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56
22	Autres actifs	404	264	2	129	0	-	-	-	8	-	0	0	-	-	405
23	TOTAL APPROCHE STANDARD	12 421	4 611	22	7 714	6	28	6	1	12	20	163	1	153	10	12 585
24	TOTAL	30 607	22 351	50	7 818	7	42	104	3	106	125	403	147	195	61	31 009

4.7.3 Expositions par type d'industrie ou de contrepartie

Le Groupe CMNE présente historiquement une bonne diversité sectorielle de ses expositions. Cette grande variété permet de diminuer le risque de concentration qui pourrait exister en cas de forte exposition à un secteur. 3 secteurs représentent 72 % des expositions : les particuliers (49 %), les administrations publiques (15 %) et les banques et établissements financiers (9 %). 24 autres secteurs d'activité représentent au global, près de 20 % des encours, mais aucun ne représente unitairement plus de 5 % des encours.

TABLEAU 20 : CONCENTRATION DES EXPOSITIONS PAR TYPE D'INDUSTRIE OU DE CONTREPARTIE – (RCB-D) – AU 31/12/20

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
	Adminis- trations publiques	Banques et Établis- sements financiers	Particuliers	Entre- preneurs indivi- duels	Agri- culteurs	Associa- tions	Autres filiales Groupe	Voyages & loisirs	Chimie	Distri- bution	Industrie auto- mobile	Bâtiment & matériaux de cons- truction	Biens & services indus- triels	Santé
<i>En millions d'euros</i>														
1 Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 Établissements (banques)	-	2 486	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Entreprises	-	-	-	5	122	58	0	43	5	108	19	101	127	51
4 Clientèle de détail	-	-	9 129	643	927	40	-	62	1	125	30	124	80	45
5 Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 TOTAL APPROCHE IRB	-	2 486	9 129	648	1 049	98	0	105	6	233	49	224	208	96
7 Administrations centrales et banques centrales	1 645	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Administrations régionales ou locales	202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	2 707	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Organisations internationales	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Établissement (banques)	-	234	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 Entreprises	-	-	-	6	1	1	5	9	1	8	-	5	9	0
14 Clientèle de détail	-	-	3 060	122	2	3	-	26	0	62	9	29	30	17
15 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	2 695	221	6	3	-	14	1	13	3	14	18	16
16 Expositions en défaut	0	-	239	28	0	0	-	6	-	5	0	1	1	1
17 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18 Obligations sécurisées (Covered bond)	-	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19 Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20 Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21 Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22 Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23 TOTAL APPROCHE STANDARD	4 554	259	5 994	377	9	8	5	55	3	89	13	48	58	34
24 TOTAL	4 554	2 745	15 123	1 025	1 058	106	6	160	9	322	62	272	266	130

L'activité du Groupe CMNE est essentiellement axée sur la clientèle de détail.

o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab	ac	ad
Autres act. financières	Transport industriel	Produits ménagers	Promotion immobilière	Immobilier autres (dont location et foncières)	Services aux collectivités	Agro-alimentaire & boissons	Media	Holdings Conglomérats	Technologies de pointe	Pétrole & gaz Matières premières	Télécommunications	Divers	Actions	Autres actifs	Total
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 486
102	144	7	8	191	36	160	18	38	31	3	0	520	-	-	1 897
62	93	5	-	36	9	13	5	28	4	3	0	597	-	-	12 061
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 592	-	1 592
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	388	388
164	236	12	8	228	45	173	22	66	35	6	0	1 117	1 592	388	18 424
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 645
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	202
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 707
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	234
5	6	-	1	25	-	1	-	-	-	-	10	7	-	-	101
28	12	3	-	38	1	5	3	16	3	0	0	8	-	-	3 479
13	5	3	7	75	-	4	1	18	3	0	0	163	-	-	3 297
0	0	0	-	3	-	0	0	1	0	-	-	11	-	-	298
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	136	-	136
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56	-	56
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	405	405
47	24	7	8	141	1	10	4	35	6	0	10	189	191	405	12 585
211	260	19	17	369	46	183	26	101	42	6	11	1 306	1 784	792	31 009

4.7.4 Échéance des expositions

TABLEAU 21 : ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS – [RCB-E] – AU 31/12/20

	a	b	c	d	e	f
	Expositions nettes à la demande	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
<i>En millions d'euros</i>						
1 Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-
2 Établissements	240	368	1 366	308	204	2 486
3 Entreprises	299	313	806	368	112	1 897
4 Clientèle de détail	1 079	1 518	4 262	5 176	25	12 061
5 Actions	-	-	570	-	1 023	1 592
5a Autres actifs	29	24	0	27	308	388
6 TOTAL APPROCHE IRB	1 647	2 223	7 004	5 879	1 671	18 424
7 Administrations centrales ou banques centrales	1 065	188	201	108	84	1 645
8 Administrations régionales ou locales	0	45	134	23	0	202
9 Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	255	20	155	2 278	0	2 707
10 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
11 Organisations internationales	0	-	-	-	-	0
12 Établissements (banques)	83	103	40	-	8	234
13 Entreprises	14	21	15	35	16	101
14 Clientèle de détail	463	416	1 234	385	980	3 479
15 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	34	201	864	2 223	- 25	3 297
16 Expositions en défaut	230	5	34	24	6	298
17 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-
18 Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	25	-	-	25
19 Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
20 Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	136	136
21 Expositions sur actions	-	-	-	-	56	56
22 Autres actifs	6	83	-	16	301	405
23 TOTAL APPROCHE STANDARD	2 150	1 081	2 700	5 090	1 562	12 585
24 TOTAL	3 797	3 304	9 705	10 969	3 234	31 009

4.7.5 Qualité de crédit des actifs

CRB-A – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs (Audité)

Expositions dépréciées et en souffrance

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Depuis novembre 2019, le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel, sur les entités en méthode IRB, conformément aux lignes directrices de l'ABE et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Depuis décembre 2020, BEOBANK applique également cette nouvelle définition du défaut.

Les principales évolutions liées à cette implémentation sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés / de retard s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés / de retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur / groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € Retail, 500 € Corporate) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;

- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes (*two-step approach*) proposée par l'ABE :

- Etape 1 – elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019 ;
- Etape 2 – elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Ce recalibrage des paramètres afin de prendre en compte la nouvelle définition du défaut a été reporté au 3ème trimestre 2021 dans le cadre des mesures d'assouplissement prises par la BCE en réponse à la crise sanitaire.

Le Groupe Crédit Mutuel estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel.

TABLEAU 22 : ARRIÉRÉS DE PAIEMENT - AU 31/12/20

En millions d'euros	Arriérés de paiement (S1+ S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	à 30 jours	30 à 90 jours	plus de 3 mois		
Instruments de dette	-	-	-	-	-
* Administrations centrales	-	-	-	-	-
* Etablissements de crédit	-	-	-	-	-
* Autres entreprises financières	-	-	-	-	-
* Entreprises non financières	-	-	-	-	-
Prêts et avances	345	41	10	370	766
* Administrations centrales	2	-	-	-	2
* Etablissements de crédit	-	-	-	-	-
* Autres entreprises financières	1	-	-	1	2
* Entreprises non financières	69	7	8	117	201
* Particuliers	273	34	2	252	561
TOTAL	345	41	10	370	766

Les arriérés de paiement comprennent l'intégralité du capital restant dû.

Dépréciations pour risque de crédit

La norme IFRS 9 est entrée en vigueur de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018 et remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « Comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et évaluation des instruments financiers (Phase 1) ;
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2) ;
- comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture (Phase 3).

À noter que le Groupe n'applique pas les dispositions transitoires relatives à la norme IFRS 9 (les fonds propres, ratios de fonds propres et de levier reflètent déjà l'incidence totale de la norme IFRS 9).

En application de la norme IFRS 9, le Groupe Crédit Mutuel répartit en 3 catégories l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres :

- statut 1 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;

- statut 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défaut sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;

- statut 3 : catégorie regroupant les actifs financiers douteux ou litigieux pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours anciennement dépréciés individuellement sous IAS 39.

En conséquence, et en conformité avec la position de l'ABE, l'ensemble des dépréciations pour risque de crédit du Groupe correspondent à des dépréciations spécifiques.

Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Porfolio ») ;
- les portefeuilles HDP (« High Default Porfolio »).

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ;
- comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. Le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel étant commun à tout le Groupe, les contreparties du Groupe éligibles aux approches internes sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ;
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1 toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives des critères qualitatifs tels que les impayés / retards de plus de 30 jours ou la notion de crédits restructurés.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité de terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau Groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui sont pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les Directeurs Généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarii parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple, des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective découle de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques. Cette approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

Concernant les modèles collectivités et souverains, il n'y a pas de dimension prospective.

Enfin les financements spécialisés ont une provision forfaitaire revue annuellement.

Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêt contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

TABLEAU 23 : VENTILATION DES ENCOURS ET DÉPRÉCIATIONS PAR STATUT – AU 31/12/20

Données issues de la consolidation IFRS

BILAN

<i>En millions d'euros</i>	Encours provisionnable	Dépréciations
Statut 1	21 971	- 52
Statut 2	1 603	- 59
Statut 3	917	- 483

HORS BILAN

<i>En millions d'euros</i>	Encours avant CCF provisionnable	Provisions
Statut 1	4 376	- 2
Statut 2	88	- 2
Statut 3	23	- 3

Crise sanitaire Covid-19

Le Groupe Crédit Mutuel s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie en réponse à la crise sanitaire Covid-19. Ce dispositif s'est traduit par l'octroi de reports d'échéances aux clients entreprises et professionnels et de prêts garantis par l'Etat pour soutenir leur trésorerie.

Dans le cadre des dispositifs de Place, les reports d'échéances octroyés jusqu'au 30 septembre 2020 n'ont pas mécaniquement constitué un indicateur de dégradation significative du risque de crédit des actifs financiers concernés ou de reclassement en actifs restructurés (forbone). Les reports d'échéances accordés au-delà de cette date représentent, quant à eux, des mesures individuelles d'accompagnement, en conséquence de quoi le transfert en statut 2, 3 ou en actif restructuré intervient en respect des règles Groupe.

Le provisionnement des prêts garantis par l'état s'effectue en accord avec les principes de la norme compte tenu de la spécificité du produit et de la garantie.

Le Groupe Crédit Mutuel a tenu compte du caractère inédit et brutal de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique pour revoir la dimension prospective du provisionnement.

Etant donné le contexte très incertain, les pondérations des scénarios ont été revues en lien avec les projections macro-économiques de la Banque de France. La pondération du scénario pessimiste a été accrue sur l'arrêté du 30 juin 2020 et reste en application en date du 31 décembre 2020.

Cette première mesure s'est accompagnée d'un durcissement du scénario pessimiste sur les portefeuilles à fort taux de défaut des particuliers et des entrepreneurs individuels au 31 décembre 2020.

Enfin, conformément aux recommandations des autorités, le Groupe a constitué une provision complémentaire pour anticiper l'augmentation de la sinistralité avérée sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire : tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique (hors constructeurs), habillement, commerce de boissons, location de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens. Cette provision a été constituée conformément à une méthodologie Groupe, définie au niveau national et qui tient compte des impacts liés aux confinements successifs. (les tableaux traitant des provisions sectorielles, comptabilisées pour faire face à cette crise sanitaire, se trouvent dans la partie 6 - Rapport Financier, note "5c - Concentration du risque de crédit sur les secteurs sensibles").

Expositions restructurées

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du Groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée, abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés...). Le Groupe dispose dans ses systèmes d'information de moyens permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'EBA le 23 octobre 2013. La restructuration ne se traduit pas par un passage en défaut (statut 3) systématique et se traduit a minima par un passage en statut 2.

Expositions saines et expositions en défaut

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances douteuses et litigieuses et les provisions afférentes au 31 décembre 2020 selon leur secteur d'activité ou type de contrepartie, leur méthode de traitement bâlois et leur zone géographique.

TABLEAU 24 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET INSTRUMENT – (RC1-A) – AU 31/12/20

En millions d'euros	a	b	c	g
	Expositions brutes			Expositions nettes
	Expositions saines	Expositions en défaut	Provisions	[a + b-c-d]
1 Administrations centrales ou Banques Centrales	-	-	-	-
2 Établissements (banques)	2 492	-	6	2 486
3 Entreprises	1 860	69	32	1 897
4 - dont : financements spécialisés	-	-	-	-
5 - dont : PME	1 024	40	13	1 051
6 Clientèle de détail	11 980	239	158	12 061
7 ● Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 564	102	54	6 611
8 ● PME	672	18	10	680
9 ● Non-PME	5 891	84	44	5 931
10 ● Revolving	1 249	13	12	1 250
11 ● Autre - clientèle de détail	4 168	124	92	4 200
12 ● PME	1 975	54	35	1 994
13 ● Non-PME	2 193	70	57	2 206
14 Actions	1 592	-	-	1 592
14a Autres actifs	388	-	-	388
15 TOTAL APPROCHE IRB	18 312	308	196	18 424
16 Administrations centrales ou Banques Centrales	1 645	-	0	1 645
17 Administrations régionales ou locales	202	-	0	202
18 Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	2 707	-	0	2 707
19 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-
20 Organisations internationales	0	-	-	0
21 Établissements (banques)	234	-	-	234
22 Entreprises	104	-	3	101
23 - dont : PME	71	-	3	68
24 Clientèle de détail	3 519	-	40	3 479
25 - dont : PME	421	-	13	408
26 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	3 315	-	18	3 297
27 - dont : PME	550	-	8	542
28 Expositions en défaut	-	639	340	298
29 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-
30 Obligations sécurisées (covered bond)	25	-	-	25
31 Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-
32 Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	136	-	-	136
33 Expositions sur actions	56	-	-	56
34 Autres actifs	405	-	-	405
35 TOTAL APPROCHE STANDARD	12 347	639	402	12 585
36 TOTAL	30 660	947	598	31 009

Les expositions en défaut représentent 3 % de l'ensemble des expositions du Groupe (3,1% au 31 décembre 2019) : ce taux est de 1,7 % en IRB (stable par rapport au 31 décembre 2019) et de 4,9 % en standard (5,2% au 31 décembre 2019).

TABLEAU 25 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS - RÉPARTITION SECTORIELLE - (RC1-B) - AU 31/12/20

En millions d'euros	a	b	c	g
	Expositions brutes			Expositions nettes
	Expositions saines	Expositions en défaut	Provisions	(a+b-c-d)
1 Administrations publiques	4 554	-	-	4 554
2 Banques et Etablissements financiers	2 751	-	6	2 745
3 Particuliers	14 871	694	443	15 123
4 Entrepreneurs individuels	999	52	26	1 025
5 Agriculteurs	1 046	30	17	1 058
6 Associations	106	1	1	106
7 Autres filiales Groupe	6	-	-	6
8 Voyages & loisirs	156	15	11	160
9 Chimie	9	-	-	9
10 Distribution	302	44	24	322
11 Industrie automobile	62	3	2	62
12 Bâtiment & matériaux de construction	260	22	9	272
13 Biens & services industriels	261	13	9	266
14 Santé	130	2	2	130
15 Autres activités financières	209	5	4	211
16 Transport industriel	258	5	3	260
17 Produits ménagers	19	2	2	19
18 Promotion immobilière	17	-	-	17
19 Immobilier autres (dont location et foncières)	368	8	7	369
20 Services aux collectivités	46	-	-	46
21 Agro-alimentaire & boissons	183	1	1	183
22 Média	26	1	-	26
23 Holdings, Conglomérats	100	5	4	101
24 Technologies de pointe	42	-	-	42
25 Pétrole & gaz, Matières premières	5	1	-	6
26 Télécommunications	11	-	-	11
27 Divers	1 289	41	24	1 306
28 Actions	1 784	-	-	1 784
29 Autres Actifs	792	-	-	792
30 TOTAL	30 660	947	598	31 009

Les Particuliers représentent 49 % des expositions nettes du Groupe CMNE, et 73 % des expositions en défaut : leur taux de défaut s'établit à 4,5 %.



TABLEAU 26 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE – (RC1-C) – AU 31/12/20

<i>En millions d'euros</i>		a	b	c	g
		Expositions brutes			Expositions nettes
		Expositions saines	Expositions en défaut	Provisions	(a+b-c-d)
1	Europe	30 258	943	595	30 607
2	● France	22 219	330	199	22 351
3	● Allemagne	50	2	1	50
4	● Belgique	7 602	598	381	7 818
5	● Espagne	6	2	1	7
6	● Luxembourg	39	5	2	42
7	● Pays-Bas	107	2	6	104
8	● Suisse	3	0	0	3
9	● Royaume-Uni	106	2	2	106
10	● Autres	126	2	3	125
11	Reste du monde	402	4	3	403
12	● États-Unis	147	0	0	147
13	● Canada	195	1	0	195
14	● Autres	60	3	2	61
15	TOTAL	30 660	947	598	31 009

Les expositions en défaut se limitent principalement aux 2 marchés commerciaux du CMNE, à savoir la France et la Belgique.

TABLEAU 27 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR DURÉE RESTANT À COURIR – (RC1-D) – AU 31/12/20

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Valeur comptable brute / montant nominal											
	Expositions performantes			Expositions non performantes								
<i>En millions d'euros</i>		En impayés <= 30 jours	En impayés > 30 jours et ≤ 90 jours		Probabilité d'impayés ou impayés <= 90 jours	En impayés et <= 180 jours	En impayés > 180 jours et <= 1 an	En impayés > 1 an <= 2 ans	En impayés > 2 ans <= 5 ans	En impayés > 5 ans <= 7 ans	En impayés > 7 ans	Dont : défaut
1 Prêts et avances	21 521	21 465	57	917	168	41	68	256	145	71	168	917
2 Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Administrations publiques	52	52	0	0	-	-	-	0	-	-	-	0
4 Etablissements de crédit	3 750	3 750	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
5 Autres entreprises financières	266	266	0	3	0	0	-	1	1	-	1	3
6 Entreprises non financières	5 718	5 700	17	259	51	11	29	106	20	12	30	259
7 - Dont PME	5 348	5 333	16	236	50	11	29	84	20	12	30	236
8 Ménages	11 735	11 696	39	654	117	29	39	148	125	59	137	654
9 Instruments de dettes	2 022	2 022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Administrations publiques	680	680	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Etablissements de crédit	1 088	1 088	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 Autres entreprises financières	42	42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 Entreprises non financières	213	213	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15 ENCOURS HORS BILAN	3 307			23								23
16 Banques centrales	50			-								-
17 Administrations publiques	1			-								-
18 Etablissements de crédit	226			5								5
19 Autres entreprises financières	39			0								0
20 Entreprises non financières	621			10								10
21 Ménages	2 370			8								8
22 TOTAL	26 851	23 487	57	940	168	41	68	256	145	71	168	940

TABLEAU 28 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON-PERFORMANTES ET PROVISIONS ASSOCIÉES – (RC1-E) – AU 31/12/20

En millions d'euros	Valeur comptable brute						Dépréciation cumulée, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Collatéraux et garanties financières reçus (montant maximal possible)		
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - dépréciation cumulée et provisions			Expositions non performantes - dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Passages en pertes partielles cumulés	Sur expositions performantes	Sur expositions non performantes
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l			
	Dont stage 1	Dont stage 2		Dont stage 2	Dont stage 3		Dont stage 1	Dont stage 2		Dont stage 2	Dont stage 3				
1 Prêts et avances	21 521	20 113	1 408	917	-	917	- 108	- 52	- 57	- 483	-	- 483	-	10 050	186
2 Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Administrations publiques	52	51	1	0	-	0	- 0	- 0	- 0	- 0	-	- 0	-	3	0
4 Etablissements de crédit	3 750	3 750	0	1	-	1	- 0	- 0	-	- 0	-	- 0	-	-	-
5 Autres entreprises financières	266	264	3	3	-	3	- 1	- 1	- 0	- 2	-	- 2	-	40	1
6 Entreprises non financières	5 718	4 779	939	259	-	259	- 50	- 15	- 35	- 113	-	- 113	-	2 458	90
7 – Dont : petites et moyennes entreprises	5 348	4 475	874	236	-	236	- 48	- 15	- 33	- 105	-	- 105	-	2 364	82
8 Ménages	11 735	11 270	465	654	-	654	- 57	- 36	- 22	- 368	-	- 368	-	7 549	96
9 Instruments de dettes ⁽¹⁾	2 022	1 788	80	-	-	-	- 2	- 1	- 2	-	-	-	-	-	-
10 Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Administrations publiques	680	680	-	-	-	-	- 0	- 0	-	-	-	-	-	-	-
12 Etablissements de crédit	1 088	905	71	-	-	-	- 2	- 0	- 1	-	-	-	-	-	-
13 Autres entreprises financières	42	0	0	-	-	-	- 0	- 0	- 0	-	-	-	-	-	-
14 Entreprises non financières	213	203	9	-	-	-	- 0	- 0	- 0	-	-	-	-	-	-
15 ENCOURS HORS BILAN	3 307	3 220	88	23	-	23	- 4	- 2	- 2	- 3	-	- 3	-	295	1
16 Banques centrales	50	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 Administrations publiques	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18 Etablissements de crédit	226	213	13	5	-	5	- 0	- 0	-	-	-	-	-	1	0
19 Autres entreprises financières	39	39	0	0	-	0	- 0	- 0	- 0	-	-	-	-	1	0
20 Entreprises non financières	621	591	30	10	-	10	- 3	- 1	- 2	- 2	-	- 2	-	97	0
21 Ménages	2 370	2 326	44	8	-	8	- 1	- 1	- 0	- 0	-	- 0	-	195	0
22 TOTAL	26 851	25 121	1 576	940	-	940	- 115	- 54	- 61	- 486	-	- 486	-	10 344	187

(1) La ventilation par stage n'est pas applicable à certaines catégories des instruments de dettes

TABLEAU 29 : QUALITÉ DES RISQUES SUR PRÊTS ET AVANCES (AUDITÉ)

En millions d'euros	31/12/20	31/12/19
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	917	926
Pertes attendues à 12 mois [S1]	- 52	- 50
Pertes attendues à terminaison [S2]	- 57	- 42
Pertes attendues sur actifs dépréciés (ou Dépréciation individuelle) [S3]	- 483	- 500
Taux de couverture global	64,6%	63,9%
Taux de couverture des actifs dépréciés	52,7%	54,0%

TABLEAU 30 : EXPOSITION SUR BASE COMPTABLE (AUDITÉ)

En millions d'euros	31/12/20	31/12/19	Variation par rapport au 31/12/19	
PRÊTS ET CRÉANCES				
Établissements de crédit	3 935	2 716	1 219	45%
Clientèle	18 687	17 966	721	4%
Exposition brute	22 622	20 682	1 940	9%
Dépréciations	- 591	- 593	2	0%
Établissements de crédit				
Clientèle	- 591	- 593	2	0%
EXPOSITION NETTE	22 031	20 089	1 942	10%
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS				
Établissements de crédit	38	32	6	19%
Clientèle	2 859	2 739	120	4%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS				
Établissements de crédit	26	17	9	53%
Clientèle	208	209	- 1	0%
Provision pour risques sur engagements donnés	- 4	- 3	- 1	33%
EXPOSITION NETTE	3 127	2 994	133	4%
TITRES DE CRÉANCE ¹				
Effets publics	426	758	- 332	-44%
Obligations et autres T.R.F.	2 385	3 042	- 657	-22%
Instruments dérivés	103	167	- 64	-38%
Pensions & prêts de titres	-	206	- 206	-100%
Exposition brute	2 914	4 173	- 1 259	-30%
Dépréciation des titres	- 2	- 1	- 1	100%
EXPOSITION NETTE	2 912	4 172	- 1 260	-30%

[1] Hors titres classés en « prêts et créances ».

TABLEAU 31 : QUALITE DE CREDITS DES EXPOSITIONS RESTRUCTUREES – AU 31/12/20 (AUDITÉ)

En millions d'euros	Encours brut de créances restructurées				Dépréciations cumulées, variations cumulées de JV sur risque de crédit et provisions		Collatéraux et garanties financières reçus sur encours restructurés	
	Créances non performantes		sur expositions performantes bénéficiant de mesures de restructuration	Total sur encours non performants restructurés		collatéraux et garanties financières reçus sur des expositions non performantes avec des mesures de restructuration		
	Créances performantes	dont défaut				dont dépréciées		
1 Prêts et avances	54	117	117	117	- 3	- 30	73	48
2 Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Administrations publiques	0	-	-	-	-	-	-	-
4 Établissements de crédit	-	1	1	1	-	0	-	-
5 Autres entreprises financières	-	0	0	0	-	0	0	0
6 Entreprises non financières	15	58	58	58	- 1	- 12	29	21
7 Ménages	39	58	58	58	- 2	- 17	43	27
8 Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Engagements de prêts donnés	0	1	1	1	0	-	0	-
10 TOTAL	54	118	118	118	- 3	- 30	73	48

Au 31 décembre 2020, l'encours des prêts restructurés pour le Groupe CMNE s'élève à 171 millions d'euros (contre 136 millions au 31 décembre 2019), dont 117 millions d'euros sont non performants (soit 68 %). Le Hors-Bilan restructuré s'élève à 1 million d'euros.

TABLEAU 32 : ACTIFS SAISIS – AU 31/12/20

Le Groupe CMNE ne dispose pas d'actifs saisis au 31 décembre 2020.

Expositions soumises aux mesures mises en place en réponse à la crise Covid-19 (moratoires, PGE, autres mesures de soutien)

TABLEAU 33 : INFORMATIONS SUR LES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS - AU 31/12/20 (AUDITÉ)

En millions d'euros	Valeur comptable brute							Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit							Valeur comptable brute - Entrées d'expositions non performantes
	TOTAL	Expositions performantes			Expositions non performantes			TOTAL	Expositions performantes			Expositions non performantes - dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			
		Dont: instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)	Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: expositions présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)	Dont: paiements improbables, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)		Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: paiements improbables, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: paiements improbables, faisant pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours			
1 Prêts et avances soumis à des moratoires	898	872	5	124	26	16	13	- 19	- 12	- 0	- 8	- 7	- 3	- 3	8
2 dont: ménages	326	314	2	9	12	8	8	- 4	- 2	- 0	- 1	- 2	- 1	- 1	4
3 <i>dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	285	277	1	7	8	5	5	- 2	- 1	- 0	- 0	- 1	- 1	- 0	2
4 dont: sociétés non financières	564	550	4	116	14	9	5	- 15	- 10	- 0	- 7	- 5	- 2	- 1	4
5 <i>dont: petites et moyennes entreprises</i>	528	516	4	110	12	8	5	- 13	- 9	- 0	- 7	- 4	- 1	- 1	3
6 <i>dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	82	80	1	51	2	1	1	- 4	- 4	- 0	- 4	- 0	- 0	- 0	0

898 millions d'encours faisaient l'objet de moratoires au 31/12/20, dont 97% sont performants. 63% de ces encours concernent des sociétés non financières (PME, professionnels, ...).

TABLEAU 34 : VENTILATION DES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DU MORATOIRE - AU 31/12/20. (AUDITÉ)

En millions d'euros	Nombre de débiteurs	Valeur comptable brute													
		Total	Dont: moratoires législatifs	Dont: qui ont expiré	Échéance résiduelle des moratoires										
					≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 1 an						
1 Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été proposé															
2 Prêts et avances soumis à des moratoires (accordés)	6 355	898	28	871	27	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 dont: ménages		326	28	309	17	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 <i>dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>		285	-	270	14	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 dont: sociétés non financières		564	-	554	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 <i>dont: petites et moyennes entreprises</i>		528	-	518	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 <i>dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>		82	-	76	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 35 : INFORMATIONS SUR LES NOUVEAUX PRÊTS ET AVANCES ÉMIS ET FOURNIS EN VERTU DES NOUVEAUX RÉGIMES DE GARANTIE PUBLICS INTRODUITS EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19 - AU 31/12/20 (AUDITÉ)

En millions d'euros	Valeur comptable brute Performant		Montant maximum de garantie pouvant être pris en considération	Valeur comptable brute Entrées d'expositions non performantes
		dont: renégoiés	Garanties publiques reçues	
Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics	277	0	241	8
2 dont: ménages	-	-		-
3 dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-		-
4 dont: sociétés non financières	275	0	241	7
5 dont: petites et moyennes entreprises	222	-		7
6 dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux	1	-		0

Ce tableau reprend essentiellement les encours des prêts garantis par l'Etat: ce sont des prêts de trésorerie octroyés par le Réseau France, à des professionnels pour faire face à la crise sanitaire Covid-19 et intégralement garantis à 90 % par l'Etat français, pour le CMNE.

4.7.6 Rapprochement des ajustements pour risque de crédit

TABLEAU 36 : ÉVOLUTION DU SOLDE DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUE - (RC2-A) - AU 31/12/20 (AUDITÉ)

En millions d'euros	a	b
	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit spécifique	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit général
Solde d'ouverture	- 594	-
Augmentations dues à l'origine et à l'acquisition	- 33	-
Diminutions dues à la décomptabilisation	23	-
Variations dues aux variations des risques de crédit (net)	3	-
Variations dues aux modifications sans décomptabilisation (net)	- 0	-
Variations dues à la mise à jour des modèles	- 31	-
Reprises de provisions dues à des passages en pertes	38	-
Différence de change	-	-
Regroupements d'entreprises, incluant les acquisitions/cessions de filiales	-	-
Autres	0	-
Solde de clôture	- 594	-
Recouvrements sur actifs préalablement passés en pertes	1	-
Passages en pertes	- 44	-

4.7.7 Approche standard

Informations qualitatives sur l'utilisation par les établissements des notations de crédit externes dans le cadre de l'approche standard du risque de crédit permettant de répondre aux exigences de la maquette CRD.

CRD – Exigences de publication d'informations qualitatives sur l'utilisation, par les établissements, des notations de crédit externes dans le cadre de l'approche standard du risque de crédit.

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le groupe CMNE a recours aux évaluations des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. Dans le cas où plusieurs échelons de notation déduits des notations externes sont possibles, ils sont classés du plus favorable au moins favorable et le deuxième meilleur est retenu pour le calcul des risques pondérés. Depuis septembre 2017, le groupe CMNE s'appuie notamment sur les estimations fournies par la Banque de France pour les expositions Corporate.

La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

TABLEAU 37 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD – [RC5] – AU 31/12/20

Ce tableau présente les expositions au défaut (après application du CCF - facteur de conversion en équivalent crédit - au montant hors bilan).

Catégories d'expositions En millions d'euros	Pondérations															Autres	Déduites	Total
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1 250 %				
1 Administrations centrales ou Banques Centrales	1 774	-	-	-	19	-	21	-	-	-	-	33	-	-	-	-	-	1 846
2 Administrations régionales ou locales	189	-	-	-	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	202
3 Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	2 706	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 706
4 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 Organisations internationales	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
6 Établissements (banques)	4	-	-	-	174	-	60	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	238
7 Entreprises	-	-	-	-	4	-	2	-	-	85	-	-	-	-	-	-	-	91
8 Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	2 913	-	-	-	-	-	-	-	-	2 913
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	2 211	-	-	828	208	-	-	-	-	-	-	-	3 247
10 Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	223	75	-	-	-	-	-	-	298
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	-	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25
13 Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	136	-	-	-	-	-	-	-	136
15 Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56	-	-	-	-	-	-	-	56
16 Autres actifs	-	-	-	2	3	-	2	-	-	377	-	-	-	-	-	21	-	405
17 TOTAL	4 673	-	-	2	237	2 211	85	-	3 741	1 085	75	33	-	-	-	21	-	12 163

Les totaux incluent les encours pondérés à 250 % correspondant aux encours différés d'actifs.

L'exposition sur les Administrations et les Banques Centrales est majoritairement pondérée à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour les Groupes Crédit Mutuel à des contreparties de bonne qualité.

Les expositions clientèle concernent majoritairement BEOBANK et BAIL ACTEA IMMOBILIER.

4.7.8 Systèmes de notations internes

Informations qualitatives sur les modèles Notation Interne (NI) permettant de répondre aux exigences de la maquette CRE.

CRE – Exigences de publication d'informations qualitatives sur les modèles NI

Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du Groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Ainsi, les travaux d'homologation engagés dans les filiales s'appuient sur l'expertise de la structure concernée, sur les équipes de leur maison-mère (Risque et Finance), ainsi que sur les équipes de la Confédération Nationale.

En finalité, le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du Groupe.

La Probabilité de Défaut (PD) est la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut sur une période d'un an. Les contreparties du Groupe Crédit Mutuel éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque ;
- des grilles de notation élaborées par des experts.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles. L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Les dossiers de type douteux compromis sont un sous-ensemble de la catégorie E-, et sont identifiés dans le système d'information par la notation E=.

Sur les périmètres Corporate, dits « de masse », et Retail, à l'issue du processus interne de notation, chaque emprunteur se voit attribuer une notation. À partir de celle-ci, ainsi que d'autres caractéristiques, les emprunteurs sains sont regroupés en classes homogènes de risque, préalablement au processus de mesure du paramètre réglementaire PD. Les analyses de regroupement sont menées sur les segments définis dans le cadre de la modélisation des algorithmes. Les probabilités de défaut d'une classe de risque sont ensuite estimées à partir des taux de défaut historiques constatés sur les expositions appartenant à cette classe, à partir d'un historique de plus de dix années d'observations. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte de l'incertitude des estimations.

Sur les autres périmètres, trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques. Les probabilités de défaut associées aux notes internes sont calibrées à partir de données externes.

La perte en cas de défaut (LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en raison du défaut d'une contrepartie et le montant exposé au moment du défaut, intégrant également les tirages complémentaires effectués après le passage en défaut.

Des modèles internes d'estimation de la LGD ont été développés par le Groupe Crédit Mutuel et homologués sur les catégories d'expositions Banque, Corporate et Retail.

Sur les périmètres Corporate « de masse » et Retail, la LGD est calculée par classe définie selon le type de prêt et la nature des sûretés. L'estimation de la LGD s'appuie sur les récupérations mensuelles actualisées observées pour chaque classe. Des marges de prudence sont considérées afin de tenir compte des incertitudes des estimations et du caractère « downturn » de la LGD. Les calculs reposent sur un historique interne de défauts et de pertes de plus de 10 ans.

Sur les autres périmètres, pour lesquels trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques, des LGD sont estimés sur la base d'informations quantitatives et à dire d'experts, en s'appuyant sur des benchmarks et données externes, selon une approche conservatrice (prise en compte de l'effet « downturn »).

Le facteur de conversion (CCF) correspond au rapport entre la partie actuellement non prélevée d'une ligne de crédit qui pourrait être prélevée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non prélevée de cette ligne de crédit, l'importance de la ligne de crédit étant déterminée par la limite autorisée, à moins que la limite non autorisée soit supérieure.

Pour les portefeuilles Corporate et de clientèle de détail, le Groupe Crédit Mutuel calcule les facteurs de conversion (CCF) selon une méthode interne homologuée pour les engagements de financement. Pour les engagements de garantie et la catégorie d'exposition Banque, des valeurs réglementaires (méthode standard) sont appliquées.

Sur le périmètre Corporate et retail, les CCF internes sont estimés à partir des CCF historiques moyens pondérés par le nombre de contrats, en opérant une segmentation basée sur l'axe produit. Ils sont calibrés sur des données internes.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Groupe.



CARTOGRAPHIE DES MODÈLES

Paramètre modélisé	Catégorie d'exposition	Portefeuilles	Nombre de modèles	Méthodologie	
PD	Établissements	Institutions financières	2 modèles : Banques, Covered Bonds	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
		Grands Comptes (GC) [CA > 500 millions d'euros]	6 modèles selon le type de contrepartie et le secteur	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
	Entreprises	Corporate « de masse » [CA > 500 millions d'euros]	3 modèles	Modèles de type quantitatif avec grilles qualitatives à dire d'experts	
		Financements d'acquisition Grands Comptes	1 modèle	Modèle de type expert basé sur une grille comportant des variables qualitatives et quantitatives	
		Financements d'acquisition Corporate	1 modèle	Modèle de type quantitatif combiné à des grilles qualitatives à dire d'experts	
		Financements spécialisés	FS d'actifs : 6 modèles selon le type d'actif, FS de projets : 4 modèles selon le secteur, FS Immobiliers : 1 modèle	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
		Autres Corporates	2 modèles : Foncières, Assurances	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
	Retail	Particuliers	6 modèles selon le type de prêt (crédit immobilier, compte courant débiteur, etc.)	Modèles de type quantitatif	
		Personnes Morales	4 modèles selon la typologie client	Modèles de type quantitatif	
		Entrepreneurs Individuels	3 modèles selon le type de profession (commerçants, artisans, etc.)	Modèles de type quantitatif	
		Agriculteurs	6 modèles selon l'état du compte et le type d'activité (cyclique ou non)	Modèles de type quantitatif	
		Associations	1 modèle	Modèle de type quantitatif	
		SCI	1 modèle	Modèle de type quantitatif	
	LGD	Établissements	Institutions Financières	1 modèle	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
			Grands Comptes (GC), Financement d'acquisition, Foncières et Assurances	1 modèle, avec des paramètres sectoriels	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
Entreprises		Corporate « de masse »	1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèle de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes	
		Retail	1 modèle appliqué à 10 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèle de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes	
CCF	Entreprises	Corporate « de masse »	1 modèle appliqué à 4 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes	
	Retail		1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes	

TABLEAU 38 : APPROCHE NI - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD - (RC6) - AU 31/12/20

Seules les catégories en approche NI, et présentant des expositions, sont reprises dans ce tableau.

En millions d'euros	a	b	c	d	e	g	h	i	j	k	l
Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
1] ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)											
0 à < 0,15	2 233	49	81%	2 272	0,04%	37,60%	2,50	321	14%	0	0
0,15 à < 0,25	101	-	0%	101	0,23%	37,33%	2,00	59	58%	0	0
0,25 à < 0,50	62	-	0%	62	0,44%	29,86%	-	39	63%	0	4
0,50 à < 0,75	-	-	0%	-	0,00%	0,00%	-	-	0%	-	-
0,75 à < 2,50	26	-	0%	26	1,02%	45,05%	-	34	131%	0	-
2,50 à < 10,00	0	-	0%	0	2,75%	44,28%	-	1	170%	0	-
10,00 à < 100,00	20	-	0%	20	21,62%	45,01%	-	60	302%	2	1
100,00 (défaut)	-	-	0%	-	0,00%	0,00%	-	-	0%	-	-
Sous-total	2 443	49	81%	2 482	0,24%	37,53%	2,45	514	21%	3	6
2] ENTREPRISES											
0 à < 0,15	130	14	71%	140	0,11%	42,78%	2,41	43	30%	0	0
0,15 à < 0,25	-	-	0%	-	0,00%	0,00%	-	-	0%	-	-
0,25 à < 0,50	64	1	52%	64	0,35%	44,39%	2,47	41	64%	0	0
0,50 à < 0,75	337	31	42%	350	0,64%	21,36%	2,50	101	29%	0	0
0,75 à < 2,50	460	89	53%	506	1,35%	24,98%	2,50	265	52%	2	1
2,50 à < 10,00	504	97	42%	544	3,92%	25,17%	2,50	359	66%	5	6
10,00 à < 100,00	85	6	65%	89	19,71%	21,20%	2,50	93	105%	4	5
100,00 (défaut)	59	10	94%	69	100,02%	53,57%	2,48	65	95%	33	20
Sous-total	1 637	248	50%	1 762	6,63%	27,36%	2,50	968	55%	44	32
2.1.] Dont : PME											
0 à < 0,15	-	-	0%	-	0,00%	0,00%	-	-	0%	-	-
0,15 à < 0,25	-	-	0%	-	0,00%	0,00%	-	-	0%	-	-
0,25 à < 0,50	-	-	0%	-	0,00%	0,00%	-	-	0%	-	-
0,50 à < 0,75	269	28	38%	279	0,64%	21,44%	2,50	74	26%	0	0
0,75 à < 2,50	225	23	48%	235	1,53%	21,08%	2,50	85	36%	1	0
2,50 à < 10,00	387	42	69%	416	3,97%	23,94%	2,50	237	57%	4	1
10,00 à < 100,00	29	1	41%	29	19,75%	20,69%	2,46	21	71%	1	0
100,00 (défaut)	31	9	99%	40	100,10%	47,09%	2,52	47	117%	15	11
Sous-total	941	103	58%	1 001	6,79%	23,40%	2,50	464	46%	21	13
3] CLIENTÈLE DE DÉTAIL											
0 à < 0,15	3 927	703	33%	4 159	0,07%	16,21%	-	128	3%	1	1
0,15 à < 0,25	1 208	110	39%	1 250	0,20%	15,31%	-	77	6%	0	0
0,25 à < 0,50	1 774	213	35%	1 848	0,35%	17,46%	-	176	10%	1	1
0,50 à < 0,75	641	153	34%	694	0,60%	20,54%	-	98	14%	1	1
0,75 à < 2,50	1 609	244	38%	1 701	1,39%	18,42%	-	361	21%	4	5
2,50 à < 10,00	887	102	43%	931	5,09%	18,66%	-	324	35%	9	11
10,00 à < 100,00	232	21	45%	242	19,99%	19,92%	-	166	69%	9	14
100,00 (défaut)	232	4	69%	235	99,99%	52,40%	-	80	34%	117	124
Sous-total	10 512	1 550	35%	11 060	3,35%	17,98%	-	1 409	13%	143	157
3.1.] Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier											
0 à < 0,15	2 978	97	41%	3 017	0,07%	13,51%	-	77	3%	0	0
0,15 à < 0,25	933	20	41%	941	0,20%	13,62%	-	54	6%	0	0
0,50 à < 0,75	1 019	17	41%	1 026	0,36%	14,68%	-	95	9%	1	1
0,50 à < 0,75	243	6	42%	246	0,61%	15,85%	-	33	14%	0	0
0,75 à < 2,50	772	20	41%	780	1,29%	14,44%	-	166	21%	1	3
2,50 à < 10,00	331	8	42%	334	4,91%	14,56%	-	158	47%	2	7
10,00 à < 100,00	119	1	40%	119	20,75%	14,73%	-	98	82%	4	7
100,00 (défaut)	102	0	33%	102	99,99%	43,73%	-	36	35%	42	36
Sous-total	6 497	169	41%	6 566	2,47%	14,45%	-	717	11%	50	54
3.1.a.) Dont : PME											
0 à < 0,15	-	-	0%	-	0,00%	0,00%	-	-	0%	-	-
0,15 à < 0,25	70	2	41%	70	0,19%	13,94%	-	3	5%	0	0
0,25 à < 0,50	218	3	42%	219	0,34%	17,14%	-	19	9%	0	0
0,50 à < 0,75	131	3	41%	132	0,60%	16,36%	-	16	12%	0	0
0,75 à < 2,50	141	2	41%	142	1,50%	17,20%	-	32	23%	0	1
2,50 à < 10,00	69	4	42%	71	5,25%	17,28%	-	34	48%	1	1
10,00 à < 100,00	28	1	41%	28	20,10%	16,67%	-	21	74%	1	2
100,00 (défaut)	18	0	0%	18	100,22%	48,21%	-	8	43%	8	7
Sous-total	675	15	42%	681	4,58%	17,48%	-	133	20%	10	10

En millions d'euros	a	b	c	d	e	g	h	i	j	k	l
Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA	EL	Corrections de valeur et provisions
3.1.b.) Dont : Non-PME											
0 à < 0,15	2 978	97	41%	3 017	0,07%	13,51%	-	77	3%	0	0
0,15 à < 0,25	863	18	41%	870	0,20%	13,60%	-	51	6%	0	0
0,25 à < 0,50	801	14	41%	807	0,36%	14,02%	-	76	9%	0	1
0,50 à < 0,75	112	3	41%	113	0,62%	15,24%	-	17	15%	0	0
0,75 à < 2,50	632	17	41%	639	1,25%	13,82%	-	134	21%	1	2
2,50 à < 10,00	262	4	41%	263	4,82%	13,83%	-	124	47%	2	6
10,00 à < 100,00	91	0	39%	91	20,93%	14,11%	-	77	85%	3	6
100,00 (défaut)	84	0	32%	84	99,94%	42,77%	-	28	33%	34	29
Sous-total	5 822	153	41%	5 884	2,23%	14,10%	-	583	10%	40	44
3.2.) Dont : Revolving											
0 à < 0,15	156	420	20%	241	0,09%	30,30%	-	4	2%	0	0
0,15 à < 0,25	26	37	20%	34	0,20%	30,33%	-	1	3%	0	0
0,25 à < 0,50	68	98	20%	88	0,28%	30,29%	-	4	5%	0	0
0,50 à < 0,75	69	87	20%	86	0,54%	30,31%	-	7	8%	0	0
0,75 à < 2,50	106	90	20%	124	1,63%	30,32%	-	22	18%	1	1
2,50 à < 10,00	39	21	20%	43	4,76%	30,32%	-	16	38%	1	1
10,00 à < 100,00	23	8	20%	25	16,84%	30,35%	-	19	77%	1	1
100,00 (défaut)	13	1	21%	13	100,09%	55,31%	-	3	23%	7	9
Sous-total	501	761	20%	654	3,41%	30,80%	-	76	12%	10	12
3.3.) Dont : Autre – clientèle de détail											
0 à < 0,15	793	186	58%	901	0,08%	21,50%	-	46	5%	0	0
0,15 à < 0,25	248	54	51%	275	0,20%	19,21%	-	22	8%	0	0
0,25 à < 0,50	687	98	48%	734	0,34%	19,80%	-	77	11%	0	0
0,50 à < 0,75	329	60	54%	362	0,61%	21,41%	-	58	16%	0	0
0,75 à < 2,50	731	134	49%	796	1,45%	20,46%	-	173	22%	2	2
2,50 à < 10,00	517	73	49%	553	5,22%	20,22%	-	150	27%	6	4
10,00 à < 100,00	90	12	61%	98	19,89%	23,63%	-	49	50%	4	5
100,00 (défaut)	118	4	76%	121	99,98%	59,40%	-	41	34%	68	79
Sous-total	3 514	621	53%	3 840	4,86%	21,85%	-	616	16%	82	91
3.3.a.) Dont : PME											
0 à < 0,15	-	-	0%	-	0,00%	0,00%	-	-	0%	-	-
0,15 à < 0,25	60	18	43%	68	0,19%	19,33%	-	4	6%	0	0
0,25 à < 0,50	417	51	38%	436	0,35%	19,12%	-	41	9%	0	0
0,50 à < 0,75	210	28	42%	222	0,64%	18,96%	-	29	13%	0	0
0,75 à < 2,50	480	53	39%	500	1,43%	19,28%	-	91	18%	1	1
2,50 à < 10,00	405	48	45%	427	5,37%	19,27%	-	103	24%	4	2
10,00 à < 100,00	43	7	42%	46	22,15%	19,42%	-	17	37%	2	2
100,00 (défaut)	49	3	72%	51	100,01%	57,01%	-	24	47%	27	28
Sous-total	1 664	208	41%	1 750	5,39%	20,30%	-	309	18%	36	34
3.3.b.) Dont : Non-PME											
0 à < 0,15	793	186	58%	901	0,08%	21,50%	-	46	5%	0	0
0,15 à < 0,25	188	36	54%	208	0,20%	19,17%	-	17	8%	0	0
0,25 à < 0,50	270	46	59%	298	0,33%	20,81%	-	36	12%	0	0
0,50 à < 0,75	119	32	65%	140	0,56%	25,31%	-	29	21%	0	0
0,75 à < 2,50	251	81	55%	296	1,50%	22,45%	-	82	28%	1	1
2,50 à < 10,00	112	25	58%	126	4,74%	23,45%	-	47	37%	1	2
10,00 à < 100,00	47	6	85%	52	17,87%	27,27%	-	32	61%	3	3
100,00 (défaut)	69	1	81%	70	99,96%	61,16%	-	17	25%	41	50
Sous-total	1 850	412	58%	2 090	4,41%	23,14%	-	307	15%	47	57
TOTAL	14 592	1 847	39%	15 304	3,23%	22,23%	2,50	2 891	19%	189	196

Les Administrations et Banques Centrales sont durablement en approche standard, les financements spécialisés en méthode *slotting criteria* et les actions sont en méthode de pondération simple.

Les expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier représentent 62 % des expositions de la clientèle de détail, en approche notation interne. Ces expositions concernent principalement notre réseau de caisses locales en France, sous forme de crédits immobiliers, dont la politique de distribution répond à un dispositif bien encadré. Sur la clientèle de détail, la probabilité de défaut moyenne sur les expositions saines s'établit à 1,26 %. Ce faible taux démontre l'effet des garanties prises au moment de l'octroi de crédit, et la prise en compte de la qualité de l'emprunteur.

Backtesting

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alerte et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des Risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin, en fonction des décisions entérinées. Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels, dont les niveaux de détails sont plus importants (analyse de l'ensemble des éléments constituant chacun des modèles).

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe).

Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi du LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Le suivi des paramètres faisant l'objet d'une procédure nationale, les éléments quantitatifs relatifs aux contrôles a posteriori des paramètres et à l'évolution des Actifs Pondérés aux Risques (RWA) dans le cadre de l'approche NI sont présentés dans le rapport Pilier III Confédéral.

TABLEAU 41 : NI (FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS ET ACTIONS) – (RC10) – AU 31/12/20

Actions selon la méthode de pondération simple
En millions d'euros

Catégories	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Exigences de fonds propres
Expositions en fonds de capital-investissement	190 %	22	43	3
Expositions en actions négociées sur les marchés organisés	290 %	-	-	-
Autres expositions sur actions	351 %	1 570	5 518	441
TOTAL		1 592	5 561	445

Les autres expositions sur actions comprennent les participations importantes du secteur financier (pondération à 250 %) pour 243 millions d'euros, ainsi que les autres expositions sur actions pour 1 327 millions d'euros, dont 1 024 millions d'euros au titre de la participation dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

Contrôle permanent et périodique

Le plan de contrôle permanent du dispositif réglementaire bâlois du Groupe Crédit Mutuel comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, la Fonction de validation des modèles CNCM intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. À l'échelle régionale, le Contrôle Permanent Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) assure un rôle d'animation, de coordination et de normalisation de l'ensemble de la filière Contrôle Permanent du Groupe Crédit Mutuel sur les contrôles portant sur l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du Groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle II ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Informations quantitatives complémentaires

Les actifs pondérés des risques (RWA) des expositions Actions sont obtenus selon la méthode de pondération simple consistant en l'application de pondérations forfaitaires aux valeurs comptables des expositions.

Les actifs pondérés des risques (RWA) des expositions Financements spécialisés sont obtenus selon la méthode *slotting criteria*.

TABLEAU 39 : ÉTAT DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS AUX RISQUES (RWA) RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI – (RC8)

Non publié au niveau du Groupe CMNE – Tableau disponible au niveau national (cf. Pilier III publié par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

TABLEAU 40 : APPROCHE NI – CONTRÔLES A POSTERIORI DE LA PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS – (RC9)

Non publié au niveau du Groupe CMNE – Tableau disponible au niveau national (cf. Pilier III publié par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

4.8 RISQUE DE CONTREPARTIE

Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie.

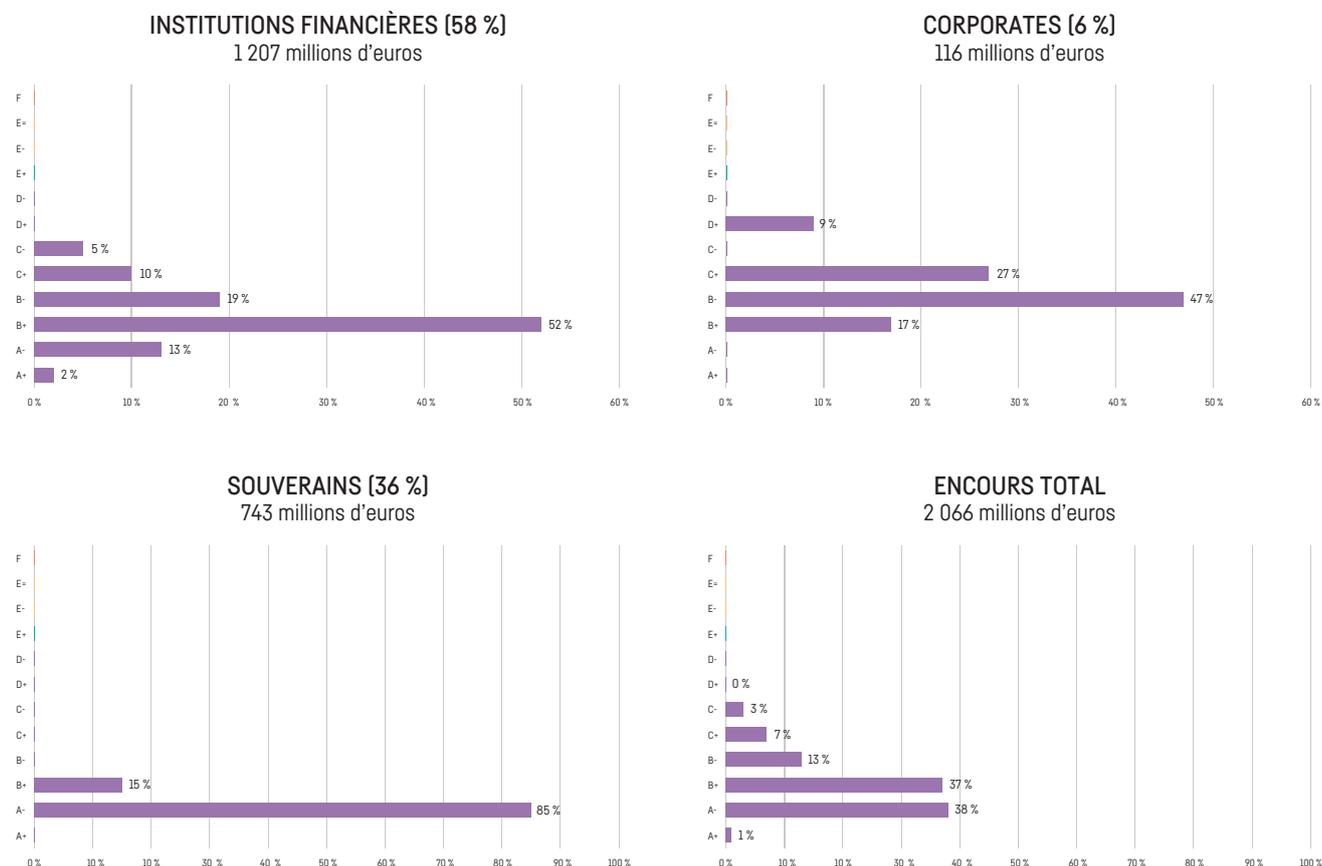
CCRA – Exigences de publication d'informations qualitatives sur le RCC

La gestion du risque de contrepartie s'applique à l'ensemble du Groupe CMNE et de ses entités intervenant sur les marchés. Elle se divise en :

- risque sur les contreparties bancaires,
- risque sur les contreparties Corporate, et,
- risque sur les souverains.

Le détail de l'encours consolidé par catégorie de contrepartie au 31 décembre 2020 est comme suit :

TABLEAU 42 : VENTILATION DES ENCOURS PAR CATEGORIE DE CONTREPARTIES - AU 31/12/20



La gestion opérationnelle des limites et des conditions d'investissement est régie par le document « Intervention sur les Marchés Financiers - Groupe CMNE ». Celui-ci recense les limites et les suivis opérés.

Les règles définies s'appuient à la fois sur des principes nationaux (référentiel bancaire national, notation interne, ...) et des principes propres au Groupe CMNE (référence aux fonds propres, maturité, agences de notation externe) dans le respect d'une gestion saine et prudente de l'activité. Sur le principe de l'exclusion, tout ce qui n'est pas mentionné comme autorisé dans cette politique est interdit.

Politique sectorielle

Le CMNE s'inscrit dans une démarche globale du Groupe Crédit Mutuel. A cette fin, quatre politiques spécifiques ont été déclinées au sein du Groupe CMNE. Elles concernent :

- Le secteur minier
- Le secteur des centrales thermiques au charbon
- Le secteur de la défense
- Le secteur de l'énergie nucléaire civile

Tout investissement devra répondre aux exigences de ces politiques et faire l'objet d'une appréciation de non contre-indication. Les fiches d'analyse de la Direction Gestion des Risques Groupe prennent en compte les critères sectoriels. Un suivi sectoriel et de concentration est opéré pour s'assurer régulièrement de ces respects.

Concentration unitaire banque

Cet indicateur national est décliné par tous les groupes de Crédit Mutuel au niveau régional. Il est présenté trimestriellement par la Direction Gestion des Risques Groupe. Il indique le nombre de dépassements de limite relatifs aux expositions du Groupe CMNE aux banques OCDE.

L'ensemble des opérations effectuées par la Direction des Activités Financières dans le cadre de sa gestion pour compte propre, ou confiées au Groupe La Française dans le cadre d'une gestion dédiée, est effectué dans le cadre défini par le Comité financier et fait l'objet d'un reporting mensuel à ce dernier qui comprend quatre des sept membres du Comité de Direction.

Trimestriellement, l'analyse des indicateurs de risques financiers portés par la Caisse Fédérale fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration. Au cours de l'exercice 2020, l'allocation de fonds propres aux activités de marché est restée identique, à 400 millions d'euros, pour le « banking book » et également identique, à 50 millions d'euros pour le « trading book » [Bien qu'une enveloppe "trading book" existe, elle n'a pas été utilisée en 2020, et son montant a été ramené à 5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2021].

L'activité pour compte propre se scinde en deux parties :

- d'une part un portefeuille comprenant les titres liquides (titres HQLA ou éligibles BCE) ;
- d'autre part, les investissements moyen ou long terme dans des titres non SPPI comprenant les titres structurés, OPCVM et les fonds communs de placement ou les placements des excédents de liquidité à court terme ou non éligible à la réserve de liquidité ;

Ces investissements moyen et long terme se trouvent à la fois dans la Caisse Fédérale et chez Beobank. Ils sont encadrés par un cadre strict.

TABLEAU 43 : ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RCC PAR APPROCHE – [RCC1] – AU 31/12/20

En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g
	Montants notionnels	Coût de remplacement/ valeur de marché courante	Exposition de crédit potentielle future	Exposition positive anticipée effective	Multiplicateur	Valeur exposée au risque post-ARC	APR
1 Méthode utilisant les prix du marché		76	83			101	35
2 Exposition initiale							
3 Approche standard							
4 MMI (pour les dérivés et SFT)							
5 – dont opérations de financement sur titres							
6 – dont dérivés et opérations à règlement différé							
7 – dont découlant d'une convention de compensation multiproduits							
8 Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)							
9 Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)							
10 VaR pour les SFT							
11 TOTAL							35

Selon l'article 274 du règlement UE n° 575/2013, le coût de remplacement courant de tous les contrats à valeur positive se calcule à l'aide du prix de marché courant des contrats. De même, pour déterminer l'exposition de crédit potentielle future, les établissements multiplient la valeur notionnelle ou sous-jacente par un pourcentage suivant le type de contrat.

TABLEAU 44 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE CVA – (RCC2) – AU 31/12/20

En millions d'euros		a	b
		Montant de l'exposition	RWAs
1	TOTAL DES PORTEFEUILLES SOUMIS À L'EXIGENCE CVA AVANCÉE	-	-
2	i) Composante VaR [y compris multiplicateur x3]	-	-
3	ii) Composante SVaR en période de tensions [y compris multiplicateur x3]	-	-
4	TOTAL DES PORTEFEUILLES SOUMIS À L'EXIGENCE CVA STANDARD	55	55
EU4	TOTAL DE LA MÉTHODE BASÉE SUR L'EXPOSITION D'ORIGINE	-	-
5	TOTAL SOUMIS AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE L'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (CVA)	55	55

Jusque fin 2019, la charge en capital (CVA) était principalement issue de l'activité de LFGI, filiale du Groupe La Française et du Groupe CMNE. Cette filiale a été absorbée par la Caisse Fédérale du CMNE au cours de l'année 2020.

TABLEAU 45 : APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATION DE RISQUE – (RCC3) – AU 31/12/20

Catégories d'expositions En millions d'euros	Pondérations											Total
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
1 Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Établissements (banques)	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0
7 Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 TOTAL	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0

TABLEAU 46 : APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR ÉCHELON DE PD – (RCC4) – AU 31/12/20

En millions d'euros	a	b	d	e	f	g
Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES						
TOTAL	0	0%	0%	0	0	0%
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)						
0 à < 0,15	98,2	0,06%	45,00%	2,5	32,6	33%
0,15 à < 0,25	1,2	0,23%	45,00%	2,5	0,8	70%
0,25 à < 0,50	1,3	0,44%	45,00%	2,5	1,2	95%
0,50 à < 0,75						
0,75 à < 2,50						
2,50 à < 10,00						
10,00 à < 100,00						
100,00 (défaut)						
TOTAL	100,7	0,07%	45,00%	2,5	34,6	34%

4.9 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit.

CRC – Exigences de publication d'informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit

Les sûretés financières, personnelles et réelles peuvent être directement utilisées pour réduire le calcul des exigences de fonds propres (EFP) mesurées au titre du risque de crédit et participant au calcul du ratio de solvabilité du Groupe. L'utilisation des garanties en technique de réduction des risques est toutefois soumise au respect de conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation.

4.9.1 Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

L'obligation de compensation centrale concerne les contrats dérivés vanille sur des taux d'intérêt libellés en euros. Le CMNE a choisi LCH CLEARNET GROUP LTD en tant que chambre de compensation et y présente tout nouveau contrat répondant à ces critères.

Pour les opérations de gré à gré, le Groupe CMNE a mis en place les techniques d'atténuation des risques requises par le règlement EMIR (European Market and Infrastructure Regulation). Grâce aux appels de marges quotidiens, le risque de crédit résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

Le Groupe CMNE déclare l'ensemble de ses opérations de swaps à un référentiel central, chargé de recueillir et de consigner les détails sur ces contrats, toujours conformément au règlement EMIR.

4.9.2 Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le Groupe CMNE exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie. Le Groupe CMNE s'appuie sur l'expertise et les travaux menés au sein du Groupe Crédit Mutuel.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du Groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles bâlois « Souverains », « Établissements » et, pour partie, du portefeuille « Corporate », les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation :

- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés financières sont définies par le Groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance-vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation. Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, les conditions d'éligibilité, le mode opératoire et la résolution des alertes qui se déclenchent en cas de non-conformité. Les traitements avals pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés.

L'ensemble du catalogue des garanties utilisées par le Groupe CMNE (contrathèque) répond aux préconisations de Bâle. La base des actes utilisés par le Groupe CMNE est celle du Groupe Crédit Mutuel dont les services juridiques ont effectué un travail d'analyse sur les caractéristiques des garanties et les actes les concrétisant.

Le Groupe CMNE applique une politique de réduction des risques à l'octroi qui s'appuie sur la capacité intrinsèque de remboursement de l'emprunteur, qui est le critère prépondérant, et sur une prise de garantie adéquate.

Ainsi, au 31 décembre 2020, 95 % des crédits habitat du réseau France sont couverts par une telle garantie et notamment pour 88 % avec hypothèque 1^{er} rang ou garantie crédit logement.

4.9.3 Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'experts, notamment en cas de financement délocalisé ou d'opération immobilière comprenant une part importante de travaux.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort du Groupe CMNE.

À ce titre, les modalités de prise et de gestion des garanties font l'objet d'une documentation détaillée, à la disposition des collaborateurs du réseau et des services fédéraux concernés, présente au sein de l'intranet du Groupe CMNE.

L'outil permettant l'instruction et le suivi des garanties a été conçu pour permettre de guider et faciliter la prise de garantie. Ainsi, au sein des outils d'instruction des crédits, un lien avec l'outil a été intégré, permettant d'accéder au catalogue complet des garanties et de réaliser leur saisie. En cas de doute, un lien rapide avec la documentation intranet est possible.

Les procédures de réalisation des crédits en vigueur dans le Groupe CMNE ont été déterminées de façon à laisser au niveau des caisses locales le traitement des garanties, qui est maîtrisé par les collaborateurs chargés de les prendre. Ainsi les garanties simples restent du ressort des caisses locales. Elles sont assistées par les services fédéraux et particulièrement la fonction Réalisation des crédits rattachée à la Direction Crédits Groupe. Une équipe gère les prêts classiques avec garantie complexe et une équipe est dédiée aux prêts réglementés des marchés immobiliers et agricoles.

L'outil de gestion des garanties permet de s'assurer de l'application opérationnelle des critères d'éligibilité des garanties par le paramétrage de leur suivi, de leur renouvellement, de leur fin de validité, de leur valorisation et d'alertes visant à détecter certaines anomalies.

4.9.4 Principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intragroupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

TABLEAU 47 : TECHNIQUES D'ARC – VUE D'ENSEMBLE – (RC3) – AU 31/12/20

	a	b	c	d	e
	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur comptable*	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1 Total prêts	26 282	205	205	-	-
2 Total titres de créance	1 946	-	-	-	-
3 EXPOSITIONS TOTALES	28 228	205	205	-	-
4 dont en défaut	460	2	2	-	-

* Colonne ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

En approche standard, les écarts faibles entre les montants d'expositions pré et post ARC montrent que l'impact des sûretés n'est pas significatif.

Les concentrations potentielles découlant des mesures d'ARC (par garant et par secteur) sont suivies dans le cadre de la gestion des risques de crédit et incluses dans le tableau de bord trimestriel, et notamment du suivi du respect des limites en matière de concentration (suivi réalisé après prise en compte des garants). Aucune concentration particulière ne découle de la mise en place de techniques d'ARC.

TABLEAU 48 : APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DES MESURES D'ARC – (RC4) – AU 31/12/20

Catégories d'expositions <i>En millions d'euros</i>	a	b	c	d	e	f
	Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
1 Administrations centrales ou banques centrales	1 645	-	1 846	0	96	5 %
2 Administrations régionales ou locales	202	0	202	0	3	1 %
3 Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	2 706	1	2 706	0	-	0 %
4 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	0 %
5 Organisations internationales	0	-	0	-	-	0 %
6 Établissements (banques)	234	-	238	-	65	27 %
7 Entreprises	82	19	82	9	72	79 %
8 Clientèle de détail	2 346	1 134	2 346	568	2 119	73 %
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	3 205	92	3 201	46	1 527	47 %
10 Expositions en défaut	291	7	291	7	335	113 %
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	0 %
12 Obligations sécurisées (Covered bond)	25	-	25	-	5	20 %
13 Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	0 %
14 Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	136	-	136	-	136	100 %
15 Expositions sur actions	56	-	56	-	56	100 %
16 Autres actifs	405	-	405	-	382	94 %
17 TOTAL	11 331	1 254	11 532	631	4 795	39 %

TABLEAU 49 : INCIDENCES DES COMPENSATIONS ET SÛRETÉS DÉTENUES SUR LES VALEURS EXPOSÉES – (RCC5-A) – AU 31/12/20

<i>En millions d'euros</i>	a	b	c	d	e
	Juste valeur brute positive ou montant comptable net	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
1 Dérivés	235	159	76	58	18
2 Pensions	4	4	-	-	-
3 Compensations multiproduits					
4 TOTAL	239	163	76	58	18

TABLEAU 50 : COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RCC – (RCC5-B) – AU 31/12/20

Types de sûretés <i>En millions d'euros</i>	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté donnée
Séparée	Non Séparée	Séparée	Non Séparée			
Liquidités		58		131		
Dettes souveraines						
TOTAL		58		131		

4.10 EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION

Section présentant les informations relatives aux expositions sur actions du portefeuille hors négociation exigibles selon l'article 447 du règlement CRR.

TABLEAU 51 : ACTIONS – AU 31/12/20

Valeurs exposées au risque

En millions d'euros

ACTIONS	
En approche notations internes	1 592
● Capital investissement (190 %)	22
● Participations importantes du secteur financier (pondération 250 %)	243
● Expositions sur actions cotées (290 %)	-
● Autres expositions sur actions (370 %)	1 327
En approche standard	191
dont Capital investissement (150 %)	-
PARTICIPATIONS DÉDUITES DES FP	
MONTANT TOTAL DES GAINS ET PERTES LATENTS INCLUS DANS LES CAPITAUX PROPRES	86
<i>dont les plus values latentes incluses dans les fonds propres de catégorie 2</i>	

4.11 TITRISATION

Section de présentation des informations qualitatives sur les expositions de titrisation, conformément à l'article 449 du règlement CRR.

4.11.1 Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marché, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe peut intervenir sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la Banque Centrale Européenne.

Quel que soit le cadre d'activité, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe n'est pas originateur et n'est que marginalement sponsor. Il n'investit pas dans des retitrisations.

4.11.2 Procédures de suivi et de contrôle des activités de marchés

Le suivi des risques de marché des positions de titrisation est effectué par chaque groupe régional sur son périmètre respectif. En cas d'encours, la mise en place d'un dispositif de contrôle et de procédures associées est de leur ressort.

Le Groupe CMNE n'a aucune opération de titrisation à son actif, au 31 décembre 2020.

4.11.3 Politiques de couverture du risque de crédit

Les activités de marché sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des Credit Default Swaps peuvent être autorisés et sont régis, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

4.11.4 Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

4.11.5 Principes et méthodes comptables

Les actifs de titrisation sont comptabilisés à la juste valeur par compte de résultat. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans les annexes aux états financiers du Groupe CMNE.

4.12 RISQUE SUR LES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Informations qualitatives sur le risque de marché (AUDITE)

Le risque de marché désigne le risque de perte ou de variation négative sur le compte de résultat ou les capitaux propres qui résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché tels les taux d'intérêt, les marchés actions, les taux de change et différents spreads crédits. Cela concerne l'ensemble des opérations du trading et du banking book.

TABLEAU 52 : DÉTAIL DES PORTEFEUILLES - AU 31/12/20

En millions d'euros	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Titres au coût amorti	TOTAL
TITRES DE DETTES HORS EFFETS PUBLICS				
1) FRANCE				
● France - Investissement	153	44	44	241
● France - Portefeuille de liquidité		1 055		1 055
2) BELGIQUE				
● Belgique - Investissement				-
● Belgique - Liquidité		299		299
3) TOUTE ZONE				
● IFRS 10 tout pôle	26			26
● OPC – Actions banking book (hors monétaires)	296			296
● OPC – Fonds monétaires	300			300
● OPC - Opérations d'amorçage	168			168
TOTAL TITRES DE DETTES HORS EFFETS PUBLICS	943	1 398	44	2 385
EFFETS PUBLICS				
● France - Effets publics		201		201
● Belgique - Effets publics		225		225
● Autres Pôles - Effets publics				-
TOTAL EFFETS PUBLICS	-	426	-	426
TOTAL TITRES DE DETTES	943	1 824	44	2 811

La société JARNA n'est plus consolidée au 31 décembre 2020. Les effets publics que cette société détenait en portefeuille au 31 décembre 2019 ne sont donc plus repris.

4.12.1 Trading Book

Le Trading Book est le portefeuille d'actifs qui ont pour vocation à faire l'objet de négociation à court ou moyen terme. Ce portefeuille est fortement exposé au risque de marché, étant sujet aux différentes fluctuations de marché.

Le CMNE ne possède aucun actif en "trading book". Toutefois, des processus d'octroi, des limites et des mesures de surveillance sont mis en œuvre.

4.12.2 Banking Book

L'ensemble des titres détenus par le Groupe CMNE sont traités en banking Book. En effet, le Groupe CMNE a une gestion de ses actifs financiers à moyen/long terme.

Les cessions de titres avant la maturité sont une exception et sont liées à des événements sur la qualité de crédit de la contrepartie.

Au-delà des limites réglementaires et statutaires, le Groupe CMNE a mis en place une politique d'intervention sur les marchés financiers plus restrictive qui permet de garantir une bonne répartition des encours par contrepartie et par catégorie d'encours.

Le CMNE dispose de trois portefeuilles afin de piloter au mieux le risque de marché de liquidité :

Portefeuille de liquidité et d'exploitation

L'exigence accrue en matière de liquidité à court et moyen terme a conduit à un pilotage serré du portefeuille de liquidité avec la mise en place d'indicateurs d'alerte hebdomadaires qui sont en cohérence avec les indicateurs trimestriels d'appétence et de gestion des risques.

Une supervision stricte des investissements est donc nécessaire afin de limiter tout risque de franchissement de seuils et limites.

Ce portefeuille de titres liquides hors effets publics s'élève à 1 055 millions d'euros pour la Caisse Fédérale du CMNE et 299 millions d'euros pour Beobank.

Depuis le 4^{ème} trimestre 2020, la Caisse Fédérale du CMNE ne dispose plus de pool 3G à la Banque de France. Le CMNE participe au TLTRO par le biais de la BFCM et non plus en direct.

Portefeuille d'arbitrage

Au sein de ce portefeuille, le CMNE détient un ensemble de titres structurés pour 115 millions d'euros de valeur nominale, indexés sur des indices actions et de taux. Des limites d'investissement strict encadrent ce portefeuille afin que le Groupe ne puisse avoir une exposition forte sur les marchés.

Au 31 décembre 2020, la poche autocall indexée à des indices action s'élève à 40 millions d'euros avec des maturités finales réparties entre 2024 et 2028 permettant de limiter les impacts d'une baisse ponctuelle des marchés financiers.

Avec la crise sanitaire, cette poche autocall a connu de fortes fluctuations. Au 31 décembre 2020, la moins-value latente sur ces positions s'établit à 7,2 millions d'euros contre une moins-value latente de 2,9 millions d'euros en 2019 soit une dégradation complémentaire de 4,3 millions d'euros.

Aucune perte n'a été réalisée sur le portefeuille d'arbitrage en 2020.

Portefeuille d'investissement

Ce portefeuille regroupe toutes les opérations d'investissement sur fonds et les refinancements associés de ces titres à court et moyen terme.

Les investissements obligataires et NEU CP s'élèvent à 241 millions d'euros, uniquement sur le pôle France.

Actions

Cette exposition est uniquement constituée des différentes composantes actions des titres OPCVM de ce portefeuille représentant les investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale et de Beobank. Ces expositions sont principalement présentes au sein de fonds de private equity et des fonds diversifiés et alternatifs.

Autres investissements

Les autres investissements pour compte propre du CMNE, réalisés sur des supports collectifs (produits de taux, de gestion alternative et diversifiée, FCP ou parts de SCPI et d'OPCI), représentent un total de 270 millions d'euros en valeur de marché pour la Caisse Fédérale, et 26 millions d'euros, portés par diverses entités du Groupe La Française.

Le CMNE a également investi 200 millions pour la Caisse Fédérale du CMNE et 100 millions pour BEOBANK au cours de l'exercice, sur des OPCVM monétaires, afin de placer une partie de ses excédents de liquidité sur des supports rapidement mobilisables.

L'impact de l'application de la norme IFRS 10 s'élève quant à lui à 26 millions d'euros.

Opérations d'amorçage

Le Groupe CMNE accompagne le lancement de nouveaux fonds et stratégies initiées au sein du Groupe La Française. Ces supports encadrés par une politique propre et suivis au sein de l'appétence, sont répartis au sein de la Caisse Fédérale et du Groupe La Française, respectivement pour 100 et 52 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le Comité financier de BEOBANK a également autorisé une enveloppe SEED de 20 millions d'euros au 1^{er} semestre 2020, pour le lancement de fonds à destination de la clientèle. Le solde de cette ligne est de 16 millions d'euros, en valeur de marché, au 31 décembre 2020.

4.13 RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK

Section de publication d'informations relatives au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, conformément à l'article 448 du règlement CRR mis à jour au règlement UE 2019/876. Par ailleurs, les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur la gestion du risque de taux inhérent aux activités autres que de négociation, référencées EBA/GL/2018/02, définissent le risque de taux d'intérêt comme le risque avéré ou prospectif pour les revenus ou la valeur économique d'un établissement résultant de fluctuations défavorables des taux d'intérêt qui influent sur les instruments sensibles aux taux, y compris le risque de décalage, le risque de base et le risque d'option.

L'objectif de la gestion du risque de taux est de réduire les risques structurels de taux au sein des entités et de gérer la marge d'intermédiation issue des différentes activités du périmètre bancaire.

Le risque de taux du portefeuille bancaire, ou risque global de taux est le risque de variabilité des résultats lié aux décalages de taux, d'échéance et de nature entre les actifs et passifs du portefeuille bancaire. Ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation.

Chaque entité bancaire du groupe voit son risque analysé par un Comité financier spécifique à un rythme trimestriel.

Le Comité ALM, comité opérationnel issu du Comité financier, définit la politique de couverture en taux. Il se réunit tous les trimestres et a en charge de :

- mesurer le profil de risque de taux du Groupe CMNE, de la CFCMNE et de sa filiale BEOBANK ainsi que d'établir les différents indicateurs de risques de taux ;
- suivre le respect des limites définies dans le cadre de l'appétence au risque du Groupe CMNE en termes de taux ;
- proposer des stratégies de macrocouverture des actifs à taux fixe.

Le Groupe CMNE mesure le risque de taux selon deux axes, à l'aide de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt (MNI) d'une part, et de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) d'autre part en respect de la réglementation édictée par la BCE.

Ces mesures font l'objet de limites à caractère réglementaire pour la VAN conformément à l'article 98.5 de la CRD IV et aux principes définis par le Comité de Bâle (BCBS 368) transposés par l'EBA ou de gestion pour la MNI, conformément aux dispositifs nationaux de limite sur le risque de taux validé par le Conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Les limites sur les indicateurs de risque de taux sur le périmètre consolidé sont les suivantes :

- **VAN** : un déplacement linéaire de la courbe des taux de 200 bp ne doit pas représenter plus de 15 % des fonds propres de base et 20 % de la valeur totale des fonds propres. Les fonds propres retenus doivent être cohérents, en matière de périmètre, avec la base de risque de taux analysée. Mi 2019, application des six scénarios de taux définis par l'EBA dans le cadre de la mise en place de BCBS 368 (Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire) ;
- **MNI** : un déplacement linéaire de la courbe de taux de 100 bp ne doit pas induire une sensibilité supérieure à -6 % du PNB en vision dynamique à 1 et 2 ans. Par ailleurs, le CMNE complète son analyse de sensibilité MNI par les simulations selon 5 scénarios définis au niveau confédéral ;
- **Risque de base** : mise en place d'une limite sur le risque de base validée par le Conseil d'administration du CMNE, réuni le 16 décembre 2019 (limite de 4,1 fois le PNB prudentiel historique).

Le suivi des limites est régi par des règles d'informations et d'escalade en cas de dépassement.

Au 31 décembre 2020, le Groupe CMNE respecte les limites fixées ci-dessus.

4.14 RISQUE OPÉRATIONNEL (AUDITÉ)

Section détaillant l'utilisation de la méthode avancée (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels comme demandé par l'article 446 du règlement CRR. Conformément à l'article 454 du règlement CRR, la publication inclut une description de l'usage de l'assurance et des autres mécanismes de transfert de risque aux fins d'atténuer ce risque.

Conformément au règlement EU n° 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadaptation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence, mais à fort impact, les risques de fraudes internes et externes définis à l'article 324 du règlement EU n° 575/2013, les risques liés au modèle ainsi que les risques de non-conformité et de corruption.

4.14.1 Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, un département dédié de la Direction Gestion des Risques Groupe est en charge du risque opérationnel.

Le Crédit Mutuel Nord Europe dispose d'un processus de gestion des risques opérationnels fiable et exhaustif, tant au niveau du périmètre couvert qu'au niveau des risques considérés.

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies de risques réalisées par ligne de métier, objet et type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidienne des risques. Les cartographies instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts qui sont confrontées à des évaluations probabilistes à base de scénarii. Ces cartographies sont actualisées périodiquement afin d'intégrer des risques en augmentation (risques opérationnels pouvant être qualifiés de risques de non-conformité et de corruption, risques liés à la sécurité des systèmes d'information...).

Pour ses modélisations, le Groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cette base est alimentée selon les règles définies dans la procédure nationale de collecte. Au-delà du seuil uniforme de 1 000 €, chaque sinistre doit être saisi. Des rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables sont opérés.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externe dont l'analyse contribue à l'enrichissement des cartographies et plus généralement au système de mesure du risque opérationnel.

Le système de reporting et de pilotage général du Groupe intègre les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière à l'organe exécutif et délibérant, dans le cadre des Comités des risques et de la présentation des tableaux de bord consolidés des risques.

Les procédures mises en œuvre au sein du Groupe en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

4.14.2 Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le Groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée (AMA - modèles internes) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel (représentant 65 % du total de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel du CMNE en 2020) depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le calcul des exigences de fonds propres est essentiellement basé sur l'évaluation de risques potentiels, ce qui permet d'allouer des fonds propres au titre des risques opérationnels couvrant à la fois le Pilier I et le Pilier II.

4.14.3 Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels. La réduction des risques s'est accrue notamment par la mise en place de dispositifs de sécurité relatifs à la Banque à Distance et aux moyens de paiement, permettant ainsi de diminuer les fraudes ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers les Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA).

Les Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé ;
- le plan de retour à la normale.

Une procédure nationale définit la méthodologie d'élaboration d'un PUPA. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toutes les équipes concernées. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

4.14.4 Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Groupe Crédit Mutuel à prendre en compte l'impact des assurances en tant que facteur d'atténuation dans le calcul de l'exigence en fonds propres AMA au titre du risque opérationnel avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le Groupe Crédit Mutuel sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence ;
- assurer les risques graves via les assureurs et réassureurs externes ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du Groupe Crédit Mutuel respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement UE n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisques), la fraude et les dommages aux valeurs (globale de banque), la responsabilité civile professionnelle et les cybers risques.

Au titre du risque opérationnel en 2020, le Groupe CMNE a enregistré 3,1 millions d'euros de pertes nettes de remboursements d'assurances et autres récupérations. Elles se détaillent par :

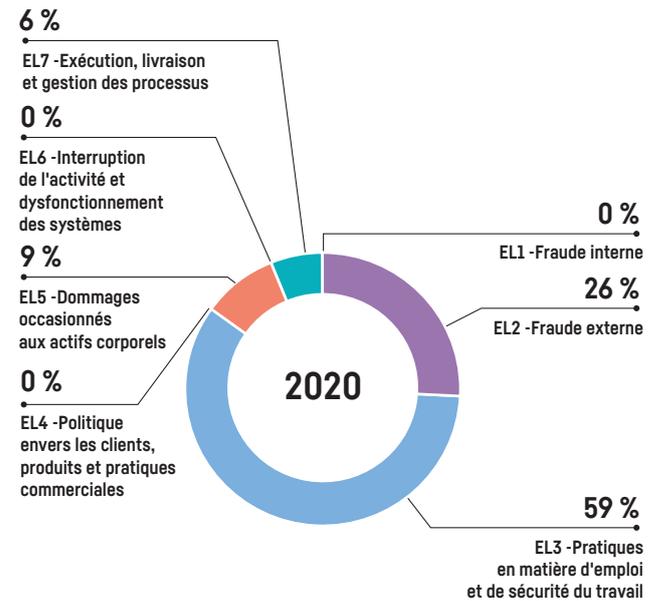
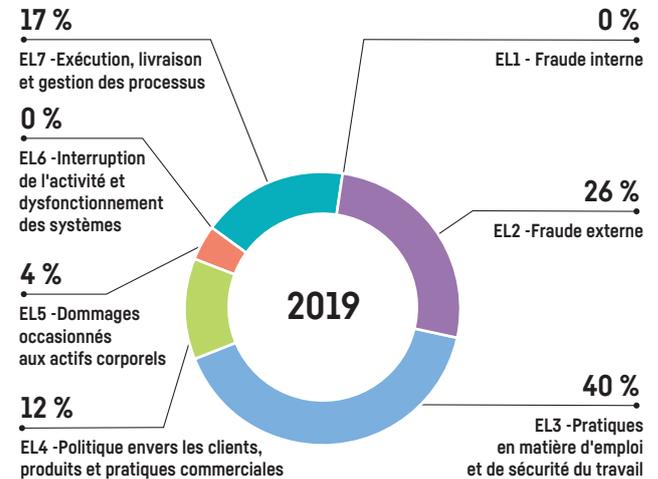
- 3,7 millions d'euros de pertes brutes, dont les sources sont pour 58 % les « Pratiques en matière d'emploi et de sécurité du travail » (poste impacté pour plus d'1 million d'euros au premier semestre par les achats de fournitures et matériel de protection dans le cadre de la crise Covid-19), pour 20 % les « fraudes externes », pour 10 % « l'exécution, livraison et gestion de processus », et pour 9 % les « dommages occasionnés aux actifs corporels ».
- 0,6 millions d'euros de remboursements d'assurances et autres récupérations.

Par ailleurs, le stock de provisions au 31 décembre 2020 s'élève à 10,5 millions d'euros (61 % concernent la Banque France), dont 5 millions d'euros au titre du risque de crédit.

Les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel s'élèvent à 95,5 millions d'euros (après déduction des assurances de 9,9 millions d'euros).

TABLEAU 53 - SINISTRALITE ANNUELLE (BALOISE)

Pertes brutes et provisions nettes en montant, par ligne d'événement.



4.15 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Gestion du risque de liquidité ^(Audité)

Le risque de liquidité est l'incapacité à faire face à ses passifs exigibles ou de transformer certains actifs devenus illiquides en actifs liquides. Le risque de liquidité du Groupe CMNE est suivi en Comité ALM et en Comité de trésorerie (2 comités opérationnels émanant du Comité financier). Le Comité ALM définit la politique de liquidité à moyen et long terme et se réunit tous les trimestres, alors que le Comité de trésorerie se réunit chaque mois et a une vision de la liquidité à plus court terme.

Le Comité ALM et le Comité de trésorerie sont en charge de :

- mesurer le profil de risque de liquidité du Groupe CMNE, de la CFCMNE et de BEOBANK ;
- suivre le respect des différents ratios de liquidité et de taux ;
- suivre le respect des limites définies dans le cadre de l'appétence au risque du Groupe CMNE concernant les taux et la liquidité ;
- proposer des stratégies d'émissions de passifs et de couvertures de ces émissions.

L'objectif du Groupe CMNE est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires.

Le CMNE mesure son risque de liquidité à court terme au moyen du LCR (Liquidity Coverage Ratio).

Le ratio LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Level Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

À fin décembre 2020, le LCR consolidé du Groupe CMNE s'établit à 161 % pour un minimum réglementaire à 100 %.

Sur un horizon à moyen terme, le ratio de ressources stables ou NSFR (Net Stable Funding Ratio) est calculé sur la base des directives et de règlements existants qui n'ont pas encore été finalisés par le régulateur. Il s'établit au 31 décembre 2020 à 132 %, attestant d'un encours de ressources stables suffisant. Sur le long terme enfin, le CMNE mesure son risque de liquidité en appliquant les dispositions nationales du Groupe Crédit Mutuel, visant à encadrer la transformation de liquidité. Le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs selon les conventions utilisées également dans le cadre de la mesure du risque de taux, ainsi qu'à mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Cette mesure est réalisée sur base statique et le ratio doit être supérieur ou égal à 90 % sur un horizon allant de 3 mois à 5 ans. Mesuré et présenté chaque trimestre, il s'inscrit de façon récurrente au-dessus de 100 %. Cette analyse est complétée par une mesure de la liquidité dans différents scénarii combinant fermeture des marchés de refinancement et fuite des dépôts clientèle définissant l'horizon de survie.

La mesure de l'horizon de survie repose sur des scénarii de stress de liquidité combinant des facteurs systémiques (fermeture des marchés) et idiosyncratiques (hypothèses de fuite des dépôts Retail et Corporate significative). Dans un tel contexte, le Groupe considère que l'hypothèse d'accroissement des encours de crédit résultant du renouvellement des tombées et de tirages complémentaires sur le hors-bilan constitue une hypothèse prudente. Il est calculé trimestriellement sur base des projections ALM.

Le CMNE s'est fixé une limite d'appétence de 100 jours sur le scénario le plus stressé de l'horizon de survie, ainsi qu'un pilotage de la liquidité au quotidien, complété d'indicateurs hebdomadaires.

Au 31 décembre 2020, l'horizon de survie du CMNE est supérieur à 1 an. Pour information le CMNE considère qu'une dégradation de la note du GCM d'au moins 3 crans, n'aurait pas d'impact significatif sur sa liquidité. En effet, les montants de transfert négociés entre la CFCMNE et ses contreparties dans les contrats d'appel de marge ne dépendent pas de la notation, ce sont des montants fixés par le contrat. Concernant les refinancements effectués sur le marché, lever le même volume d'émission nécessiterait un coût de refinancement supplémentaire mais resterait néanmoins possible.

En matière de refinancement, la Caisse Fédérale du CMNE dispose de deux programmes agréés par la Banque de France ou l'AMF pour émettre des titres négociables à court terme (NEU CP - 2,5 milliards d'euros) et des titres négociables à moyen terme (750 millions d'euros). Le programme d'émissions obligataires n'a pas été renouvelé en 2020.

Au cours de l'exercice 2020, la Caisse Fédérale du CMNE a remboursé 450 millions d'euros par anticipation du TLTRO II de juin 2016, et a participé au TLTRO III pour 540 millions d'euros par l'intermédiaire de la BFCM. Le collatéral est donc désormais apporté à la BFCM.

Crise sanitaire Covid-19

Exercice MSU

Dans le cadre de l'exercice d'urgence MSU Liquidité hebdomadaire, déclenché fin avril par la BCE (crise financière liée au contexte sanitaire), les services Front office et Pilotage des Liquidités et du Collatéral (PLC) ont mis en place un envoi périodique du MSU (hebdomadaire jusqu'en juillet 2020 puis devenu mensuel). La partie des réserves de liquidité des entités bancaires du groupe qui faisait auparavant partie de l'ILAAP a été sortie de ce reporting en juin 2020 car reprise dans ces exercices MSU.

Les données transmises à la BCE font l'objet de contrôles automatisés pendant l'exercice, et de contrôles a posteriori par la fonction contrôle permanent de la CNCM. La courte crise sur les taux d'intérêt liée au contexte sanitaire n'a pas eu d'effet sur le refinancement du Groupe CMNE.

Déclenchement du PFU

Le CMNE a déclenché son plan d'urgence liquidité afin d'anticiper les impacts opérationnels de la pandémie, le 11 mars 2020, bien que la situation de la liquidité ne justifie aucune alerte en tant que telle.

Une communication dans ce sens a été faite par la Direction des Risques Groupe à la Direction des Risques de la CNCM.

TABLEAU 54 : RÉSERVES DE LIQUIDITÉ – AU 31/12/20

En millions d'euros	Montant net décote	Montant hors décote
Buffer LCR	2 468	2 494
dont dépôts en Banques Centrales disponibles	1 570	1 570
Montant éligible Banques Centrales, non éligible LCR		
Autres réserves de liquidité (liquidité de marché)	2 393	3 465
TOTAL	4 861	5 959

La réserve de liquidité comprend le cash détenu en Banque Centrale et des actifs disponibles immédiatement pour faire face à une sortie significative de liquidité. Elle est constituée :

- des dépôts auprès des Banques Centrales ;
- des titres dits HQLA, High Quality Liquid Assets ;

- de titres disponibles pouvant être rapidement monétisés dans le marché par vente ou mise en pension ou des titres éligibles au refinancement en Banque Centrale mobilisables par l'intermédiaire de la BFCM suite à la fermeture du pool 3G.

Le Groupe CMNE entretient un encours de titres liquides pour environ 3,46 milliards d'euros dont 3,37 milliards d'euros auprès de la Caisse Fédérale du CMNE et 91 millions d'euros auprès de Beobank.

TABLEAU 55 : MATURITÉ MOYENNE DE LA DETTE À COURT TERME – AU 31/12/20

Stock date d'arrêté

En millions d'euros

Montant global du refinancement court terme	538
Maturité moyenne résiduelle en nombre de jours	69

Sur le marché des NEU CP, le CMNE se finance sur une durée généralement inférieure à 6 mois. Dans un contexte de hausse des dépôts de la clientèle et d'une participation à hauteur de 540 millions d'euros au TLTRO III par le biais de BFCM, le CMNE n'a pas renouvelé une partie de ses encours à court terme.

TABLEAU 56 : REFINANCEMENT COURT TERME SUR LES MARCHÉS – AU 31/12/20

Stock date d'arrêté

En millions d'euros

Levées de refinancement CT de l'année 2020	955
Tombées de refinancement CT de l'année 2020	1 346
Taux de renouvellement des tombées (levées/tombées)	71 %

TABLEAU 57 : REFINANCEMENT MLT : TOMBÉES ATTENDUES PAR ANNÉES – AU 31/12/20

En millions d'euros

Échéancier des tombées

Type d'instruments	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	> 2030	Total
Origine Groupe CM			540									540
Senior (emprunts, obligations, BMTN, EMTN)	577	31	52	45	47	38	26	40	102			957
Hors Groupe CM	60	155	78		90	35	40	89	78		35	660
LTRO/TLTRO												
Emprunts subordonnés (TSS, TSR)				42	55	475	40			200		812
TOTAL RESSOURCES DE MARCHÉS MLT	637	186	670	86	192	548	106	129	180	200	35	2 968

Dans un souci de prudence concernant ses passifs, le CMNE retient par convention la première date de tombée pour ses produits optionnels Autocall.

TABLEAU 58 : ÉMISSION MLT DE L'EXERCICE 2020

En millions d'euros

Échéancier des tombées

Type d'instruments	Montant	Maturité moyenne (en années)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	> 2030
Réalizations 2020													
Senior													
TLTRO par BFCM	540	3			540								
Emprunts subordonnés (TSS, TSR)													
CRH	164	9							40	89			35
TOTAL	704					540			40	89			35

Ratios réglementaires de liquidité

TABLEAU 59 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR) - (LIQ1.18)

En millions d'euros	Valeur non pondérée		Valeur pondérée		
	30-sept 2020	31-déc 2020	30-sept 2020	31-déc 2020	
Nombre de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)					
1	TOTAL ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ		2 076	2 187	
SORTIES DE TRÉSORERIE					
2	Dépôts de détails (y compris petites entreprises)	18 094	18 539	1 149	1 177
3	- dont dépôts stables	13 814	14 219	691	711
4	- dont dépôts moins stables	4 224	4 236	458	465
5	Financements non collatéralisés auprès de contreparties non-détail	1 050	963	586	545
6	- dont dépôts opérationnels	288	240	69	57
7	- dont dépôts non opérationnels	615	588	370	354
8	- dont dettes non collatéralisées	147	134	147	134
9	Financements collatéralisés auprès de contreparties non-détail (dont pensions données)	-	-	-	-
10	Exigences supplémentaires	2 827	2 860	264	267
11	- dont sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	79	79	79	79
12	- dont sorties sur dettes collatéralisées	-	-	-	-
13	- dont facilités de crédit et de liquidité	2 748	2 782	184	188
14	Autres obligations de financement contractuel	23	24	23	24
15	Autres obligations de financement éventuel	2	1	0	0
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE			2 021	2 013
ENTRÉES DE TRÉSORERIE					
17	Opérations de prêts collatéralisées (dont pensions reçues)	-	-	-	-
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	613	620	407	412
19	Autres entrées de trésorerie	289	269	278	264
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	902	889	685	675
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	915	909	687	679
21	Coussin de liquidité			2 076	2 187
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE			1 393	1 429
23	Ratio de couverture des besoins de liquidité [%]			155%	164%

Le LCR du Groupe CMNE s'élève à 164 % en moyenne mensuelle sur l'année 2020, ce qui représente un excédent de liquidité de près de 850 millions d'euros par rapport aux exigences réglementaires en pleine application. Le ratio est piloté au-delà de 110 %. Les actifs liquides après application des décotes réglementaires (valeur pondérée) s'élèvent à 2,2 milliards d'euros en moyenne mensuelle en 2020.

Dans le cadre de la constitution et du maintien du buffer de liquidité du Groupe, le Comité financier a validé les principes d'investissement suivants :

- respect des limites établies par la Direction Gestion des Risques Groupe ;

- détention maximale de 5 % de la souche pour les émissions publiques ;
- montant maximum de 71 millions d'euros, représentant moins de 5 % du buffer de liquidité total à constituer (1 429 millions d'euros).

Les sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress réglementaire s'élèvent en moyenne à 1,4 milliards d'euros en 2020.

TABLEAU 60 : ÉCHÉANCIER DU BILAN PRUDENTIEL – AU 31/12/20

Risque de liquidité – Ventilation des maturités pour le risque de liquidité
En millions d'euros

Maturités résiduelles contractuelles	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
ACTIF								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	1	0	97	2	-	100
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	11	41	26	75	790	944
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – recyclables	44	79	444	362	768	126	-	1 822
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – non recyclables	-	-	-	-	-	-	48	48
Titres au coût amorti	10	30	-	-	-	-	4	44
Prêts et créances (yc les contrats de location financement)	1 871	546	1 868	1 981	5 446	10 132	4	21 846
PASSIF								
Dépôts de banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	0	-	0	0	101	0	0	102
Passifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	53	-	-	-	-	53
Passifs fin. évalués au coût amorti	18 582	531	538	354	2 321	1 905	40	24 271

4.16 RISQUE DE NON-CONFORMITÉ (AUDITÉ)

4.16.1 Définition

L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution définit le risque de non-conformité comme « le risque de sanction judiciaire administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions

propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance ».

4.16.2 Cadre et dispositif

Le dispositif de conformité a pour objectifs de répondre aux attentes de la clientèle en matière de qualité de services, de professionnalisme et de diligence ; d'exercer une vigilance renforcée sur les risques de non-conformité auxquels le Groupe CMNE peut être exposé avec les conséquences préjudiciables qui peuvent en résulter sur son image ou sa réputation ; de veiller à ce qu'au-delà même du respect des textes réglementaires, le fonctionnement du Groupe CMNE et ses actions s'accordent aux règles de bonne conduite et de déontologie auxquelles il souscrit.

La Direction Conformité Groupe est rattachée au Directeur Général de la Caisse Fédérale, son responsable rend compte à la Direction Générale de la CFCMNE ainsi qu'au Comité des risques fédéral.

Le périmètre d'action du contrôle de la conformité concerne toutes les activités Bancassurance de la Caisse Fédérale, des réseaux France et de ses filiales, y compris la banque à distance, les fonctions supports transverses et les activités des sociétés des pôles Bancassurance France et Belgique et gestion pour compte de tiers.

Le dispositif de Conformité de chaque entité décline les principes et procédures essentiels rappelés dans la charte de conformité Groupe et s'appuie de manière non exhaustive sur les cartographies des risques de non-conformité d'abus de marché ou encore de conflits d'intérêts, le recueil des règles de bonne conduite, les mécanismes d'alerte professionnelle ou de lutte contre la corruption, d'approbation des nouveaux produits, ou de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Chaque entité met ainsi en place un dispositif de gouvernance adapté aux besoins propres à l'activité de l'entité ainsi qu'à son organisation. Ce dispositif a pour objectif de rendre compte de l'activité de la Conformité au sein de l'entité, de faire le point sur les évolutions réglementaires importantes, d'examiner les dysfonctionnements constatés, de présenter de nouvelles zones de risque ou insuffisamment couvertes par les dispositifs en place, les mesures correctrices décidées ou projetées, ainsi que les rapports et les recommandations des autorités de tutelle en matière de conformité. Les contrôles de conformité sont totalement intégrés dans le dispositif de contrôle mis en œuvre par le Groupe CMNE. Les tâches de contrôle de conformité de chaque entité sont définies et intégrées dans les plans de contrôle au moyen de ses outils de contrôle interne.

4.16.3 Réalisations / travaux

L'exercice 2020 a été consacré à la poursuite des travaux d'optimisation du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. A ce titre, la politique d'acceptation des risques de la clientèle a été adoptée et paramétrée dans le système d'information.

Outre la poursuite des activités usuelles essentielles de la Direction Conformité Groupe, que sont notamment l'approbation de nouveaux produits ou activités, la centralisation des dysfonctionnements et la veille réglementaire, des chantiers et des projets importants ont été menés par celle-ci sur divers domaines et activités portant sur l'actualisation de la cartographie des risques de non-conformité, l'adaptation du dispositif de détection des clients financièrement fragiles et la finalisation du dispositif de lutte contre la corruption.

4.17 RISQUE ASSURANCE ET DE PARTICIPATION

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a été désignée comme conglomérat financier par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dans une lettre du 16 décembre 2005. Elle exerce l'activité de Conglomérat Financier à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM, filiale du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du CMNE), Suravenir (vie) et Suravenir Assurances (non-vie) (filiales du CM Arkéa). Ces filiales commercialisent une large gamme d'assurances-vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du Groupe Crédit Mutuel.

Le Groupe CMNE détient 10,22 % de l'ensemble GACM qui est intégré par mise en équivalence dans ses comptes consolidés.

Le CMNE a obtenu l'autorisation de la BCE de pouvoir ne pas déduire la participation dans le GACM des fonds propres réglementaires, conditionnée à la mise en place d'un échange régulier d'informations entre CMNE et CM Alliance Fédérale pour suivre notamment les trois principaux risques identifiés au sein des activités des compagnies

d'assurance que sont les risques financiers, les risques techniques et les risques de contrepartie pour les compagnies de réassurance :

- les risques financiers représentent les différentes évolutions des indicateurs financiers qui pourraient impacter la solvabilité de la compagnie d'assurance ;
- les risques techniques correspondent à la prise en compte d'événements extérieurs : catastrophes naturelles, épidémies qui pourraient générer des montants de remboursement plus importants que prévus, sur une durée plus restreinte ;
- les risques de contrepartie pour les compagnies de réassurance concernent l'impact que pourrait avoir le défaut d'une contrepartie auprès de laquelle a été souscrite une police de réassurance.

Au sein du Groupe CMNE, le risque assurance est un risque de participation (cf. tableau 11 de ce chapitre "4 - Risques et Adéquation des Fonds Propres - Pilier III").

4.18 ACTIFS NON GREVÉS

4.18.1 Informations sur les actifs grevés et non grevés

Section de publication de la quantité d'actifs non grevés et de leurs principales caractéristiques et informations sur l'importance des charges portant sur les actifs [article 443 du règlement CRR, guidelines EBA/GL/2014/03].

Depuis le 31 décembre 2014 et en application de l'article 100 du CRR, le Groupe Crédit Mutuel déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la Banque Centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou réhausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé » un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission, ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts ;
- accords de collatéralisation ;

- garanties financières collatéralisées ;
- collatéraux placés dans des systèmes de clearing, des chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité ;
- facilités données aux Banques Centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la Banque Centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable ;
- actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction ;
- paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés ne sont pas considérés comme grevés.

Au 31 décembre 2020, le niveau et les caractéristiques des actifs grevés et non grevés pour le Groupe CMNE se déclinent comme suit :

TABLEAU 61 : ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS (MODÈLE A) – AU 31/12/20

<i>En millions d'euros</i>		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
010	Actifs de l'établissement déclarant	1 589		26 599	
030	Instruments de capitaux propres	-	-	387	390
040	Titres de créances	519	519	2 242	2 222
050	- dont obligations sécurisées	-	-	-	-
060	- dont titres adossés à des actifs	-	-	-	-
070	- dont émis par des administrations publiques	102	102	682	741
080	- dont émis par des entreprises financières	418	418	1 368	1 309
090	- dont émis par des entreprises non financières	-	-	202	182
120	Autres actifs	1 070		24 115	

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

TABLEAU 62 : SÛRETÉS REÇUES (MODÈLE B) – AU 31/12/20

<i>En millions d'euros</i>		Juste valeur de la garantie grevée ou des titres créances propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponible pour être grevés
130	Sûretés reçues par l'établissement déclarant	69	-
140	Prêts à vue	5	-
150	Instruments de capitaux propres	-	-
160	Titres de créances	-	-
170	- dont obligations sécurisées	-	-
180	- dont titres adossés à des actifs	-	-
190	- dont émis par des administrations publiques	-	-
200	- dont émis par des entreprises financières	-	-
210	- dont émis par des entreprises non financières	-	-
220	Prêts et avances autres que les prêts à vue	-	-
230	Autres sûretés reçues	69	-
240	Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	-	-
241	Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement		-
250	TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	1 661	

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

TABLEAU 63 : VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS GREVÉS / COLLATÉPAGERAUX REÇUS ET LES PASSIFS ADOSSÉS (MODÈLE C) – AU 31/12/20

<i>En millions d'euros</i>		Passifs correspondants	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
10	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	1 421	1 646

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

4.18.2 Informations sur l'importance des charges portant sur les actifs

Au 31 décembre 2020, les sources de grevement des actifs portent principalement sur les opérations TLTRO auprès de la BFCM et sur les emprunts auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH). Ces opérations sont toutes garanties par des créances à l'habitat.

4.19 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION [AUDITÉ]

Cette partie répond aux exigences réglementaires liées à l'article 450 « Politique de rémunération » du règlement (UE) 575/2013. Elle complète les informations portées aux chapitres 2.3 et 2.4 de la partie gouvernance.

4.19.1 Comitologie

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a mis en place au sein de sa gouvernance, différents comités spécialisés dont :

- Le Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour objet de donner un avis au Conseil d'administration sur les candidatures à la fonction d'administrateur. Il doit également évaluer l'équilibre et la diversité des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil. Il doit fixer des objectifs en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil. Il évalue au moins une fois par an la composition et l'efficacité du Conseil au regard de ses missions. Il examine périodiquement les politiques du Conseil en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs. Il est composé du Président du Conseil d'administration (qui ne peut pas être le Président du Comité des nominations) ainsi que de 3 administrateurs. En 2020, il s'est réuni le 27 janvier.

- Le Comité des rémunérations

Composé d'un Président, qui n'est pas le Président du Conseil d'administration, et de trois administrateurs fédéraux, le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an pour conseiller le Conseil d'administration dans la fixation de la rémunération globale des mandataires sociaux de la Caisse Fédérale. Il prend également connaissance de la rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux et fixe les principes de la rémunération des mandataires sociaux des principales sociétés du Groupe. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur. En 2020, il s'est réuni les 16 mars et 15 juin.

4.19.2 Caractéristiques de la politique de rémunération

Les caractéristiques de la politique de rémunération sont :

- Pour la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Compte tenu de la nature mutualiste de la Caisse Fédérale et des textes qui la régissent, cette dernière ne peut pas verser à ses salariés, mandataires sociaux ou non, de rémunération autrement qu'en numéraire à l'exception des avantages en nature non significatifs.

Seuls les mandataires sociaux, dirigeants effectifs, disposent d'une rémunération variable individuelle.

Le système de rémunération des salariés de la Caisse Fédérale, entité mère et principal employeur du Groupe, dont l'encadrement supérieur et les membres du Comité de Direction est composé d'un salaire de base et d'un variable collectif (système d'intéressement – participation).

Pour l'essentiel des collaborateurs, à l'exception des primes exceptionnelles susceptibles d'être attribuées lors de l'examen annuel de la situation salariale (montant compris entre 3 et 5 % du salaire annuel brut), il ne comporte pas d'élément variable individuel (type «bonus »).

La rémunération des dirigeants effectifs et mandataires sociaux se compose en France d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable ainsi que d'indemnités au titre des différents mandats sociaux exercés en Belgique.

- Pour les filiales du Groupe

La rémunération des mandataires sociaux des filiales du Groupe obéit aux principes suivants :

- Une rémunération fixe qui tient compte de l'importance économique de la filiale dans le Groupe et des conditions de marché pour un emploi comparable dans une entreprise de taille similaire.
- Une rémunération variable qui reflète la rentabilité de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur sur le long terme.
- Une éventuelle participation au capital de l'entreprise, quelle que soit la forme retenue pour matérialiser cette participation, qu'elle soit acquise à titre gratuit ou onéreux : qui ne puisse remettre en cause le contrôle du Groupe sur l'entreprise en question, qui ne soit définitivement accordée par l'entreprise qu'au terme d'une période d'acquisition de deux ans ou plus et qui ne conduise à une libre disposition qu'au terme d'un délai supplémentaire de deux ans ou plus, qui ne comporte aucun caractère d'automatisme et qui ne soit mise en œuvre que sous le contrôle du Comité de rémunération de l'entreprise, dans le respect des contraintes légales sur les augmentations de capital.

4.19.3 Avis de conformité de la politique de rémunération du Groupe CMNE

Le 15 mars 2021, le Comité des risques fédéral a procédé à un examen formel des incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations, afin de s'assurer qu'elles sont compatibles avec le profil de risque et l'appétence au risque des établissements concernés. Cette évaluation annuelle s'inscrit dans la mise en œuvre des recommandations de la BCE sur la Politique de rémunération au périmètre du Groupe CMNE.

La Direction de la Conformité Groupe a émis un avis favorable au Comité des rémunérations et a informé le Comité des risques en ce sens. Plus particulièrement, la Direction de la Conformité a examiné la politique et les pratiques de rémunération du Groupe CMNE, au regard des exigences réglementaires et du cadre d'appétence aux risques :

- recensement de la population régulée en application du règlement (UE) n° 604/2014 et de l'article L. 511-71 du code monétaire et financier;
- mécanismes de rémunération et incitations retenus en application des articles L.511-76 à L.511-85 du code monétaire et financier.

Le Groupe CMNE dispose d'une Politique de rémunération actualisée annuellement après avis du Comité de rémunération et validée par le Conseil d'administration de la CFCMNE. Expression de la gouvernance du Groupe, cette Politique traduit le respect de la réglementation

applicable en matière de rémunération, dont principalement les articles L511-71 à L511-88 du Code monétaire et financier actualisés des dernières transpositions (cf. Directive CRD V).

L'exercice de mise à jour du recensement des populations régulées mené en ce début d'année 2021 sur base 31 décembre 2020 tient compte des recommandations de la BCE portant sur l'application plus stricte des critères quantitatifs et qualitatifs d'identification (cf. Règlement délégué UE 604/2014). La Population régulée du Groupe CMNE s'établit ainsi au 31 décembre 2020 à 105 personnes, validée par la Conformité.

Les mécanismes de rémunérations retenus par le Groupe CMNE et les entités qui le composent respectent les règles en matière d'incitations, de calcul, de plafonnement, de composition et de modalités de versement des rémunérations variables. Conformément à l'article L.511-77, les mécanismes de versement de la rémunération variable tiennent compte de la performance et des risques des entités du Groupe CMNE.

Le Comité des risques s'est prononcé favorablement sur la conformité des incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations dans le respect du cadre d'appétence aux risques.

TABLEAU 64 : SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE - (REM1) - AU 31/12/20

En euros	Direction	Autres membres de la population identifiée	
RÉMUNÉRATION FIXE ATTRIBUÉE PENDANT L'EXERCICE			
1	Nombre d'employés	23	82
2	Rémunération fixe totale (3 + 5a et 5b + 7)	2 237 038 €	11 632 709 €
3	Dont : rémunération en espèces	2 237 038 €	11 632 709 €
5a	Dont : actions et droits de propriété équivalents	0 €	0 €
5b	Dont : autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	0 €
7	Dont : autres formes de rémunération	0 €	0 €
RÉMUNÉRATION VARIABLE ATTRIBUÉE PENDANT L'EXERCICE			
9	Nombre d'employés	7	65
10	Rémunération variable totale (11 + 13a et 13b + 15)	263 240 €	3 766 674 €
11	Dont : rémunération en espèces	263 240 €	3 766 674 €
12	Dont : rémunération différée	94 950 €	0 €
13a	Dont : actions et droits de propriété équivalents	0 €	0 €
14a	Dont : rémunération différée	0 €	0 €
13b	Dont : autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	0 €
14b	Dont : rémunération différée	0 €	0 €
15	Dont : autres formes de rémunération	0 €	0 €
16	Dont : rémunération différée	0 €	0 €
17	RÉMUNÉRATION TOTALE ATTRIBUÉE PENDANT L'EXERCICE (2 + 10)	2 500 278 €	15 399 383 €

TABLEAU 65 : PAIEMENTS SPECIAUX PENDANT L'EXERCICE - (REM2) - AU 31/12/20

Aucun paiement spécial au cours de l'exercice 2020 n'a été effectué au sein du Groupe CMNE.

TABLEAU 66 : RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE ET SOUMISE À PÉRIODE DE RÉTENTION - (REM3) - AU 31/12/20

	Rémunérations différées encore non versées à date de reporting (acquise au titre des exercices précédents N-1 et antérieurs)		Mouvements ayant eu lieu en année N (y compris sur des rémunérations qui ne seront pas versées en N)		Rémunérations versées en année N
	a	b	c	d	e
	Montant total de l'encours des rémunérations différées	Dont : Montant total de l'encours des rémunérations différées et soumises à une période de rétention susceptibles de faire l'objet d'un ajustement ex post implicite ou explicite	Montant total des modifications durant l'année liées à des ajustements ex post explicites	Montant total des modifications durant l'année liées à des ajustements ex post implicites	Montant total des rémunérations différées versées durant l'exercice
<i>En euros</i>					
Direction	186 412 €	186 412 €	113 240 €	15 504 €	113 239 €
● Espèces	186 412 €	186 412 €	113 240 €	15 504 €	113 239 €
● Actions et Droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
● Autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
● Autres	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres membres de la population identifiée	2 168 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
● Espèces	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
● Actions et Droits de propriété équivalents	2 168 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
● Autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
● Autres	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	2 354 912 €	186 412 €	113 240 €	15 504 €	113 239 €

TABLEAU 67 : HAUTES RÉMUNÉRATIONS - (REM4) - AU 31/12/20

Au cours de l'exercice 2020, le CMNE n'a versé aucune rémunération supérieure à 1 million d'euros.

TABLEAU 68 : VENTILATION DE LA POPULATION IDENTIFIÉE PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ - (REM5) - AU 31/12/20

	Domaines d'activité						
	c	d	e	f	h	g	i
	Direction	Banque d'investis- sement	Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions de contrôle interne	"Fonctions d'entre- prise"	Autres
<i>En euros</i>							
1 Nombre total de membres de la population identifiée		105 membres au total					
2 Parmi lesquels membres de l'organe de direction	23						
3 Parmi lesquels membres de la Direction Générale		0	3	8	2	1	0
4 Parmi lesquels autres membres de la population identifiée		0	7	7	18	36	0
5 Rémunération totale de la population identifiée	2 500 278 €	0 €	1 970 122 €	4 997 720 €	2 861 618 €	5 569 923 €	0 €
6 Parmi laquelle rémunération variable	263 240 €	0 €	434 274 €	1 735 000 €	457 500 €	1 139 900 €	0 €
7 Parmi laquelle rémunération fixe	2 237 038 €	0 €	1 535 848 €	3 262 720 €	2 404 118 €	4 430 023 €	0 €

4.20 ANNEXES

GLOSSAIRE

AMA	Approche en Méthode Avancée : Régime optionnel, pour lequel le régulateur donne une autorisation individuelle. La demande d'un établissement doit être formalisée par la remise d'un dossier de demande d'autorisation. En l'absence d'autorisation sur l'approche avancée, les établissements assujettis appliquent les dispositions de l'approche standard voire basique. Cette dernière peut en conséquence être considérée comme le régime de droit commun applicable par défaut.
APR	Actifs Pondérés des Risques. Voir RWA.
ARC	Atténuation du Risque de Crédit – Credit Risk Mitigation (CRM) : Atténuation du risque de crédit par la prise en compte de sûretés réelles, de sûretés personnelles et dérivés de crédit, ou de mécanismes de compensation ou de novation.
CCF	Credit Conversion Factor : Facteur de conversion des encours hors bilan. Il s'agit du rapport entre (i) le montant non utilisé d'un engagement, qui pourrait être tiré et en risque au moment du défaut et (ii) le montant non encore utilisé de l'engagement. En méthode standard, ce facteur est fourni par le régulateur. En méthode notation interne (IRB) il est calculé par la banque à partir de l'étude du comportement de sa propre clientèle.
CVA	Credit Valuation Adjustment – Ajustement de valeur de crédit : ajustement comptable, introduit par la norme IAS 39, sur la valorisation à la juste valeur des produits dérivés de gré à gré (swaps de taux collatéralisés ou non...). L'ajustement consiste à intégrer à la valorisation des produits une décote d'un montant égal à la valeur de marché du risque de défaut des contreparties. Techniquement, il s'agit de mesurer l'écart entre la valeur sans risque d'un portefeuille de transactions de gré à gré en l'absence de risque de défaut et sa valeur en tenant compte du défaut potentiel des contreparties. La CVA se traduit comptablement par une provision pour se prémunir des pertes statistiquement attendues. Au fil du temps, ces provisions évoluent avec les expositions (nouveaux contrats, contrats échus) et la qualité de crédit des contreparties. En termes prudentiels, la CRD IV a introduit en janvier 2014 une exigence en fonds propres au titre de la CVA. Cette exigence est destinée à couvrir les pertes inattendues résultant de variations importantes de la CVA liées à des fortes et rapides dégradations dans la qualité de crédit des contreparties (augmentation significative des spreads de crédit). Ces scénarios ne sont pas captés dans le calcul de la provision CVA susmentionnée.
EAD	Exposure At Default : Montant d'exposition probable en risque au moment du défaut. Il s'agit des expositions inscrites au bilan et en hors bilan de l'établissement en cas de défaut de la contrepartie. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires.
EFP	Exigence en fonds propres. Son montant s'obtient par l'application d'un taux de 8 % aux risques pondérés (ou RWA).
EL	Expected Loss : Perte attendue en cas de défaut. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).
LGD	Loss Given Default : Perte en cas de défaut exprimé sous forme de pourcentage de l'EAD : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.
RCC	Risque de crédit de la contrepartie : risque de perte suite à la défaillance d'une contrepartie. Les APR et exigences de fonds propres relatifs au RCC incluent les montants relatifs à la couverture du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) inhérent aux dérivés de gré à gré autres que les dérivés de crédit reconnus comme réduisant les APR pour risque de crédit, ainsi que les APR et EFP afférents aux contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale.
RWA	Risk Weighted Assets – Actifs Pondérés des Risques = EAD x taux de pondération x LGD. En méthode standard le taux de pondération est fixé par la réglementation. En méthode notation interne (IRB), il dépend de la probabilité de défaut et exprime les pertes inattendues (Unexpected Losses) : $RWA = EAD \times f(PD) \times LGD \times 12,5$ où $f(PD)$ exprime la distribution des pertes selon une loi normale et un intervalle de confiance donné (les PD sont calculées par la banque mais la formule de distribution des pertes et l'intervalle de confiance sont fixés par la réglementation). Ce sont ces pertes inattendues qui doivent être couvertes par des fonds propres à hauteur de 8 %.

ACRONYMES / LEXIQUE DES SIGLES ET DÉFINITIONS

Acronyme Signification

ABE	Autorité Bancaire Européenne
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AEIS	Autres Établissements d'Importance Systémique
ALM	Asset Liability Management : Gestion Actif Passif
AMA	Méthode avancée du risque opérationnel
AMF	Autorité des Marchés Financiers
APR	Actifs Pondérés des Risques (RW)
AT1	Additional Tier 1 : fonds propres additionnels de catégorie 1
BCE	Banque Centrale Européenne
BGS	Besoin Global de Solvabilité
BMTN	Bon à Moyen Terme Négociable
CCF	Credit Conversion Factor
CET1	Common Equity Tier 1 : fonds propres de base de catégorie 1
CNCM	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
CRD	Capital Requirements Directive : directive européenne sur les fonds propres réglementaires
CRS	Common Reporting Standard
CRU	Conseil de Résolution Unique
DDA	Directive sur la Distribution d'Assurances
DIA	Directive Intermédiation en Assurance
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority : autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles
EL/UL	Expected Loss : perte attendue (en montant)/Unexpected Loss : perte inattendue
EMIR	European Market and Infrastructure Regulation
EMTN	Euro Medium Term Notes
ESG	Environnementaux Sociaux et de Gouvernance
FATCA	Foreign Account Tax Compliance Act
FSMA	Financial Services and Markets Authority : autorité des Services et Marchés Financiers
G-SIFIs	Global Systemically Important Financial Institution : établissements financiers d'importance systémique mondiale
HDP	High Default Portfolio
HQLA	High-Quality Liquid Assets : Actifs Liquides de Haute Qualité
IARD	Incendie, Accidents, Risques Divers
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process : adéquation des fonds propre
IFT	Instruments Financiers à Terme
ILAAP	Internal Liquidity Adequacy Assessment Process : adéquation de la liquidité

Acronyme Signification

IRBA	Internal Rating Based Advanced : système de notation interne en approche avancée
KYC	Know Your Customer
LCB-FT	Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme
LCR	Liquidity Coverage Ratio : ratio de liquidité à court terme
LDP	Low Default Portfolio
Loi SRAB	Loi de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires
MIF 2	Nouvelle directive sur les Marchés d'Instruments Financiers
MMI	Méthode de modèles internes
MNI	Marge Nette d'Intérêt
MSU	Mécanisme de Supervision Unique
NEU CP	Negotiable European Commercial Paper :
NI	Notations Internes
NSFR	Net Stable Funding Ratio : ratio structurel de liquidité à long terme
OBNL	Organisme à But Non Lucratif
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment : Évaluation interne des risques et de la solvabilité
PFU	Plan de Financement d'Urgence
PMT	Plan à Moyen Terme
PPE	Personnes Politiquement Exposées
PRIIPs	Packaged Retail and Insurance-based Investment Product : Produits d'investissements packagés de détail et fondés sur l'assurance
PUPA	Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité
RCC	Risque de contrepartie
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RSE	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
RSR	Regular Supervisory Report : rapport régulier au contrôleur
SCR	Solvency Capital Requirement : capital minimum requis
SFCR	Solvency and Financial Conditions Report : rapport sur la solvabilité et la situation financière
SREP	Supervisory Review and Évaluation Process : processus de surveillance et d'évaluation prudentielle
STE	Short Term Exercise
T2	Tier 2 : fonds propres de catégorie 2
TLTRO	Targeted Long-Term Refinancing Operation
TSR	Titres Subordonnés Remboursables
TSS	Titres Super Subordonnés
VAN	Valeur Actuelle Nette

LISTE DES TABLEAUX

N° tableau	Dénomination	Code réglementaire	Page
CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE			
1	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et prudentiel	[LI3]	65
2	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et affectation des lignes des états financiers dans les catégories de risques réglementaires	[LI1]	65
3	Principales sources de différences entre les montants réglementaires des expositions et les valeurs comptables dans les états financiers	[LI2]	67
FONDS PROPRES – COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
4	Rapprochement bilan financier/bilan réglementaire/fonds propres	[CCC2]	69
5	Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres		70
6	Informations détaillées sur les fonds propres		74
FONDS PROPRES – EXIGENCES DE FONDS PROPRES			
7	Vue d'ensemble des Actifs Pondérés des Risques (RWA)	[OV1]	78
INDICATEURS PRUDENTIELS – RATIOS DE SOLVABILITÉ			
8	Ratios de solvabilité		79
INDICATEURS PRUDENTIELS – COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRA-CYCLIQUES			
9	Montant du coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique à l'établissement		79
10	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contra-cyclique		79
INDICATEURS PRUDENTIELS – SURVEILLANCE FINANCIÈRE DES CONGLOMÉRATS FINANCIERS			
11	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance	[INS1]	80
INDICATEURS PRUDENTIELS – RATIO DE LEVIER			
12	Ratio de levier : déclaration commune	[LRCOM]	81
ADÉQUATION DU CAPITAL			
13	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	[LRSUM]	82
14	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)	[LRSPL]	82
RISQUE DE CRÉDIT – EXPOSITIONS			
15	Part des expositions brutes en méthode avancée et standard		84
16	Expositions nettes (expositions brutes – provisions)		84
17	Ventilation des principales expositions nettes traitées en IRB		85
18	Montant net total et moyen des expositions	[RCB-B]	86
19	Ventilation géographique des expositions	[RCB-C]	87
20	Concentration des expositions par type d'industrie ou de contrepartie	[RCB-D]	88
21	Échéance des expositions	[RCB-E]	90
RISQUE DE CRÉDIT – QUALITÉ DE CRÉDITS DES ACTIFS			
22	Arriérés de paiement		91
23	Ventilation des encours et dépréciations par statut		93
24	Qualité de crédit des expositions par catégorie d'expositions et instrument	[RC1-A]	94
25	Qualité de crédit des actifs - Répartition sectorielle	[RC1-B]	95
26	Qualité de crédit des expositions par zone géographique	[RC1-C]	96
27	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par durée restant à courir	[RC1-D]	97
28	Expositions performantes et non-performantes et provisions associées	[RC1-E]	98
29	Qualité des risques sur prêts et avances		98
30	Exposition sur base comptable		99
31	Qualité de crédits des expositions restructurées		99
32	Actifs saisis		99
33	Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs		100
34	Ventilation des prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs par échéance résiduelle du moratoire		100
35	Informations sur les nouveaux prêts et avances émis et fournis en vertu des nouveaux régimes de garantie publics introduits en réponse à la pandémie de Covid-19		101

N° tableau	Dénomination	Code réglementaire	Page
RISQUE DE CRÉDIT – RAPPROCHEMENT DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT			
36	Évolution du solde des ajustements pour risques de crédit général et spécifique	[RC2-A]	101
RISQUE DE CRÉDIT – APPROCHE STANDARD			
37	Ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard	[RC5]	102
RISQUE DE CRÉDIT – SYSTÈMES DE NOTATIONS INTERNES			
38	Approche NI – Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD	[RC6]	105
39	État des flux d'Actifs Pondérés aux Risques (RWA) relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	[RC8]	107
40	Approche NI – Contrôles a posteriori de la PD par catégorie d'expositions	[RC9]	107
41	NI (financement spécialisé et actions)	[RC10]	107
RISQUE DE CONTREPARTIE			
42	Ventilation des encours par catégorie de contrepartie		108
43	Analyse de l'exposition au RCC par approche	[RCC1]	109
44	Exigence de fonds propres au titre de CVA	[RCC2]	110
45	Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque	[RCC3]	110
46	Approche NI – Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD	[RCC4]	110
TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT			
47	Techniques d'ARC – Vue d'ensemble	[RC3]	112
48	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC	[RC4]	113
49	Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées	[RCC5-A]	113
50	Composition des sûretés pour les expositions au RCC	[RCC5-B]	113
EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION			
51	Actions		114
TITRISATION			
RISQUE SUR LES ACTIVITES DE MARCHÉ			
52	Détail des portefeuilles		116
RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK			
RISQUE OPÉRATIONNEL			
53	Sinistralité annuelle (bâloise)		120
RISQUE DE LIQUIDITÉ			
54	Réserves de liquidité		122
55	Maturité moyenne de la dette à court terme		122
56	Refinancement court terme sur les marchés		122
57	Refinancement MLT : tombées attendues par années		122
58	Émission MLT de l'exercice 2020		122
59	Ratio de liquidité à court terme [LCR]	[LIQ1.18]	123
60	Échéancier du bilan prudentiel – Ventilation des maturités pour le risque de liquidité		124
ACTIFS NON GREVÉS			
61	Actifs grevés et non grevés (Modèle A)		127
62	Sûretés reçues (Modèle B)		127
63	Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)		127
GOVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION			
64	Synthèse des rémunérations attribuées durant l'exercice	[REM1]	129
65	Paielements spéciaux pendant l'exercice	[REM2]	129
66	Rémunération différée et soumise à période de rétention	[REM3]	130
67	Hautes rémunérations	[REM4]	130
68	Ventilation de la population identifiée par domaine d'activité	[REM5]	130

TABLE DE CONCORDANCE PILIER III

Article CRR	Thème	Référence rapport Pilier 3	Page
435	Objectifs et politique de gestion des risques	Appétence et politique de gestion des risques	52
436	Périmètre de consolidation	Champ d'application du cadre réglementaire	65
437	Fonds propres	Fonds propres	68
438	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres	78
439	Exposition au risque de crédit de contrepartie	Risque de contrepartie	108
440	Coussins de fonds propres	Indicateurs prudentiels – Ratio de solvabilité	79
441	Indicateurs d'importance systémique mondiale	Site internet Groupe Crédit Mutuel	-
442	Ajustements pour risque de crédit	Risque de crédit	83
443	Actifs grevés	Actifs non grevés (Informations sur les actifs grevés et non grevés)	126
444	Recours aux organismes externes d'évaluation du crédit	Risque de crédit – Approche standard	102
445	Exposition au risque de marché	Risque sur les activités de marché	116
446	Risque opérationnel	Risque opérationnel	119
447	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	114
448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	Risque de taux du banking book	118
449	Exposition aux positions de titrisation	Titrisation	115
450	Politique de rémunération	Gouvernance d'entreprise et politique de rémunération	128
451	Levier	Indicateurs prudentiels – Ratio de levier	81
452	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	Risque de crédit – Système de notations internes	103
453	Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Techniques d'atténuation du risque de crédit	111
454	Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	Risque opérationnel	119
455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	Risque sur les activités de marché	116

Étant donné le caractère mutualiste et non coté du Groupe Crédit Mutuel, et considérant la robustesse et la stabilité du modèle d'affaires du Groupe, les communications exigées à la huitième partie du règlement CRR ne sont publiées qu'annuellement. En effet, du fait de sa faible appétence au risque, le bilan de la banque se déforme lentement, ne nécessitant pas de publier plus d'une fois par an ces informations.



5

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE



5.1	ÉDITORIAL	138	5.7	MÉTHODOLOGIE	162
5.2	RÉTROSPECTIVE 2020	139	5.8	TABLEAU DE CONCORDANCE	163
5.3	MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE CMNE	140	5.9	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	164
5.4	STRATÉGIE RSE DU GROUPE CMNE	141			
5.5	CARTOGRAPHIE ESG	142			
5.6	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	144			
5.6.1	Territoires	145			
5.6.2	Investissements	150			
5.6.3	Ressources humaines	154			
5.6.4	Gouvernance	159			

5.1 ÉDITORIAL



Naturellement impliqué au plus près de ses territoires, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe affronte cette crise sanitaire fidèle à ses valeurs fondatrices de proximité, solidarité et responsabilité. Notre ADN mutualiste s'incarne de manière tangible au travers d'actions concrètes : aider, soutenir, communiquer, innover. C'est dans cette logique que dès le début de cette pandémie, le Groupe s'est mobilisé sans délai, révélant le sens profond de son engagement : écouter ses clients en difficulté, les accompagner et leur proposer des solutions adaptées.

Ce chapitre dédié à notre stratégie RSE permet un retour sur l'engagement sans faille des élus, des équipes, et ce à tous les niveaux de l'entreprise. Face aux conséquences dévastatrices de cette crise, le Groupe tient pleinement son rôle d'acteur de solidarité, affirmant ses valeurs et son ancrage local. La crise nous a offert une vision plus solidaire et fraternelle de notre société et c'est sur ces valeurs que nous mettrons tout en œuvre pour soutenir nos territoires dans leur reconstruction économique et sociétale. Plus que jamais, nous voulons recréer de la confiance, contribuer à une économie qui maîtrise ses impacts et préserve les générations futures. Ce monde d'après, nous l'imaginons également avec une dimension environnementale forte pour répondre aux enjeux climatiques. De l'économie à l'écologie il n'y a qu'un

pas, pas que franchit naturellement le Groupe CMNE à travers de nombreuses initiatives et actions concrètes décrites ici. Car il n'y a rien de plus naturel pour un groupe mutualiste, attentif au bien commun, d'apporter sa pierre à l'édifice pour un développement responsable et durable.

Olivier OGER
Président

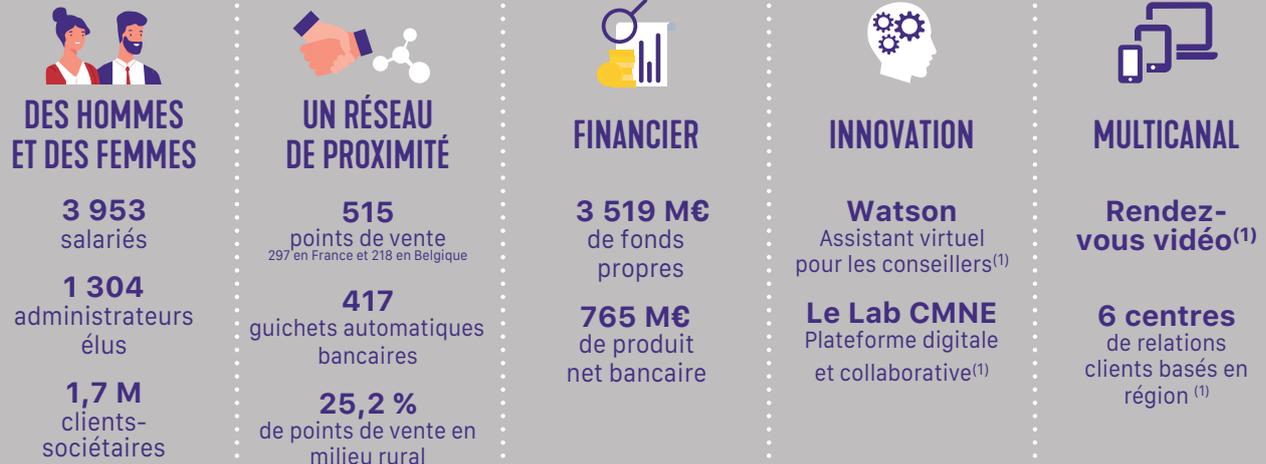
Éric CHARPENTIER
Directeur Général

5.2 RÉTROSPECTIVE 2020

Janvier	Appel à projet de la Fondation CMNE sur le thème des circuits courts et de l'économie circulaire Appel à projet de la Fondation CMNE dédié aux collaborateurs sur le thème de la Solidarité Lancement de la solution « DEAFI » pour rendre plus accessibles nos produits et services auprès de nos clients sourds et malentendants, aussi bien à distance qu'en agence
Février	Signature d'un nouvel accord salarial Le Crédit Mutuel en tête du classement « meilleur employeur 2020 » par Capital La Fondation CMNE est mécène officiel de l'exposition William Kentridge au LaM de Villeneuve d'Ascq
Mars	Organisation de la semaine de la mixité femmes / hommes sur le thème de l'ambition professionnelle Sortie de 2 guides sur les bonnes pratiques réseaux sociaux et la gestion des données personnelles Lancement des ateliers sur la prévention et la gestion des incivilités Soutien aux entreprises via le Prêt Garanti par l'Etat
Avril	Sortie d'une saga vidéo « tous mobilisés » pour mettre à l'honneur les collaborateurs durant le confinement Partenariat avec la plateforme de culture générale Artips Mise en place de la solution gratuite e-retrait banque
Mai	Organisation des Assemblées Générales des caisses locales et Assemblée Générale Fédérale à distance
Juin	Lancement par La Française de la 1ère SCPI viticole Réalisation de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail digitale Mise en place des rendez-vous vidéo pour les clients
Juillet	Élargissement des conditions d'accès au télétravail pour les collaborateurs du siège Création d'un point d'entrée unique pour la communication dédiée à la RSE
Septembre	Soutien à l'opération Entrepreneurs dans la Ville Participation à la Semaine Européenne de la Mobilité Renouvellement du partenariat avec le LOSC pour 2 saisons Mise en place de la Cyber Clean Up Week durant la Semaine Européenne du Développement Durable Lancement d'un défi Zéro Papier pour les caisses locales autour de la signature électronique
Octobre	Création du 4 ^e axe de la Fondation dédié à l'Environnement Signature d'un accord en faveur de la prévention des incivilités et des agressions Soutien à l'Institut Pasteur de 180 000 euros pour rendre possible les recherches contre la Covid-19
Novembre	Participation à la Semaine Européenne de réduction des déchets Participation à la Semaine pour les personnes en situation de handicap
Décembre	Lancement des ateliers autour de la parentalité Changement du fournisseur d'énergie : Plüm Energie devient le fournisseur 100% vert du CMNE

5.3 MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE CMNE

Nos ressources



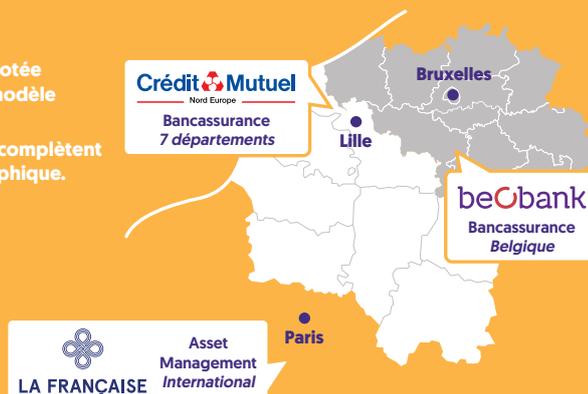
Notre modèle

Banque de détail euro-régionale non cotée en bourse, le CMNE est attaché à son modèle mutualiste.

Deux filiales, La Française et Beobank, complètent son expertise et sa couverture géographique.

Ce qui nous guide

- une banque proche de ses clients-sociétaires,
- au service de l'économie réelle et de la vie des territoires,
- impliquée dans les enjeux sociétaux et environnementaux.



Nos clients



- > Particuliers : **90,2 %**
- > Professionnels : **4,5 %**
- > Agriculteurs : **1,4 %**
- > Associations : **3,3 %**
- > Autres : **0,5 %**

Notre création de valeurs

SOUTIEN AUX TERRITOIRES⁽¹⁾

Fonds de soutien pour accompagner l'**Institut Pasteur de Lille** dans ses travaux de recherche contre la Covid-19, et pour soutenir plus de 310 structures locales venant en aide aux personnes fragilisées par la crise.

Appel à projets de la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe "penser le monde d'après, agir pour les plus vulnérables".

Soutien aux **projets sportifs et culturels** de ses régions.

SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Ratio de solvabilité de **24,5 %**.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Budget de **4,66 %** de la masse salariale pour la formation.

94,2 % des collaborateurs formés.

50 % des formations réalisées à distance.⁽¹⁾

Mise en place d'une **Structure Data Groupe** commune au CMNE et à Beobank, pour développer une politique et une culture data transverse.

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Télétravail généralisé à l'ensemble des métiers.

Accord agressions et incivilités pour protéger les chargés de clientèle.

Accord égalité professionnelle renouvelé en 2020. Beobank récompensé par le label international **Top employer**.

ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLIENTS⁽¹⁾

Prêts Garantis par l'Etat (PGE), reports d'échéances, réorganisations internes pour répondre avec efficacité et réactivité aux besoins des clients durant la crise.

Satisfaction client de **4,47/5**.

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

8,9 Md € d'encours ISR La Française⁽²⁾.

935 529 euros accordés par La Fondation CMNE.

100 % d'énergie verte au CMNE

Les données 2020 sont au périmètre du Groupe, hormis : (1) périmètre CMNE et (2) périmètre La Française.

5.4 STRATÉGIE RSE DU GROUPE CMNE

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe s'engage depuis plusieurs années dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) consistant à agir favorablement et durablement sur les impacts économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux de son activité.

Cette démarche RSE doit permettre de participer à la construction d'un développement sur le long terme, tout en assurant la performance et la stabilité du Groupe CMNE.

Les objectifs sont clairs : exercer le métier de bancassureur de manière responsable vis-à-vis de toutes les parties prenantes et assumer le rôle de financeur des territoires. Reliée au mutualisme et à la gouvernance coopérative, la RSE exprime aussi l'histoire et valorise l'identité du Crédit Mutuel.

Aujourd'hui, la démarche RSE est pleinement intégrée dans la stratégie globale de l'entreprise. Elle s'inscrit à part entière dans le Plan à Moyen Terme. Établie et partagée au sein du Comité de Direction, la politique RSE est ajustée chaque année afin d'actualiser les enjeux prioritaires. Cela se traduit par de nouveaux engagements, une organisation renforcée, des relais dans les sociétés du Groupe (Beobank, La Française, Bail Actea et Bail Actea Immobilier) et une connaissance partagée des buts à atteindre.

La stratégie RSE couvre tous les secteurs de l'entreprise de façon transverse :

- **La RSE est partie prenante de la performance de l'entreprise :** la RSE donne lieu à des reportings réglementaires des entités du Groupe CMNE et à plusieurs niveaux de consolidation, y compris au niveau confédéral. Les analystes ou agences de notation prennent en compte aussi bien les indicateurs financiers que les indicateurs extra-financiers.

- **La RSE est intégrée dans les risques :** le risque lié au développement durable peut entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit pour la banque et un risque d'image et de réputation pour le Groupe. Cette gestion des risques se fonde sur des politiques sectorielles, des processus formels et des collaborateurs formés.
- **La RSE se fonde sur l'éthique et le respect des textes :** elle est guidée par le réglementaire. La Direction Conformité a pour mission d'assurer que nos activités sont exercées avec intégrité et professionnalisme, en respectant les lois et règlements.
- **La RSE implique une gouvernance claire,** notamment par l'application de règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité des élus.

La stratégie RSE du CMNE se définit sur 4 axes :

- **Investissements :** favoriser la transition durable de l'économie par nos offres produits et nos investissements. Se mettre au service du développement de nos territoires et trouver des solutions innovantes en réponse à l'évolution des comportements de nos clients.
- **Territoires :** être la banque qui œuvre chaque jour pour le développement économique et social de ses territoires. Réduire l'impact environnemental de nos activités, faire évoluer nos pratiques (énergies, bâtiments, dématérialisation...) et contribuer à réduire l'empreinte carbone de nos financements.
- **Ressources humaines :** être un lieu de formation, d'épanouissement et de progrès pour tous les collaborateurs. Favoriser l'égalité des chances, la formation, la mobilité et l'engagement des collaborateurs.
- **Gouvernance :** assurer une gouvernance claire et respectueuse de nos valeurs mutualistes. Respecter rigoureusement l'éthique des affaires, dynamiser et soutenir un fonctionnement efficace de notre gouvernance coopérative.

5.5 CARTOGRAPHIE ESG

Domaine	Faits générateurs	Risques significatifs extra-financiers	Principales mesures de prévention et de protection	Indicateurs de performance
Impact socio-économique de la banque sur ses territoires	<ul style="list-style-type: none"> ● Défaillance des systèmes informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Risque de fraude ● Risque de perte de produit net bancaire ● Risque de rupture de la continuité de service 	<ul style="list-style-type: none"> ● Politique de sécurité et de continuité d'activité Groupe CMNE (PUPA) ● Code de déontologie et procédures annexes ● Guide de protection des données personnelles (RGPD) ● Politique de sensibilisation à la sécurité de l'information ● Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de disponibilité du Système Global (EI) CFCMNE ● Taux de disponibilité du téléprocessing CFCMNE
	<ul style="list-style-type: none"> ● Mauvaise adaptation de notre offre produits et de nos canaux de distribution à la demande 	<ul style="list-style-type: none"> ● Risque de perte de clientèle ● Risque de dégradation de l'image du CMNE et des relations avec les sociétaires 	<ul style="list-style-type: none"> ● Contacts protéiformes : réseau d'agences – Centre de Relation Clients – site cmne.fr – appli sur smartphones, tchat, rendez-vous en vidéo 	<ul style="list-style-type: none"> ● Délai de réponse moyen aux réclamations clients CFCMNE
	<ul style="list-style-type: none"> ● Absence d'offre produit dédié à la clientèle fragile 	<ul style="list-style-type: none"> ● Risque de perte de clientèle ● Risque de perte de confiance des parties prenantes ● Risque de sanction financière 	<ul style="list-style-type: none"> ● Politique clientèle fragile ● Offre clientèle fragile (OCF) et Facil'Accès ● Nouvelles mesures d'accompagnement pour favoriser l'inclusion bancaire (gel tarifaire, plafonnement des frais...) ● Caisse solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de micro crédits accordés CFCMNE
	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminution des actions de partenariat ou de mécénat 	<ul style="list-style-type: none"> ● Risque de dégradation de l'image du CMNE ● Risque de perte de clientèle et de l'attractivité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Politique de Gestion des caisses locales pour attribution des budgets de sponsoring en local ● Cadre budgétaire ● Fondation CMNE 	<ul style="list-style-type: none"> ● Budget sponsoring CFCMNE
Investir et agir concrètement pour réduire l'impact de nos activités sur nos territoires	<ul style="list-style-type: none"> ● Non développement de l'encours d'investissement responsable 	<ul style="list-style-type: none"> ● Risque de dégradation de l'image du CMNE ● Risque de perte de clientèle et de l'attractivité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Club Zéro Carbon ● Processus d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> ● Encours ISR La Française
	<ul style="list-style-type: none"> ● Non prise en compte dans les métiers du Groupe de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ● Risque de non-conformité réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> ● Audit énergétique ● Fournisseur d'énergie 100 % verte ● BEGES ● Eco gestes ● Actions de sensibilisation - communication ● Recyclage : partenariat Elise ● Signature électronique ● Plan Eco Mobilité ● Télétravail ● Flotte véhicules hybrides 	<ul style="list-style-type: none"> ● Consommation d'énergie pour le Groupe ● Consommation de papier pour le Groupe

Domaine	Faits générateurs	Risques significatifs extra-financiers	Principales mesures de prévention et de protection	Indicateurs de performance
Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> ● Défaut de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Risques liés aux relations clientèle et aux pratiques commerciales ● Risques liés à l'actualisation des compétences ● Risques de pratiques professionnelles incorrectes ● Risque de non-respect des procédures, de manquement à la déontologie, à la réglementation ● Risque de défaut de conseil ● Risque de non-conformité avec la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Plan de formation ● Digitalisation des formations : MOOC, e-learning, bibliothèque de formations à distance 	<ul style="list-style-type: none"> ● % de la masse salariale consacrée à la formation pour le Groupe
	<ul style="list-style-type: none"> ● Démobilisation des collaborateurs (management, reconnaissance professionnelle, qualité de vie au travail) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Risque d'absentéisme ● Risque de turnover important ● Risque de non-respect des procédures et de défaut de conseil aux clients ● Risque de malveillance, fraude, sabotage et vol interne ● Risque de dégradation de la relation clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dispositif interne d'accompagnement des collaborateurs via des entretiens ● Accord Télétravail ● Accord Qualité de vie au travail ● Politique salariale ● Plan de formation managériale ● Accord pour la prévention des agressions et des incivilités 	<ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du taux de turn over CFCMNE ● Evolution du taux d'absentéisme maladie pour le Groupe
Gouvernance / Conformité	<ul style="list-style-type: none"> ● Défaut de formation des élus 	<ul style="list-style-type: none"> ● Risque d'inadéquation des compétences 	<ul style="list-style-type: none"> ● Plan de formation des élus ● Code, droit et devoirs des élus 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre total d'heures dispensées aux élus CFCMNE
	<ul style="list-style-type: none"> ● Non-respect des procédures réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> ● Risque de fraude interne et externe ● Risque de non-conformité réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation anticorruption ● Politique de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) ● Politique de lutte contre l'évasion fiscale ● Politique de lutte contre la corruption et la fraude interne 	<ul style="list-style-type: none"> ● % de collaborateurs formés à la LCB FT CFCMNE

CFCMNE : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

5.6 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est exposé à des risques financiers et extra-financiers. Il s'attache donc à mettre en place des politiques visant à sécuriser l'épargne de ses clients et à octroyer des crédits de manière responsable. Assurer la protection des biens et des personnes est également un enjeu majeur. Les impacts extra-financiers générés par l'activité dans les domaines social, sociétal, environnemental et de lutte contre la corruption sont intégrés au plus haut niveau de la gouvernance d'entreprise, par ses statuts et son fonctionnement mutualiste.

Dans un environnement en pleine mutation technologique, sociale et sociétale, le Groupe CMNE doit apporter des réponses concrètes à ses clients. Pour lui permettre de suivre ces actions, des indicateurs (KPI) ont été identifiés, tant au périmètre de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, qu'au niveau du Groupe.

Territoires

Le Groupe œuvre chaque jour pour le développement économique et social de ses territoires, tout en intégrant les grands enjeux sociétaux. Pour cela, il innove tout en restant proche de ses clients.

Risques majeurs identifiés

- Mauvaise adaptation de l'offre produits et des canaux de distribution
- Défaillance des systèmes informatiques
- Absence d'une offre produit dédiée à la clientèle fragile
- Réduction ou diminution des actions de mécénat et de sponsoring au bénéfice des territoires

KPI

- Délais de réponse aux réclamations clients [CFCMNE]
- Taux de disponibilité du système informatique global [CFCMNE]
- Nombre de microcrédits accordés [CFCMNE]
- Budget dédié aux partenariats et sponsoring [CFCMNE]

Investissements

Le Groupe CMNE souhaite faire évoluer ses activités vers un modèle plus durable. Il est ainsi attentif à l'impact de ses activités sur son environnement. Il développe pour ses clients particuliers, professionnels, entreprises... une offre de produits responsables afin de les accompagner dans leur propre transition.

Risques majeurs identifiés

- Non développement des Investissements Socialement Responsables (ISR)
- Non prise en compte de l'augmentation des gaz à effet de serre

KPI

- Encours ISR [La Française]
- Consommation d'énergie et de papier [Groupe]

Ressources humaines

Le Groupe CMNE construit la « banque de demain » avec ses « collaborateurs d'aujourd'hui ». Pour cela, il investit dans la formation et développe la mobilité et les compétences de ses collaborateurs.

Risques majeurs identifiés

- Défaut de formation
- Démobilisation des collaborateurs

KPI

- % de la masse salariale consacrée à la formation [Groupe]
- % de turn over [CFCMNE]
- Taux d'absentéisme maladie [Groupe]

Gouvernance

Toutes les entités du Groupe CMNE bénéficient d'une gouvernance qui assure éthique et loyauté des pratiques. Le CMNE se distingue par son identité mutualiste.

Risques majeurs identifiés

- Défaut de formation des élus
- Non-respect des procédures réglementaires

KPI

- Nombre total d'heures de formation suivi par les élus [CFCMNE]
- % de collaborateurs formés à la Lutte Anti Blanchiment [CFCMNE]

5.6.1 Territoires



Acteur bancaire de proximité, le Groupe CMNE soutient et accompagne le développement économique, l'emploi et l'innovation sur ses territoires à travers ses financements, ses investissements et sa participation aux différents écosystèmes économiques. Dans cette crise sanitaire le CMNE s'est mobilisé pour apporter soutien et solutions à l'ensemble de ses clients. Grâce à la force de son modèle mutualiste, son ancrage, son maillage territorial, et la relation très forte entre les clients et leurs conseillers, le CMNE est resté le tiers de confiance dans cette période bouleversée. Engagé, le Groupe est prêt à jouer pleinement son rôle pour accompagner durablement le rebond de l'économie de ses territoires.

- **Notre engagement** : être la banque qui œuvre chaque jour pour le développement économique et social de ses territoires, grâce à des solutions innovantes qui répondent à l'évolution des comportements des clients, tout en maintenant proximité et qualité de service élevée.
- **Nos risques extra-financiers majeurs identifiés**
 - Mauvaise adaptation de l'offre produits et des canaux de distribution
 - Défaillance des systèmes informatiques
 - Absence d'une offre dédiée à la clientèle fragile
 - Réduction ou diminution des actions de mécénat et de sponsoring au bénéfice des territoires
- **Nos indicateurs de suivi**^[1]

Libellé de l'indicateur	2020	2019	Commentaires
Évolution du délai moyen de réponse aux réclamations	10 jours	12,37 jours	<ul style="list-style-type: none"> ● Démarche volontariste de détection des réclamations ● Formation en ligne sur la gestion des réclamations pour l'ensemble des collaborateurs du réseau et des Centres de Relation Clients ● Remontée systématique des réclamations dans l'outil interne
Évolution du taux de disponibilité du système informatique global	99,5 %	99,42 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Fiabilisation de l'ensemble des systèmes informatiques grâce à la mutualisation des moyens avec le prestataire Euro Information
Évolution du budget dédié aux partenariats et sponsoring	2,05 M€	3,24 M€	<ul style="list-style-type: none"> ● Annulation de nombreux événements en lien avec la pandémie
Nombre de dossiers de microcrédits accordés dans l'année	258	402	<ul style="list-style-type: none"> ● L'objectif est de faire mieux en "qualité pas en quantité" ● Montant global : 548 000 euros en 2020

- **Nos Dispositifs** : politique clientèle fragile, proximité relationnelle grâce à des moyens de contact protéiformes (agences physiques, site cmne.fr, Centres de Relation Clients...), Caisse Solidaire, guide de l'entrée en relation, outil SPOT (évaluation qualité de service), Politique de sécurité et de continuité d'activité Groupe CMNE (PUPA), code de déontologie et procédures annexes, guide de protection des données personnelles (RGPD), politique de sensibilisation à la sécurité de l'information, disponibilité et fiabilité des systèmes informatiques (internes et externes), enquête clients, microcrédits solidaires, Fondation d'entreprise.

[1] Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe CMNE a identifié des risques, s'est assuré qu'ils étaient couverts par des politiques internes, des chartes, des codes...et a ensuite identifié plusieurs indicateurs extra-financiers permettant de suivre le niveau de son implication.

Un Groupe qui se mobilise face à la crise sanitaire

S'adapter

Lorsque la crise sanitaire et le confinement ont paralysé l'économie, les banques ont été appelées à jouer un rôle de soutien. Pour le Groupe CMNE, l'enjeu a d'abord été de garantir la sécurité de ses collaborateurs et de maintenir ses activités essentielles. Cette crise sanitaire a démontré le rôle et l'utilité des métiers bancaires dans la vie des clients, des territoires et dans le fonctionnement de l'économie. Il a fallu adapter les outils pour permettre aux clients de rester en contact avec leur banque.

Les équipes des métiers supports, situées aux sièges, ont dès le 1er confinement travaillé à distance. Des protocoles sanitaires stricts ont été mis en place dans les agences et dans l'ensemble des locaux. Le télétravail a été la règle. Les deux confinements ont profondément bouleversé l'organisation ; l'ensemble des collaborateurs a fait preuve d'agilité.

L'usage des services à distance a été primordial : les appels sur les différents Centre de Relation Clients ont afflué et l'utilisation de la banque à distance [BAD] a été soutenue alors que le taux de fréquentation physique a reculé. Malgré un nombre croissant d'appels, le taux de qualité des appels reçus était proche des taux habituels. Très rapidement et afin d'assurer également la sécurité de ces collaborateurs, certains ont été équipés et formés pour recevoir les appels de chez eux.

Grâce à des roulements et à des process revus, la quasi-totalité des caisses locales et tous les points de vente en Belgique ont pu rester ouverts.

Aider

Dès l'annonce du confinement, la priorité des banques françaises et donc du CMNE a été le soutien aux professionnels, aux entités de toutes tailles, notamment les TPE/PME, impactées par un arrêt brutal d'activité. Le CMNE a été proactif pour les soutenir et assurer un pont de trésorerie afin de surmonter la crise. En quelques jours, le CMNE a relevé le défi de mettre en marché le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) avec des outils informatiques, une formation massive des conseillers, la diffusion d'éléments utiles aux clients. Plus de 3400 PGE ont ainsi été accordés à la clientèle professionnelle. Une équipe dédiée à ce type de demandes a été mise en place et renforcée pour gagner en réactivité. En agence, sur les Centres de Relation Clients et au siège ou souvent depuis leur domicile, les équipes se sont mobilisées pour proposer ce prêt et analyser chacun des dossiers de façon responsable.

Une partie des entreprises pourra démarrer le remboursement du PGE dès 2021, les autres auront besoin d'une année supplémentaire car elles n'auront pas toutes vues leur activité reprendre dans les mêmes conditions. Les Caisses de Crédit Mutuel ont décidé de permettre aux entreprises qui en feront la demande de débiter le remboursement en capital une année plus tard. Cette décision s'inscrit dans l'accompagnement personnalisé et la relation de confiance du Crédit Mutuel avec ses clients et sociétaires. Elle illustre l'engagement du Crédit Mutuel, banque des territoires, à contribuer au soutien et à la sauvegarde de l'économie locale.

Pour répondre aux clients professionnels touchés de plein fouet par le premier confinement, une équipe commerciale professionnelle en ligne a été créée en urgence pour prendre en charge à distance les portefeuilles des conseillers absents.

Le CMNE est partie prenante de « Reboost », un fonds destiné au tissu économique régional porté par différents acteurs économiques, en lien avec la Région Hauts-de-France et BPI France. Il permet aux PME en situation complexe, de bénéficier des fonds propres nécessaires à leur rebond, développement ou transformation.

Pour soutenir les étudiants et apprentis confrontés à des difficultés financières liées à la crise sanitaire, le Crédit Mutuel, dont le Crédit Mutuel Nord Europe, a mis en place un dispositif exceptionnel : l'Aide Mutualiste aux Étudiants et Apprentis d'un montant de 150 euros. Le Crédit Mutuel a également proposé la prolongation de la période de franchise de six mois supplémentaires du prêt étudiant.

En Belgique, plus de 3 000 reports (près de 460 millions d'euros) d'échéance ont été octroyés en quatre à cinq semaines. Le département Crédits a bénéficié du détachement temporaire de près de 40 collaborateurs du Réseau. Les collaborateurs des Centres Pro ont appelé plus de 600 clients qui n'avaient pas encore sollicité d'aide financière, pour les rassurer et leur proposer les services de la banque.

À La Française, les équipes des valeurs mobilières ont défendu au mieux les portefeuilles de leurs clients dans un contexte historique d'effondrement des marchés. La Française a permis d'échelonner ou de reporter les échéances du 2ème trimestre des loyers SCPI pour 1700 professionnels. Cette position solidaire a permis d'aider les locataires tout en préservant les intérêts des investisseurs.

Innover

S'il a fallu s'adapter et agir dans l'urgence, le CMNE a mis son sens de l'innovation au service des clients pour leur proposer des solutions adaptées. Très rapidement, le CMNE comme les autres acteurs bancaires, a rehaussé le plafond du paiement sans contact en le faisant passer de 30 à 50 euros.

La solution « e-retrait banque », entièrement gratuite, permet aux clients non équipés de carte bancaire d'effectuer des retraits d'espèces dans les distributeurs automatiques de billets et de payer sans contact. Les clients n'ont eu besoin d'aucune manipulation pour bénéficier de cette solution favorisant le respect des mesures sanitaires. Innover, c'est aussi tirer les enseignements de la période de confinement pour repenser les modes de contact avec les clients. Au CMNE par exemple, le projet des « rendez-vous en vidéo » a été accéléré pour être déployé dès le mois de juin sur l'ensemble des points de vente. Un important dispositif de formation a été mis en place pour assurer le succès de ces rendez-vous à distance.

Une solution d'urgence a été déployée chez Beobank pour assurer des sessions de conseil en investissement à distance. Ce coup de pouce s'inscrit dans le cadre du projet de transformation digitale pour lequel 3 axes prioritaires ont été définis : l'enrichissement de l'application Beobank Mobile par de nouvelles fonctionnalités, le déploiement de la banque à distance et la poursuite des travaux pour arriver à une acquisition 100% digitale, ainsi que le développement de la culture digitale pour l'ensemble des collaborateurs.

Au CMNE, la signature électronique proposée aux clients depuis 2018 est incontournable et son utilisation s'est renforcée avec la crise sanitaire. Elle évite l'édition des contrats papiers et sécurise l'archivage. En 2020, les équipes RSE et la Direction Commerciale ont lancé un défi zéro papier afin d'accélérer le passage à la signature électronique [69% de contrats signés].

Indépendamment de la crise sanitaire et déjà depuis quelques années, les solutions de paiement s'adaptent à un environnement qui bouge rapidement, que ce soit du point de vue des technologies, des usages ou encore de la réglementation. Depuis 2019, le CMNE déploie la DSP2 (directive sur les services de paiement en ligne pour renforcer la sécurité). Pour accompagner cette évolution, le CMNE a mis à disposition de ses clients des formations, webinaires, tutoriels et des journées spécifiques en caisse locale.

Les solutions de paiement à distance Apple Pay, Paylib et Lyfpay ont également été intégrées.

Une solution nommée DEAFI et dédiée aux personnes sourdes et malentendantes a été déployée pour rendre plus accessibles les produits et services (service de traduction simultanée). Elle est accessible aussi bien à distance qu'en agence et permet aux clients de choisir un moyen de communication adapté pour échanger facilement avec le centre de relation clients du CMNE et/ou leur conseiller.

Grâce à la solidité de son système d'information et à l'implication des équipes informatiques, le Groupe CMNE a garanti une disponibilité et une fiabilité de son système informatique. Son taux de disponibilité et de fiabilité s'élève à 99,45 %.

Soutenir

Soutenir ses clients, c'est trouver des solutions en période de crise mais c'est aussi les aider à rebondir. Quelques jours après la fin du premier confinement, Beobank a lancé une importante campagne média baptisée #JeSoutiensMonQuartier. En partageant le slogan #JeSoutiensMonQuartier sur les réseaux sociaux et en signalant leur boulanger, fleuriste ou magasin de chaussures préféré, les clients ont mis leurs boutiques locales à l'honneur. De leur côté, les commerçants ont pu commander des affiches sur le site dédié à la campagne et les apposer dans leur commerce. Les 100 premiers clients professionnels qui se sont inscrits sur le site de Beobank ont également bénéficié d'une campagne publicitaire gratuite sur Facebook. Cette campagne a été partagée en interne afin d'y inclure les collaborateurs.

Le CMNE a également relayé cette initiative pour soutenir les commerçants et artisans de quartier via une campagne de publicité placée sous le signe de l'humour et mettant en avant leurs innombrables qualités : « Pour que son activité aille croissant, soutenez votre boulanger », « Parce qu'il se coupe en 4 pour vous, soutenez votre coiffeur »

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, la Fondation CMNE a lancé le 1er décembre 2020 son appel à projets annuel intitulé « Penser le monde d'après, agir pour les plus vulnérables » à destination

des associations luttant contre les inégalités et l'isolement des plus fragiles. Près de 150 000 euros permettront ainsi d'accélérer les meilleurs projets en réponse à la crise sanitaire. Face à l'urgence de la situation, la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe a souhaité mettre ses forces au service de ceux qui luttent au quotidien contre les inégalités en ciblant trois thèmes précis où les besoins sont essentiels : l'équilibre alimentaire, l'accès au numérique pour tous et la force des liens intergénérationnels.

En mars 2020, et pour soutenir les fabricants locaux, le CMNE a choisi un fournisseur basé sur ses territoires pour fournir les masques des collaborateurs. C'est l'entreprise Miditex basée près de Saint Omer (62) qui a fourni 45 000 masques en tissus réutilisables. 148 000 masques jetables ont également été commandés auprès de la société Franprotec basée à Roncq (59).

Communiquer

La crise sanitaire a fait naître de nombreuses interrogations et inquiétudes chez les clients, qu'ils soient professionnels, exploitants agricoles, particuliers, entreprises ou associations. Pour les informer, les rassurer ou même gérer leurs réclamations, les équipes Marketing Digital Data Innovation et Relations clientèle se sont mobilisées sur des sujets tels que les services de banque à distance, les modalités d'ouverture des agences, le dispositif de prêt garanti par l'État. Une communication avec des contenus adaptés, pédagogiques et empathiques a été diffusée pour répondre aux inquiétudes et questions des clients. L'ensemble des canaux, e-mails, newsletters, SMS, « messages game » dans l'espace transactionnel ainsi que les réseaux sociaux ont été utilisés afin de garantir une information rapide, fluide et juste. Les confinements ont renforcé la place prépondérante du numérique dans la vie de tous les jours (télétravail, enseignement à distance, vidéos avec les proches, consultations médicales en ligne...). Pour aider les clients à utiliser les outils de communication à distance, le CMNE a déployé une Foire Aux Questions, a mis en ligne des démonstrations vidéo alimentées par de nombreux tutoriels sur les opérations courantes les plus demandées par les clients.

La communication auprès des clients tout au long de la crise a été primordiale. L'enjeu était d'être réactif pour diffuser des informations claires et pédagogiques aux clients, en écho à l'évolution des mesures de soutien prises par le CMNE et celles des pouvoirs publics. La Française s'est, par exemple, lancée dans les podcasts. Ces courtes capsules audios thématiques ont permis de valoriser l'expertise de La Française dans différents domaines (immobilier, marchés financiers...). Ce format digital, a permis de maintenir un contact direct avec les clients et les rassurer.

5

Un Groupe attentif à la relation et à la satisfaction clientèle

Malgré la crise sanitaire le CMNE poursuit la mesure de la satisfaction client

Entre évolution des comportements et contexte économique et sanitaire exceptionnel, la Banque fait face à une révolution des usages et des comportements de vie. Dans ce contexte mouvant, le CMNE adapte ses outils pour collecter les informations de ses clients afin d'améliorer ses services. Il crée des lieux dédiés pour être à leur écoute.

La Test Room permet de recevoir ponctuellement clients et prospects pour récolter leurs impressions sur leur expérience utilisateurs avec les interfaces du CMNE ou leur demander un avis sur les produits.

La Fabrique est une salle de créativité et d'innovation au service de l'ensemble des collaborateurs. Le lieu se prête tout particulièrement aux nouvelles méthodes de travail et notamment à la co-construction avec les clients. Ouverte vers l'extérieur, cette salle pourra accueillir, dès que

les conditions sanitaires le permettront, des clients et sociétaires pour aider les équipes marketing à améliorer les produits et services existants et à construire les nouveaux services bancaires de demain.

Le Lab CMNE est une plateforme digitale et collaborative lancée en juin 2020. Elle donne la parole aux clients sur des sujets actuels tels que leurs attentes vis-à-vis de la banque après le confinement ou encore la digitalisation. Ils peuvent donner leurs avis, déposer leurs idées, commenter ou aimer les idées des autres participants, créant ainsi un sentiment d'attachement et d'appartenance et rendant l'ADN mutualiste du CMNE encore plus réel. En analysant les idées et commentaires fournis par les clients, les équipes du CMNE produisent des solutions (produits et services) en phase avec les attentes des clients. Le Lab CMNE est également accessible aux collaborateurs. Leur espace, lancé en décembre 2020, fonctionne de la même façon.

Le CMNE est à l'écoute de ses clients au quotidien à travers des enquêtes téléphoniques ponctuelles ou continues. Depuis plus de 3 ans, le CMNE a mis en place une enquête « à chaud » qui permet de donner la parole aux clients à J+1 suite à un contact avec un conseiller, le centre de relation ou une souscription réalisée sur la banque à distance. Pendant le premier confinement, une attention encore plus particulière a été portée sur les commentaires des clients, ce qui a permis d'adapter certaines actions ou d'apporter des réponses personnalisées. Cette démarche a permis de constater que les efforts et les adaptations mises en place correspondaient aux attentes des clients.

En 3 ans, 130 000 retours ont été recueillis et analysés. Les avis clients sont redescendus au niveau des responsables de points de vente afin qu'ils puissent, si besoin, apporter un complément et un retour aux clients. Ce dispositif permet d'améliorer la relation avec les clients mais aussi de constater un très bon niveau de satisfaction avec une note moyenne de 4,44/5. Au-delà de ce dispositif, le CMNE a mené 29 enquêtes en ligne ou par téléphone en 2020 auprès de ses clients et collaborateurs.

Chez Beobank, un questionnaire en ligne a été déployé pour mesurer la satisfaction des clients durant la période de crise. Sur les clients interrogés, 81,7 % estimaient que Beobank continuait à leur offrir des services de qualité (chargés de clientèle joignables facilement par téléphone ou par mail). La satisfaction globale des clients reste stable avec une note de 8,43/10 attribuée aux agences de Beobank.

Un Groupe qui accompagne la clientèle en situation de fragilité financière

Un politique dédiée à la clientèle fragile

Le Crédit Mutuel Nord Europe est la banque de tous les clients et reste attentif à l'accompagnement de ceux qui traversent des situations de vie difficiles, que celles-ci soient structurelles, sociales ou conjoncturelles. Les entités du Crédit Mutuel Nord Europe s'engagent au travers d'un plan d'actions dans le respect des valeurs mutualistes, des règles d'éthique professionnelle et de déontologie.

Trois équipements réglementaires, composés d'un ensemble de produits et services essentiels du quotidien, sont proposés aujourd'hui : le Droit au Compte (DAC) avec l'offre de Services Bancaires de Base (SBB), les Prestations de Base (PdB), et l'Offre Clientèle Fragile (OCF) dénommée CM Facil'Accès. Ces offres sont portées à la connaissance du public sur le site internet et sont présentées dans les dépliants tarifaires afin d'assurer leur promotion.

Depuis le 1er janvier 2019, la réglementation impose un plafonnement des frais d'incidents et d'irrégularités de fonctionnement de compte à 25 € par mois pour tous les clients en situation de fragilité financière. Le Crédit Mutuel Nord Europe a choisi d'appliquer à partir du 24 août 2020 l'exonération totale des frais d'irrégularité de fonctionnement de compte et d'incidents de paiement en faveur des clients détenteurs de l'offre dédiée Facil'Accès.

En 2019, un groupe de travail issu de la démarche innovation du CMNE a réfléchi à la problématique des aidants (personnes qui accompagnent au quotidien un proche en situation de dépendance : maladie, handicap, vieillesse...) et des aidés (personne âgée, handicapée...) avec pour objectifs de proposer de nouveaux services ou produits réellement utiles aux aidants et aux aidés. Les équipes sont allées à la rencontre d'associations pour comprendre leurs préoccupations et leurs enjeux quotidiens, puis tester les idées auprès du public concerné. En mars 2021, une offre spécifique sera commercialisée couvrant tous les besoins : offre bancaire, produit de prévoyance, et crédit « autonomie ».

Le 6 octobre, à l'occasion de la journée des « aidants », Le Groupe La Française a réalisé des webinars pour informer, rassurer, conseiller et soutenir les collaborateurs concernés par ces situations personnelles.

La gestion des réclamations clients : une priorité

Le Service Relations Clients est une équipe dédiée au suivi des réclamations clients. Elle assure une prise en charge rapide et efficace des réclamations reçues directement, quel que soit le canal sur lequel le client s'exprime. Le service apporte une aide aux agences afin de répondre à leur client à la suite d'un mécontentement.

Le CMNE mène une politique volontariste en matière de réclamations clients et souhaite davantage de traçabilité. La sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la banque a permis une progression de 8 % des réclamations enregistrées. Le délai de réponse à ces réclamations baisse sur un an : 10 jours en 2020 contre 12,37 jours en 2019. La démarche qualité est au centre du dispositif : faire d'une réclamation un levier d'amélioration des process.

Former et informer le client fait partie des missions du CMNE. La rubrique « Le mag » du site cmne.fr traite de sujets d'actualité en lien avec les services bancaires. La communication traite également des sujets liés au financement de la transition énergétique, du phishing et de la cybercriminalité.

Le CMNE est partenaire d'Economitips, newsletter publiée tous les lundis et jeudis, qui s'appuie sur une anecdote originale pour faire (re)découvrir l'économie de manière pédagogique et ludique.

La prise en charge des personnes en situation de surendettement

La prévention et le traitement du surendettement sont inscrits dans les actions historiques de solidarité, de mutualisme et de proximité du Crédit Mutuel Nord Europe.

Un service dédié, composé de collaborateurs expérimentés, guide les clients en difficultés financières susceptibles d'être éligibles à une procédure de surendettement. Pour chaque situation faisant l'objet d'une procédure de recouvrement amiable, une analyse est réalisée avec le client afin d'identifier l'origine des difficultés et ainsi formaliser différentes pistes de régularisation de sa situation. Cette démarche vise à accompagner le client en difficultés financières dans la recherche de solutions et ainsi, prévenir le risque de surendettement.

La Caisse Solidaire

La Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe a été créée en 2005 pour lutter contre l'exclusion bancaire et spécifiquement dédié à l'accès au crédit. Elle s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation sur la cohésion sociale, dite Loi Borloo de 2005, et permet aux personnes qui sont exclues du crédit d'obtenir un microcrédit personnel. Alliant expertise sociale et financière, son but est d'accompagner des projets de vie et d'assurer un meilleur avenir aux plus démunis. Cette solution alternative pour les clients non éligibles au crédit classique du fait de leur faible solvabilité permet un crédit à la consommation d'un montant de 300 à 5 000 € et d'une durée 6 à 60 mois, pour des besoins concernant la mobilité, la formation, l'équipement du logement et les événements familiaux. Cette offre est mise en œuvre grâce à un partenariat avec des associations ou des structures publiques spécialisées dans la détection et l'accompagnement des projets en lien avec les personnes en situation d'exclusion bancaire. La crise a mis en pause une grande partie du monde associatif, qui a eu pour conséquences une baisse du nombre de microcrédits accordés en 2020 : 256 microcrédits pour un montant de 548 000 euros.

Le Groupe CMNE : plus qu'un banquier

Plus que jamais, la Solidarité et la Proximité

Ces engagements, piliers du mutualisme, ont pris tout leur sens durant la crise sanitaire. Les équipes de la communication événementielle du Groupe CMNE ont assisté à l'annulation progressive de nombreux événements que le Groupe devait soutenir sur l'année. Elles ont vu le monde du sport, de la culture s'arrêter. Le CMNE ne s'est pas désengagé et a, pour certains partenariats, maintenu son aide financière, notamment pour les événements annulés à la dernière minute, ou pour ceux qui ont tout de même réussi à maintenir une partie de la manifestation.

Pour découvrir comment les acteurs de la culture ont continué d'aller à la rencontre de leur public malgré le contexte, la web TV du CMNE « LA-hauts » a diffusé des reportages d'événements soutenus par le CMNE.

Le CMNE a lancé un fonds de soutien pour accompagner les structures participant à la recherche contre la Covid-19, et celles qui viennent en aide aux personnes fragilisées par la crise (personnes âgées, handicapées, en situation de précarité). Plus de 310 structures locales ont bénéficié ainsi de 420 000 € de dotations et l'Institut Pasteur de Lille a reçu un don de 180 000 €.

Le CMNE s'est également engagé aux côtés de la maison d'édition Pocket pour soutenir les Restaurants du Cœur. L'ouvrage solidaire « 13 à table ! » a été offert à 10 000 clients et sociétaires, et a permis de financer 40 000 repas pour les personnes accueillies aux Restos du Cœur durant l'hiver 2021.

La Française a soutenu le mouvement « Tous unis contre le virus » porté par la Fondation de France, l'AP-HP et l'Institut Pasteur en remettant une cagnotte de 22 562 euros. Les sommes traditionnellement utilisées pour les cadeaux de fin d'année ont été reversées à cette même association.

La Française a également choisi de soutenir l'association « tous contre le cancer » pour offrir un Noël aux enfants hospitalisés.

La Fondation CMNE

Créée en 2013, la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe accompagne les associations locales dans leurs projets. Présent depuis toujours sur ses territoires pour soutenir les associations et les acteurs locaux, le CMNE a en effet souhaité structurer ses actions. Depuis 2013, la banque dispose au travers de sa fondation d'une équipe et d'un budget dédié qui lui permet de pérenniser son action grâce à un plan pluriannuel de 5 ans.

En 2020, la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe a assisté à l'annulation progressive de nombreux projets qu'elle devait soutenir sur l'année. Elle a vu la culture plonger dans un sommeil forcé, la formation tenter de résister malgré la distance imposée, les inégalités exploser et la crise s'installer. Dès les premiers jours, la Fondation s'est mobilisée pour maintenir l'ensemble de ses engagements en reportant sur un budget ultérieur, en rééchelonnant et en adaptant les projets. Résultat : ce sont plus de 900K€ qui ont été injectés pour soutenir 31 projets du territoire (9 dans le domaine de la culture, 15 dans celui de la solidarité et 7 pour la formation). Face à l'urgence de la situation, la Fondation a également lancé en décembre un appel à projets : « Penser le monde d'après, agir pour les plus vulnérables », composé de 3 thèmes (équilibre alimentaire,

accès au numérique pour tous et force des liens intergénérationnels). Il visait les associations/organismes des Hauts-de-France, des Ardennes et de la Marne ayant initié, dès le début de la crise, des projets d'envergure et pérennes envers un public vulnérable.

La Fondation CMNE agit sur trois axes :

La culture pour faire vibrer les territoires : en soutenant les grands acteurs culturels de ses régions, la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe entend participer à démocratiser son accès, tout en accompagnant les initiatives contribuant au rayonnement et à l'attractivité du territoire. Elle est ainsi mécène régulier de L'Opéra de Lille, du Louvre-Lens, du LaM (Villeneuve d'Ascq), du Théâtre Impérial (Compiègne), du Palais des Beaux-Arts de Lille, de La Condition Publique (Roubaix) ou encore des Concerts de Poche. Un soutien aux acteurs culturels a été octroyé à hauteur de 450K€ en 2020.

La formation pour soutenir les talents de demain : la Fondation CMNE mise sur la jeunesse en soutenant des associations dont l'action vise à les encourager dans ce qu'ils veulent entreprendre. Elle s'attache à toucher pour cela des publics différents : jeunes en quête de repères, lycéens créatifs, étudiants issus de milieux modestes. Les projets de formation ont ainsi été soutenus à hauteur de 250K€.

La solidarité pour lutter contre l'exclusion : la Fondation a fait le choix de déployer ce domaine d'action via des appels à projets annuels. En 2020, elle a pris le parti de soutenir des projets audacieux qui favorisent la mise en place de circuits courts et répondent ainsi aux enjeux sociaux et environnementaux de notre époque. Les 7 lauréats proposent des initiatives variées qui font la promotion de pratiques locavores, de l'agriculture urbaine, de l'économie circulaire et de la biodiversité. Plus de 100K€ ont été dédiés pour accélérer les projets des lauréats.

La Fondation CMNE agit également régulièrement en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle à travers des mécénats plus ponctuels. A ce titre, elle a soutenu en 2020 le programme Entrepreneurs dans la ville porté par l'association Sport dans la ville Hauts de France pour l'accompagnement de jeunes adultes de condition modeste dans leur projet de création d'entreprise.

En complément de la culture, la formation et la solidarité, la Fondation CMNE élargit son champ d'action à l'environnement. En inscrivant dans la durée son engagement en faveur de l'environnement, la Fondation CMNE entend accélérer localement la transition écologique et lancer une démarche de compensation carbone. Pour cela, chaque année un appel à projets sera lancé. Le premier verra le jour au second semestre 2021 et récompensera des initiatives en lien avec la reforestation, les villes plus vertes...

Les actions de lutte contre l'illettrisme

Parce que la lecture est un outil fondamental à l'insertion sociale et culturelle, le Crédit Mutuel Nord Europe s'associe à la Fondation du Crédit Mutuel Pôle Lecture et s'engage dans des actions répondant à l'urgence de l'illettrisme sur ses régions. Plus de 2 000 initiatives nationales, régionales ou locales ont été développées et soutenues par le Pôle Lecture de la Fondation du Crédit Mutuel depuis sa création en 1992. Choisies pour leur caractère innovant et durable, elles participent chacune de manière singulière à l'émergence d'apprentissages et de communautés de pratique de la lecture.

5.6.2 Investissements



accompagner dans leur propre transition.

Le Groupe CMNE est implanté sur une terre d'entrepreneurs. Ainsi, il investit localement et s'engage pour soutenir le développement économique de chaque région, sur 5 marchés principaux : particuliers, professionnels, agriculteurs, associations et entreprises. Chaque acteur est touché par les enjeux liés aux changements climatiques. Le rôle du Groupe CMNE, à travers ses banques de détail et son asset-manager, est de financer la transition énergétique vers une économie bas carbone.

Le souhait du Groupe CMNE, renforcé par la crise sanitaire, est de faire évoluer ses activités vers un modèle plus durable. Il est notamment attentif à l'impact de ses activités sur son environnement. Il développe pour ses clients particuliers, professionnels et entreprises une offre de produits responsables afin de les

- **Notre engagement** : être une entreprise exemplaire qui investit dans ses régions et agit concrètement pour réduire l'impact de ses activités sur son environnement.
- **Nos risques extra-financiers majeurs identifiés** :
 - Non développement des ISR
 - Non prise en compte des émissions de gaz à effet de serre
- **Nos indicateurs de suivi^[1]**

Libellé de l'indicateur	2020	2019	Commentaires
Évolution de l'encours ISR en % pour le groupe La Française	21,6 % des fonds collectifs et mandats	4,5 % des fonds collectifs et mandats	● La stratégie de la Française est de devenir un gérant 100 % ISR
Évolution de la consommation d'énergie Groupe	23 694 921 kW/h	25 374 246 kW/h*	● Eclairage LED dans les caisses - Gestion Technique Centralisée et thermostats intelligents
Évolution de la consommation de papier Groupe	253,07 tonnes	271,6 tonnes	● Dématérialisation ● Gestion Electronique des Documents ● Signature électronique ● Imprimantes à badge

* mise à jour de la donnée 2019

L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le CMNE sur la période 2019-2023 est de - 287 teq CO₂.

- **Nos dispositifs** : politiques sectorielles (centrales thermiques au charbon, énergie nucléaire civile, minier et défense), Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et plan d'actions, dématérialisation des documents (GED), signature électronique, portail éco-gestes, plan éco-mobilité, accord télétravail, véhicules hybrides, recyclage avec Élise (homogénéisation des pratiques siège et réseau), stratégie d'investissement durable et d'intégration des enjeux ESG (IPCM) à La Française, audits énergétiques.

Soutenir une activité économique durable sur ses territoires

Financer l'agriculture de demain

Le CMNE est un partenaire historique de l'agriculture qui accompagne la gestion quotidienne, la modernisation et le développement des exploitations agricoles. Face aux enjeux environnementaux de la profession, le CMNE développe des solutions permettant d'accompagner les agriculteurs dans leur transition : développement de l'agriculture biologique, vente en circuit court, et plus globalement les projets qui touchent à la préservation des ressources naturelles [production d'énergies renouvelables via des panneaux photovoltaïques, ou des projets de méthanisation agricole].

Conscient des enjeux liés au développement de la méthanisation agricole sur son territoire, le CMNE se positionne comme un acteur de la filière. Une organisation dédiée est mise en place pour accompagner les demandes de financements de méthanisation. 17 projets ont ainsi été étudiés et 8 financements ont été accordés pour un montant de 11 853 000 euros sur 2020. Par ailleurs, le CMNE s'implique dans les événements majeurs régionaux de cette filière : Biogaz Europe et Expobiogaz [Lille les 02 & 03 septembre 2020]. Le CMNE a également intégré un groupe de travail dédié au financement régional des projets de méthanisation piloté par GRDF.

[1] Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe CMNE a identifié des risques, s'est assuré qu'ils étaient couverts par des politiques internes, des chartes, des codes...et a ensuite identifié plusieurs indicateurs extra-financiers permettant de suivre le niveau de son implication.

Proposer des produits à impact social et environnemental positifs

Au travers de ses produits et services, le Groupe CMNE contribue de façon positive aux enjeux sociétaux, sociaux et environnementaux.

Afin d'encourager et de valoriser les pratiques responsables de ses clients, le CMNE propose une gamme de prêts pour des travaux de rénovation énergétique : le prêt réglementé Éco-prêt à taux zéro. Ce dernier offre des conditions de prêt privilégiées pour financer les équipements qui permettent des économies d'énergie, à la fois pour les résidences principales, secondaires ou locatives.

Au-delà des éco-prêts à taux zéro, des crédits économie d'énergie à court et long terme, de l'épargne solidaire et du financement des projets d'énergies renouvelables, le CMNE commercialise une offre dédiée aux clients qui souhaitent réduire leur empreinte carbone : c'est le cas de l'offre éco-mobilité à destination des particuliers et des professionnels, leur permettant de rouler plus écologique et à des tarifs attractifs.

Sur le marché des professionnels, l'offre Prêts Transition s'adresse aux entreprises et regroupe trois types de prêt. Le prêt « Transition énergétique » permet de réaliser des investissements durables et/ou des économies d'énergie (travaux d'efficacité énergétique, achat véhicule hybride...). Le prêt « Transition numérique » aide les entreprises à financer leur équipement digital dans un objectif de croissance et de compétitivité. Pour les entreprises qui souhaitent faire évoluer leur démarche RSE, le CMNE propose le prêt « Transition RSE ».

Afin de donner du sens à son épargne, le CMNE propose le LDDS (Livret de Développement Durable et Solidaire). C'est un produit d'épargne dont les intérêts peuvent être reversés à des structures de l'économie sociale et solidaires locales sélectionnées par le CMNE. En échange de ce soutien financier, le client peut bénéficier d'une réduction d'impôt entre 66 et 75 % selon la nature de l'association bénéficiaire.

Intégrer les risques climatiques

Les enjeux liés aux changements climatiques sont considérables et le rôle du secteur financier dans le financement de la transition vers une économie bas carbone est déterminant.

Les institutions financières devront prochainement publier l'exposition de leurs différents portefeuilles aux risques climatiques. Ces informations sont essentielles pour permettre aux investisseurs et aux particuliers de savoir si leur banque est « verte ». Dans ce contexte, les organes de contrôle attendent des banques des engagements pour décarboner les flux financiers et réduire leurs expositions aux risques climat. L'ensemble des entités du Crédit Mutuel s'engage à aligner ses activités sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Afin d'identifier les risques climatiques auxquels le groupe CMNE est confronté, des travaux itératifs avec la Confédération Nationale du

Crédit Mutuel ont été initiés afin d'approcher de manière proportionnée les domaines concernés. Il s'agit d'intégrer et de suivre les risques climatiques et ESG dans la cartographie globale des risques et d'identifier des indicateurs de suivi.

Le Crédit Mutuel a participé fin d'année 2020 aux premiers exercices de stress tests de l'ACPR et travaille à l'intégration du risque climatique/ESG dans ses risques.

Même si Beobank n'est pas soumis à la même réglementation, la Banque a lancé un projet transverse nommé « Sustainability » et piloté au plus haut niveau de l'entreprise pour s'engager vers un développement plus durable.

Le Groupe La Française, un asset manager engagé

Créer et proposer des solutions d'investissement ciblées pour le compte de tiers, telle est la mission du Groupe La Française depuis plus de 40 ans. Ce Groupe de gestion d'actifs multi spécialiste, filiale du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, porte une attention particulière aux conséquences que ses investissements ont sur la société et donc sur les conditions dans lesquelles cette épargne est valorisée. Sa responsabilité est non seulement de faire fructifier cette épargne mais également de créer les conditions du vivre ensemble de demain notamment au regard des transitions nécessaires associées au changement climatique et aux défis sociaux qu'elles impliquent.

La Française Asset Management (LFAM – société de gestion du Groupe La Française) a annoncé son ambition de disposer d'une gamme de fonds ouverts 100% investissement durable d'ici fin 2022. 87 % des encours des fonds ouverts LFAM répondent déjà aux critères de durabilité.

La dimension durable est présente depuis une dizaine d'années au sein du groupe La Française. C'est depuis son centre de recherche – La Française Sustainable Investment Research – que La Française a développé une méthodologie de quantification de scores E, S et G et s'est dotée d'un process innovant de mesure des trajectoires 'carbone' (Low Carbon Trajectory - LCT). Cette méthodologie permet de déterminer si les entreprises des secteurs à fortes émissions de GES sont en ligne avec l'Accord de Paris. Cette approche, appliquée à la gestion crédit, représente un atout majeur car elle permet d'évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique.

Le Centre de recherche et d'expertise La Française Sustainable Investment Research, a adapté sa méthodologie au crédit bancaire afin de fournir des empreintes carbone à son actionnaire, le CMNE, et au Crédit Mutuel plus largement.

En parallèle de ces innovations, La Française propose une gamme de fonds durables et a obtenu le label ISR pour deux fonds, La Française Obligations Carbon Impact et La Française Trésorerie en 2020. Au total 8 fonds de La Française sont labellisés ISR dont un fonds en Immobilier.

Être vigilant sur le financement des secteurs polluants

Les politiques sectorielles

Le Groupe CMNE a mis en place des politiques sectorielles afin de préciser les règles de financement dans les secteurs tels que les centrales thermiques au charbon, la défense, l'énergie nucléaire civile et le secteur minier.

Minier

Politique s'appliquant à toutes les opérations financières destinées à des entreprises du secteur minier quelle que soit la ressource minière et

quel que soit le mode d'extraction utilisé. Elle couvre l'ensemble de la filière depuis l'exploration jusqu'à l'acheminement du minerai. Le CMNE s'engage à ne plus intervenir dans le financement ou les investissements directement affectés ou liés au développement, à la construction ou à l'extension d'installations minières ou métallurgiques si une des caractéristiques suivante est présente : projet de mines d'amiante, mines artisanales, impact critique sur une zone protégée ou une zone humide inscrite sur la liste de Ramsar, sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Énergies Nucléaires Civiles

Politique qui encadre les opérations et conseils fournis à des entreprises du secteur du nucléaire civil. Le groupe s'assure que toute demande s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur ainsi que des standards et/ou recommandations émanant d'organismes indépendants du secteur nucléaire. Un processus de décision interne est défini et suit un cadre de référence prenant en compte notamment le pays hôte, le type de financement des projets concernés ainsi que les règles de financement internationales.

Défense et Sécurité

Politique sectorielle afférente aux opérations réalisées avec des entreprises du secteur de la défense et de la sécurité. Elle reconnaît l'existence des conventions, des traités, accords et réglementations spécifiques à l'industrie de l'armement. Le groupe refuse toute participation dans des opérations relatives à des armes controversées et respecte des principes drastiques quant aux armes non conventionnelles ainsi qu'aux pays concernés par les financements.

Agir sur l'environnement

La lutte contre le gaspillage

De nombreuses actions sont menées chaque année afin de sensibiliser les collaborateurs aux « bons gestes ». Avec la mise en place de nouveaux espaces de travail, le CMNE fait don à des associations de son matériel informatique, téléphonique et de bureau.

Un univers dédié aux collaborateurs dans l'Intranet du Groupe centralise l'ensemble des actions en lien avec la stratégie RSE et propose aux collaborateurs différentes manières d'agir, éco-gestes pour réduire les consommations et éviter le gaspillage. Les collaborateurs sont régulièrement informés et sensibilisés grâce à des publications ciblées et publiées dans l'intranet.

Selon la réglementation en vigueur et de par son activité, le Groupe CMNE n'est pas concerné par les thématiques telles que la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Réduire l'empreinte carbone du Groupe

De par son activité tertiaire, le Groupe CMNE n'est pas fortement polluant. Néanmoins, il engage des actions pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Les collaborateurs sont l'un des principaux moteurs de la création de valeur durable. Ils sont encouragés à se comporter de manière réactive et respectueuse. Le CMNE a noué un partenariat avec une start up locale « Energic » qui propose une application ludique. Une cinquantaine de collaborateurs du siège, répartis en groupes, a testé en 2020 ce challenge environnemental. Via une application dédiée, chaque équipe doit répondre à des quizz, proposer des idées et réaliser des défis autour de la transition énergétique.

Le CMNE, tout comme La Française, réalise depuis 2011 un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES). En 8 ans, le CMNE a réduit de 22 % ses émissions de CO₂. Un plan d'actions est mis en œuvre chaque année autour des thématiques du papier, de l'énergie et des déplacements.

Au-delà du bilan de ses émissions et du plan d'actions, le CMNE souhaite aller plus loin dans sa transition. En 2021 un nouvel axe de la Fondation CMNE verra le jour et sera entièrement dédié à des projets environnementaux financés grâce au mécanisme de la compensation carbone volontaire.

Centrales thermiques au charbon

Politique qui s'applique aux financements, investissements/placements, émissions de garanties, opérations de commerce international, services et conseils financiers fournis à des entreprises productrices d'électricité à partir de centrales thermiques au charbon ou actives dans le secteur des centrales thermiques à charbon du fait de leur activité de développement, construction, exploitation et/ou démantèlement de centrales thermiques au charbon.

Le CMNE prend en considération le besoin de développement des populations et la nécessité de contribuer au progrès énergétique dans le respect des contraintes sociales et environnementales.

Le Groupe La Française met en œuvre plusieurs exclusions : les armes controversées, le tabac, et le charbon.

Papier

Le principal levier pour réduire la consommation de papier à destination de la clientèle passe par la signature électronique et la numérisation des documents commerciaux. Un défi zéro papier a été organisé dans le réseau pour augmenter le taux de signature électronique des contrats éligibles. Au siège l'outil Watchdoc est déployé : l'impression reste en mémoire dans l'imprimante jusqu'à déblocage par l'utilisateur. Ce procédé permet un gain de papier en évitant les impressions non utilisées, ou celles plus lourdes que prévu, que l'utilisateur peut interrompre en cours. Cet outil permet également une approche statistique des impressions pour mieux gérer les consommables. En 2021 les caisses locales seront également équipées de l'outil Watchdoc.

La crise sanitaire a développé le travail à distance et l'échange intensif de mails et de documents. Pour sensibiliser les collaborateurs à l'impact du numérique sur l'environnement, un défi Cyber Clean Up Week a été organisé en écho au World Clean Up Day réalisé en 2019. Moins concret que les déchets, la pollution numérique est bien une réalité. L'idée de cette semaine dédiée était de sensibiliser pour adopter les bonnes pratiques numériques : gestion des mails, stockage des données, navigation sur le web. 37 000 MO de données ont été supprimées, soit l'équivalent d'une demi tonne de Co₂.

Pour sa consommation interne de papier, le CMNE est également vigilant à l'utilisation de papier certifié PEFC et FSC.

Beobank a lancé le projet Digital@Beobank, avec une application mobile dédiée dont l'un des objectifs est le Zéro impression dans les agences d'ici 3 ans.

Énergie

En 2020 le CMNE a consommé 9 927 060 kWh d'électricité. C'est près de 20 % de moins qu'en 2014. Grâce à la Gestion Technique Centralisée (GTC) au siège, aux thermostats intelligents installés dans les points de vente, et aux efforts de chacun, la consommation a baissé. Le CMNE souhaite aller plus loin dans sa démarche environnementale. Dans le cadre du renouvellement des contrats des fournisseurs d'énergie, le CMNE a choisi pour l'électricité Plüm Énergie, un fournisseur d'énergie 100 % verte et locale. Une offre collaborateurs sera proposée début 2021. Créé en 2016, Plüm achète directement l'électricité à des producteurs indépendants et français qui ont un impact local, écologique, économique et social en France. C'est une Entreprise Sociale et Solidaire reconnue par le Ministère de la Transition Écologique. Plüm est également classé par Greenpeace parmi les seuls fournisseurs "vraiment verts" en France.

Eau

Le CMNE limite sa consommation d'eau grâce la pose d'Ecobag sur les WC et économise jusqu'à 2,5 litres d'eau à chaque chasse d'eau. Des réducteurs de débit (mousseurs) ont également été posés sur chaque robinet des sanitaires des sièges et des agences.

Déplacements

Le CMNE a entrepris de favoriser la transition énergétique de sa flotte automobile en décidant notamment de ne plus acquérir de véhicule avec une motorisation diesel. En 2020, 48 véhicules hybrides ont remplacé les voitures diesel.

Compte tenu de la crise sanitaire, le nombre de visioconférences a été multiplié par 4 par rapport à 2019. Plus de 6,6 millions de kilomètres ont ainsi été évités. Néanmoins, le Groupe CMNE est attentif à l'usage raisonné des outils à distance qui induisent une pollution numérique.

La politique de déplacement interne met en avant l'utilisation des transports collectifs, le co-voiturage et encourage l'utilisation des vélos. Des infrastructures dédiées (garage sécurisé à vélo) ont été mises en place dans les différents bâtiments du siège. Des actions de communication sont réalisées afin de mobiliser les collaborateurs autour de la pratique régulière du vélo et de rappeler l'implication du groupe dans la préservation de l'environnement et de la transition écologique. Dans le cadre des dispositions prévues par l'article 50 de la loi de transition énergétique, le CMNE prend en charge depuis le 1er mars 2019, les frais engagés par les salariés se déplaçant à vélo ou vélo à assistance électrique, entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ou dans le cadre des missions d'entreprise. En 2020, ce sont 27 471 kms réalisés à vélo qui ont été indemnisés (25 centimes d'€ du kilomètre). L'indemnité est plafonnée à 200 € par an et est exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu. Elle est cumulable avec la prise en charge des frais de transport en commun déjà pris en partie en charge par le CMNE (abonnement de transport collectif ou de service public de location de vélo type V'Lille).

Le CMNE, comme d'autres acteurs des Hauts-de-France, s'est lancé dans une expérimentation unique en France sur les mobilités douces. L'objectif de cette étude est de tenter de mieux comprendre les choix de modes de transport utilisés par les habitants des Hauts-de-France pour les trajets domicile/travail. Pour des raisons scientifiques imposées par les chercheurs de l'Université de Valenciennes, seuls les collaborateurs du siège de Lille regroupés sur un même lieu de travail ont pu intégrer cette expérimentation.

Déchets

Le tri sélectif et participatif pour recyclage est mis en place pour l'ensemble des collaborateurs du siège et du réseau des caisses locales. Depuis 2007, le CMNE est partenaire du prestataire Elise qui prend en charge la majorité du process de valorisation des déchets. Il n'y a plus aucune poubelle individuelle. Durant la Semaine Européenne des déchets, une campagne de sensibilisation et d'affichage a été mise en place sur les poubelles pour mieux comprendre quel déchet pour quelle poubelle de tri. La communication a également mis l'accent sur le cycle de vie du déchet pour comprendre l'importance du tri pour le recyclage.

La Fondation CMNE a lancé au printemps 2020 un appel à projets orienté vers une thématique environnementale et intitulé « Circuit Court, mode de production, de consommation, court-circuitons ! ». Il visait à soutenir des projets audacieux qui répondent aux enjeux sociaux et environnementaux de notre époque.

L'enveloppe de plus de 100 000 euros a été reversée à 7 associations des territoires sélectionnées par le Conseil d'Administration de la Fondation parmi les 77 dossiers examinés. Les lauréats proposaient des initiatives variées qui font la promotion des pratiques locavores, de l'agriculture urbaine, de l'économie circulaire, de la biodiversité et prônent un fonctionnement respectueux de l'environnement.

5.6.3 Ressources humaines



Les collaborateurs sont au centre de la stratégie de développement mise en œuvre par le Groupe CMNE : le capital humain fait la force de l'entreprise. Le Groupe est depuis toujours attentif à développer une politique sociale engagée qui, au plus fort de la pandémie, a pris tout son sens.

Malgré la crise sanitaire et tout en posant comme prioritaire la sécurité et la santé des salariés, le CMNE a poursuivi tant ses politiques ambitieuses en matière de formation, de mobilité professionnelle, d'intégration des jeunes au travers de l'alternance, que ses engagements en matière d'égalité professionnelle ou encore en faveur du handicap.

Dans un monde bancaire en profonde mutation, la crise sanitaire a accéléré des évolutions déjà bien engagées dans le Groupe en matière d'organisation du travail, de modes de management, de transformation des métiers, de digitalisation ... Les acteurs RH et les managers ont un rôle clé dans cette période de bouleversement et de transformation profonde pour accompagner les collaborateurs du Groupe en étant attentif à leur épanouissement et à leur employabilité.

- **Notre engagement** : être un lieu de formation, d'épanouissement et de progrès pour tous les collaborateurs.^[1]
- **Nos Risques extra-financiers majeurs identifiés** :
 - Défaut de formation
 - Démobilisation des collaborateurs
- **Nos Indicateurs de suivi**^[1]

Libellé indicateur	2020	2019	Commentaires
Évolution du % de la masse salariale consacrée à la formation Groupe	4,66 %	4,66 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Malgré la crise sanitaire la plupart des parcours de formation ont été maintenus et dispensés à distance ou en présentiel
Évolution du turnover CMNE	5,45 %	5,36 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Turn Over correspond au nombre de sorties/effectif moyen. Son évolution s'explique par la baisse de l'effectif lié au plus faible nombre d'embauches externes
Évolution du taux d'absentéisme Groupe sur le motif maladie	5,60 %	4,70 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Les arrêts maladie pour garde d'enfants et les personnes vulnérables dans le cadre de la crise Covid sont intégrées dans le calcul de cet indicateur

- **Nos Dispositifs** : accords Qualité de Vie au Travail (QVT) et télétravail signés fin 2018, politique salariale, accord handicap et maintien dans l'emploi, entretiens annuels, négociations annuelles obligatoires sur les salaires (dont intéressement), catalogue de formation, dispositif interne d'accompagnement des collaborateurs via des entretiens, plan de formation managériale, accord prévention des incivilités et agressions.

Des collaborateurs formés

La formation s'est adaptée

Le CMNE anticipe les compétences de demain et accompagne ses collaborateurs dans la transformation de leurs métiers, notamment grâce à la formation. Les périodes de confinement ont accéléré un phénomène déjà en marche depuis plusieurs années : l'évolution des métiers et le développement de compétences liées à la digitalisation.

Le CMNE dispose d'une structure entièrement dédiée à la formation des collaborateurs du Groupe. Les parcours métiers sont construits en s'appuyant systématiquement sur une démarche pédagogique progressive, pour accompagner au plus près les collaborateurs. Ces parcours intègrent des connaissances techniques et alternent des mises en situation, des périodes d'expérimentation et de consolidation. Ils sont amenés à évoluer régulièrement en termes de contenus et de durée.

Le programme 2020 s'articulait autour de 5 domaines de compétences : les actions collectives à dimension commerciale (développer ses connaissances sur les outils commerciaux, le réglementaire...), l'accompagnement de la transformation des métiers du siège (création d'une structure Data, mobilités internes...), les formations managériales, les softs skills (formations comportementales...) et enfin les formations diplômantes.

Dans le contexte de crise sanitaire, les formats de formation se sont adaptés. Les cursus métiers et les formations réglementaires ont été priorités pour permettre aux collaborateurs de poursuivre leur mobilité et leur évolution métier. Grâce à l'agilité des formateurs mais aussi de l'ensemble des collaborateurs, 14 169 jours de formation (sur 15 509 jours prévus) ont pu être dispensés à 2680 personnes dont 51,3 % à distance, ce qui correspond à 6,51% de la masse salariale pour le CMNE et 4,66 % pour le Groupe CMNE.

[1] Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe CMNE a identifié des risques, s'est assuré qu'ils étaient couverts par des politiques internes, des chartes, des codes...et a ensuite identifié plusieurs indicateurs extra-financiers permettant de suivre le niveau de son implication.

Un campus de formation a également vu le jour en 2020 à Lille, en complément de celui d'Arras. Ces deux sites permettent une optimisation des déplacements liés aux formations pour les collaborateurs en réduisant les temps de trajets.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le CMNE a poursuivi sa politique de formation en alternance en accueillant 76 jeunes (dont 49 nouveaux), pour la plupart étudiants en Master 1 ou Master 2. Plusieurs événements viennent ponctuer leur parcours et animer la communauté des alternants. Les étudiants et les tuteurs disposent également d'une page dédiée sur le réseau social d'entreprise pour échanger et partager. Pour recruter ces jeunes talents, les équipes RH participent à de nombreux forums écoles / universités parmi les meilleures formations de la région. 120 jeunes ont également effectué un stage au CMNE.

Des mobilités encouragées

Le CMNE considère la mobilité professionnelle comme une condition essentielle à son développement et à celui de ses collaborateurs. Il encourage les mobilités internes tant pour les collaborateurs du réseau que pour ceux du siège. Pour développer la mobilité interne au niveau du siège, les équipes RH ont mis en place différents outils permettant de donner de la visibilité aux métiers : documentation dédiée (fiches métiers et passerelles mobilité, parcours de formation personnalisés), forums mobilités organisés régulièrement, vidéos métiers, entretiens spécifiques, accompagnement externe pour définir son projet professionnel...

Les managers sont particulièrement impliqués dans le processus de recrutement interne. Une formation dédiée a été mise en place ainsi qu'un guide du « manager recruteur ». Dans le cadre des mobilités internes, les entretiens se font conjointement avec le manager, la RH et le candidat. Le CMNE comptabilise ainsi 346 mobilités en 2020 (fonctionnelles, promotionnelles, géographiques).

Afin de faciliter la mobilité des collaborateurs du réseau, la Direction RH du CMNE s'est dotée d'un outil destiné à optimiser les distances entre domicile et lieu de travail. Il s'intègre dans la stratégie RSE du CMNE grâce à la prise en compte des impacts environnementaux liés aux déplacements et s'inscrit également dans la politique « qualité de vie au travail » en favorisant un meilleur équilibre vie personnelle et vie professionnelle. En 2020, 58% des collaborateurs effectuent moins de 20km pour se rendre sur leur lieu de travail contre 54% en 2017.

Des collaborateurs bien dans leur environnement de travail

La qualité de vie au travail

Le secteur bancaire est depuis plusieurs années en pleine mutation. Ces transformations complexes influent sur les modes de fonctionnement, les métiers, les méthodes et les relations de travail. Le CMNE porte une attention particulière à l'impact de ces changements sur la qualité de vie au travail de ses collaborateurs et leur bien-être. Le dialogue régulier avec les organisations syndicales permet l'évolution permanente des grands sujets sociaux comme la rémunération, l'égalité professionnelle, l'emploi des jeunes ou encore les réflexions autour de la qualité de vie au travail afin d'identifier quels sont les enjeux en lien notamment avec la crise sanitaire.

L'accord QVT conclu en décembre 2018 concerne de nombreux sujets tels que la conciliation vie professionnelle et vie personnelle, l'aménagement du temps de travail, la qualité des relations de travail, le droit à la déconnexion, la santé au travail, la gestion des incivilités, le sexisme, le harcèlement et les violences au travail...

Dans le contexte de crise sanitaire durant l'année 2020, la santé des collaborateurs est posée comme une priorité. Des réunions de cellules de crise ont été organisées très régulièrement afin de définir les règles et d'adapter les conditions de travail : mix télétravail et présentiel pour assurer la protection des collaborateurs dans le respect des règles sanitaires tout en veillant à ne pas les isoler et en tenant le rôle d'acteur essentiel de l'économie.

La Française a réalisé des MOOC pour permettre aux collaborateurs de se familiariser avec les outils de communication à distance et outils collaboratifs, très utiles durant les confinements.

Beobank a mis en place une e-bibliothèque de formations (e-learning) axées sur les soft skills : 2500 modules sont disponibles sur des thèmes variés (réunion efficace, assertivité, gestion du temps, gestion des conflits...). Un programme d'acculturation digitale a également été lancé pour les collaborateurs de Beobank sur différentes thématiques : applications mobiles, signature digitale, médias sociaux et pollution numérique.

Au-delà de l'engagement en matière de mobilité, le groupe souhaite accompagner les parcours et faire grandir les talents. Chaque année, un entretien annuel d'évaluation est réalisé entre le manager et le collaborateur. C'est un temps fort pour chaque collaborateur qui permet d'évaluer le niveau de performance de l'année écoulée, de revenir sur les compétences développées mais aussi sur la réalisation des objectifs précédemment fixés.

Des entretiens professionnels sont également réalisés entre le collaborateur et son manager, a minima tous les deux ans, afin d'aborder le parcours du collaborateur et ses perspectives d'évolution professionnelle. Les collaborateurs ont également la possibilité de bénéficier d'entretiens avec un responsable RH pour approfondir les pistes évoquées lors de l'entretien professionnel. Enfin, pour encourager les collaborateurs à être acteurs de leur parcours, l'entreprise propose les postes ouverts au recrutement via des annonces postées sur l'intranet du CMNE.

En 2020, Beobank a fait le choix d'intégrer une nouvelle application en matière de gestion des talents. Au-delà de l'entretien de développement professionnel, le système permet à chaque collaborateur de prendre sa carrière en main, avec notamment la possibilité d'y incorporer son CV et ses souhaits de parcours professionnel.

À la Française, pour lutter contre l'isolement et la morosité, une chaîne nommée Antidote a été créée sur le réseau social d'entreprise. Pour permettre aux collaborateurs travaillant à distance, et d'être efficace lors des réunions, un guide intitulé "12 nuances de savoir être" a été publié.

Comme tous les ans le CMNE s'associe à la semaine dédiée à la qualité de vie au travail. Cette année et en raison de la crise sanitaire, elle a été conçue 100% digitale. Ce temps d'information est intervenu en plein « déconfinement » et a permis de communiquer sur la reprise du travail en toute sérénité.

Par ailleurs, comme tout salarié peut rencontrer au cours de sa vie des difficultés d'ordre professionnel et/ou personnel, pouvant entraîner des conséquences pour sa santé, le CMNE a mis en place différents types d'accompagnement. L'assistante sociale présente 3 jours par semaine peut les recevoir sur rendez-vous. Une plateforme d'écoute psychologique est également à leur disposition gratuitement. Dans le cadre des incivilités vécues au contact de la clientèle, une procédure spécifique est mise en place avec notamment un suivi psychologique.

En octobre 2020 un nouvel accord relatif à la gestion des incivilités et agressions dans le cadre de la relation clientèle au CMNE a été conclu. Alors que les attaques à main armée ont considérablement diminué depuis des années, un autre phénomène a progressivement fait son apparition : les incivilités. Entre 2018 et 2019, et comme dans tous les établissements bancaires, au CMNE, le nombre d'incivilités a augmenté

de 25 %. Afin de protéger la santé et la sécurité des collaborateurs, tout en préservant la qualité de service, la direction a élaboré en relation avec les représentants du personnel, un plan d'action, de prévention et de gestion des incivilités avec comme principale évolution, la mise à disposition d'un outil permettant la déclaration et le suivi des incivilités.

Ce nouveau dispositif a été construit autour de 4 priorités : mieux préparer et accompagner les collaborateurs, sensibiliser les clients sur les comportements incivils et leurs conséquences, informer et outiller les acteurs (dont les managers) pour agir face à l'incivilité et enfin suivre et communiquer sur les incivilités.

Le magazine Capital a publié la liste des 500 meilleurs employeurs de France. Le Crédit Mutuel se classe en première position dans le secteur de la banque et des services financiers sur un total de 18 établissements évalués. Ce classement analyse notamment les entreprises en matière de conditions de travail, de perspectives de carrières, d'offre de formations, d'équilibre entre vie privée et professionnelle.... autant de sujets abordés régulièrement au CMNE.

Beobank a reçu, pour la troisième fois, la certification « Top Employer Belgique 2020 » qui récompense les entreprises qui ont prouvé qu'elles offrent à leurs employés d'excellentes conditions de travail et un environnement de travail de qualité, et pour qui le développement des talents est une priorité dans l'entreprise.

Beobank déménagera courant 2021 dans un nouveau siège conçu pour et par les collaborateurs. Un site dédié a été créé et nommé "Beobank House", pour préparer et accompagner l'installation des collaborateurs.

Le télétravail

Le Groupe souhaite favoriser une certaine flexibilité quant aux nouvelles formes d'organisation du travail permettant notamment une meilleure gestion vie professionnelle/vie personnelle pour les collaborateurs. Le télétravail est expérimenté depuis 2016 au CMNE. Un accord d'entreprise a été signé en décembre 2018 : hors crise sanitaire, une journée de télétravail par semaine est possible pour les collaborateurs du siège et sous certaines conditions. Les managers des collaborateurs concernés sont formés pour les aider dans l'animation des équipes à distance.

La crise sanitaire et les mesures gouvernementales liées ont incité au télétravail à 100% lorsque cela était possible, afin notamment de limiter les interactions sociales sur le lieu de travail. Les collaborateurs du siège ont pu télétravailler à 100% et ceux du réseau en ont bénéficié lors du 2ème confinement et à raison d'une à deux journées par semaine et par collaborateur.

Une politique engagée en faveur de la diversité

Le handicap

Un autre enjeu important du groupe en matière de diversité, est la poursuite et le renforcement de l'emploi de salariés en situation de handicap, ainsi que le maintien et l'accompagnement des salariés confrontés au handicap au cours de leur vie professionnelle. Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe mène depuis plusieurs années une politique solide en matière de handicap et maintient son engagement auprès du secteur du travail protégé et adapté. Conformément à ses valeurs et dans un contexte où le taux de chômage des personnes en situation de handicap représente le double du reste de la population active, le Groupe poursuit ses actions.

Le CMNE a signé mi-décembre 2020 son 4ème accord handicap avec deux engagements concrets en matière de reconnaissance du handicap (en 2020, le CMNE compte 103 salariés en situation de handicap - RQTH), d'intégration, de conditions de travail/de vie et d'aménagement de poste. Le CMNE veille notamment à développer toute relation utile avec les entreprises du secteur protégé, les unités bénéficiaires liées à ce développement sont d'ailleurs en augmentation de plus de 7 points depuis 2014.

À l'automne 2020 la Française a lancé une grande enquête sur le télétravail, première étape à la réflexion menée sur le déploiement de cette pratique. Déjà expérimenté par le Groupe, l'expérience du confinement a modifié favorablement l'appréciation du télétravail.

Chez Beobank la mise en place en quelques jours du télétravail à grande échelle a démontré la flexibilité et l'agilité des collaborateurs de la banque vis-à-vis de cette nouvelle manière de travailler.

La qualité du management

Depuis 2017, un nouveau mode de management est développé au sein des agences du CMNE : le Management par la Performance Collective (MPC). Il s'agit d'un management d'équipe qui favorise le travail collectif afin d'obtenir l'adhésion des collaborateurs en leur donnant plus de responsabilités. Ce management permet une autre approche de l'activité commerciale centrée sur les priorités du client et l'objectif collectif de la caisse locale. Ce management favorise l'entraide et l'envie de réussir ensemble, et tend à rendre les collaborateurs plus sereins. 71% du réseau pratique ce type de management.

Depuis 2015 une cinquantaine de managers du CMNE ont par ailleurs bénéficié de méthodes d'apprentissage innovantes. Il s'agit d'une formation en développement personnel à dimension managériale élaborée par la chaire « leadership et compétences managériales » de l'EDHEC de Lille. L'apprentissage par l'intelligence collective y est particulièrement développé.

La qualité du management est un levier majeur de la réussite, de la motivation et de l'engagement des collaborateurs. Le plan de développement des compétences prévoit à ce titre des formations de la prise de fonction jusqu'au perfectionnement managérial, en passant par le développement personnel et l'évolution des modes de management.

Les nouveaux managers sont systématiquement accompagnés dans leur prise de poste. La formation aux fondamentaux du management a entre autres été repensée et les managers confirmés ont désormais accès à une base de formations présentes : les ateliers du management. Ces formations dédiées aux softs skills ont dû pour la plupart être reportées en raison de la crise sanitaire. 166 collaborateurs ont néanmoins été formés en 2020.

Grâce à ce nouvel accord, les collaborateurs et parents d'enfants à charge en situation de handicap pourront bénéficier de 2 journées (contre une) d'absence rémunérée pour effectuer toutes les démarches liées au handicap de l'enfant. Les collaborateurs en situation de handicap peuvent également bénéficier de chèques emploi service universel d'un montant de 1400 €/an.

Comme chaque année le groupe CMNE s'investit dans la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEEPH). Cette année, un format 100% digital a été pensé afin de rappeler à l'ensemble des collaborateurs nos actions en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap. Des vidéos ont été publiées dans l'intranet mettant en avant les témoignages de collaborateurs en situation de handicap, des partenaires du secteur protégé ainsi que les référents Handicap de la DRH.

Pour les personnes sourdes et malentendantes, le CMNE a déployé DEAFI, une solution qui permet aux clients de choisir un moyen de communication adapté à son handicap : traduction en langue des signes ou en langage parlé (lecture labiale) grâce à une webcam, ou discussion en tchat français adapté.

La mixité

La diversité des collaborateurs d'une entreprise apporte richesse, productivité et donc performance dans ses activités. Elle n'est possible que si l'entreprise a mis en place une politique de non-discrimination, d'égalité des chances et de mixité. Un 5ème accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au Crédit Mutuel Nord Europe a été signé en octobre 2020, pour une durée de 3 ans. Le CMNE réaffirme son engagement et sa volonté de poursuivre ses progrès en matière de mixité et d'égalité professionnelle F/H. Le bilan de l'accord précédent a montré des résultats satisfaisants.

Le bilan a également mis en exergue quelques axes de progrès notamment en matière d'accès des femmes au statut cadre ou aux postes à dimension managériale. L'un des objectifs de ce nouvel accord est de compter un tiers de femmes parmi les cadres et les managers. Sur le thème de la parentalité, des ateliers sont désormais systématiquement proposés aux collaboratrices de retour de congé maternité, d'adoption ou parental en leur donnant un cadre de réflexion sur les nouveaux équilibres à trouver.

En écho à la « Journée Internationale du Droit des Femmes » le 8 mars, le CMNE organise chaque année la semaine de la mixité. En 2020, le CMNE a choisi de mettre à l'honneur les portraits de collaboratrices managers.

La Française a organisé une exposition intitulée « le sens de l'histoire » afin de retracer l'évolution de la place des femmes dans la société et le travail, ainsi que celle de l'égalité des chances. Dans sa démarche de mixité et de valorisation des parcours féminins, la Française a également lancé un dispositif baptisé « furt'her ». Son objectif est de parer à une sous-représentativité féminine observée dans certains métiers et parmi les plus hautes rémunérations de l'entreprise. Afin d'accompagner et développer le leadership des collaboratrices à potentiel, différentes actions seront organisées en 2021 comme des rencontres inspirantes, des moments informels pour activer son réseau (networking), mais aussi un programme de mentoring. Celui-ci a déjà débuté avec 12 mentors investis dans l'accompagnement au quotidien et le conseil auprès de femmes de talents.

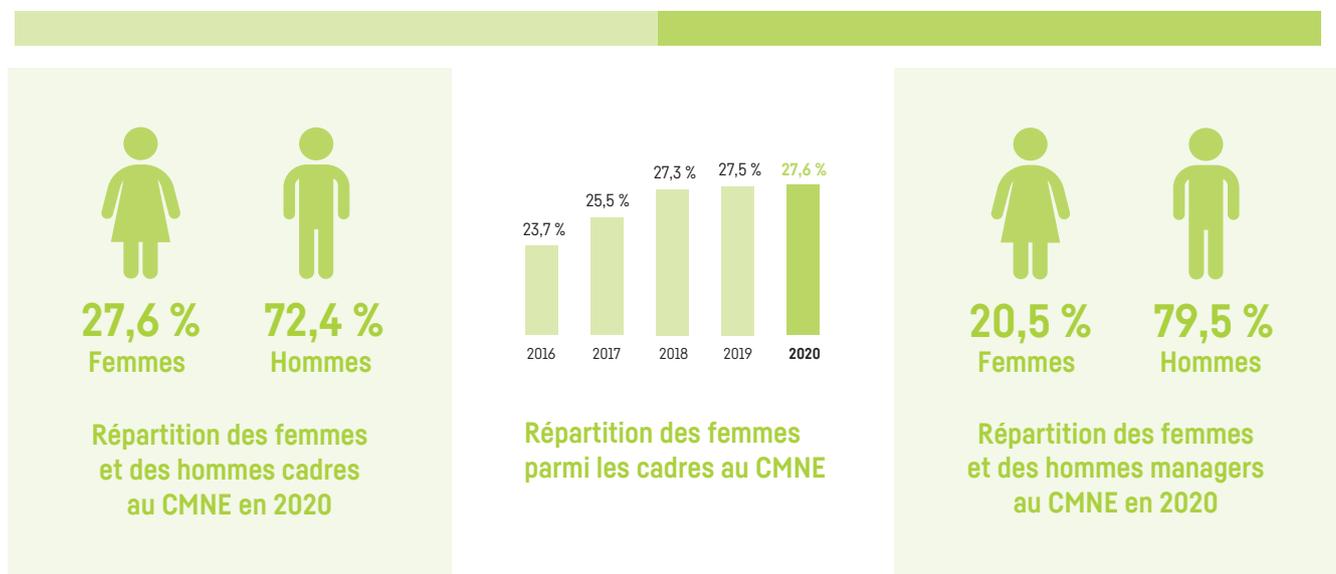
INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMME/HOMME

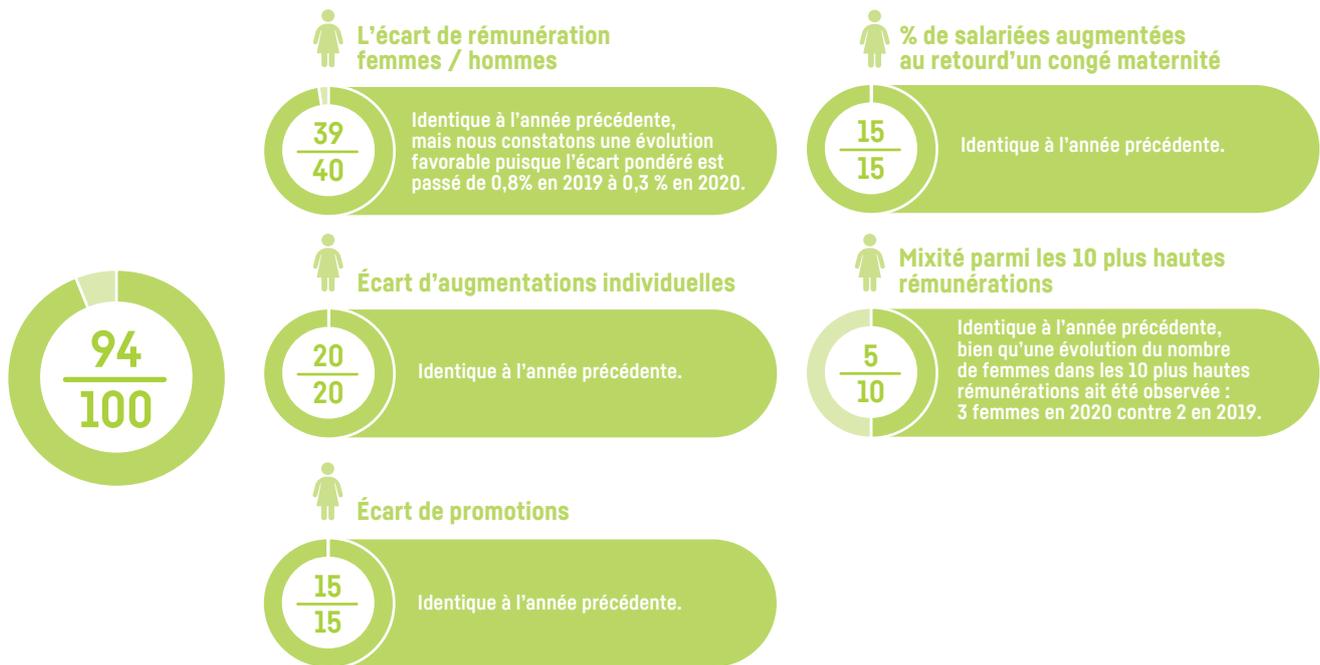
RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES AU CMNE

49,2 %
Femmes

Répartition des femmes et des hommes
au CMNE en 2020

50,8 %
Hommes





Des collaborateurs engagés

Le CMNE est partenaire de « Squad Emploi », dont l'objectif est d'aider à l'insertion de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. La 11e édition de ce dispositif a été lancée en janvier 2020 avec 7 managers qui accompagnent 7 jeunes diplômés en difficulté dans leur insertion professionnelle. En 10 ans de partenariat, le CMNE est fier d'avoir accompagné ces jeunes dont près de 80 % ont trouvé un emploi.

Réseau Etincelle est un dispositif de réinsertion de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ou avec de faibles qualifications. Pour les aider, des collaborateurs CMNE animent chaque année une formation très pratique "ma banque et moi : mode d'emploi".

En 2020 et dans le cadre du projet « Entrepreneurs dans la ville », un groupe de collaborateurs a accompagné des jeunes entrepreneurs des quartiers sensibles dans la mise en place de leur projet de création d'entreprise.

Parmi ses nombreux soutiens, La Fondation CMNE accompagne l'association EPA (Entreprendre Pour Apprendre) qui a pour objectif de développer l'esprit d'entreprendre des jeunes en intégrant au programme scolaire des contenus à la fois pédagogiques et entrepreneuriaux. La Fondation CMNE soutient durant chaque année scolaire plus de 280 mini-entreprises et 12 000 participants. Six collaborateurs du CMNE parrainent les microentreprises créées par des collégiens ou des lycéens dans le cadre de ce programme qui vise à insuffler l'esprit d'entreprendre chez les jeunes.

Pour la 3ème année, la Fondation CMNE a mis en valeur l'engagement des salariés en soutenant trois projets (pour une enveloppe de 10 000 €) sur lesquels des collaborateurs de l'entreprise sont impliqués à titre personnel. Les projets, soumis au vote des collaborateurs, ont reçu leur prix à l'occasion de la soirée des vœux.

Sous la devise « Ensemble, retrouvons-nous les manches », les collaborateurs de Beobank peuvent chaque année échanger un jour de travail contre un jour de bénévolat auprès d'une organisation caritative belge sélectionnée par UFB (United Fund for Belgium).

La Française a mis à l'honneur les « aidants » durant la journée qui leur est consacrée. Des webinars ont permis de répondre à toutes les questions liées à cette problématique.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le CMNE a poursuivi sa politique de formation en alternance en accueillant 76 jeunes (dont 49 nouveaux), pour la plupart étudiants en Master 1 ou Master 2.

5.6.4 Gouvernance



Toutes les entités du Groupe CMNE bénéficient d'une gouvernance qui assure éthique et loyauté des pratiques. Le CMNE se distingue de par son identité mutualiste. Le principe « un homme / une voix » donne une dimension humaine et non financière aux décisions prises en assemblées générales. L'enracinement dans le territoire permet de mieux appréhender le financement de l'économie locale. Une banque mutualiste doit être rentable mais ne recherche pas le profit pour le profit, elle rend des comptes à ses sociétaires-clients et non à des actionnaires. Ce sont ces valeurs qui guident le CMNE et assurent à ses clients sécurité et éthique dans les pratiques. L'année 2020 marquée par la crise sanitaire renforce la pertinence de ce modèle.

- **Notre engagement** : respecter l'éthique des affaires, dynamiser et soutenir le fonctionnement mutualiste au travers d'une gouvernance claire et respectueuse des valeurs.
- **Nos risques extra-financiers majeurs identifiés**
 - Défaut de formation des élus
 - Non-respect des procédures réglementaires
- **Nos indicateurs de suivi^[1]**

Libellé de l'indicateur	2020	2019	Commentaires
Suivi du nombre total d'heures de formation dispensées aux élus	445	2 599,5	● la quasi totalité des formations a été annulée en raison de la crise sanitaire et n'a pas pu être dispensée à distance
% de collaborateurs CMNE formés à la lutte anti-blanchiment par année	94 %	33 %	● Le module de formation a été dispensé sur 2020

- **Nos dispositifs** : plan de formation des élus, code, droit et devoirs des élus, révision coopérative, code de déontologie, Directive européenne sur les Services de Paiements [DSP2], guide de la protection des données personnelles [RGPD], gestion des incivilités, politique générale de sécurité des personnes et des biens, organisation du secours à la personne et à la gestion du risque sanitaire, formation anticorruption, politique de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme [LCB-FT], politique de lutte contre l'évasion fiscale, politique de lutte contre la corruption et la fraude interne.

Le mutualisme : une démocratie interne

La caisse locale au cœur du système coopératif

Chaque caisse est composée de deux équipes complémentaires : des administrateurs hommes et femmes non banquiers de profession, sociétaires élus par leurs pairs, en action sur le territoire, et des salariés, collaborateurs / commerciaux du CMNE. Le Crédit Mutuel est une banque mutualiste et coopérative. Le sociétaire est au cœur du fonctionnement, il est détenteur de parts sociales. Cette particularité fait de lui un « copropriétaire » de la caisse locale. À ce titre, il est invité à participer annuellement à l'Assemblée Générale de sa caisse locale. Il bénéficie d'un droit de vote pour élire les membres de son Conseil d'administration selon le principe « une personne une voix ». Il peut également se porter candidat au poste d'administrateur du Conseil de sa caisse locale. À fin 2019, 60 % des clients du CMNE sont sociétaires.

Les assemblées générales au centre de la vie mutualiste

Chaque année, les Assemblées Générales des caisses locales se déroulent entre mars et avril. En 2020, la crise sanitaire a bouleversé ce rendez-vous mutualiste très attendu des clients-sociétaires. Conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 sur la continuité de la vie économique et sociale complétée par le décret n°2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales, les caisses locales ont réalisé leur Assemblée Générale à distance. Ainsi 19 assemblée générales se sont tenues en physique avant le 1er confinement annoncé le 13 mars et 122 se sont tenues à distance tout en veillant au maintien du fonctionnement des instances de gouvernance et avec le déploiement de moyens techniques adaptés pour garantir la sécurité de chacun. Les rencontres annuelles au niveau fédéral se sont également tenues à distance.

[1] Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe CMNE a identifié des risques, s'est assuré qu'ils étaient couverts par des politiques internes, des chartes, des codes... et a ensuite identifié plusieurs indicateurs extra-financiers permettant de suivre le niveau de son implication.

La formation des élus

Pour assumer pleinement leur mission et mieux comprendre les enjeux du monde bancaire et du Crédit Mutuel en particulier, les élus ont le devoir de se former. Un plan de formation leur est proposé chaque année avec des thèmes aussi variés que les placements immobiliers, la prise de parole en public, la RSE... En 2020, en raison de la crise sanitaire et des restrictions, la plupart des formations ont dû être annulées. 445 heures de formation ont été dispensées (contre 2600 en 2019).

Depuis 2014, les élus peuvent s'inscrire aux formations via un applicatif dédié accessible uniquement par le Directeur de Caisse. Depuis juin 2020, les élus peuvent désormais s'inscrire eux-mêmes aux formations via un nouvel environnement disponible sur leur espace personnel cmne.fr.

Grâce à cet outil, les élus peuvent consulter le catalogue complet de formations, ainsi que les fiches pédagogiques détaillées de chacune d'entre elles, en un simple clic. Chaque Caisse Locale dispose au sein de son conseil d'administration d'un correspondant formation, qui peut si besoin se substituer aux élus de sa caisse.

Des tests vont être effectués dans plusieurs caisses locales courant du 1er semestre 2021, sur la mise en place des formations à distance. Deux types de formations seront proposés : l'autoformation (modules de formation de 5 à 45 min) ainsi que les micros-formations de 20 min organisées dans le cadre d'une réunion de conseil, en présentiel ou par Skype Entreprise.

Élaborer un cadre éthique et sécurisant

Le Groupe CMNE est un groupe qui se déploie sur différents métiers et sur des territoires étendus. Cette diversité impose le respect de multiples réglementations. Or, la pression réglementaire tend ces dernières années à s'accroître dans tous les domaines. Face à ces contraintes, le Groupe CMNE inscrit en permanence son action dans une démarche éthique et sociétale visant à protéger les intérêts des clients tout en préservant son intégrité et sa réputation. Prévenir, protéger, informer, encadrer, c'est permettre au Groupe de maîtriser ses risques et ainsi de s'adapter aux mutations de l'économie et de la société en toute sérénité. Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe se mobilise afin de prévenir toute utilisation de son réseau à des fins de corruption, de blanchiment, d'évasion fiscale et/ou de financement du terrorisme.

La lutte contre la corruption

Le Groupe CMNE condamne la corruption sous toutes ses formes et a mis en place des dispositifs de prévention de la corruption à travers le code de déontologie, la cartographie des risques, la déclaration des cadeaux et avantages, la formation des collaborateurs ainsi que la procédure de signalement. Ces mesures complètent les autres dispositifs existants en matière de sécurité financière et de prévention des conflits d'intérêts. Ils permettent d'assurer le respect des obligations réglementaires afin de prémunir les dirigeants, les collaborateurs ainsi que les entités du Groupe concernées contre les risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés dans leurs activités.

Le Groupe CMNE demande à ses collaborateurs d'être intransigeants en matière de corruption – ou de trafic d'influence – que celle-ci soit active ou passive, externe ou interne, privée ou publique. Il attend d'eux qu'ils

L'évolution de la Gouvernance du Crédit Mutuel Nord Europe

C'est dans un contexte inédit dans l'histoire du Groupe qu'Olivier Oger a été élu à la présidence des conseils d'administration de la Caisse fédérale et de la Fédération du CMNE. Compte tenu de la crise sanitaire, les Assemblées Générales Fédérales se sont déroulées à distance et c'est également à distance que les conseils d'administration de la Caisse fédérale et de la Fédération ont donc élu le nouveau président qui prend la succession d'André Halipré. Son parcours professionnel, notamment en tant que Directeur de l'EDHEC, lui permet d'appréhender avec sérénité ses nouvelles missions. Olivier Oger a animé à distance et avec succès les réunions qui se sont tenues avec les élus dans le cadre du projet de Convergence avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale, projet sur lequel les élus se sont exprimés à la quasi unanimité.

La Gouvernance du Groupe La Française a également évolué avec la nomination de Patrick Rivière en tant que Président du Directoire suite au départ de Xavier Lépine.

observent dans leur travail les règles établies, qu'ils défendent les intérêts de la clientèle et ceux du Groupe et qu'ils soient attentifs aux incitations susceptibles de relever de la corruption ou du trafic d'influence. Dans ce cadre, il leur est demandé de signaler à leur hiérarchie ou à la conformité toute suspicion de corruption, qu'elle concerne un collaborateur, un client ou un partenaire, et tout conflit d'intérêt potentiel détecté dans le cadre de leurs activités professionnelles. La participation d'un collaborateur à un acte de corruption ou de trafic d'influence est interdite. Tout acte de corruption ou de non-respect de la présente politique est sanctionné conformément aux dispositions du règlement intérieur.

En 2019, les membres du Comité de Direction ont été formés en présentiel par le cabinet PWC. L'ensemble des collaborateurs du CMNE ont quant à eux suivi une formation en ligne. Comme le précise la loi, cette sensibilisation doit être réalisée régulièrement. En 2020 le CMNE a sensibilisé via l'intranet sur la politique cadeaux, invitations et avantages ainsi que sur la faculté de signalement.

Parallèlement, des procédures d'évaluation des tiers (fournisseurs, sponsoring) avec lesquels l'entreprise est en relation ont été mises en œuvre sur le fondement de la cartographie. Le niveau de risque des tiers est apprécié à partir des informations collectées dans un questionnaire éthique d'une part, et de l'analyse des conditions dans lesquelles s'inscrit la relation envisagée (ou de l'analyse de la nature et de l'objet de la relation), d'autre part.

Chez Beobank une analyse d'écart a été menée fin 2020 afin d'identifier les adaptations éventuelles à apporter au dispositif anti-corruption de la Banque. La politique définit le cadre légal en matière de corruption et les principes généraux d'application pour tous afin d'éviter toute conduite qui constituerait un acte de corruption, ainsi que les sanctions liées au non-respect de la procédure.

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Un dispositif de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), conforme aux exigences réglementaires, a été mis en place. Il s'appuie sur les correspondants au sein de chaque entité en France comme à l'étranger. Afin d'améliorer la qualité et les délais de traitements, la centralisation des activités au sein de la fonction Sécurité financière a été mise en place et s'est accompagnée du renforcement de l'équipe en nombre d'analystes. L'application des contrôles (périodique, permanent) vise à s'assurer de la couverture des risques et de la bonne cohérence des procédures mises en place. Les évaluations effectuées en 2020 évaluent de manière « satisfaisantes » la qualité du dispositif.

Le Crédit Mutuel gère et assure la sécurité de nombreuses transactions financières et a conscience de sa responsabilité en tant qu'établissement de crédit. À ce titre, des efforts de sensibilisation des collaborateurs ont été consentis et des moyens de sécurité renforcés ont été instaurés sur certaines opérations et souscriptions effectuées par les clients.

Des modules de formation sont disponibles dans l'intranet des collaborateurs. Les nouveaux embauchés suivent un module dans les 6 mois suivant leur arrivée. Une actualisation annuelle des connaissances est proposée tout comme des modules détaillés et experts. Un guide est disponible dans l'intranet regroupant toutes les actions liées à la LCB-FT.

En 2020 un webinaire a été organisé par les équipes de la sécurité financière pour les conseillers clientèle. L'objectif est d'exercer une vigilance accrue sur les opérations sensibles, de garantir la sécurité des activités commerciales, d'optimiser les outils et process mis en place. Sur l'année 2020, l'ensemble des actions de formation a permis de former 94 % des collaborateurs.

La lutte contre l'évasion fiscale

Dans le domaine de la sécurité financière, le Groupe CMNE s'attache à respecter les règles relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (dont la fraude fiscale), aux directives d'embargos et de sanctions financières internationales, et à la lutte contre la corruption. Une liste de pays sensibles regroupe les pays ne répondant pas aux normes de transparence financière, faisant l'objet

d'embargo ou assimilés à un paradis fiscal. Chaque entité déploie un dispositif LCB-FT adapté aux activités exercées. Aussi, les flux en provenance ou à destination de paradis fiscaux font l'objet d'un filtrage adapté, générant des alertes a priori et a posteriori. Dès que des opérations suspectes sont identifiées, celles-ci font l'objet de déclarations de soupçon auprès des Cellules de Renseignements Financiers dédiées.

Sécurisation des données personnelles

Dans un contexte de digitalisation et de transformation numérique, la protection des données personnelles est un enjeu crucial. L'activité bancaire, par la nature et le volume de données qu'elle récolte et qu'elle traite, est particulièrement concernée. Le Groupe CMNE s'engage à assurer la protection et l'intégrité des données et à ne les utiliser que dans l'intérêt du client, pour lui apporter un accompagnement et lui proposer des offres adaptées à ses besoins. Les collaborateurs du CMNE ont été formés à distance au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données. Un guide pratique est également disponible dans l'intranet. Après l'introduction de la DSP (Directive sur les Services de Paiement) visant à réglementer les services de paiement sur une base juridique, la deuxième partie de cette directive européenne (DSP2) s'est déployée en 2020. La DSP2 est en place depuis le 14 septembre 2019 et vise à rendre les paiements en Europe encore plus simples, plus sûrs et plus efficaces. Cela signifie que toutes les transactions en ligne en Europe ne peuvent avoir lieu qu'après une authentification forte (authentification qui combine deux éléments d'authentification sur trois). Grâce au niveau élevé de l'authentification, l'identité du client est doublement vérifiée, renforçant ainsi la sécurité de l'accès aux services bancaires. Ainsi, le client ne pourra plus effectuer un achat par la simple saisie du numéro de carte bancaire et du code CVV (à l'exception des transactions présentant un risque minimal de fraude). Afin de donner à chacun le temps de faire ces changements, le CMNE accompagne ses clients et réalise la mise en place de la directive en plusieurs étapes.

Du fait de ses activités et de la localisation de ses sites, le Groupe CMNE n'est pas directement exposé aux enjeux d'élimination du travail forcé et à l'abolition du travail des enfants. Le Groupe est néanmoins conscient des engagements pris dans le cadre du Global Compact et promeut le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

5.7 MÉTHODOLOGIE

Le Groupe Crédit Mutuel s'est engagé très tôt dans la production d'indicateurs RSE afin de mieux identifier les contributions et les marges de progrès. Un socle commun d'indicateurs a été défini.

La collecte qualitative s'est appuyée sur des entretiens avec chaque contributeur de chaque direction métiers. Ces échanges ont permis de donner du sens à la collecte et d'identifier les éléments nouveaux. Ces éléments ont contribué à enrichir la déclaration, permettant une consolidation au niveau national.

La collecte quantitative comporte au total plus de 260 items régulièrement revus permettant de renseigner les informations réclamées par l'article 225 de la loi Grenelle II, mais aussi de nombreux indicateurs complémentaires sur la vie coopérative et démocratique du Groupe. Les informations recueillies, vérifiées et publiées, concourent à une meilleure connaissance du Groupe CMNE.

Méthodologie retenue : pour chaque domaine de la RSE (la méthodologie suivie étant celle proposée par le MEDEF adaptée ensuite aux spécificités territoriales du Groupe CMNE), un travail d'identification des principaux risques extra-financiers a été mené à partir des cartographies Groupe existantes et avec les directions en contact avec les parties prenantes concernées. Ces risques ont fait l'objet d'analyses permettant de les noter en fonction de leur probabilité d'apparition, de leur gravité et de leur probabilité de non détection. Une 2^{ème} appréciation de ces risques a été effectuée à la vue des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. Des indicateurs (KPI) ont ensuite été déterminés afin de suivre l'évolution des mesures de prévention et de protection mises en place par le Groupe pour couvrir les risques identifiés.

Une méthodologie de reporting a été mise en œuvre. Elle organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux contributeurs du CMNE et de ses filiales participant au reporting, et peut solliciter différents experts métiers. Cette méthodologie formalise la piste d'audit pour les vérifications internes et externes.

Le reporting extra-financier couvre l'ensemble du Groupe CMNE, incluant la Caisse Fédérale, les caisses locales et les filiales (Beobank et La Française). Les données sont centralisées dans un fichier Excel au niveau de la Caisse Fédérale à Lille par la chargée de mission RSE, qui collecte les données des différentes filiales. Le rôle et la responsabilité dans la réalisation de ce reporting sont clairement identifiés. Les données sont issues des systèmes d'informations. Les logiciels automatisés sont privilégiés et garantissent la fiabilité des données au travers des nombreux contrôles.

Un ebook est réalisé chaque année, permettant de mettre en avant les principales réalisations décrites dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Afin de réaliser cette Déclaration de Performance Extra-Financière, l'équipe RSE a travaillé conjointement avec la Direction des Risques Groupe du CMNE, qui dispose d'une cartographie des risques.

Cette cartographie est le point de départ des travaux menés afin d'évaluer les enjeux ESG du Groupe. Ces risques ont fait l'objet d'une analyse « à dire d'expert » avec les directions métiers concernées, en s'assurant que chaque risque extra-financier identifié était couvert par une politique d'entreprise ou un dispositif. Au total, ce sont 13 indicateurs clé de performance qui ont été déterminés afin de suivre l'efficacité des politiques en place.

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière est vérifiée par un Organisme Tiers Indépendant (OTI), dont les diligences portent sur : la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce, la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

À l'issue de ces travaux et entretiens, l'OTI remet un rapport d'assurance comprenant l'attestation de présence et l'avis de sincérité.

5.8 TABLEAU DE CONCORDANCE

Des catégories d'informations sont attendues dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Le modèle d'affaires, les risques et KPI associés sont également présentés dans le chapitre Déclaration de Performance Extra-Financière.

Thématiques	Chapitres concernés
Les conséquences sociales et environnementales de l'activité	Investissements
Le respect des droits de l'homme	Ressources humaines
La lutte contre la corruption	Gouvernance - Loyauté des pratiques
La lutte contre l'évasion fiscale	Gouvernance - Loyauté des pratiques
L'économie circulaire	Investissements
Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que les conditions de travail des salariés et actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité	Ressources humaines
La lutte contre le gaspillage alimentaire	Investissements
La diversité	Ressources Humaines
Le handicap	Ressources Humaines
Le changement climatique	Investissements
La lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.	Non concernés

Selon la réglementation en vigueur et de par la nature des activités du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation équitable et durable n'apparaissent pas significatifs.

Les informations publiées par le Crédit Mutuel Nord Europe intègrent toutes les activités et entités (Beobank, groupe La Française, Bail Actéa et Bail Actéa Immobilier).

Le modèle d'affaires ainsi que la cartographie ESG / indicateurs clés de performance se trouvent en début de chapitre, pages 142 et 143.

5.9 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du groupe Crédit Mutuel Nord Europe, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures du groupe, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par le groupe des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000^[1] :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au deuxième alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

[1] ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des principaux risques extra-financiers, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et au niveau de CF CMNE selon les indicateurs ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 [le cas échéant : avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés sur le périmètre groupe ou sur le périmètre CF CMNE selon les indicateurs et couvrent entre 60 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre décembre 2020 et avril 2021 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Direction RSE, la Direction Formation, la Direction Ressources Humaines, la Direction Logistique et Achats, la Direction Sécurité Financière, la Direction Caisse Solidaire, la Direction Communication ; la Direction Juridique, la Direction Système d'Information et la Direction Relation Clientèle.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Concernant les risques relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, l'offre produit dédié à la clientèle fragile, les actions de partenariat ou de mécénat, l'investissement responsable et la formation des élus, le groupe n'a pas défini d'indicateurs clés de performance mais présente des indicateurs de résultats dans la Déclaration.

L'organisme tiers indépendant,
Mazars SAS
Paris La Défense, le 13 avril 2021

Anne Veaute
Associée



Edwige REY
Associée RSE & Développement Durable



Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

INFORMATIONS QUALITATIVES (ACTIONS ET RÉSULTATS) RELATIVES AUX PRINCIPAUX RISQUES

Sécurité des systèmes informatiques

Adaptation de l'offre produits et canaux de distribution à la demande

Offre produit dédié à la clientèle fragile

Actions de partenariat ou de mécénat

Investissement responsable

Prise en compte dans les métiers du Groupe de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique

Formation

Mobilisation des collaborateurs : management, reconnaissance professionnelle, qualité de vie au travail

Formation des élus

Procédures réglementaires

INDICATEURS QUANTITATIFS INCLUANT LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Effectif

Taux de disponibilité du système global

Taux de disponibilité du téléprocessing

Délai de réponse moyen aux réclamations clients

Nombre de microcrédits accordés

Budget sponsoring

Encours ISR

Consommation d'énergie

Consommation de papier

% de la masse salariale consacrée à la formation

Évolution du taux de turnover

Évolution du taux d'absentéisme

Nombre total d'heures de formation dispensées aux élus

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.



6

RAPPORT FINANCIER



6.1	BILAN : ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2020	170	III. Principes comptables	190
6.2	BILAN : PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2020	171	6.6.17 Instruments financiers selon IFRS 9	190
6.3	RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020	172	6.6.18 Activités d'assurance	198
6.4	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	174	6.6.19 Instruments non financiers	199
6.5	FLUX DE TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	176	IV. Notes relatives aux postes des états financiers	203
6.6	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	178	V. Informations sectorielles	237
I. Informations générales	178	6.6.20 Information sectorielle par activité (premier niveau)		237
6.6.1 Amendement à IAS 1 et IAS 8	178	VI. Autres informations		241
6.6.2 Amendement à IFRS 3	178	6.6.21 Les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne		241
6.6.3 Amendement à IFRS 16 – Allègements de loyers liés au Covid-19	179	6.6.22 Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti		242
6.6.4 Réforme des taux de référence et amendements Phase 2 à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16	179	6.6.23 Parties liées		243
6.6.5 Décision IFRIC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location	180	6.6.24 Rémunération des parts sociales		243
6.6.6 Amendement à IFRS 4 relatifs à l'extension de la période d'exemption de l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des entreprises d'assurance	180	6.6.25 Rémunération des dirigeants		244
6.6.7 Recours à des estimations	180	6.6.26 Honoraires des commissaires aux comptes		244
6.6.8 Prêts garantis par l'État (PGE)	181	6.6.27 Événements postérieurs à la clôture		244
6.6.9 Report de remboursement de crédit (moratoires)	181	6.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS		245
6.6.10 Risque de crédit	181	6.8 COMPTES ANNUELS DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020		250
6.6.11 Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – adossement à la BFCM selon les conditions du TLTRO III	182	6.8.1 Bilan au 31 décembre 2020		250
II. Méthodes et principes de consolidation, périmètre	183	6.8.2 Résultat au 31 décembre 2020		252
6.6.12 Principes d'inclusion dans le périmètre	183	6.8.3 Engagements hors bilan au 31 décembre 2020		253
6.6.13 Méthodes de consolidation	183	6.8.4 Annexe aux comptes annuels de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe		254
6.6.14 Périmètre	184	6.9 RAPPORT DE GESTION DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE		277
6.6.15 Principes de consolidation	189	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		284
6.6.16 Établissement du tableau de flux de trésorerie	190			

6.1 BILAN : ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/20	31/12/19	Variation	
Caisse, Banques centrales – Actif	1	1 058 662	1 078 742	- 20 080	- 1,86 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6, 9	1 044 087	1 268 389	- 224 302	- 17,68 %
Instruments dérivés de couvert. – Actif	7	2 708	8 367	- 5 659	- 67,63 %
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4, 5, 9	1 869 847	2 585 127	- 715 280	- 27,67 %
Titres au coût amorti	2, 5	43 597	150 442	- 106 845	- 71,02 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2, 5	3 935 598	2 922 805	1 012 793	34,65 %
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2, 5	18 095 164	17 373 111	722 053	4,16 %
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	7	63 224	50 543	12 681	25,09 %
Placements des activités d'assurance	8	-	-	-	
Actifs d'impôts courants	11	80 765	94 487	- 13 722	- 14,52 %
Actifs d'impôts différés	11	51 438	56 867	- 5 429	- 9,55 %
Comptes de régularisation et actifs divers	12	371 265	450 451	- 79 186	- 17,58 %
Actifs non courants dest. à être cédés	12	-	46 127	- 46 127	- 100,00 %
Participation aux bénéfices différée		-	-	-	
Participations dans les entreprises MEE	13	1 522 129	1 409 080	113 049	8,02 %
Immeubles de placement	14	216 847	191 337	25 510	13,33 %
Immobilisations corporelles et LF preneur	15	233 231	250 414	- 17 183	- 6,86 %
Immobilisations incorporelles	15	34 225	37 426	- 3 201	- 8,55 %
Écart d'acquisition	16	200 386	198 993	1 393	0,70 %
TOTAL DE L'ACTIF		28 823 174	28 172 709	650 465	2,31 %

6.2 BILAN : PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/20	31/12/19	Variation	
Banques centrales – Passif	3	-	-	-	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6, 9	155 101	597 133	- 442 032	- 74,03 %
Instruments dérivés de couvert. – Passif	7	53 159	62 245	- 9 086	- 14,60 %
Dettes envers les Ets de crédit	3	863 371	1 071 094	- 207 723	- 19,39 %
Dettes envers la clientèle	3	20 462 660	18 544 986	1 917 674	10,34 %
Dettes représentées par un titre	3	2 032 731	2 629 076	- 596 345	- 22,68 %
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	7	-	-	-	
Passifs d'impôts courants	11	27 144	75 383	- 48 239	- 63,99 %
Passifs d'impôts différés	11	15 281	14 439	842	5,83 %
Comptes de régularisation et passifs divers	12	681 384	787 216	- 105 832	- 13,44 %
Dettes liées aux actifs dest. à être cédés	12	-	33 370	- 33 370	- 100,00 %
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-	-	
Provisions pour risques et charges	17	148 383	149 104	- 721	- 0,48 %
Dettes subordonnées	3	821 953	819 321	2 632	0,32 %
Capitaux propres	18	3 562 007	3 389 342	172 665	5,09 %
Capitaux propres – Part du Groupe		3 519 053	3 337 019	182 034	5,45 %
Capital souscrit		1 407 909	1 376 633	31 276	2,27 %
Primes d'émission		2 750	2 750	-	-
Réserves consolidées – Groupe		1 780 817	1 642 721	138 096	8,41 %
Résultat – Groupe		163 133	162 280	853	0,53 %
Gains ou pertes latents – Groupe		164 445	152 635	11 810	7,74 %
Capitaux propres – Intérêts minoritaires		42 954	52 322	- 9 368	- 17,90 %
TOTAL DU PASSIF		28 823 174	28 172 709	650 465	2,31 %

6.3 RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/20	31/12/19	Variation	
Produits d'intérêts et assimilés	20	604 922	1 043 461	- 438 539	- 42,03 %
Charges d'intérêts et assimilés	20	- 219 520	- 648 378	428 858	- 66,14 %
Commissions (Produits)	21	295 806	291 904	3 902	1,34 %
Commissions (Charges)	21	- 71 764	- 69 970	- 1 794	2,56 %
Gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat	22	- 10 815	3 909	- 14 724	- 376,67 %
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP	23	3 275	3 086	189	6,12 %
Gains/pertes s/actifs financiers au coût amorti	24	-	-	-	
Produits et charges des autres activités	25, 26	163 438	188 666	- 25 228	- 13,37 %
Produit Net Bancaire IFRS		765 343	812 678	- 47 335	- 5,82 %
Frais généraux IFRS	27	- 657 104	- 730 836	73 732	- 10,09 %
Résultat Brut d'Exploitation IFRS		108 239	81 842	26 397	32,25 %
Coût du risque	28	- 42 931	- 21 899	- 21 032	96,04 %
Résultat d'Exploitation IFRS		65 308	59 943	5 365	8,95 %
QP de résultat des entreprises MEE	13	98 683	103 199	- 4 516	- 4,38 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	29	17 762	16 696	1 066	6,38 %
Variations de valeur des écarts d'acq.	30	-	7	- 7	- 100,00 %
Résultat Avant Impôts IFRS		181 753	179 845	1 908	1,06 %
Impôts sur le résultat	31	- 17 760	- 15 498	- 2 262	14,60 %
Gains & pertes nets d'impôts/act. aband.	12	3 465	17 381	- 13 916	- 80,06 %
Résultat net total IFRS		167 457	181 728	- 14 271	- 7,85 %
Résultat consolidé – Minoritaires		4 325	19 448	- 15 123	- 77,76 %
RÉSULTAT NET		163 133	162 280	853	0,53 %

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/20	31/12/19	Variation	
Résultat Net		167 457	181 728	- 14 271	- 7,85 %
Écarts de conversion		- 1 004	1 127	- 2 131	- 189,07 %
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-	-	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes		- 4 031	16 564	- 20 595	- 124,34 %
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		-	-	-	-
Réévaluation des placements des activités d'assurance		-	-	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		496	85	411	483,53 %
QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		18 467	37 531	- 19 064	- 50,79 %
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	32, 33	13 929	55 307	- 41 378	- 74,82 %
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture		- 2 931	1 736	- 4 667	- 268,84 %
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice		22	4 461	- 4 439	- 99,51 %
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO		-	-	-	-
Réévaluation des immobilisations		-	-	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		1 009	1 537	- 528	- 34,35 %
QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		- 218	15 740	- 15 958	- 101,39 %
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	32, 33	- 2 118	23 474	- 25 592	- 109,02 %
Effet de la fusion Assurances (non assimilable à du résultat)		-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		179 267	260 509	- 81 242	- 31,19 %
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>174 943</i>	<i>241 061</i>	<i>- 66 118</i>	<i>- 27,43 %</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>		<i>4 325</i>	<i>19 448</i>	<i>- 15 123</i>	<i>- 77,76 %</i>

6.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

En milliers d'euros	Capital et réserves liées				
	Capital	Réserves liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Liés aux écarts de conversion
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	1 376 633	2 750	-	1 642 721	- 3 244
Variation de capital	31 276			-	
Élimination des titres auto-détenus					
Émission d'actions de préférence					
Composante capitaux propres des instruments hybrides					
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					
Affectation du résultat 2019			-	162 280	
Dividendes au titre du résultat 2019 (réinvestissement en parts sociales)				- 19 283	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	31 276	-	-	142 997	-
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^{(2) (3)}					- 1 004
Gains et pertes non recyclables réalisés sur actifs financiers en juste valeur par capitaux propres				- 8 196	
Résultat 31 décembre 2020					
Sous-total	-	-	-	- 8 196	- 1 004
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				1 998	
Changement de méthodes comptables					
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence				1 981	73
Autres variations				- 685	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	1 407 909	2 750	-	1 780 816	- 4 175

Les autres variations de réserves consolidées correspondent à l'écart entre le calcul théorique des dividendes et leur perception réelle (écart dû aux variations de périmètre et au mode de traitement en IFRS des options de vente des minoritaires).

(1) Comprend notamment les primes d'émission et la réserve légale de la société mère, la composante capitaux propres des instruments hybrides de la société mère et des plans dont le paiement est fondé sur des actions de la société mère

(2) Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et d'investissements nets en devises, ainsi que les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente et les variations de valeur des écarts actuariels sur la provision IFC (Indemnités de Fin de Carrière)

(3) Transfert au compte de résultat des variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture, des actifs financiers disponibles à la vente lors de leur cession ou de leur dépréciation, de la réévaluation des immobilisations lors de leur cession

Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)							
Liés à la réévaluation des écarts actuariels	Variations de valeur des instruments financiers		Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés	
	Variations de juste valeur des actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture					
- 13 463	179 989	- 10 647	162 280	3 337 019	52 322	3 389 342	
				31 276		31 276	
				-		-	
				-		-	
				-		-	
			- 162 280	-		-	
				- 19 283		- 19 283	
-	-	-	- 162 280	11 993	-	11 993	
1 009	- 4 031	496		- 3 530	-	- 3 530	
	- 2 909			- 11 105		- 11 105	
			163 133	163 133	4 325	167 458	
1 009	- 6 940	496	163 133	148 498	4 325	152 823	
				1 998	- 13 693	- 11 695	
				-		-	
- 187	18 363			20 230		20 230	
				- 685		- 685	
- 12 641	191 412	- 10 151	163 133	3 519 053	42 954	3 562 007	

6.5 FLUX DE TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2020

<i>En millions d'euros</i>	31/12/20	31/12/19
Résultat net	167	182
Impôt	18	15
Résultat avant impôts	185	197
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	44	44
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	- 1	1
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	1	- 8
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 99	- 103
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	0	1
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	- 75	185
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	- 129	120
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	- 1 240	- 570
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	1 206	186
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	8	250
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	0	- 9
- Impôts versés	- 11	- 6
= Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 37	- 149
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	19	169
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	103	- 1
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	- 30	- 66
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	- 23	- 23
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	50	- 91
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	12	50
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	- 108	- 314
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	- 96	- 264
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	- 28	- 186
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	19	169
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	50	- 91
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 96	- 264
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 224	1 410
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 079	982
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	145	428
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 196	1 224
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 059	1 079
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	137	145
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	- 28	- 186

En millions d'euros

	31/12/20	31/12/19
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit	- 1 218	377
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	- 22	- 947
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	- 713	- 800
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	1 920	986
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	- 61	116
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	- 78	- 79
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à la JV par capitaux propres – instruments de dettes	667	198
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	- 521	15
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	- 3	- 2
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	0	0
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres au coût amorti	- 277	- 1 275
+ Encaissements liés aux acquisitions de titres au coût amorti	384	1 271
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à la JV par CP – instruments de capitaux propres	- 1	- 2
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à la JV par CP – instruments de capitaux propres	1	8
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	- 31	- 76
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	1	9
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 25	- 26
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	3
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	31	72
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	0	0
- Décaissements liés aux dividendes payés	- 19	- 23
- Décaissements liés aux autres rémunérations	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	2	479
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	- 109	- 791
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	0	0
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	- 1	- 2

N.B. : Il est à noter que les variations des provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont neutralisées dans les retraitements de dotations nettes aux provisions et figurent dans les encaissements/décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers.

6.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne)

Arrêtés au 31 décembre 2020

Cette annexe est divisée en six parties :

- | | |
|--|--|
| I Informations générales | IV Notes relatives aux postes des états financiers |
| II Méthodes et principes de consolidation, périmètre | V Information sectorielle |
| III Principes comptables | VI Autres informations |

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe « une personne, une voix » et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés – local, régional et national – de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la caisse locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la caisse locale ne peut assumer seule.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du Groupe est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est constituée de l'ensemble des caisses locales, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe. La Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Les caisses locales du Crédit Mutuel Nord Europe sont entièrement détenues par leurs sociétaires. La Fondation du Crédit Mutuel Nord Europe est également intégrée à l'entité consolidante.

L'activité du CMNE, qui s'étend sur le nord de la France, la Belgique et le Luxembourg, est l'élaboration, la gestion et la distribution de produits bancaires, d'assurance vie et IARD et de valeurs mobilières et immobilières.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Conformément à la norme IFRS 7-B6, les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du Groupe.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2020, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

6.6.1 Amendement à IAS 1 et IAS 8

Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Selon cet amendement, une information présente un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance) s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude,

ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

6.6.2 Amendement à IFRS 3

Il vient clarifier la définition d'une activité. Il introduit une démarche d'analyse en deux étapes, qui a pour objectif de faciliter la distinction entre une acquisition d'une activité et une acquisition d'un groupe d'actifs (celle-ci étant comptabilisée selon la norme qui lui est applicable).

Cet amendement impacterait le Groupe pour les opérations de prise de contrôle, d'acquisition d'intérêt dans une activité conjointe réalisées à compter du 1^{er} janvier 2020. Le Groupe n'a pas procédé à de telles opérations depuis 1^{er} janvier 2020.

6.6.3 Amendement à IFRS 16 – Allègements de loyers liés au Covid-19

Cet amendement introduit une mesure de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers dans le cadre de la crise Covid-19.

Il offre la faculté de s'exempter de l'analyse d'une modification du contrat de location, si les aménagements de loyers sont une conséquence directe de la pandémie Covid-19, et si les conditions suivantes ont été remplies :

- les loyers amendés sont substantiellement identiques ou plus faibles que les loyers prévus dans le contrat initial ;
- la réduction de paiements de loyers ne porte que sur les paiements dus jusqu'au 30 juin 2021 ;
- il n'y a aucun changement substantiel des autres termes et conditions du contrat.

Si le preneur opte pour cette exemption, les allègements de loyers seront généralement comptabilisés de manière analogue à des loyers variables négatifs. Ils seront constatés en résultat sur la période pendant laquelle le fait générateur d'octroi intervient, avec une réduction de la dette correspondante.

Enfin, l'amendement est sans impact direct sur l'évaluation du droit d'utilisation du bail concerné.

Le Groupe Crédit Mutuel n'est pas impacté par ces dispositions.

Pour tout allègement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 9.

6.6.4 Réforme des taux de référence et amendements Phase 2 à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Les indices créés à compter du 1^{er} janvier 2018 doivent désormais être conformes au règlement BMR et être validés par le régulateur. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023 (consultation en cours). À terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA, EURIBOR...) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables. Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques associés à cette transition.

Sur les aspects comptables, les travaux de l'IASB sur les effets de la réforme des taux de référence sur l'information financière ont été divisés en 2 phases :

- phase 1 pour la période préparatoire à la réforme : traitement des incidences potentielles sur les relations de couverture existantes (en raison des incertitudes quant aux futurs indices) ;
- phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis : notamment, le traitement des questions liées à la décomptabilisation et à la documentation des relations de couverture [part inefficace notamment].

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique l'amendement Phase 1 aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 publié par l'IASB, qui permet de maintenir les relations de couverture existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.

Le Groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur les taux Eonia, Euribor et Libor tant que la Commission Européenne n'aura pas formellement désigné, selon les préconisations de l'ARRC américain pour le Libor ou du RFR Group pour l'Eonia et l'Euribor, des indices de substitution pour les contrats qui n'auraient pas de clause de repli robuste. Cette position finale sera formalisée par un amendement du règlement BMR (« BMR Review »), qui sera publiée en 2021. Elle va asseoir la pérennité de l'Euribor réformé et le statut de l'€STR, en tant que successeur de l'Eonia.

Suite à son adoption par l'Union Européenne au 14 janvier 2021, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16.

Celui-ci introduit un traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

Cet amendement prévoit par ailleurs des assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR [après définition des indices de substitution], notamment :

- la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture ;
- une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

Concernant les contrats en stock, le Groupe a entamé ses travaux de transition vers les taux de remplacement en :

- insérant des clauses de repli dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application sera effective au 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « rules books » des chambre de compensation s'agissant des dérivés compensés. Néanmoins, ces clauses ne seront activées qu'en cas d'événements déclencheurs, notamment en cas de cessation définitive de la cotation des indices ;

- incorporant dès 2021 un « avenant technique relatif aux évènements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients corporates ou des contreparties bancaires, permettant ainsi de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020 ;
- procédant dès 2021, à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e. changement du taux de référence par voie d'avenant). Les bascules vers les nouveaux indices de remplacement pour les contrats en stock sont d'ores et déjà planifiées sur le périmètre de la banque de détail.

Enfin, en date d'arrêt, la stratégie de gestion des risques de taux du Groupe n'a pas été impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales.

Au 31 décembre 2020, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est exposé comme suit aux taux susmentionnés :

En M€	Actifs financiers - valeurs comptables	Passifs financiers - valeurs comptables	Dérivés - Notionnels	Dont dérivés de couverture
Eonia	120	28	622	622
Euribor	1 156	222	3 541	1 993
GBP - Libor	-	-	-	-
USD - Libor	-	-	-	-

Les expositions non échues en 2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques.

6.6.5 Décision IFRIC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location

Elle rappelle qu'un contrat n'est plus exécutoire dès lors que le preneur ou le bailleur peut résilier sans la permission de l'autre en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable. Elle clarifie que la notion de pénalité ne se limite pas aux indemnités de résiliation contractuelles mais tient compte des incitations économiques du preneur à ne pas résilier le contrat. Elle apporte des clarifications sur le lien qui existe entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité des agencements indissociables significatifs.

Un chantier a été lancé en mode projet en 2020 afin d'implémenter cette décision.

Les hypothèses de détermination des durées des baux commerciaux 3/6/9 et des contrats en tacite prorogation ont été ré-étudiées afin d'apprécier du caractère raisonnablement certain de poursuite du contrat au-delà de sa période non résiliable, au regard des spécificités des actifs concernés (agences bancaires, pôle presse, locaux administratifs).

La décision IFRIC a eu pour principale incidence l'activation de contrats de location en tacite prorogation. Le Groupe CMNE n'ayant pas souscrit de tels contrats, elle ne génère pas de supplément de droit d'utilisation et de dettes locatives au 31 décembre 2020.

6.6.6 Amendement à IFRS 4 relatifs à l'extension de la période d'exemption de l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des entreprises d'assurance

Il décale la date d'exemption temporaire à la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023, suite au report d'entrée en vigueur d'IFRS 17.

6.6.7 Recours à des estimations

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;

- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

Faits marquants de l'exercice 2020

Crise sanitaire liée à la Covid-19

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

6.6.8 Prêts garantis par l'État (PGE)

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'État^[1] (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Ces financements représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0 %, augmenté du coût de la garantie d'État fixé entre 0,25 % et 0,50 % (et refacturé au client via une commission).

À l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et de revoir ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il pourra obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une première échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e. « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

Au 31 décembre 2020, les prêts garantis par l'État émis par le Groupe s'élevaient à 277,5 millions d'euros. Les encours déclassés en statut 3 sont non significatifs.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'État. En France, celle-ci est mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement, à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dus. En Belgique, la garantie octroyée par l'État est fonction des tranches de défaut du portefeuille de référence, entre 0 % et 80 %.

6.6.9 Report de remboursement de crédit (moratoires)

Au premier semestre 2020, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe s'est engagé dans des mesures généralisées de soutien aux entreprises, et aux particuliers.

Il a ainsi accordé des reports automatiques de remboursements de crédits principalement aux entreprises sur une période allant jusqu'à 6 mois^[2] (suspension des paiements d'intérêts et/ou report du remboursement de capital), sans frais ou ni intérêts additionnels.

L'ensemble des moratoires ont fait l'objet d'un remboursement, d'un réaménagement ou d'un report en échéance finale, avec facturation des intérêts.

Le Groupe n'a pas constaté de pertes de flux de trésorerie significatives pour ces prêts ayant bénéficié de ces mesures d'assouplissement entre mars et septembre 2020.

Les encours sujets à moratoires au 31 décembre 2020 se rapportent aux dernières mesures d'accompagnement octroyées depuis septembre 2020 et s'élevaient à 34,4 millions d'euros.

6.6.10 Risque de crédit

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a considéré les publications émises fin mars 2020^[3] par l'IASB, l'ABE et l'ESMA.

Il a recours au jugement dans le cadre de la comptabilisation des pertes de crédit attendues dans le contexte exceptionnel de la crise Covid-19.

En particulier, les reports d'échéances octroyés jusqu'au 30 septembre 2020 dans le cadre du dispositif de Place ne constituent pas mécaniquement un indicateur de dégradation significative du risque de crédit des actifs financiers concernés ou de reclassement en actifs restructurés (forbone).

Les reports d'échéances accordés au-delà de cette date représentent des mesures individuelles d'accompagnement.

Le transfert en statut 2 ou 3 ou en actif restructuré pourrait intervenir en respect des règles Groupe.

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a tenu compte du caractère inédit et brutal de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique.

La pondération du scénario pessimiste a été accrue en lien avec les projections macro-économiques de la Banque de France^[4], pour calibrer les probabilités de défauts Forward looking sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Cette mesure s'est accompagnée d'un durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels.

Au-delà de son impact direct sur le montant des dépréciations, cette hausse a aussi pour effet une augmentation des transferts en stage 2 liée à celle des probabilités de défaut en date d'arrêté.

L'impact global sur le coût du risque au 31 décembre 2020 est estimé à 16,3 millions d'euros.

Il permet de se couvrir notamment contre une doublement futur des taux de défaut sur la clientèle professionnel/entreprises Retail, une augmentation de 75 % des taux de défaut sur les particuliers et de plus de 50 % sur le Corporate hors grands comptes.

[1] Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'État et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du Code monétaire et financier.

[2] Ou jusqu'à 12 mois pour les entreprises du secteur touristique

[3] Elles font référence à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 sur la norme IFRS 9 et le Covid-19, et la déclaration de l'ESMA sur les implications comptables de la crise Covid-19 sur le calcul des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 (du 25 mars 2020)

[4] Étant principalement exposé sur la France, le Groupe s'est référé aux publications mensuelles de la Banque de France, pour définir ses perspectives macro-économiques en complément de celles de l'OCDE.

Conformément aux recommandations des autorités, une provision complémentaire a été réalisée pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens).

Elle a été constituée conformément à une méthodologie Groupe définie au niveau national, qui tient compte des impacts liés aux confinements successifs. Elle a été sur-calculée sur la base des probabilités de défaut à terminaison, les expositions saines sur secteurs vulnérables ayant été intégralement transférées en stage 2.

Son impact au 31 décembre 2020 est estimé à 10,2 millions d'euros.

Au total, les impacts sur le coût du risque représentent 26,5 millions d'euros.

Le Groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque. Une augmentation de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 2,4 millions d'euros, soit 2,16 % des pertes attendues.

Dans le cadre de l'évaluation des écarts d'acquisition du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, une revue de la valorisation a été opérée au 31 décembre 2020, selon les méthodes propres à chaque unité génératrice de trésorerie. Sur les pôles Gestion pour compte de Tiers et Assurances, cet exercice a permis de confirmer l'absence de besoin de dépréciation (cf. respectivement note 16 et note 13).

Enfin, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe dispose d'une solidité financière qui lui permet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

6.6.11 Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – adossement à la BFCM selon les conditions du TLTRO III

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a souscrit, auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, des emprunts dont les conditions financières sont adossées au TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept nouvelles tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes.

Le montant de TLTRO III auquel la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (et en conséquence le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe) peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Il est égal au taux de dépôts des liquidités auprès de la BCE (taux « DFR »), si le volume de prêts entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 mars 2021 est au moins stable. Si tel n'est pas le cas, le taux d'intérêt TLTRO III sera compris entre le taux des emprunts de liquidité auprès de la BCE (taux « MRO ») et le taux de dépôts des liquidités auprès de la BCE (taux « DFR ») sous condition d'un volume de prêts sur la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021 stable ou en augmentation. Sinon, il sera égal au taux « MRO ».

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies à deux reprises par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises.

La capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 50 % des encours éligibles (contre 30 % auparavant) et le délai d'exercice de l'option de remboursement sur chaque opération a été raccourci à 12 mois.

Le taux d'intérêt TLTRO III a été réduit de 50bp (i.e. surbonification) sur la période de juin 2020 à juin 2021.

Le taux d'intérêt effectif de ces opérations est calculé à partir du taux de refinancement obtenu par la BFCM, qui agit pour le compte du Groupe TLTRO, composé de plusieurs fédérations du Crédit Mutuel. Compte tenu de la croissance des encours à fin 2020, le Groupe est confiant quant à l'atteinte des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur la période du 1^{er} mars 2020 au 31 mars 2021.

S'agissant d'un taux de rémunération révisable, le taux d'intérêt effectif appliqué est déterminé pour chaque période de référence et varie d'une période à l'autre. Il tient ainsi compte de la surbonification de 0,50 % sur les 12 mois concernés par celle-ci.

II. MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

6.6.12 Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- des entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Ces entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11 ;
- des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

6.6.13 Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation pratiquée est différente selon que l'entité consolidante exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable sur l'entreprise détenue.

Ainsi, et selon le type de contrôle, la méthode de consolidation peut être :

- l'intégration globale : cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Les OPCVM et SCPI consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en Unités de Comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « *Autres passifs* » ;

- la mise en équivalence : elle consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

6.6.14 Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe CMNE au 31 décembre 2020 est détaillé dans les tableaux suivants qui indiquent la contribution de chaque entité au résultat du Groupe.

	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage	
			Contrôle	Intérêt
Pôle Bancassurance				
Pôle Bancassurance France				
Caisses de Crédit Mutuel + Caisse Fédérale du CMNE + Fédération du CMNE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Bail Actea - 4 place Richebé - 59800 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
CMNE Grand Paris - 4 place Richebé 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
FCP Richebé Gestion - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	0,00	0,00
Foncière et Immobilière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
GIE CMN Prestations - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Immobilière BCL Lille - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	55,00	55,00
Immobilière du CMN (+ cumul SCI) - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Bail Actea Immobilier - 4 place Richebé - 59800 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Nord Europe Partenariat - 2 rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 MONT-ST-AIGNAN	FRANCE	12/19	99,65	99,65
SFINE Propriété à Vie - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
SFINE Bureaux - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
La Française Global Investments - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
SPV Jarna - 9B Boulevard Prince Henri - 1724 LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	12/19	100,00	100,00
THEIA Viager - 455, promenade des Anglais - 06299 NICE	FRANCE	12/19	0,00	0,00
Total Bancassurance France				
Pôle Bancassurance Belgique				
CMNE Belgium - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	BELGIQUE	12/19	0,00	0,00
BKCP Immo IT SCRL - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	BELGIQUE	12/19	97,25	97,25
Beobank Belgique - Boulevard Général Jacques, 263G - 1050 BRUXELLES	BELGIQUE	12/19	100,00	100,00
Total Bancassurance Belgique				
Pôle Assurances				
GACM - 34, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67906 STRASBOURG	FRANCE	12/19	10,22	10,22
TOTAL ASSURANCES				
TOTAL BANCASSURANCE				

(1) MEE : Mise En Équivalence ; IG : Intégration Globale

Contribution au résultat <i>[en K€]</i>	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat <i>[en K€]</i>	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			Contrôle	Intérêt		
- 3 210	Mère	12/20	100,00	100,00	20 825	Mère
6 231	IG	12/20	100,00	100,00	4 747	IG
- 3	IG	12/20	100,00	100,00	- 3	IG
- 1 890	NC					
- 40	IG	12/20	100,00	100,00	- 24	IG
0	IG	12/20	100,00	100,00	0	IG
104	IG	12/20	55,00	55,00	564	IG
3 320	IG	12/20	100,00	100,00	1 717	IG
4 169	IG	12/20	100,00	100,00	2 647	IG
- 235	IG	12/20	99,67	99,67	- 624	IG
- 283	IG	12/20	100,00	100,00	- 294	IG
- 51	IG	12/20	100,00	100,00	- 164	IG
- 2 110	IG					
2	IG					
- 191	NC					
5 813					29 391	
167	NC					
599	IG	12/20	97,25	97,25	616	IG
8 436	IG	12/20	100,00	100,00	11 135	IG
9 202					11 751	
86 114	MEE	12/20	10,22	10,22	51 017	MEE
86 114					51 017	
101 129					92 159	

	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage	
			Contrôle	Intérêt
Pôle Gestion pour Comptes de Tiers				
Groupe La Française - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
2A - 5 boulevard de la Madeleine - 75008 PARIS	FRANCE	12/19	31,15	31,15
Alger Management Ltd - 50 Broadway - LONDON	ROYAUME-UNI	12/19	0,00	0,00
Augur PM - Mainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE	12/19	100,00	100,00
CD Partenaires - 16 place de la Madeleine - 75008 PARIS	FRANCE	12/19	0,00	0,00
FCT LFP Créances Immobilières - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	27,09	27,09
Groupe Cholet-Dupont - 16 place de la Madeleine - 75008 PARIS	FRANCE	12/19	33,73	33,73
Inflection Point by La Française - 125 Old Broad Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/19	100,00	100,00
JKC Capital Management Ltd - 34-37 Connaught Road Central - HONG-KONG SAR	HONG-KONG	12/19	50,00	50,00
La Française AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
La Française AM Finance Services - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
La Française AM Iberia - C/Joaquin Costa 26 - 28002 MADRID	ESPAGNE	12/19	66,00	66,00
La Française AM International - 4A rue Henri Schnadt - 2530 LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	12/19	100,00	100,00
La Française Forum Securities Limited - 1700 E Putnam Ave, Old Greenwich, CT 06870 - 1366, Delaware - USA	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	12/19	100,00	100,00
La Française Global Real Estate Investment Management Limited - 12 Berkeley Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/19	100,00	100,00
La Française Investment Solutions - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	56,04	47,57
La Française Real Estate Managers - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	95,96	95,96
La Française Real Estate Partners - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	95,96
LF Real Estate Partners International Limited - 16 Berkeley Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/19	100,00	95,96
La Française Group UK Finance Limited - 16 Berkeley Street - LONDON	ROYAUME-UNI			
La Française Group UK Limited - 16 Berkeley Street - LONDON	ROYAUME-UNI			
LFP Multi Alpha - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
New Alpha Asset Management - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	49,10	49,10
Newtown Square - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Nouvelles EXPertises et Talents AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Siparex XAnge Venture - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	26,50	26,50
Tages Capital LLP - 39 St James' Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/19	19,00	19,00
Union Générale des Placements - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/19	63,33	30,13
Veritas Institutional GmbH - Messberg 4 - 20095 HAMBURG	ALLEMAGNE	12/19	100,00	100,00
La Française AM GmbH - Mainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE	12/19	100,00	100,00
Veritas Management GmbH - Mainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE	12/19	100,00	100,00
Veritas Portfolio GmbH KG - Mainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE	12/19	100,00	100,00
TOTAL GESTION POUR COMPTES DE TIERS				
Pôle Services et Activités diverses				
Actéa Environnement - 5/7 rue Frédéric Degeorge - 62000 ARRAS	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Euro-Information - 34 Rue du Wacken - 67000 STRASBOURG	FRANCE	12/19	10,15	10,15
Financière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Finimad (Marchand de biens)	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Nord Europe Participations et Investissements - 4 Place Richebé 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00
SCI Centre Gare	FRANCE	12/19	100,00	100,00
Transactimmo - 1 Rue Arnould de Vuez - 59000 LILLE	FRANCE	12/19	100,00	100,00

[1] MEE : Mise En Équivalence

IG : Intégration Globale

TOTAL GROUPE

Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (en K€)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			Contrôle	Intérêt		
- 15 500	IG	12/20	100,00	100,00	1 209	IG
747	MEE	12/20	39,67	39,67	78	MEE
8	NC					
- 420	IG	12/20	100,00	100,00	- 2 032	IG
110	NC					
0	MEE					
2 907	MEE	12/20	33,73	33,73	1 855	MEE
- 461	IG	12/20	100,00	100,00	116	IG
- 867	MEE	12/20	50,00	50,00	- 1 463	MEE
1 067	IG	12/20	100,00	100,00	1 577	IG
21 580	IG	12/20	100,00	100,00	723	IG
566	IG	12/20	100,00	100,00	74	IG
- 1 725	IG					
- 4 423	IG	12/20	100,00	100,00	534	IG
- 6	IG	12/20	100,00	100,00	0	IG
11 891	IG	12/20	0,00	0,00	1 503	NC
13 600	IG	12/20	96,18	96,18	23 174	IG
6 834	IG					
3 211	IG	12/20	100,00	96,18	- 115	IG
		12/20	100,00	96,18	- 1 820	IG
		12/20	100,00	96,18	2 284	IG
1 238	IG	12/20	100,00	100,00	- 3 676	IG
704	IG	12/20	48,32	48,32	1 070	IG
- 1 098	IG	12/20	100,00	100,00	- 1 480	IG
862	IG					
725	MEE	12/20	26,50	26,50	432	MEE
0	MEE					
1 863	IG	12/20	0,00	0,00	190	NC
- 2	IG	12/20	100,00	100,00	- 1 319	IG
0	IG	12/20	100,00	100,00	- 3	IG
1	IG	12/20	100,00	100,00	1	IG
1 104	IG	12/20	0,00	0,00	- 34	NC
44 516					22 878	
- 10	IG	12/20	100,00	100,00	- 6	IG
13 565	MEE	12/20	10,15	10,15	46 765	MEE
- 12	IG	12/20	0,00	0,00	0	IG
- 26	IG	12/20	0,00	0,00	0	IG
- 943	IG	12/20	100,00	100,00	- 351	IG
4 119	IG	12/20	100,00	100,00	1 634	IG
- 58	IG	12/20	100,00	100,00	54	IG
16 635					48 096	
162 280			TOTAL GROUPE		163 133	

LISTE DES SCI CONSOLIDÉES

	Pays	Date d'arrêté	Pourcentage		Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Méthode d'intégration ⁽¹⁾
			Contrôle	Intérêt			Contrôle	Intérêt	
SCI CMN	FRANCE	12/19	100,00	100,00	IG	12/20	100,00	100,00	IG
SCI CMN 1	FRANCE	12/19	100,00	100,00	IG	12/20	100,00	100,00	IG
SCI CMN 2	FRANCE	12/19	100,00	100,00	IG	12/20	100,00	100,00	IG
SCI CMN 3	FRANCE	12/19	100,00	100,00	IG	12/20	100,00	100,00	IG
SCI CMN Location	FRANCE	12/19	100,00	100,00	IG	12/20	100,00	100,00	IG
SCI RICHEBE INKERMAN	FRANCE	12/19	100,00	100,00	IG	12/20	100,00	100,00	IG

(1) IG : Intégration Globale

ENTITÉS CONSOLIDÉES PAR CONSOLIDATION SIMPLIFIÉE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 10

	Pays	31/12/19		31/12/20	
		% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés (en K€)	% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés (en K€)
FERI IV	FRANCE	57,50 %	4 410	57,50 %	3 416
FORUM GLB INVEST SCS	LUXEMBOURG	36,90 %	2 915	36,90 %	2 915
Newalpha Opportunités Entrepreneurs – Part I	FRANCE	50,54 %	10 783		
NEXT INVEST	FRANCE	50,00 %	2 700		
BELGIAN CREDIT OPPORTUNITIES	BELGIQUE	54,04 %	17 142		
FCP Perspective – Part C	FRANCE	79,23 %	4 411	65,43 %	6 396
EQUITY DEFENDER	LUXEMBOURG			44,68 %	12 889
TOTAL CONSOLIDATION SIMPLIFIÉE			42 360		25 615

POUR MÉMOIRE : MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE AU COURS DE LA PÉRIODE

	Nom de l'entreprise
Entrées	
Acquisition	
Création	
Fusion	
Entités précédemment détenues	La Française Group UK Finance Limited - 16 Berkeley Street – LONDON La Française Group UK Limited - 16 Berkeley Street – LONDON
Sorties	
Cession	Tages Capital LLP La Française Investment Solutions Union Générale des Placements
Liquidation	FCT LFP Créances Immobilières Veritas Portfolio GmbH & Co.
Dissolution	
Déconsolidation	SPV Jarna
TUP ou fusion	
Changement de dénomination	
Fusions	
Au sein du pôle Bancassurance France	La Française Global Investment, fusionnée avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe Financière Nord Europe, fusionnée avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe La Française AM International, fusionnée avec La Française AM Finance Services
Au sein du pôle Gestion pour comptes de tiers	Nouvelles Expertises et Talents AM, fusionnée avec Groupe La Française La Française Real Estate Partners, fusionnée avec La Française Real Estate Managers Absorption de Veritas Portfolio Management GmbH par Augur PM Beteiligungs GmbH
Au sein du pôle Services et activités diverses	Finimad, a fait l'objet d'une TUP avec Nord Europe Participations et Investissements.

6.6.15 Principes de consolidation

6.6.15.1 Retraitements et éliminations

Les opérations réciproques significatives sont éliminées entre entités consolidées par intégration globale. Sont considérés comme significatifs les montants supérieurs à 2 000 milliers d'euros en charges et produits et 10 000 milliers d'euros en ce qui concerne le bilan et les engagements. Il est à souligner que, lorsque des titres émis par une entité consolidée sont détenus par les compagnies d'assurance du Groupe en tant que placements représentatifs de contrats libellés en Unités de Comptes, ils ne sont pas éliminés ; ceci permet de matérialiser l'adossement actif - passif de ce type de contrats d'assurance vie.

Les résultats de cessions internes font également l'objet d'élimination.

D'une manière générale, les principes comptables du Groupe sont appliqués dans l'ensemble des entités consolidées.

6.6.15.2 Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe sont établis en euros. Tous les éléments d'actif ou de passif, monétaires et non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres dans le compte « *Réserves de conversion* ». Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion en résultat sont inscrites directement dans le compte « *Réserves de conversion* ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

6.6.15.3 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5), qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés dans le résultat de la période.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « *Variations de valeur des écarts d'acquisition* ».

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Les révisions ultérieures de ces écarts sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IFRS 9 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IFRS 9. Dans le cas des instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement jusqu'au règlement.

Dans le cas d'une variation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition ou de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition ou cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation afin de s'assurer qu'ils ne subissent pas de dépréciation durable. Ces variations de valeur s'apprécient au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent aux pôles d'activité du Groupe. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. La valeur recouvrable de l'UGT, déterminée dans le cadre de ces tests, est définie comme étant sa valeur de marché. La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'UGT dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par la juste valeur des entités composant l'UGT appréciée au regard des formules des pactes d'actionnaires ou par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples. Le cas échéant, la valeur recouvrable peut aussi être basée sur la valeur d'utilité. Celle-ci repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables de ces UGT et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

6.6.16 Établissement du tableau de flux de trésorerie

La présentation retenue utilise la méthode indirecte. Le résultat, pour la détermination des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles, est ajusté pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie et des éléments pour lesquels l'effet de la trésorerie consiste en flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis d'après leurs caractéristiques intrinsèques que sont la disponibilité immédiate ou la conversion à très court terme en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

La trésorerie comprend les fonds en caisse ainsi que les dépôts et emprunts auprès de la Banque Centrale.

Les équivalents de trésorerie sont composés des prêts et emprunts à vue ou au jour le jour, contractés avec des établissements de crédit.

Les différents flux de trésorerie relatifs à un exercice sont classés, d'après la logique d'intention, en activités opérationnelles, d'investissement et de financement, sachant qu'une opération unique peut inclure des flux classés dans des activités différentes.

Les flux de trésorerie opérationnels sont ceux issus des activités d'exploitation qui contribuent à la formation de l'essentiel du résultat, y compris les activités de marché pour compte propre. Figurent à ce titre parmi les activités opérationnelles, les flux de trésorerie liés aux titres en juste valeur par résultat ainsi que les titres à revenu variable, constitutifs de placements à court terme ou relatifs aux activités de portefeuille, et les titres à revenu fixe disponibles à la vente.

Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers incluent les variations des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat pour la variation de leur juste valeur.

Par défaut, les flux de trésorerie qui ne répondent pas aux définitions d'investissement ou de financement sont classés sous cette activité.

Les activités d'investissement sont définies comme l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et des autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie ou dans les activités opérationnelles. Y figurent notamment les titres de participation et les autres titres à revenu variable détenus à long terme qui ne sont pas liés aux activités de portefeuille ainsi que les titres à revenu fixe détenus jusqu'à maturité.

Les flux liés aux activités de financement comprennent les mouvements sur capital et les mouvements liés aux émissions ou remboursements d'emprunts ou de dettes subordonnées. Par option, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables sont classés avec les activités opérationnelles.

N'étant pas constitutifs de ressources affectées aux activités qui les génèrent, les revenus (intérêts et dividendes) provenant des activités d'investissement ainsi que les intérêts liés aux activités de financement sont rattachés aux activités opérationnelles. Les produits de cessions restent, quant à eux, rattachés à l'activité à laquelle ils se rapportent pour leur montant avant impôt.

III. PRINCIPES COMPTABLES

6.6.17 Instruments financiers selon IFRS 9

6.6.17.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

Prêts, créances ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- *au coût amorti*, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- *en juste valeur par capitaux propres*, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- *en juste valeur par résultat*, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou

- le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI^[1] des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

[1] SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts.

L'indemnité de remboursement anticipé^[1] est considérée comme raisonnable si, par exemple :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif, ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. À cet effet, le Groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les actifs financiers sont considérés comme non-basiques et sont enregistrés en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle [cas exceptionnel].

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- les fréquence, calendrier et volume des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;

- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (notamment liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % pour une maturité moyenne de 8 ans (le Groupe ne cède pas ses crédits).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers, sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers, et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du Groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédit, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues, dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

[1] Le Groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation.

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés, lors de leur entrée au bilan, à leur juste valeur ainsi que lors des arrêts ultérieurs et, ce, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les actifs classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le Groupe a revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « *produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture* ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession. Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat [cf. ci-avant].

6.6.17.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- Les passifs encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- Les passifs financiers non dérivés que le Groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Les variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, sont constatées en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.

Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

6.6.17.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du CMNE, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

6.6.17.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat* ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat* » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « *Plus ou moins-values latentes ou différées* » lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

6.6.17.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à la norme IFRS 7 révisée.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe traite des instruments dérivés simples (swaps, options « vanille »...), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

6.6.17.6 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie (CVA) présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre (DVA) présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

S'agissant des principes retenus pour la partie relative au calcul des DVA et CVA, il est considéré que :

- les opérations internes au groupe ne sont pas concernées du fait des règles de solidarité qui s'appliquent au sein du Groupe CM CIC ;
- les calculs effectués ont permis d'établir que l'impact des opérations collatéralisées (exclusivement interbancaires) n'est pas ou peu significatif, selon les règles de calcul utilisées.

De ce fait, aucune DVA/CVA n'est enregistrée à cet arrêté.

6.6.17.7 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Comptabilité de couverture

Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la microcouverture ou plus largement par le biais de la macrocouverture.

La microcouverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macrocouverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La microcouverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, qui visent généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Le CMNE a recours à la couverture de flux de trésorerie notamment pour le TSS émis en 2004 ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la Direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés :

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat* » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un instrument de dette classé en « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Celle-ci peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macrocouverture

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission Européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macrocouverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (carve-out) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de surcouverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macrocouverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « *Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas ; ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

6.6.17.8 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser leur titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

6.6.17.9 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

6.6.17.10 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ».

Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historiques de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières.

Ces encours sont répartis en trois catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir), dès l'entrée au bilan des actifs financiers et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument), dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés.

L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarii ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs :

- au niveau national, le GT Bâle III approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux ;
- au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (low default portfolio, portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités locales, souverains, financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (high default portfolio, portefeuilles qui présentent un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : corporate de masse, retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du Groupe. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes est noté par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le Groupe reclasse immédiatement en statut 1 toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent-bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent-bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau Groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarii parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte

de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros Retail, 500 euros Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel a déployé la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- étape 1 – Elle a consisté à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution a constitué un changement d'estimation, dont l'impact non significatif a été comptabilisé en résultat en 2019.

Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « Provisions », pour les engagements de financement et de garantie. Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

6.6.17.11 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu, ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, mark-to-model.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent notamment de prendre en compte des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

6.6.18 Activités d'assurance

Les pôles assurance du Groupe relevant de la directive Conglomerat bénéficient, jusqu'en 2023, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par les amendements à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le Groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02 qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « *Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques* », et, au passif, dans la ligne « *Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance* », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placement. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « *Produits nets des activités d'assurance* ». Les autres actifs/passifs et

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le Groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomerat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les deux secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance, émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

6.6.19 Instruments non financiers

6.6.19.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir, ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêts, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette (cf. note « Immobilisations dont le Groupe est locataire »).

6.6.19.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;

- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

6.6.19.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « Charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels qui est enregistrée en « Gains ou pertes latents ou différés », au sein des capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux d'émission des entreprises notées AA en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories cadre/non cadre ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Indemnités de fin de carrière

Les droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite sont calculés en fonction du temps de présence et de la rémunération brute du salarié conformément à la convention collective applicable au Groupe.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « Gains ou pertes latents ou différés », enregistrés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme les médailles du travail.

L'engagement du Groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurance. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

6.6.19.4 Paiements fondés sur base d'actions

Les paiements sur base d'actions concernent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par remise d'actions ou réglés en numéraire, le montant dépendant de l'évolution de la valeur des actions.

La charge supportée par le Groupe est évaluée sur la base de la juste valeur à la date de notification des options d'achat ou de souscription d'actions attribuées par certaines filiales. La charge globale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options qui seront émises au terme de la période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

La charge est constatée en frais de personnel dès la notification et fait l'objet d'un étalement sur la période d'acquisition des droits, sans attendre, le cas échéant, que les conditions nécessaires à l'attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Dans le cas des plans dénoués par remise d'actions, la contrepartie de la charge figure en augmentation des capitaux propres.

Pour les plans dénoués en numéraire, la contrepartie est enregistrée en dette. Ce passif fait l'objet d'une réévaluation jusqu'à son extinction, en fonction de la juste valeur de l'action. L'ajustement de valeur se fait également en frais de personnel.

6.6.19.5 Immobilisations et amortissements

Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « *Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation* » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « *Charges des autres activités* » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles

- Constructions – gros œuvre structure : 10-30 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-25 ans ;
- Agencements et installations : 5-15 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans ;
- Matériel de sécurité : 3-10 ans ;
- Matériel roulant : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-3 ans.

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « *Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation* » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « *Charges des autres activités* » (pour les dotations) et « *Produits des autres activités* » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « *Gains ou pertes nets sur autres actifs* ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « *Produits des autres activités* » ou « *Charges des autres activités* ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants.

Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le Groupe active principalement ses contrats immobiliers, à l'exception de ceux comportant une clause de tacite reconduction effective (compte tenu du préavis de 6 mois pour la résiliation). Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 000 euros). Le Groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplafonnement des loyers après cette période ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du Groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le Groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

6.6.19.6 Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

6.6.19.7 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Les retraitements liés à l'application des normes IFRS font donc également l'objet de calcul d'impôts différés.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable au cours des exercices suivants.

Les actifs d'impôts différés ne sont retenus que lorsque leur récupération est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés directement dans ces rubriques.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le Groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

6.6.19.8 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

6.6.19.9 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable doit intervenir dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « *Actifs non courants destinés à être cédés* » et « *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « *Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées* ».

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

Sommaire détaillé des notes

NOTES RELATIVES AU BILAN					
NOTE 1	Caisse, Banques Centrales	204	NOTE 13	Participations dans les entreprises mises en équivalence	221
NOTE 2	Actifs financiers au coût amorti	204	NOTE 13 a	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	221
NOTE 2 a	Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	204	NOTE 13 b	Données des principales entreprises mises en équivalence	222
NOTE 2 b	Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	205	NOTE 14	Immubles de placement	222
NOTE 2 c	Titres au coût amorti	205	NOTE 15	Immobilisations corporelles et incorporelles	223
NOTE 2 d	Concentration du risque de crédit par agents économiques	206	NOTE 15 a	Immobilisations corporelles	223
NOTE 2 e	Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de probabilité de défaut	206	NOTE 15 b	Immobilisations incorporelles	223
NOTE 3	Passifs financiers au coût amorti	207	NOTE 16	Écarts d'acquisition	224
NOTE 3 a	Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit	207	NOTE 17	Provisions et passifs éventuels	225
NOTE 3 b	Dettes envers la clientèle au coût amorti	207	NOTE 17 a	Provisions	225
NOTE 3 c	Dettes représentées par un titre au coût amorti	207	NOTE 17 b	Passifs éventuels	228
NOTE 3 d	Dettes subordonnées au coût amorti	207	NOTE 18	Réserves liées au capital et réserves	228
NOTE 4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	208	NOTE 18 a	Capitaux propres part du Groupe (hors résultat et gains et pertes latents)	228
NOTE 4 a	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits	208	NOTE 18 b	Gains ou pertes latents ou différés part du Groupe	228
NOTE 4 b	Liste des principales participations non consolidées	208	NOTE 18 c	Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs	228
NOTE 5	Valeurs brutes et cadrage des dépréciations	209	NOTE 19	Engagements donnés et reçus	229
NOTE 5 a	Valeurs brutes soumises à dépréciation	209	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT		
NOTE 5 b	Cadrage des dépréciations	210	NOTE 20	Intérêts et produits/charges assimilés	230
NOTE 5 c	Concentration du risque de crédit sur les secteurs sensibles	212	NOTE 21	Commissions	230
NOTE 6	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	212	NOTE 22	Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	230
NOTE 6 a	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	212	NOTE 23	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	231
NOTE 6 b	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	213	NOTE 24	Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti	231
NOTE 6 c	Analyse des instruments dérivés de transaction	213	NOTE 25	Produits nets des activités d'assurance	231
NOTE 7	Couverture	214	NOTE 26	Produits et charges des autres activités	231
NOTE 7 a	Instruments dérivés de couverture	214	NOTE 27	Frais généraux	231
NOTE 7 b	Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	215	NOTE 27 a	Charges de personnel	231
NOTE 7 c	Éléments microcouverts en juste valeur	215	NOTE 27 b	Autres charges d'exploitation	232
NOTE 8	Actifs et passifs relatifs aux activités d'assurance (IAS 39)	215	NOTE 27 c	Dotations/reprises sur amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	233
NOTE 9	Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	216	NOTE 28	Coût du risque	233
NOTE 10	Compensation des actifs et passifs financiers	218	NOTE 29	Gains ou pertes sur autres actifs	234
NOTE 11	Impôts	219	NOTE 30	Variations de valeur des écarts d'acquisition	234
NOTE 11 a	Impôts courants	219	NOTE 31	Impôt sur les bénéfices	235
NOTE 11 b	Impôts différés	219	NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		
NOTE 12	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	219	NOTE 32	Recyclage des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres	236
NOTE 12 a	Comptes de régularisation et actifs divers	219	NOTE 33	Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres	236
NOTE 12 b	Comptes de régularisation et passifs divers	220			
NOTE 12 c	Actifs et passifs destinés à être cédés	220			
NOTE 12 d	Obligations locatives par durée résiduelle	220			

(Les notes sont présentées en milliers d'euros)

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 1 Caisse, Banques Centrales

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Caisse, Banques centrales – actif				
Banques centrales	959 203	996 493	- 37 290	- 4 %
<i>dont réserves obligatoires</i>	60 598	158 827	- 98 229	- 62 %
Caisse	99 459	82 249	17 210	21 %
TOTAL	1 058 662	1 078 742	- 20 080	- 2 %

NOTE 2 Actifs financiers au coût amorti

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 935 598	2 922 805	1 012 793	35 %
Prêts et créances sur la clientèle	18 095 164	17 373 111	722 053	4 %
Titres au coût amorti	43 597	150 442	- 106 845	- 71 %
TOTAL	22 074 359	20 446 358	1 628 001	8 %

2 a Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Créances saines (S1/S2)	3 918 388	2 900 288	1 018 100	35 %
• Comptes réseau Crédit Mutuel ^[1]	3 679 057	2 339 962	1 339 095	57 %
• Autres comptes ordinaires	64 584	101 874	- 37 290	- 37 %
• Prêts	28 523	31 155	- 2 632	- 8 %
• Autres créances	146 224	226 211	- 79 987	- 35 %
• Pensions	0	201 086	- 201 086	- 100 %
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0	0	
Créances rattachées	17 211	22 518	- 5 307	- 24 %
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 1	- 1	0	0 %
TOTAL	3 935 598	2 922 805	1 012 793	35 %

[1] Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A) et, depuis 2020, la centralisation auprès de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel des liquidités placées à la Banque Centrale pour le pôle Bancassurance France.

2 b Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Créances saines (S1/S2)	16 189 510	15 540 031	649 479	4 %
• Créances commerciales	3 366	4 243	- 877	- 21 %
• Autres concours à la clientèle	16 160 416	15 508 317	652 099	4 %
• crédits à l'habitat	9 590 710	8 998 928	591 782	7 %
• autres concours et créances diverses ⁽¹⁾	6 569 706	6 509 389	60 317	1 %
• Créances rattachées	25 728	27 471	- 1 743	- 6 %
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	874 784	873 579	1 205	0 %
Créances brutes	17 064 294	16 413 610	650 684	4 %
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 96 280	- 83 936	- 12 344	15 %
Autres dépréciations (S3)	- 470 894	- 488 789	17 895	- 4 %
SOUS-TOTAL I	16 497 120	15 840 885	656 235	4 %
Location financement (investissement net)	1 580 606	1 498 919	81 687	5 %
• Mobilier	1 269 254	1 173 500	95 754	8 %
• Immobilier	311 352	325 419	- 14 067	- 4 %
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	41 773	53 513	- 11 740	- 22 %
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 12 157	- 8 629	- 3 528	41 %
Autres dépréciations (S3)	- 12 178	- 11 577	- 601	5 %
SOUS-TOTAL II	1 598 044	1 532 226	65 818	4 %
TOTAL	18 095 164	17 373 111	722 053	4 %
<i>Dont prêts subordonnés ⁽²⁾</i>	<i>150 000</i>	<i>150 000</i>	<i>0</i>	<i>0 %</i>

(1) Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (3 882 milliers d'euros) et Fonds de garantie des dépôts (10 886 milliers d'euros).

(2) Prêt subordonné octroyé à ACM Vie

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/19	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/20
Valeur brute comptable	1 552 432	207 641	- 137 694	0	1 622 379
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 20 206	- 8 611	4 536	- 54	- 24 335
Valeur nette comptable	1 532 226	199 030	- 133 158	- 54	1 598 044

2 c Titres au coût amorti

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Titres	43 788	150 802	- 107 014	- 71 %
• Effets publics	0	0	0	
• Obligations et autres titres de dettes	43 788	150 802	- 107 014	- 71 %
• Cotés	0	0	0	
• Non cotés	43 788	150 802	- 107 014	- 71 %
• Créances rattachées	0	0	0	
TOTAL BRUT	43 788	150 802	- 107 014	- 71 %
<i>Dont actifs dépréciés (S3)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 191	- 360	169	- 47 %
Autres dépréciations (S3)	0	0	0	
TOTAL NET	43 597	150 442	- 106 845	- 71 %

2 d Concentration du risque de crédit par agents économiques

En lien avec la crise sanitaire Covid-19, est présentée ci-dessous la valeur brute par agents économiques :

	Valeur brute			
	Total	dont statut 1	dont statut 2	dont statut 3
Prêts et avances	22 437 850	20 113 131	1 408 162	916 557
Banques centrales	-	-	-	-
Administrations publiques	52 690	50 991	1 384	315
Établissements de crédit	3 750 645	3 749 991	17	637
Autres entreprises financières	268 872	263 763	2 539	2 570
Entreprises non financières	5 976 341	4 778 761	938 812	258 768
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	<i>5 584 283</i>	<i>4 474 518</i>	<i>873 817</i>	<i>235 948</i>
Ménages	12 389 302	11 269 625	465 410	654 267
Instruments de dettes	43 788	43 788	-	-
Banques centrales	-	-	-	-
Administrations publiques	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-
Autres entreprises financières	-	-	-	-
Entreprises non financières	43 788	43 788	-	-
Engagements hors bilan	2 897 317	2 820 606	67 770	8 941
Banques centrales	50 000	50 000	-	-
Administrations publiques	1 345	1 345	-	-
Établissements de crédit	231 015	212 883	13 207	4 925
Autres entreprises financières	39 295	39 137	142	16
Entreprises non financières	631 501	590 583	30 445	10 473
Ménages	2 377 659	2 325 705	43 888	8 066
TOTAL	25 378 955	22 977 525	1 475 932	925 498

2 e Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de probabilité de défaut

Par tranche de PD 12 mois IFRS 9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
<0.1	0	1 962 497	6 657	0	0
0.1-0.25	0	4 528 464	222	0	0
0.26-0.99	0	2 532 312	12 997	0	0
1 - 2.99	155	5 792 789	298 942	0	0
3 - 9.99	192	1 237 379	583 922	0	0
>=10	950	133 334	680 601	0	915 260
TOTAL	1 297	16 317 106	1 583 341	0	915 260

NOTE 3 Passifs financiers au coût amorti

3 a Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Banques centrales	0	0	0	
Dettes envers les établissements de crédit	863 371	1 071 094	- 207 723	- 19 %
Autres comptes ordinaires	34 937	32 605	2 332	7 %
Emprunts	754 579	262 106	492 473	188 %
Autres dettes	72 066	123 494	- 51 428	- 42 %
Pensions	0	651 014	- 651 014	- 100 %
Dettes rattachées	1 789	1 875	- 86	- 5 %

3 b Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Comptes d'épargne à régime spécial	13 401 349	12 714 026	687 323	5 %
• à vue	10 795 364	10 197 601	597 763	6 %
• à terme	2 605 985	2 516 425	89 560	4 %
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	2 572	4 418	- 1 846	- 42 %
Sous-total	13 403 921	12 718 444	685 477	5 %
Comptes à vue	6 875 724	5 578 110	1 297 614	23 %
Comptes et emprunts à terme	177 989	243 219	- 65 230	- 27 %
Pensions	0	0	0	
Dettes rattachées	2 592	2 683	- 91	- 3 %
Autres dettes	2 434	2 530	- 96	- 4 %
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0	0	
Sous-total	7 058 739	5 826 542	1 232 197	21 %
TOTAL	20 462 660	18 544 986	1 917 674	10 %

3 c Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Bons de caisse	28 144	31 273	- 3 129	- 10 %
TMI & TCN	1 284 039	1 801 958	- 517 919	- 29 %
Emprunts obligataires	712 149	784 367	- 72 218	- 9 %
Dettes rattachées	8 399	11 478	- 3 079	- 27 %
TOTAL	2 032 731	2 629 076	- 596 345	- 23 %

3 d Dettes subordonnées au coût amorti

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Dettes subordonnées	664 969	662 271	2 698	0 %
Dettes subordonnées à durée indéterminée	150 000	150 000	0	0 %
Dettes rattachées	6 984	7 050	- 66	- 1 %
TOTAL	821 953	819 321	2 632	0 %

CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>En millions d'euros</i>	Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Échéance
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée CFCMNE		2004	150 000	150 000	-
TSR Structurés CFCMNE (8 lignes)		2014	41 600	41 600	2024
TSR Structurés CFCMNE (2 lignes)		2014	175 000	175 000	2026
TSR Structurés CFCMNE (3 lignes)		2015	55 000	55 000	2025
TSR CFCMNE (1 ligne)		2015	40 000	40 000	2027
TSR Structuré CFCMNE (1 ligne)		2015	50 000	50 000	2030
TSR CFCMNE (1 ligne)		2016	300 000	300 000	2026
Autres				3 369	-
Dettes rattachées				6 984	-
TOTAL				821 953	

NOTE 4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

4 a Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Effets publics	423 003	428 953	- 5 950	- 1 %
Obligations et autres titres de dettes	1 394 001	2 100 351	- 706 350	- 34 %
• Cotés	1 167 889	1 603 179	- 435 290	- 27 %
• Non cotés	226 112	497 172	- 271 060	- 55 %
Créances rattachées	7 336	10 796	- 3 460	- 32 %
Sous-total brut titres de dettes	1 824 340	2 540 100	- 715 760	- 28 %
<i>Dont titres de dettes dépréciés (S3)</i>	0	0	0	
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 2 089	- 761	- 1 328	175 %
Autres dépréciations (S3)	0	0	0	
Sous-total net titres de dettes	1 822 251	2 539 339	- 717 088	- 28 %
Actions et autres instruments de capitaux propres	2 979	5 573	- 2 594	- 47 %
• Cotés	0	0	0	
• Non cotés	2 979	5 573	- 2 594	- 47 %
Titres immobilisés	44 617	40 215	4 402	11 %
• Titres de participations	10 182	12 028	- 1 846	- 15 %
• Autres titres détenus à long terme	13 878	8 937	4 941	55 %
• Parts dans les entreprises liées	20 557	19 250	1 307	7 %
Sous-total instruments de capitaux propres	47 596	45 788	1 808	4 %
TOTAL	1 869 847	2 585 127	- 715 280	- 28 %
<i>Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres</i>	18 896	26 766	- 7 870	- 29 %
<i>Dont titres de participation cotés.</i>	0	0	0	

4 b Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat	
CCCM Paris	Non coté	13,1 %	676 948	18 244 895	16 232	8 924

Données au 31/12/20

NOTE 5 Valeurs brutes et cadrage des dépréciations

5 a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/19	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Modification des flux ⁽¹⁾	Transfert ⁽²⁾	Autres	31/12/20
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	2 922 806	1 041 189	- 28 397	0	0	0	3 935 598
• aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 922 806	1 041 189	- 28 397	0	0	0	3 935 598
• aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	17 963 460	4 994 341	- 3 785 453	- 485 675	0	0	18 686 673
• aux pertes attendues à 12 mois (S1)	16 040 075	4 521 539	- 3 583 061	- 362 080	- 429 698	0	16 186 775
• aux pertes attendues à terminaison (S2)	996 293	442 379	- 129 499	- 156 555	430 723	0	1 583 341
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	925 927	29 602	- 72 223	32 979	- 1 025	0	915 260
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	1 165	821	- 670	- 19	0	0	1 297
Actifs financiers au coût amorti – titres	150 802	39 995	- 147 009	0	0	0	43 788
• soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	150 802	39 995	- 147 009	0	0	0	43 788
• soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	2 585 888	115 011	- 876 559	0	0	0	1 824 340
• aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 580 808	115 011	- 876 559	0	-14 920	0	1 804 340
• aux pertes attendues à terminaison (S2)	5 080	0	0	0	14 920	0	20 000
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	23 622 956	6 190 536	- 4 837 418	- 485 675	0	0	24 490 399

(1) Dont transfert de Buckets.

(2) Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation.

5 b Cadrage des dépréciations

	31/12/19	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31/12/20
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit	- 1	0	0	0	- 1
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle	- 590 349	- 154 962	153 361	441	- 591 509
Actifs financiers au coût amorti – titres	- 360	- 191	360	0	- 191
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	- 761	- 1 679	350	1	- 2 089
Actifs financier en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	- 591 471	- 156 832	154 071	442	- 593 790

IFRS 9

	31/12/19	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31/12/20
Prêts et créances Établissements de crédit	- 1	0	0	0	- 1
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1	0	0	0	- 1
● pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	- 590 349	- 154 962	153 361	441	- 591 509
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>- 62</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>- 62</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 50 374	- 23 257	22 123	0	- 51 508
● pertes attendues à terminaison (S2)	- 42 191	- 41 735	26 996	1	- 56 929
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 497 784	- 89 970	104 242	440	- 483 072
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	- 360	- 191	360	0	- 191
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 360	- 191	360	0	- 191
● pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	- 761	- 1 679	350	1	- 2 089
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 755	- 151	350	0	- 556
● pertes attendues à terminaison (S2)	- 6	- 1 528	0	1	- 1 533
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
● pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	- 591 471	- 156 832	154 071	442	- 593 790

(1) Dont transfert de Buckets.

	31/12/18	Dotaton	Reprise	Autres	31/12/19
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit	- 10	0	9	0	- 1
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle	- 601 540	- 100 719	136 148	- 24 238	- 590 349
Actifs financiers au coût amorti – titres	- 196	- 360	196	0	- 360
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	- 790	- 295	324	0	- 761
Actifs financier en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	- 602 536	- 101 374	136 677	- 24 238	- 591 471

IFRS 9

	31/12/18	Dotaton	Reprise	Autres	31/12/19
Prêts et créances Établissements de crédit	- 10	0	9	0	- 1
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 2	0	1	0	- 1
● pertes attendues à terminaison (S2)	- 8	0	8	0	0
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	- 601 540	- 100 719	136 148	- 24 238	- 590 349
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>- 62</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>- 62</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 47 191	- 24 688	21 036	469	- 50 374
● pertes attendues à terminaison (S2)	- 48 638	- 8 251	16 239	- 1 541	- 42 191
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 505 711	- 67 780	98 873	- 23 166	- 497 784
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	- 196	- 360	196	0	- 360
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 196	- 360	196	0	- 360
● pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	- 790	- 295	324	0	- 761
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	- 790	- 289	324	0	- 755
● pertes attendues à terminaison (S2)	0	- 6	0	0	- 6
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
● pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
● pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
● pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
● aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	- 602 536	- 101 374	136 677	- 24 238	- 591 471

5 c Concentration du risque de crédit sur les secteurs sensibles

	Encours bruts			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Secteurs d'activité							
Distribution spécialisée	15	60	15	0	-3	-8	79
Hôtels, restaurants	8	105	22	0	-4	-10	120
Industrie automobile	5	62	4	0	-1	-2	68
Location de véhicules	4	75	1	0	-1	0	78
Tourisme, jeux, loisirs ^[1]	2	39	2	0	-1	-1	41
Transport industriel	4	165	18	0	-2	-5	180
Transporteurs aériens	0	0	0	0	0	0	0
Industrie aéronautique ^[2]	0	4	0	0	0	0	4
Autres secteurs identifiés en Belgique	18	41	7	-1	-2	-3	61
TOTAL	56	553	68	-2	-15	-29	632

[1] Y compris « protocole sectoriel tourisme » non couvert au 30 juin 2020.

[2] Sous-traitants.

NOTE 6 Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

6 a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/20				31/12/19			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	943 826	943 826	0	309 684	800 348	1 110 032
Effets publics	0	0	0	0	0	309 684	15 972	325 656
Obligations et autres titres de dettes	0	0	943 401	943 401	0	0	783 118	783 118
• Cotés	0	0	429	429	0	0	674	674
• Non cotés	0	0	942 972	942 972	0	0	782 444	782 444
dont OPC	0	0	789 475	789 475	0	0	590 887	590 887
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0
• Cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
• Non cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Titres immobilisés			425	425			1 258	1 258
• Titres de participations			425	425			1 258	1 258
• Autres titres détenus à long terme			0	0			0	0
• Parts dans les entreprises liées			0	0			0	0
• Autres titres immobilisés			0	0			0	0
Instruments dérivés	100 261	0	0	100 261	158 357	0	0	158 357
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
dont pensions ^[1]	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	100 261	0	943 826	1 044 087	158 357	309 684	800 348	1 268 389

[1] L'exposition maximale au risque de crédit sur actifs classés en juste valeur par résultat sur option est nulle au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, celle-ci s'élevait à 310 millions d'euros et était relative au SPV Jarna.

6 b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	101 691	128 394	- 26 703	- 21 %
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	53 410	468 739	- 415 329	- 89 %
TOTAL	155 101	597 133	- 442 032	- 74 %

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont uniquement constitués de dérivés.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	31/12/20			31/12/19		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	53 410	50 000	3 410	468 739	529 990	- 61 251
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
TOTAL	53 410	50 000	3 410	468 739	529 990	- 61 251

6 c Analyse des instruments dérivés de transaction

	31/12/20			31/12/19		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instrument de taux</i>	2 406 307	100 261	101 482	2 710 675	158 204	128 394
Swaps	2 406 307	100 261	101 482	2 664 675	158 204	128 394
Autres contrats fermes	0	0	0	46 000	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
<i>Instrument de change</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Autres que taux et change</i>	13 990	0	209	18 825	153	0
Options et instruments conditionnels	13 990	0	209	18 825	153	0
TOTAL	2 420 297	100 261	101 691	2 729 500	158 357	128 394

NOTE 7 Couverture

7 a Instruments dérivés de couverture

	31/12/20			31/12/19		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge	3 233 100	2 708	37 549	3 781 650	8 367	45 898
Swaps	1 229 000	2 708	37 549	1 751 350	8 367	45 898
Autres contrats fermes	2 004 100	0	0	2 030 300	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	395 700	0	15 610	415 700	0	16 347
Swaps	395 700	0	15 610	415 700	0	16 347
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 628 800	2 708	53 159	4 197 350	8 367	62 245

L'inefficacité constatée en résultat impacte positivement les comptes (503 milliers d'euros comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », cf. note 22).

ÉCHÉANCIER DE LA VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/20
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de Fair Value Hedge	54 000	358 500	2 229 600	591 000	3 233 100
Swaps	24 000	238 000	964 000	3 000	1 229 000
Autres contrats fermes	30 000	120 500	1 265 600	588 000	2 004 100
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	95 700	0	300 000	395 700
Swaps	0	95 700	0	300 000	395 700
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
TOTAL	54 000	454 200	2 229 600	891 000	3 628 800

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/19
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de Fair Value Hedge	274 700	272 650	2 388 300	846 000	3 781 650
Swaps	274 700	232 650	1 171 000	73 000	1 751 350
Autres contrats fermes	0	40 000	1 217 300	773 000	2 030 300
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	115 700	300 000	415 700
Swaps	0	0	115 700	300 000	415 700
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
TOTAL	274 700	272 650	2 504 000	1 146 000	4 197 350

7 b Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31/12/20	31/12/19	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
• d'actifs financiers	63 224	50 543	12 681
• de passifs financiers	0	0	0

7 c Éléments microcouverts en juste valeur

ÉLÉMENTS COUVERTS À L'ACTIF

	31/12/20				31/12/19			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Actifs financiers à la JVCP	1 720 984	9 564	4 929	0	2 207 105	18 553	5 133	0
TOTAL	1 720 984	9 564	4 929	0	2 207 105	18 553	5 133	0

ÉLÉMENTS COUVERTS AU PASSIF

	31/12/20				31/12/19			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Dettes représentées par un titre	57 673	1 771	- 2 779	0	178 857	6 190	- 3 657	0
TOTAL	57 673	1 771	- 2 779	0	178 857	6 190	- 3 657	0

NOTE 8 Actifs et passifs relatifs aux activités d'assurance (IAS 39)

Les activités d'assurance figurent dans les postes relatifs à la mise en équivalence.

NOTE 9 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/20	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transferts* N1 => N2	Transferts* N2 => N1
Actifs financiers IFRS 9						
Juste valeur par capitaux propres	1 593 532	231 698	44 617	1 869 847	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	426 017	0	0	426 017	0	0
Obligations et autres titres de dettes	1 167 515	228 719	0	1 396 234	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	2 979	0	2 979	0	0
Participations et ATDLT	0	0	24 060	24 060	0	0
Parts entreprises liées	0	0	20 557	20 557	0	0
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	0	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientèle – JVCPR	0	0	0	0	0	0
Transaction/JVO/Autres	0	1 043 365	722	1 044 087	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	0	917 214	572	917 786	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	0	25 615	0	25 615	0	0
Participations et ATDLT – Autres JVPR	0	275	150	425	0	0
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	100 261	0	100 261	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	2 708	0	2 708	0	0
TOTAL	1 593 532	1 277 771	45 339	2 916 642	0	0
Passifs financiers IFRS 9						
Transaction/JVO	0	155 101	0	155 101	0	0
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	53 410	0	53 410	0	0
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	0	101 691	0	101 691	0	0
Dettes – Transaction	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	53 159	0	53 159	0	0
TOTAL	0	208 260	0	208 260	0	0

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

31/12/19	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	2 046 648	498 264	40 215	2 585 127
Effets publics et valeurs assimilées	431 958	0	0	431 958
Obligations et autres titres de dettes	1 614 690	492 691	0	2 107 381
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	5 573	0	5 573
Participations et ATDLT	0	0	20 965	20 965
Parts entreprises liées	0	0	19 250	19 250
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientèle – JVCPR	0	0	0	0
Transaction/JVO/Autres	345 688	921 034	1 667	1 268 389
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	309 684	0	0	309 684
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	15 972	0	0	15 972
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	20 032	762 386	700	783 118
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	0	0	0	0
Participations et ATDLT – Autres JVPR	0	291	967	1 258
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	158 357	0	158 357
Instruments dérivés de couverture	0	8 367	0	8 367
TOTAL	2 392 336	1 427 665	41 882	3 861 883
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction/JVO	0	597 133	0	597 133
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	468 739	0	468 739
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	0	128 394	0	128 394
Dettes – Transaction	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	62 245	0	62 245
TOTAL	0	659 378	0	659 378

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR – DÉTAIL DU NIVEAU 3

Instruments dérivés de couverture	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actifs financiers IFRS 9										
Juste valeur par capitaux propres	40 215	4 941	1 377	- 64	0	- 493	0	- 306	- 1 053	44 617
Participations et ATDLT	20 965	4 941	88	- 64	0	- 493	0	- 306	- 1 071	24 060
Parts entreprises liées	19 250	0	1 289	0	0	0	0	0	18	20 557
Transaction/JVO/Autres	1 667	0	0	0	- 100	0	- 845	0	0	722
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	700	0	0	0	0	0	- 128	0	0	572
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	967	0	0	0	- 100	0	- 717	0	0	150
TOTAL	41 882	4 941	1 377	- 64	- 100	- 493	- 845	- 306	- 1 053	45 339

NOTE 10 Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/20	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue [cash collateral]	
Actifs financiers							
Dérivés	147 438	- 44 469	102 969	- 50 788	0	- 52 181	0
Pensions	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	147 438	- 44 469	102 969	- 50 788	0	- 52 181	0

31/12/20	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée [cash collateral]	
Passifs financiers							
Dérivés	199 319	- 44 469	154 850	- 50 788	0	- 89 821	14 241
Pensions	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	199 319	- 44 469	154 850	- 50 788	0	- 89 821	14 241

31/12/19	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue [cash collateral]	
Actifs financiers							
Dérivés	197 406	- 30 682	166 724	- 84 142	0	- 111 536	- 28 954
Pensions	206 494	0	206 494	- 206 494	0	0	0
TOTAL	403 900	- 30 682	373 218	- 290 636	0	- 111 536	- 28 954

31/12/19	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée [cash collateral]	
Passifs financiers							
Dérivés	221 321	- 30 682	190 639	- 84 142	0	- 93 605	12 892
Pensions	651 014	0	651 014	- 206 422	- 444 592	0	0
TOTAL	872 335	- 30 682	841 653	- 290 564	- 444 592	- 93 605	12 892

NOTE 11 Impôts

11 a Impôts courants

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Actif (par résultat)	80 765	94 487	- 13 722	- 15 %
Passif (par résultat)	27 144	75 383	- 48 239	- 64 %

11 b Impôts différés

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Actif (par résultat)	43 757	48 495	- 4 738	- 10 %
Actif (par capitaux propres)	7 681	8 372	- 691	- 8 %
Passif (par résultat)	7 390	3 413	3 977	117 %
Passif (par capitaux propres)	7 891	11 026	- 3 135	- 28 %

RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR GRANDES CATÉGORIES

	31/12/20		31/12/19	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reportis fiscaux déficitaires	0	0	0	0
Différences temporaires sur				
• réévaluation des instruments financiers (hors assurance)		7 800	0	10 991
• autres gains/pertes latents ou différés	7 590		8 337	0
• provisions	45 850	- 3 552	45 411	- 17
• réserve latente de location financement		1 805	0	1 622
• résultats des sociétés transparentes			0	0
• autres décalages temporaires	- 2 093	9 137	3 084	1 808
Compensation	91	91	35	35
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	51 438	15 281	56 867	14 439

NOTE 12 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

12 a Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Comptes de régularisation actif				
Valeurs reçues à l'encaissement	5 475	9 239	- 3 764	- 41 %
Comptes d'ajustement sur devises	2	13	- 11	- 85 %
Produits à recevoir	20 323	22 318	- 1 995	- 9 %
Comptes de régularisation divers	158 219	188 434	- 30 215	- 16 %
Sous-total	184 019	220 004	- 35 985	- 16 %
Autres actifs				
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0	0	
Débiteurs divers	183 900	222 557	- 38 657	- 17 %
Stocks et assimilés	2 613	2 201	412	19 %
Autres emplois divers	733	5 689	- 4 956	- 87 %
Sous-total	187 246	230 447	- 43 201	- 19 %
TOTAL	371 265	450 451	- 79 186	- 18 %

12 b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Comptes de régularisation passif				
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	25	- 25	- 100 %
Comptes d'ajustement sur devises	1 246	0	1 246	
Charges à payer	85 163	107 034	- 21 871	- 20 %
Produits constatés d'avance	53 607	55 314	- 1 707	- 3 %
Comptes de régularisation divers	127 115	107 681	19 434	18 %
Sous-total	267 131	270 054	- 2 923	- 1 %
Autres passifs				
Obligations locatives – Immobilier	87 394	97 950	- 10 556	- 11 %
Obligations locatives – Autres	2 973	3 868	- 895	- 23 %
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0	0	
Versements restant à effectuer sur titres	89 184	146 726	- 57 542	- 39 %
Créditeurs divers	234 702	268 618	- 33 916	- 13 %
Sous-total	414 253	517 162	- 102 909	- 20 %
TOTAL	681 384	787 216	- 105 832	- 13 %

12 c Actifs et passifs destinés à être cédés

Le résultat des activités destinées à être cédées correspond essentiellement à la part de résultat attribuable au Groupe CMNE au titre du contrôle des entités LFIS et UGP jusqu'au 13 mars 2020.

Aucune donnée financière n'est matérialisée au bilan, les entités traitées selon la norme IFRS 5 au 31 décembre 2020 étant considérées comme des activités abandonnées et n'impactant à ce titre que le compte de résultat.

Ces entités sont La Française Forum Securities Limited et CMNE Grand Paris, et contribuent au résultat des activités destinées à être cédées à hauteur de 531 milliers d'euros.

12 d Obligations locatives par durée résiduelle

31/12/20	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	14 413	21 791	30 282	18 246	5 635	90 367
● Immobilier	13 478	20 105	29 930	18 246	5 635	87 394
● Autres	935	1 686	352	0	0	2 973

31/12/19	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	11 499	32 803	31 084	23 743	2 689	101 818
● Immobilier	11 277	30 452	29 789	23 743	2 689	97 950
● Autres	222	2 351	1 295	0	0	3 868

NOTE 13 Participations dans les entreprises mises en équivalence

13 a Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

31/12/20	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
GACM	France	10,22 %	1 023 556	51 017	0	n.c.
2A	France	39,67 %	2 870	78	0	n.c.
Groupe Cholet-Dupont	France	33,73 %	18 284	1 855	0	n.c.
JKC Capital Management Limited	Hong Kong	50,00 %	- 413	- 1 463	0	n.c.
Siparex XAnge Venture	France	26,50 %	2 591	432	504	n.c.
Euro Information SAS	France	10,15 %	196 108	46 765	315	n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur 2A) ⁽²⁾			4 185			n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd) ⁽²⁾			1 257			n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (écart d'acquisition sur GACM) ⁽²⁾			273 691			n.c.
TOTAL			1 522 129	98 683	819	

31/12/2019	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
GACM	France	10,22 %	960 490	86 114	192 264	n.c.
2A	France	31,15 %	1 408	747	0	n.c.
Alger Management LTD	Grande-Bretagne	0,00 %	0	8	0	n.c.
FCT LFP Créances Immobilières	France	27,09 %	237	0	0	n.c.
Groupe Cholet-Dupont	France	33,73 %	16 429	2 907	681	n.c.
JKC Capital Management Limited	Hong Kong	50,00 %	964	- 867	0	n.c.
Siparex Proximité Innovation	France	26,50 %	2 638	725	663	n.c.
TAGES Capital LLP	Grande-Bretagne	19,00 %	0	0	213	n.c.
Euro Information SAS	France	10,15 %	149 663	13 565	315	n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur 2A) ⁽²⁾			2 303			n.c.
Nouvelles expertises et talents AM (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd) ⁽²⁾			1 257			n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (écart d'acquisition sur GACM) ⁽²⁾			273 691			n.c.
TOTAL			1 409 080	103 199	194 136	

(1) En trésorerie et en actions.

(2) Conformément à IAS 28, les écarts d'acquisition constatés sur des entités sous influence notable sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

* NC : non cotée.

Dans le cadre du test de dépréciation de la valeur de mise en équivalence de GACM, le CMNE utilise la juste valeur de GACM calculée selon la méthode de l'Appraisal Value. Cette méthode, couramment utilisée pour la valorisation d'un groupe d'assurance, repose sur une approche actuarielle classique consistant à actualiser les profits futurs générés par le stock de contrats et par les futures affaires nouvelles.

Au 31 décembre 2020, la quote-part du CMNE dans la valorisation de GACM est estimée à 1 323 millions d'euros pour une valeur consolidée de 1 298 millions d'euros. En tenant compte d'une sensibilité aux taux de - 15bps ou d'une sensibilité aux actions à + 15bps, la valorisation de GACM serait comprise dans une fourchette de 1 293 millions d'euros à 1 360 millions d'euros.

13 b Données des principales entreprises mises en équivalence

31/12/20	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
GACM	126 933 363	1 360 444	757 031	508 130	1 657 640	10 485 662
2A	13 948	11 079	277	196	-	7 236
Groupe Cholet-Dupont	264 324	23 849	8 657	5 499	-	54 207
JKC Capital Management Limited	60 948	31 805	- 25 286	- 25 900	-	- 7 851
Siparex XAnge Venture	16 753	10 777	2 069	1 629	-	9 773
Euro Information SAS	2 044 892	1 452 018	189 122	451 098	-	1 829 356

31/12/19	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
GACM	125 068 381	1 723 248	1 125 620	860 402	1 478 886	9 828 159
2A	13 491	12 424	1 224	2 398	-	4 521
Alger Management LTD	-	2 195	14	14	-	-
FCT LFP Créances Immobilières	35 184	380	-	-	-	875
Groupe Cholet-Dupont	303 107	28 368	11 940	8 618	-	48 708
JKC Capital Management Limited	32 767	16 523	- 15 216	- 15 216	-	16 869
Siparex Proximité Innovation	16 841	13 591	3 049	2 737	-	9 951
TAGES Capital LLP	8 916	9 795	1	1	-	2 501
Euro Information SAS	1 658 901	1 393 687	184 028	135 190	-	1 437 162

NOTE 14 Immeubles de placement

	31/12/19	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/20
Coût historique	222 921	31 360	- 1 630	0	252 651
Amortissement et dépréciation	- 31 584	- 4 937	646	71	- 35 804
Montant net	191 337	26 423	- 984	71	216 847

La juste valeur de ces immeubles (enregistrés au coût historique) est de 252 587 milliers d'euros au 31 décembre 2020 ; elle était de 225 886 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Elle est déterminée à dire d'expert.

NOTE 15 Immobilisations corporelles et incorporelles

15 a Immobilisations corporelles

	31/12/19	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/20
Coût historique					
Terrains d'exploitation	12 154	0	- 89	0	12 065
Constructions d'exploitation	223 545	4 433	- 2 120	0	225 858
Droits d'utilisation – Immobilier	115 863	7 606	- 13	- 730	122 726
Droits d'utilisation – Autres	3 868	72	- 949	0	2 991
Autres immobilisations corporelles	239 676	11 351	- 4 982	24	246 069
TOTAL	595 106	23 462	- 8 153	- 706	609 709
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	- 1
Constructions d'exploitation	- 155 770	- 9 817	2 050	1	- 163 535
Droits d'utilisation – Immobilier	- 19 353	- 18 227	1 117	555	- 35 908
Droits d'utilisation – Autres	0	- 18	0	0	- 18
Autres immobilisations corporelles	- 169 569	- 11 085	3 663	- 25	- 177 016
TOTAL	- 344 692	- 39 147	6 830	531	- 376 478
Montant net	250 414	- 15 685	- 1 323	- 175	233 231

DONT IMMEUBLES LOUÉS EN LOCATION FINANCEMENT

	31/12/19	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/20
Valeur comptable brute	91 384	0	0	0	91 384
Amortissements et dépréciations	- 13 505	- 1 661	0	0	- 15 166
TOTAL	77 879	- 1 661	0	0	76 218

15 b Immobilisations incorporelles

	31/12/19	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/20
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	7 021	0	0	3 305	10 326
Immobilisations acquises	52 018	1 786	- 32	- 9 130	44 642
● logiciels	14 693	10	- 30	- 5 825	8 848
● autres	37 325	1 776	- 2	- 3 305	35 794
TOTAL	59 039	1 786	- 32	- 5 825	54 968
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne	- 3 697	- 2 055	0	0	- 5 752
Immobilisations acquises	- 17 916	- 2 759	29	5 655	- 14 991
● logiciels	- 9 900	- 1 125	29	5 655	- 5 341
● autres	- 8 016	- 1 634	0	0	- 9 650
TOTAL	- 21 613	- 4 814	29	5 655	- 20 743
Montant net	37 426	- 3 028	- 3	- 170	34 225

NOTE 16 Écarts d'acquisition

	31/12/19	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/20
Écart d'acquisition brut	200 908	0	0	1 393	202 301
Dépréciations	- 1 915	0	0	0	- 1 915
Écart d'acquisition net	198 993	0	0	1 393	200 386

Détail des écarts d'acquisition

Filiales	Valeur de l'EA au 31/12/19	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/20
Bancassurance Belgique	2 027					2 027
Gestion pour Compte de Tiers	196 242				1 393	197 635
Services et autres	724					724
TOTAL	198 993	0	0	0	1 393	200 386

Une approche multiméthodologique a été retenue pour effectuer les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur le pôle Gestion pour Compte de Tiers (qui représentent 99 % du total net du poste). Dans ce contexte et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, la juste valeur a été déterminée selon une

approche multicritères : éléments de rentabilité et de risques propres, référence à des entreprises comparables dont la valeur est connue et formule de valorisation retenue dans les pactes d'actionnaires. Selon la méthode retenue, la valeur de l'UGT « Gestion pour compte de tiers » est comprise entre 233 millions d'euros et 1 039 millions d'euros.

NOTE 17 Provisions et passifs éventuels

17 a Provisions

	31/12/19	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/20
Provisions pour risques	15 198	5 598	- 2 800	- 3 261	- 2 535	12 200
Sur engagements de garantie	3 707	3 038	- 162	- 1 376	- 1	5 206
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>721</i>	<i>143</i>	<i>0</i>	<i>- 249</i>	<i>- 1</i>	<i>614</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>1 004</i>	<i>1 159</i>	<i>0</i>	<i>- 550</i>	<i>0</i>	<i>1 613</i>
Sur engagements de financement	1 328	1 445	0	- 851	0	1 922
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>1 138</i>	<i>931</i>	<i>0</i>	<i>- 644</i>	<i>- 1</i>	<i>1 424</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>190</i>	<i>514</i>	<i>0</i>	<i>- 207</i>	<i>1</i>	<i>498</i>
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	5 211	703	- 2 638	- 232	0	3 044
Provisions pour risques sur créances diverses	4 952	412	0	- 802	- 2 534	2 028
Autres provisions	26 454	4 231	- 3 483	- 191	2 379	29 390
Provision pour épargne logement	17 168	1 771	0	0	3	18 942
Provisions pour éventualité diverses	9 187	2 460	- 3 384	- 191	2 376	10 448
Autres provisions	99	0	- 99	0	0	0
Provisions pour engagements de retraite	107 452	4 012	- 196	- 2 942	- 1 533	106 793
TOTAL	149 104	13 841	- 6 479	- 6 394	- 1 689	148 383

	31/12/18	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/19
Provisions pour risques	18 046	6 755	- 2 905	- 6 439	- 259	15 198
Sur engagements de garantie	2 657	2 223	2	- 1 173	2	3 707
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>653</i>	<i>307</i>	<i>0</i>	<i>- 239</i>	<i>0</i>	<i>721</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>379</i>	<i>888</i>	<i>0</i>	<i>- 264</i>	<i>1</i>	<i>1 004</i>
Sur engagements de financement	1 361	913	0	- 947	1	1 328
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	<i>1 129</i>	<i>743</i>	<i>0</i>	<i>- 734</i>	<i>0</i>	<i>1 138</i>
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	<i>232</i>	<i>170</i>	<i>0</i>	<i>- 213</i>	<i>1</i>	<i>190</i>
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	3 592	0	0	- 3 500	- 92	0
Provisions pour litiges	4 894	1 333	- 828	- 188	0	5 211
Provisions pour risques sur créances diverses	5 542	2 286	- 2 075	- 631	- 170	4 952
Autres provisions	19 989	8 180	252	- 2 106	139	26 454
Provision pour épargne logement	14 576	2 596	0	0	- 4	17 168
Provisions pour éventualité diverses	4 663	5 241	- 708	- 152	143	9 187
Autres provisions	750	343	960	- 1 954	0	99
Provisions pour engagements de retraite	108 252	3 582	- 386	- 1 763	- 2 233	107 452
TOTAL	146 287	18 517	- 3 039	- 10 308	- 2 353	149 104

Les « autres variations » reprises sur les provisions pour engagements de retraite correspondent aux variations d'hypothèses actuarielles constatées en OCI.

PROVISIONS PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+ 10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	38 741	1 678 158	563 064	2 279 963
Montant des provisions sur PEL	723	15 440	2 778	18 941
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				237 332
Montant des provisions sur CEL				0
Dotations Provisions EL				- 1 771
Reprises Provisions EL				0
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				5 287
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				2

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

	31/12/19	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/20
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	103 500	3 354	- 1 013	- 1 533	104 308
Compléments de retraite	1 784	555	- 2 125	0	214
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	2 168	103	0	0	2 271
TOTAL	107 452	4 012	- 3 138	- 1 533	106 793

	31/12/18	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/19
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses					
de retraite					
Indemnités de fin de carrière	103 557	3 582	- 1 406	- 2 233	103 500
Compléments de retraite	1 824	0	- 40	0	1 784
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	2 871	0	- 703	0	2 168
TOTAL	108 252	3 582	- 2 149	- 2 233	107 452

La variation de juste valeur provient des écarts actuariels (voir tableau provisions ci-dessus).

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles	31/12/20	31/12/19
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	0,45 %	0,75 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	0,51 %	1,31 %

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE : VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

Variation de la dette actuarielle	31/12/19	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Écart actuariel découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écart actuariel découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/20
											31/12/20
Engagements	205 804	586	10 459			- 1 377	6 954	- 5 962			216 464
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	102 304	- 168			5 705		7 135	- 2 820			112 156
Provision	103 500	753	10 459	0	- 5 705	- 1 377	- 180	- 3 142	0	0	104 308

Variation de la dette actuarielle	31/12/18	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Écart actuariel découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écart actuariel découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/19
											31/12/19
Engagements	194 732	2 430	10 462		0	5 672	3 635	- 11 128			205 804
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	91 174	1 325	0		6 296	0	11 454	- 7 944		- 1	102 304
Provision	103 557	1 105	10 462	0	- 6 296	5 672	- 7 818	- 3 184	0	1	103 500

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 13,1 millions d'euros/une augmentation de 14,3 millions d'euros.

VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31/12/19	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/20
								31/12/20
Juste valeur des actifs du régime	102 304	7 135	- 168	5 705	- 2 820			112 156

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31/12/18	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/19
								31/12/19
Juste valeur des actifs du régime	91 174	11 454	1 325	6 296	- 7 945	0	0	102 304

DÉTAILS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31/12/20			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	42 506	36 107	0	0
Actifs non cotés sur un marché actif	0	0	5 903	27 640
TOTAL	42 506	36 107	5 903	27 640

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31/12/19			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	37 445	31 060	0	0
Actifs non cotés sur un marché actif	0	0	5 903	27 895
TOTAL	37 445	31 060	5 903	27 895

ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Engagements de retraite à prestations définies	Duration moyenne
Indemnités de fin de carrière	14,30
Compléments de retraite [art. 39]	

17 b Passifs éventuels

Néant.

NOTE 18 Réserves liées au capital et réserves

18 a Capitaux propres part du Groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Capital et réserves liées au capital	1 410 659	1 379 383	31 276	2 %
• Capital	1 407 909	1 376 633	31 276	2 %
• Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	2 750	2 750	0	0 %
Réserves consolidées	1 780 817	1 642 721	138 096	8 %
• Réserve légale	0	0	0	
• Réserves statutaires et contractuelles	0	0	0	
• Réserves réglementées	0	0	0	
• Autres réserves (dont effets liés à la première application)	1 809 982	1 673 078	136 904	8 %
<i>dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres</i>	<i>- 24 431</i>	<i>- 16 158</i>	<i>- 8 273</i>	<i>51 %</i>
• Report à nouveau	- 29 165	- 30 357	1 192	- 4 %
TOTAL	3 191 476	3 022 104	169 372	6 %

18 b Gains ou pertes latents ou différés part du Groupe

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Gains ou pertes latents ou différés liés aux :				
• placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	168 341	149 978	18 363	12 %
• actifs financiers en JVCPR – instruments de dettes	19 645	23 676	- 4 031	- 17 %
• actifs financiers en JVCPR – instruments de capitaux propres	3 425	6 334	- 2 909	- 46 %
• dérivés de couverture (CFH)	- 10 151	- 10 647	496	- 5 %
• autres	- 16 816	- 16 707	- 109	1 %
TOTAL	164 444	152 634	11 810	8 %

18 c Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

Néant.

NOTE 19 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Engagements de financement	2 897 317	2 770 979	126 338	5 %
Engagements en faveur d'établissements de crédit	38 050	32 250	5 800	18 %
Engagements en faveur de la clientèle	2 859 267	2 738 729	120 538	4 %
Engagements de garantie	233 869	225 556	8 313	4 %
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	26 268	17 010	9 258	54 %
Engagements d'ordre de la clientèle	207 601	208 546	- 945	0 %
Engagements sur titres	189	777	- 588	- 76 %
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0	0	
Autres engagements donnés	189	777	- 588	- 76 %

ENGAGEMENTS REÇUS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Engagements de financement	54 700	729 140	- 674 440	- 92 %
Engagements reçus d'établissements de crédit	54 700	729 140	- 674 440	- 92 %
Engagements reçus de la clientèle	0	0	0	
Engagements de garantie	8 194 542	7 559 438	635 104	8 %
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 085 888	3 125 164	- 39 276	- 1 %
Engagements reçus de la clientèle	5 108 654	4 434 274	674 380	15 %
Engagements sur titres	189	4 944	- 4 755	- 96 %
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0	0	
Autres engagements reçus	189	4 944	- 4 755	- 96 %

TITRES ET VALEURS DONNÉS EN PENSION

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Actifs donnés en pension	0	201 086	- 201 086	- 100 %
Passifs associés	0	651 014	- 651 014	- 100 %

ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE DE PASSIF

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Titres prêtés	0	201 014	- 201 014	- 100 %
Dépôts de garantie sur opérations de marché	135 820	125 702	10 118	8 %
TOTAL	135 820	326 716	- 190 896	- 58 %

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 20 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/20		31/12/19	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	20 588	- 2 034	26 930	- 7 326
Clientèle	511 510	- 104 266	946 958	- 540 341
<i>dont crédit-bail</i>	41 778	- 2 819	457 533	- 426 020
<i>dont obligation locative</i>	0	- 643	0	- 706
Instruments dérivés de couverture	56 957	- 56 996	6 839	- 48 204
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 716	- 8 187	46 182	- 9 474
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	12 163	0	16 843	0
Titres au coût amorti	- 12	0	- 291	0
Dettes représentées par un titre	0	- 47 891	0	- 41 917
Dettes subordonnées	0	- 146	0	- 1 116
TOTAL	604 922	- 219 520	1 043 461	- 648 378
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>544 249</i>	<i>- 154 337</i>	<i>990 440</i>	<i>- 590 700</i>
<i>Dont intérêts sur passifs au coût amorti</i>		<i>- 154 337</i>		<i>- 590 700</i>

(1) dont :

- 1 194 milliers d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 2 981 milliers d'euros en charges au 31/12/20 ;
- 3 307 milliers d'euros d'impact lié au refinancement à taux négatif derrière BFCM, répliquant les conditions de refinancement TLTRO III et la surbonification de 50 bps.

NOTE 21 Commissions

	31/12/20		31/12/19	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	34 594	- 70	7 082	- 357
Clientèle	73 099	- 2 718	77 025	- 2 374
Titres	22 426	- 4 740	13 678	- 4 194
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>3 565</i>	<i>0</i>	<i>2 149</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés	0	0	0	0
Change	758	0	1 461	0
Engagements de financement et de garantie	78	- 2	0	- 84
Prestations de services	164 851	- 64 234	192 658	- 62 961
TOTAL	295 806	- 71 764	291 904	- 69 970

NOTE 22 Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Instruments de transaction	- 7 507	- 17 282	9 775	- 57 %
Instruments à la juste valeur sur option	7 301	- 2 737	10 038	- 367 %
Inefficacité des couvertures	503	- 2 482	2 985	- 120 %
• Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0	0	
• Sur couverture de juste valeur (FVH)	503	- 2 482	2 985	- 120 %
• Variations de juste valeur des éléments couverts	20 391	18 685	1 706	9 %
• Variations de juste valeur des éléments de couverture	- 19 888	- 21 167	1 279	- 6 %
Résultat de change	- 169	376	- 545	- 145 %
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	- 10 943	26 034	- 36 977	- 142 %
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	- 10 815	3 909	- 14 724	- 377 %

NOTE 23 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Dividendes	2 980	2 743	237	9 %
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	295	343	- 48	- 14 %
TOTAL	3 275	3 086	189	6 %

NOTE 24 Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti

Néant.

NOTE 25 Produits nets des activités d'assurance

La contribution Assurances se trouve en « Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence ».

NOTE 26 Produits et charges des autres activités

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Produits des autres activités				
Immeubles de placement :	0	175	- 175	- 100 %
• reprises de provisions/amortissements	0	0	0	
• plus values de cession	0	175	- 175	- 100 %
Charges refacturées	13 529	14 756	- 1 227	- 8 %
Autres produits	308 408	339 622	- 31 214	- 9 %
Sous-total	321 937	354 553	- 32 616	- 9 %
Charges des autres activités				
Immeubles de placement :	- 5 076	- 2 020	- 3 056	151 %
• dotations aux provisions/amortissements	- 5 035	- 1 897	- 3 138	165 %
• moins values de cession	- 41	- 123	82	- 67 %
Autres charges	- 153 422	- 163 867	10 445	- 6 %
Sous-total	- 158 498	- 165 887	7 389	- 4 %
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	163 439	188 666	- 25 227	- 13 %

NOTE 27 Frais généraux

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Charges de personnel	- 389 767	- 430 262	40 495	- 9 %
Autres charges	- 267 337	- 300 574	33 237	- 11 %
TOTAL	- 657 104	- 730 836	73 732	- 10 %

27 a Charges de personnel

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Salaires et traitements	- 255 800	- 261 175	5 375	- 2 %
Charges sociales	- 107 419	- 115 116	7 697	- 7 %
Avantages du personnel à court terme	0	0	0	
Intéressement et participation des salariés	- 7 060	- 31 221	24 161	- 77 %
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 21 097	- 22 790	1 693	- 7 %
Autres	1 609	40	1 569	3 923 %
TOTAL	- 389 767	- 430 262	40 495	- 9 %

Depuis l'exercice 2012, neuf plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place par une entité du Groupe. Les bénéficiaires sont choisis selon la nature et la technicité des fonctions qu'ils exercent. L'attribution est conditionnée au maintien du bénéficiaire en situation de salarié du pôle. Les droits résultant de l'attribution gratuite d'actions sont incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition. La période minimale d'acquisition est de deux ans (dix-huit mois pour le plan 2015, trente pour les plans 2016 et 2017 et vingt-quatre pour les plans 2019) et la durée minimale de conservation à l'issue de la période d'acquisition est également de deux ans.

La Caisse Fédérale ayant pris l'engagement de racheter ces actions, sur option du porteur, ces émissions sont traitées en cash settled et la valeur des titres est enregistrée en charges de personnel à la date de notification, par contrepartie d'une dette dont la réévaluation à chaque arrêté et jusqu'à son extinction est également constatée en frais de personnel.

Les effets de ces plans d'attribution d'actions gratuites sont résumés dans le tableau ci-dessous.

	Date d'attribution	31/12/20						31/12/19					
		Nombre d'actions						Nombre d'actions					
		attribuées	acquises/ restantes	Valeur de rachat	Pourcentage d'acquisition	Charge de l'exercice	Dette cumulée	attribuées	acquises/ restantes	Valeur de rachat	Pourcentage d'acquisition	Charge de l'exercice	Dette cumulée
Plan 2012	14/02/12	20 060	0	214,13	100 %	0	0	20 060	0	218	100 %	0	0
Plan 2013	15/04/13	18 147	0	214,13	100 %	0	0	18 147	0	218	100 %	0	0
Plan 2014	01/04/14	29 400	0	214,13	100 %	0	0	29 400	0	218	100 %	0	0
Plan 2015	16/09/15	29 710	0	214,13	100 %	0	0	29 710	0	218	100 %	- 6 161	0
Plan 2016*	16/09/16	30 187	25 822	214,13	100 %	0	5 529	30 187	25 822	218	100 %	388	6 361
Plan 2017*	04/09/17	30 730	26 105	214,13	100 %	345	5 590	30 730	26 105	218	93 %	2 532	6 114
Plan 2018*	06/09/18	35 564	0	214,13	100 %	2 490	0	35 564	0	218	66 %	3 820	5 079
Plan 2019	06/09/19	14 250	13 131	214,13	66 %	1 361	1 854	14 250	13 131	218	16 %	493	493
Plan 2019 ^{(2)*}	20/12/19	6 091	5 872	214,13	51 %	619	639	6 091	5 872	218	1 %	20	20
TOTAL						4 815	13 612					1 092	18 067

* Nombre d'actions acquises estimé.

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Techniciens de la banque	2 025	2 100	- 75	- 4 %
Cadres	2 161	2 260	- 99	- 4 %
TOTAL	4 186	4 360	- 174	- 4 %
<i>Dont France</i>	<i>3 063</i>	<i>3 228</i>	<i>- 165</i>	<i>- 5 %</i>
<i>Dont étranger</i>	<i>1 123</i>	<i>1 132</i>	<i>- 9</i>	<i>- 1 %</i>

27 b Autres charges d'exploitation

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Impôts et taxes	- 37 371	- 36 905	- 466	1 %
Locations	- 46 730	- 46 767	37	0 %
• locations à court terme d'actifs	- 5 779	- 3 630	- 2 149	59 %
• locations d'actifs de faible valeur/substituables	- 36 905	- 39 033	2 128	- 5 %
• autres locations	- 4 046	- 4 104	58	- 1 %
Autres services extérieurs	- 138 218	- 169 180	30 962	- 18 %
Autres charges diverses	- 1 685	- 2 756	1 071	- 39 %
TOTAL	- 224 004	- 255 608	31 604	- 12 %

27 c Dotations/reprises sur amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Amortissements :	- 42 965	- 43 848	883	- 2 %
● immobilisations corporelles	- 39 636	- 40 301	665	- 2 %
<i>dont droits d'utilisation</i>	- 18 579	- 18 394	- 185	1 %
● immobilisations incorporelles	- 3 329	- 3 547	218	- 6 %
Dépréciations :	- 368	- 1 117	749	- 67 %
● immobilisations corporelles	1 117	- 1 117	2 234	- 200 %
● immobilisations incorporelles	- 1 485	0	- 1 485	
TOTAL	- 43 333	- 44 965	1 632	- 4 %

NOTE 28 Coût du risque

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 949	- 3 390	2 441	- 72 %
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 17 182	5 869	- 23 051	- 393 %
Actifs dépréciés (S3)	- 24 800	- 24 378	- 422	2 %
TOTAL	- 42 931	- 21 899	- 21 032	96 %

31/12/20	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 24 673	23 724				- 949
● Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
● Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 23 257	22 121				- 1 136
<i>dont location financement</i>	- 1 103	140				- 963
● Actifs financiers au coût amorti – titres	- 191	360				169
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 151	350				199
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
● Engagements donnés	- 1 074	893				- 181
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 44 936	27 754				- 17 182
● Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
● Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 41 735	26 995				- 14 740
<i>dont location financement</i>	- 2 686	120				- 2 566
● Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 1 528	2				- 1 526
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
● Engagements donnés	- 1 673	757				- 916
Actifs dépréciés (S3)	- 85 573	101 574	- 35 460	- 6 712	1 371	- 24 800
● Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	- 830	0	- 830
● Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 83 147	99 672	- 35 410	- 5 867	1 371	- 23 381
<i>dont location financement</i>	- 1 057	811	- 698	- 88	0	- 1 032
● Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
● Engagements donnés	- 2 426	1 902	- 50	- 15	0	- 589
TOTAL	- 155 182	153 052	- 35 460	- 6 712	1 371	- 42 931

31/12/19	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 26 889	23 499				- 3 390
● Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	1				1
● Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 25 191	22 007				- 3 184
<i>dont location financement</i>	- 1 602	311				- 1 291
● Actifs financiers au coût amorti – titres	- 360	196				- 164
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 288	323				35
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
● Engagements donnés	- 1 050	972				- 78
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 25 832	31 701				5 869
● Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	8				8
● Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 24 768	31 215				6 447
<i>dont location financement</i>	- 98	1 846				1 748
● Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 6	0				- 6
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
● Engagements donnés	- 1 058	478				- 580
Actifs dépréciés (S3)	- 95 009	99 043	- 22 582	- 7 556	1 726	- 24 378
● Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0		0	- 1 039	0	- 1 039
● Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 91 908	97 513	- 22 582	- 6 508	1 726	- 21 759
<i>dont location financement</i>	- 1 386	1 357	- 256	- 40	0	- 325
● Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
● Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
● Engagements donnés	- 3 101	1 530	0	- 9	0	- 1 580
TOTAL	- 147 730	154 243	- 22 582	- 7 556	1 726	- 21 899

NOTE 29 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Immobilisations corporelles et incorporelles	96	- 759	855	- 113 %
● Moins-values de cession	- 329	- 1 928	1 599	- 83 %
● Plus-values de cession	425	1 169	- 744	- 64 %
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	17 666	17 455	211	1 %
TOTAL	17 762	16 696	1 066	6 %

NOTE 30 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0	0	
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	7	- 7	- 100 %
TOTAL	0	7	- 7	- 100 %

NOTE 31 Impôt sur les bénéfices

DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Charge d'impôt exigible	- 17 049	- 15 018	- 2 031	14 %
Charge d'impôt différé	- 8 799	2 687	- 11 486	- 427 %
Ajustements au titre des exercices antérieurs	8 088	- 3 167	11 255	- 355 %
TOTAL	- 17 760	- 15 498	- 2 262	15 %

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	31/12/20		31/12/19	
Taux d'impôt théorique	59 307	32,02 %	72 812	34,43 %
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	58 976	31,84 %	74 071	35,03 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	- 1 427	- 0,77 %	- 244	- 0,12 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités françaises	- 5 014	- 2,71 %	- 502	- 0,24 %
Impact des variations de taux sur les décalages temporaires	- 31 754	- 17,14 %	- 47 592	- 22,50 %
Décalages permanents	- 42 127	- 22,74 %	- 63 294	- 29,93 %
Autres	- 20 201	- 10,91 %	- 5 506	- 2,60 %
Taux d'impôt effectif	17 760	9,59 %	29 745	14,07 %
Résultat taxable	185 217		211 477	
Charge d'impôt	17 760	9,59 %	29 745	14,07 %

NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

NOTE 32 Recyclage des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/20 Mouvements	31/12/19 Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 1 004	1 127
Sous-total	- 1 004	1 127
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat*	- 605	4 461
Autres mouvements	- 6 335	18 300
Sous-total	- 6 940	22 761
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	496	85
Sous-total	496	85
Réévaluation des placements des activités d'assurance (actifs financiers disponibles à la vente)		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-total		
Réévaluation des immobilisations		
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 009	1 537
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	18 249	53 271
TOTAL	11 810	78 781

* Sur instruments de dettes.

NOTE 33 Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/20			31/12/19		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	- 1 004	0	- 1 004	1 127	0	1 127
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	- 10 131	3 191	- 6 940	30 662	- 7 901	22 761
Réévaluation des placements des activités d'assurance			0			0
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	668	- 172	496	116	- 31	85
Réévaluation des immobilisations			0			0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves			0			0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 584	- 575	1 009	2 127	- 590	1 537
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	18 249	0	18 249	53 271	0	53 271
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	9 366	2 444	11 810	87 303	- 8 522	78 781

V. INFORMATIONS SECTORIELLES

En matière d'information sectorielle, le CMNE communique sur deux niveaux. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

6.6.20 Information sectorielle par activité (premier niveau)

Le Groupe CMNE est organisé selon cinq pôles d'activité :

- Bancassurance France ;
- Bancassurance Belgique ;
- Assurances ;
- Gestion pour compte de tiers ;
- Services et activités diverses.

Le détail des entités composant chacun de ces pôles d'activité est donné dans le périmètre.

RÉSUMÉ DES CONTRIBUTIONS PAR PÔLE

	PNB		RBE		Résultat consolidé		Total bilan consolidé	
	31/12/19	31/12/20	31/12/19	31/12/20	31/12/19	31/12/20	31/12/19	31/12/20
Pôle Bancassurance France	594 013	394 558	244 790	88 265	222 887	51 148	21 732 176	21 914 339
Pôle Bancassurance Belgique	243 836	242 024	20 750	33 090	9 202	11 751	6 838 683	7 143 508
Pôle Assurances	0	0	0	0	86 114	51 017	960 490	1 023 556
Pôle Gestion pour Compte de Tiers	188 585	147 826	29 393	7 532	44 515	22 878	694 222	571 846
Pôle Services et Activités Diverses	3 626	3 199	3 983	1 616	16 635	48 096	181 370	225 270
Opérations spécifiques et éliminations	- 217 382	- 22 264	- 217 074	- 22 264	- 217 073	- 21 757	- 2 234 233	- 2 055 345
TOTAL	812 678	765 343	81 842	108 239	162 280	163 133	28 172 708	28 823 174

SYNTHÈSE BILAN ET RÉSULTAT PAR PÔLES

Actif

31/12/20	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	874 717	116 077	-	97 820	-	- 44 527	1 044 087
Instruments dérivés de couverture	33 386	-	-	-	-	- 30 678	2 708
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 332 069	527 007	-	6 553	521	- 1 996 302	1 869 847
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 436 821	676 497	-	35 281	9 136	- 163 475	4 994 260
Prêts et créances sur la clientèle	12 581 773	5 607 799	-	2 201	-	- 96 609	18 095 164
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	41 266	21 958	-	-	-	-	63 224
Titres au coût amorti	43 597	-	-	-	-	-	43 597
Placements des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	246 209	138 845	-	118 238	1 834	- 1 658	503 468
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	1 023 556	28 774	196 108	273 691	1 522 129
Immobilisations corporelles et incorporelles	322 474	55 325	-	92 592	16 947	- 3 035	484 303
Écarts d'acquisition	2 027	-	-	190 387	724	7 248	200 386
TOTAL	21 914 339	7 143 508	1 023 556	571 846	225 270	- 2 055 345	28 823 174

31/12/19	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 134 915	56 762	-	115 366	6 662	- 45 316	1 268 389
Instruments dérivés de couverture	39 449	362	-	-	-	- 31 444	8 367
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 814 368	769 648	-	21 242	536	- 2 020 667	2 585 127
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 589 718	637 796	-	55 241	4 581	- 285 789	4 001 547
Prêts et créances sur la clientèle	12 353 168	5 136 872	-	2 165	-	- 119 094	17 373 111
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	32 821	17 722	-	-	-	-	50 543
Titres au coût amorti	150 442	-	-	-	-	-	150 442
Placements des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	304 015	168 115	-	184 073	1 554	- 9 825	647 932
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	960 490	25 236	149 663	273 691	1 409 080
Immobilisations corporelles et incorporelles	311 253	51 406	-	101 903	17 650	- 3 035	479 177
Écarts d'acquisition	2 027	-	-	188 994	724	7 248	198 993
TOTAL	21 732 176	6 838 683	960 490	694 220	181 370	- 2 234 231	28 172 708

Passif

31/12/20	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	150 339	5 091	-	209	-	- 538	155 101
Instruments dérivés de couverture	49 457	33 842	-	-	-	- 30 140	53 159
Dettes envers les établissements de crédit	886 093	11 857	-	114 309	2 613	- 151 501	863 371
Dettes envers la clientèle	14 333 109	6 147 586	-	-	431	- 18 466	20 462 660
Dettes représentées par un titre	2 025 522	7 209	-	-	-	-	2 032 731
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	360 286	175 083	-	189 812	313	- 1 685	723 809
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	85 802	60 227	-	2 215	139	-	148 383
Dettes subordonnées	818 517	93 553	-	-	-	- 90 117	821 953
Intérêts minoritaires	36 122	- 327	-	7 131	-	28	42 954
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	3 117 944	597 636	972 539	235 293	173 678	- 1 741 170	3 355 920
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	51 148	11 751	51 017	22 878	48 096	- 21 757	163 133
TOTAL	21 914 339	7 143 508	1 023 556	571 846	225 270	- 2 055 345	28 823 174

31/12/19	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	592 169	4 964	-	0	-	0	597 133
Instruments dérivés de couverture	59 642	34 047	-	-	-	- 31 444	62 245
Dettes envers les établissements de crédit	1 202 742	12 411	-	132 913	3 746	- 280 718	1 071 094
Dettes envers la clientèle	12 760 901	5 817 719	-	-	410	- 34 044	18 544 986
Dettes représentées par un titre	2 620 914	8 162	-	-	-	-	2 629 076
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	436 596	208 405	-	274 386	874	- 9 853	910 408
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	88 224	58 638	-	2 217	25	-	149 104
Dettes subordonnées	815 058	94 384	-	-	-	- 90 121	819 321
Intérêts minoritaires	36 719	- 345	-	15 919	-	29	52 322
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	2 896 324	591 096	874 376	224 270	159 680	- 1 571 007	3 174 739
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	222 887	9 202	86 114	44 516	16 635	- 217 074	162 280
TOTAL	21 732 176	6 838 683	960 490	694 222	181 370	- 2 234 233	28 172 708

COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/20	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Produit net bancaire	394 558	242 024	-	147 826	3 199	- 22 264	765 343
<i>dont marge nette d'intérêt</i>	182 318	204 288	-	- 1 331	- 54	181	385 402
<i>dont commissions</i>	197 554	32 986	-	94	-	- 6 592	224 042
Frais généraux	- 306 293	- 208 934	-	- 140 294	- 1 583	-	- 657 104
Résultat brut d'exploitation	88 265	33 090	-	7 532	1 616	- 22 264	108 239
Coût du risque	- 23 917	- 19 508	-	- 59	46	507	- 42 931
Résultat d'exploitation	64 348	13 582	-	7 473	1 662	- 21 757	65 308
Quote-part de résultat des entreprises MEE	-	-	51 017	901	46 765	-	98 683
Gains ou pertes sur autres actifs	- 233	312	-	17 683	-	-	17 762
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôt	64 115	13 894	51 017	26 057	48 427	- 21 757	181 753
Impôts sur les bénéfices	- 12 504	- 2 126	-	- 2 799	- 331	-	- 17 760
Gains & pertes nets d'impôts/act. aband.	-3	-	-	3 468	-	-	3 465
Résultat net total	51 608	11 768	51 017	26 726	48 096	- 21 757	167 458
Intérêts minoritaires	460	17	-	3 848	-	-	4 325
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	51 148	11 751	51 017	22 878	48 096	- 21 757	163 133

31/12/19	Pôle Bancassurance France	Pôle Bancassurance Belgique	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour Compte de Tiers	Pôle Services et Activités Diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Produit net bancaire	594 013	243 836	-	188 585	3 626	- 217 382	812 678
<i>dont marge nette d'intérêt</i>	192 238	204 458	-	- 1 641	- 87	115	395 083
<i>dont commissions</i>	178 371	36 889	-	-	-	6 674	221 934
Frais généraux	- 349 223	- 223 086	-	- 159 192	357	308	- 730 836
Résultat brut d'exploitation	244 790	20 750	-	29 393	3 983	- 217 074	81 842
Coût du risque	- 12 548	- 9 387	-	28	8	-	- 21 899
Résultat d'exploitation	232 242	11 363	-	29 421	3 991	- 217 074	59 943
Quote-part de résultat des entreprises MEE	-	-	86 114	3 520	13 565	-	103 199
Gains ou pertes sur autres actifs	363	- 121	-	16 454	-	-	16 696
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	7	-	-	7
Résultat courant avant impôt	232 605	11 242	86 114	49 402	17 556	- 217 074	179 845
Impôts sur les bénéfices	- 9 729	- 2 023	-	- 2 825	- 921	-	- 15 498
Gains & pertes nets d'impôts/act. Aband.	-	-	-	17 381	-	-	17 381
Résultat net total	222 876	9 219	86 114	63 958	16 635	- 217 074	181 728
Intérêts minoritaires	- 11	17	-	19 443	-	-1	19 448
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	222 887	9 202	86 114	44 515	16 635	- 217 073	162 280

Information sectorielle par zones géographiques (deuxième niveau)

Pays	Produit net bancaire	Effectifs	Résultat net PG
ALLEMAGNE	6 644	34	- 3 387
BELGIQUE	242 024	1 041	11 751
ESPAGNE	972	4	74
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	1	6	534
FRANCE	505 295	3 063	155 158
HONG-KONG	0	0	- 1 463
LUXEMBOURG	0	5	0
ROYAUME-UNI	10 407	33	465
TOTAL	765 343	4 186	163 133

VI. AUTRES INFORMATIONS

6.6.21 Les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne

6.6.21.1 IFRS 17 : Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurances de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2 pour la valorisation des passifs. La mécanique du compte de résultat s'en trouve modifié, en raison de l'amortissement de la marge contractuel de services d'assurance, qui représente les résultats attendus sur la vie des contrats.

Dans le cadre des amendements à IFRS 17 publiés par l'IASB en juin 2020, la date d'application d'IFRS 17 initialement prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1^{er} janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu'à 2023.

La norme IFRS 17 telle que publiée en 2017 et amendée en 2020 est en cours d'adoption par les instances européennes.

Fin février 2020, l'IASB a confirmé le maintien en l'état des exigences de la granularité des calculs de provisions et le regroupement des contrats par année de souscription (cohortes annuelles). Celles-ci demeurent inchangées, malgré une incompatibilité avec le principe de mutualisation. Le 30 septembre 2020, l'EFRAG a publié un projet d'avis favorable sur l'adoption de la norme IFRS 17, à l'exception du sujet des cohortes annuelles qui n'a pas fait l'objet d'un consensus.

Les pôles Assurances du Groupe poursuivent leurs travaux d'analyse et de préparation à la mise en œuvre des dispositions d'IFRS 17. Le Groupe poursuit ses réflexions sur la communication financière au niveau de conglomérat en lien avec les réflexions de l'IASB sur les états financiers primaires.

6.6.21.2 Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour à la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989).

Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

6.6.21.3 Amendements à IAS 37 – coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux.

Les coûts inévitables comprennent les coûts directement liés au contrat. Ils comportent à la fois des coûts incrémentaux et une allocation d'autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.

Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1^{er} janvier 2022.

6.6.21.4 Amendements à IAS 16 – Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés de la vente d'éléments fabriqués pour amener l'immobilisation jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat. Le coût de ces éléments doit être évalué selon les dispositions d'IAS 2, Stocks.

6.6.21.5 Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements modifient les normes suivantes :

- IFRS 1 – Première application des normes IFRS : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10 % utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé. Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre ;
- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur ;
- IAS 41 – Agriculture : il permet d'aligner la mesure de la juste valeur d'IAS 41 avec celle des autres normes IFRS.

6.6.22 Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables à la date d'arrêt. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs, les comptes des autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du Groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée à la date d'arrêt.

	31/12/20					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti – IFRS 9	24 553 830	22 074 359	2 479 471	0	5 203 461	19 350 373
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 081 720	3 935 598	1 146 122	0	5 081 724	0
Prêts et créances à la clientèle	19 468 513	18 095 164	1 373 349	0	118 140	19 350 373
Titres	3 597	43 597	- 40 000	0	3 597	0
Passifs financiers au coût amorti – IFRS 9	24 967 471	24 180 715	786 756	841 699	14 283 658	9 842 116
Dettes envers les établissements de crédit	863 373	863 371	2	0	863 374	1
Dettes envers la clientèle	21 084 817	20 462 660	622 157	0	11 242 702	9 842 115
Dettes représentées par un titre	2 157 709	2 032 731	124 978	0	2 157 709	0
Dettes subordonnées	861 572	821 953	39 619	841 699	19 873	0

	31/12/19					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti – IFRS 9	22 691 516	20 446 358	2 245 158	0	5 939 628	16 751 888
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 046 701	2 922 805	1 123 896		4 062 818	- 16 117
Prêts et créances à la clientèle	18 494 257	17 373 111	1 121 146		1 726 252	16 768 005
Titres	150 558	150 442	116	0	150 558	0
Passifs financiers au coût amorti – IFRS 9	23 535 895	23 064 477	471 418	822 922	13 656 310	9 056 666
Dettes envers les établissements de crédit	1 059 399	1 071 094	- 11 695		1 059 404	- 2
Dettes envers la clientèle	18 960 251	18 544 986	415 265		9 903 583	9 056 668
Dettes représentées par un titre	2 674 732	2 629 076	45 656		2 674 732	0
Dettes subordonnées	841 513	819 321	22 192	822 922	18 591	0

6.6.23 Parties liées

	31/12/20		31/12/19	
	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs	192 744	154 455	560 207	177 577
Actifs à la juste valeur par résultat	10 488	0	11 884	0
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	179 501	151 700	545 201	174 455
<i>dont comptes ordinaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 354</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Placements des activités d'assurance	0	0	0	0
Actifs divers	2 755	2 755	3 122	3 122
Passifs	905 079	339 888	466 768	442 610
Dettes envers les établissements de crédit	543 127	0	6 878	0
<i>dont comptes ordinaires</i>	<i>5 890</i>	<i>0</i>	<i>9 458</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	44 893	44 893	407 222	393 510
Dettes envers la clientèle	34 215	19 439	35 631	32 063
Dettes représentées par un titre	269 082	261 794	0	0
Dettes subordonnées	13 762	13 762	17 037	17 037
Intérêts reçus	5 681	5 681	16 217	5 675
Intérêts versés	- 1 060	- 4 365	- 20 314	- 4 847
Commissions reçues	112 348	112 348	109 617	109 617
Commissions versées	- 1 359	- 5 275	- 5 184	- 6 653
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	7 065	0	- 6 500	0
Produits nets des activités d'assurance	0	0	0	0
Autres produits et charges	0	- 1 075	0	- 1 041
PNB	122 675	107 314	93 836	102 751
Frais généraux	- 6 475	- 49 251	- 6 861	- 46 508

	31/12/20		31/12/19	
	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence
Engagements de financement donnés	11 000	0	21 000	0
Engagements de garantie donnés	56 637	0	29 222	0

La colonne « intégration globale » reprend les opérations déclarées par les entités consolidées selon cette méthode avec le reste du Groupe Crédit Mutuel (hors CMNE). La colonne « mise en équivalence » recense les opérations internes au CMNE, non éliminées du fait de la méthode de consolidation de ces entités.

6.6.24 Rémunération des parts sociales

L'entité consolidante a prévu de verser, hors Groupe CMNE, 14 798 milliers d'euros.

6.6.25 Rémunération des dirigeants

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/20	31/12/19
Avantages du personnel à court terme	1 468	1 518
Avantages postérieurs à l'emploi*		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements fondés sur des actions	n.a.	n.a.

* Caisse Fédérale CMNE et Beobank.

6.6.26 Honoraires des commissaires aux comptes

	Membres du réseau Mazars		Membres du réseau Deloitte		Membres d'autres réseaux	
	31/12/20	31/12/19	31/12/20	31/12/19	31/12/20	31/12/19
Audit						
Commissaires aux comptes, certification	474	477	643	852	17	39
Missions accessoires	0	1	0	37	0	0
Sous-total	474	478	643	889	17	39
Autres prestations						
Juridique, fiscal, social					271	487
Technologie de l'information					0	0
Audit interne					0	66
Autres					0	63
Sous-total	0	0	0	0	271	616
TOTAL	474	478	643	889	288	655

6.6.27 Événements postérieurs à la clôture

Le 15 janvier 2021, les présidents des caisses locales de la Fédération des caisses du Crédit Mutuel Nord Europe ont voté lors d'une assemblée générale extraordinaire le principe d'adhésion auprès du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce vote est sans effet sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

6.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Nord Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Deloitte & Associés : les principales missions réalisées sur l'exercice 2020 ont porté sur des revues de conformité à certaines réglementations, et des revues de déclarations fiscales.
- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2020 ont porté sur des revues de conformité à certaines réglementations, des missions accessoires à l'audit de fonds sur les entités du pôle gestion d'actifs, et au rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

RISQUE DE CRÉDIT – DÉPRÉCIATION DES PRÊTS ET CRÉANCES (STATUTS 1,2 ET 3)

Risque identifié

Le groupe Crédit Mutuel Nord Europe est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.

Conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, votre Groupe constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques attendus (encours en statuts 1 et 2) ou avérés (encours en statut 3) de pertes. Les dépréciations pour pertes attendues (statuts 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel intégrant différents paramètres (PD, LGD, *forward looking...*).

La pandémie du Covid-19 a conduit à une crise sanitaire et économique qui affecte la capacité de remboursement des emprunteurs avec des situations contrastées selon les zones géographiques et les secteurs d'activité. En réponse à cette crise, des mesures gouvernementales spécifiques à chaque pays ont été déployées [dispositifs de chômage partiel, prêts garantis par l'état, moratoires, etc.].

Dans ce contexte marqué par une incertitude importante liée au contexte évolutif de la pandémie et par l'absence de situation historique comparable, les modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues ont nécessité un certain nombre d'adaptations telles que précisées dans la note I. « Informations générales – Crise sanitaire liée à la Covid-19 – Risque de crédit ». Ces dépréciations pour pertes attendues sont complétées par des dotations sur base sectorielle.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (statut 3) font l'objet de dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés, à dire d'expert ou selon un modèle statistique, tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Les prêts à la clientèle en statut 3, non dépréciés sur une base individuelle, sont regroupés par portefeuilles homogènes. Ces encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe et appliquées aux encours.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit et une zone d'attention particulière pour l'exercice 2020, dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19, étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction tant dans le rattachement des encours de crédits aux différents statuts et dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour les encours en statuts 1 et 2 que dans l'appréciation du niveau de provisionnement individuel des encours de crédits en statut 3.

Comme présenté en note 5 « Valeurs brutes et cadrage des dépréciations » de l'annexe, les expositions au risque de crédit représentent une part significative du total bilan du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe au 31 décembre 2020 (24,5 milliards d'euros d'expositions brutes dont 22,6 milliards d'euros pour les prêts et créances). Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 593,8 M€ dont 52,3 M€ au titre du statut 1, 58,5 M€ au titre du statut 2 et 483,1 M€ au titre du statut 3. Le coût du risque sur l'exercice 2020 présenté en note 28 de l'annexe s'élève à - 42,9 M€.

Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes « III. Principes comptables – Instruments financiers selon IFRS 9 », « IV. Note 5 : Valeurs brutes et cadrage des dépréciations » et « IV. Note 28 Coût du risque » de l'annexe.

Notre réponse

Dépréciation des encours de crédits en statuts 1 et 2

Nos travaux ont principalement consisté à :

- nous assurer de l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits ;
- une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :
 - se sont assurés de l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée la consistance des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des nouvelles règles IFRS 9,
 - ont réalisé des contrôles portant sur les évolutions méthodologiques et les adaptations apportées aux modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19,
 - ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2020,
 - ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits,
 - ont examiné les options normatives et les modalités de calculs retenues pour les provisions sectorielles.

Dépréciation des encours de crédit en statut 3

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collective.

Nos travaux ont notamment consisté en :

- la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit et du dispositif de valorisation des garanties ;
- des analyses contradictoires des montants de provisions sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque ;
- et de manière plus spécifique sur les encours octroyés par les Caisses locales du pôle Bancassurance France :
 - la prise de connaissance critique des travaux de l'Inspection Générale du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe selon les modalités prévues par nos normes d'exercice professionnel sur l'utilisation des travaux de l'audit interne. Ainsi, nous avons apprécié la qualité de l'approche et la méthodologie d'audit mise en œuvre par l'inspection générale dans le cadre de la certification des comptes des caisses locales ainsi que les résultats de leurs travaux,
 - concernant les dépréciations liées à des modèles de provisionnement statistique sur base individuelle ou collective, nous nous sommes assurés de la correcte documentation et justification de ces provisions ;
- et de manière plus spécifique sur le pôle Bancassurance Belgique :
 - concernant les provisions statistiques sur les encours de crédits à la consommation et de cartes de crédit, nos travaux ont consisté à faire intervenir nos experts pour revoir les évolutions méthodologiques impactant le modèle de provisionnement ainsi que les tests rétrospectifs sur base historique qui conduisent à la détermination des principaux paramètres de provisionnement,
 - nous nous sommes enfin assurés de la correcte documentation et justification des provisions sectorielles comptabilisées.

Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2020.

DÉTERMINATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET TESTS DE DÉPRÉCIATION

Risque identifié

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au minimum annuels, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés ou dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs. La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du processus budgétaire du groupe, comme indiqué dans la note annexe 16 et la note « Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition ».

Au 31 décembre 2020, le montant des écarts d'acquisition s'élève à 200 M€ en valeur nette. A noter que les écarts d'acquisition de l'UGT Gestion pour Compte de tiers contribue à plus de 99 % du total net du poste. S'ajoutent à ce poste, 274 M€ d'écart d'acquisition pour les titres mis en équivalence, correspondant à GACM comme indiqué en note 13 de l'annexe.

La détermination de la valeur d'utilité de l'UGT Gestion pour compte de tiers repose sur une approche multi-méthodologique avec notamment une prise en compte d'éléments de rentabilité, de risques propres ainsi qu'à des références d'entreprises comparables dont la valeur est connue, et enfin à une formule de valorisation retenue dans les pactes d'actionnaires. Pour GACM, la méthode de valorisation retenue est l'*Appraisal Value*.

De par leur nature même, ces tests de dépréciation requièrent l'exercice de jugement sur l'estimation de la valeur d'utilité des UGT, et notamment celle relative au pôle « Gestion pour Compte de tiers ». En cela, et dans le contexte économique défavorable lié à la crise sanitaire, nous considérons ce sujet comme étant un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur.

Nous avons évalué le processus mis en place par le groupe pour identifier les indices de perte éventuelle de valeur et effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation.

Dans ce cadre, en lien avec nos experts en valorisation, pour apprécier les modalités et les paramètres d'évaluation retenus, nous avons notamment :

- pris connaissance de l'évaluation faite de l'UGT « Gestion pour compte de Tiers » par un cabinet de valorisation externe ;
- pris connaissance de l'évaluations faite de GACM selon la méthode de l'*Appraisal Value* ;
- comparé les hypothèses et les paramètres retenus pour ses évaluations avec des sources externes ;
- apprécié la conformité des méthodes de valorisation avec les pratiques de marché ;
- examiné le caractère raisonnable, notamment dans le contexte économique et financier de crise sanitaire, des plans à moyen terme retenus pour chaque UGT concernée ;
- vérifié la cohérence des informations publiées avec les résultats de ces tests de dépréciation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe par l'assemblée générale du 11 mai 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 7 décembre 2012 pour le cabinet Mazars

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 14^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 9^e année.

Précédemment, le cabinet CEAF Européenne Audit, qui a été racheté par le cabinet BDO Marque et Gendrot (lui-même racheté ensuite par Deloitte & Associés), ont exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe respectivement de 1994 à 2006 et de 2006 à 2007.

Précédemment, le cabinet ACEA, qui a été racheté par le cabinet Mazars, a exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe de 1997 à 2011.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris – La Défense, le 13 avril 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars

Anne VEAUTE



Deloitte & Associés

Marjorie BLANC LOURME



6.8 COMPTES ANNUELS DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

6.8.1 Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF

En milliers d'euros

		31/12/20	31/12/19	Variation	
Caisse, banques centrales, CCP	Note 1	450 118	621 665	- 171 547	- 27,59 %
Effets publics et valeurs assimilées		189 753	193 004	- 3 251	- 1,68 %
Créances sur les établissements de crédit	Note 2	16 323 268	14 767 427	1 555 841	10,54 %
• à vue		126 853	94 878	31 975	33,70 %
• à terme		16 196 415	14 672 549	1 523 866	10,39 %
Créances sur la clientèle	Note 3	939 625	996 230	- 56 605	- 5,68 %
• créances commerciales		2 288	2 880	- 592	- 20,56 %
• autres concours à la clientèle		904 530	920 699	- 16 169	- 1,76 %
• comptes ordinaires débiteurs		32 807	72 651	- 39 844	- 54,84 %
Obligations et autres titres à revenu fixe	Notes 4, 12	1 272 219	1 918 554	- 646 335	- 33,69 %
Actions et autres titres à revenu variable	Note 4	468 983	226 998	241 985	106,60 %
Participations et autres titres détenus à long terme	Notes 4, 12	20 183	15 337	4 846	31,60 %
Parts dans les entreprises liées	Notes 4, 12	2 382 582	2 367 115	15 467	0,65 %
Immobilisations incorporelles	Note 5	108	237	- 129	- 54,43 %
Immobilisations corporelles	Note 5	17 003	18 889	- 1 886	- 9,98 %
Capital souscrit non versé				-	-
Actions propres				-	-
Autres actifs	Note 6	213 200	164 614	48 586	29,52 %
Comptes de régularisation	Note 6	187 243	94 574	92 669	97,99 %
TOTAL ACTIF		22 464 285	21 384 644	1 079 641	

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/20	31/12/19	Variation	
Banques centrales, CCP	Note 1	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	Note 2	17 137 910	15 518 654	1 619 256	10,43 %
• à vue		650 867	554 854	96 013	17,30 %
• à terme		16 487 043	14 963 800	1 523 243	10,18 %
Comptes créditeurs de la clientèle	Note 3	586 769	518 081	68 688	13,26 %
Comptes d'épargne à régime spécial		2 202	2 144	58	2,71 %
• à vue		2 202	2 144	58	2,71 %
• à terme		-	-	-	-
Autres dettes		584 567	515 937	68 630	13,30 %
• à vue		536 398	449 966	86 432	19,21 %
• à terme		48 169	65 971	- 17 802	- 26,98 %
Dettes représentées par un titre	Note 7	2 061 730	2 789 430	- 727 700	- 26,09 %
• Bons de caisse		-	-	-	-
• Titres du marché interbancaire		1 293 031	1 830 998	- 537 967	- 29,38 %
• Emprunts obligataires		768 699	958 432	- 189 733	- 19,80 %
• Autres dettes représentées par un titre		-	-	-	-
Autres passifs	Note 6	130 593	134 680	- 4 087	- 3,03 %
Comptes de régularisation	Note 6	193 789	91 619	102 170	111,52 %
Provisions	Notes 8, 12	13 197	12 764	433	3,39 %
Dettes subordonnées	Note 9	818 077	818 120	- 43	- 0,01 %
Fonds pour risques bancaires généraux	Note 10	10 000	10 000	-	-
Capitaux propres hors FRBG	Note 11	1 512 220	1 491 296	20 924	1,40 %
• Capital souscrit		385 722	372 545	13 177	3,54 %
• Primes d'émission		-	-	-	-
• Réserves		1 118 751	895 164	223 587	24,98 %
• Écarts de réévaluation		-	-	-	-
• Prov. réglementées et subv. Investissement		-	-	-	-
• Report à nouveau		-	-	-	-
• Résultat de l'exercice		7 747	223 587	- 215 840	- 96,54 %
TOTAL PASSIF		22 464 285	21 384 644	1 079 641	

6.8.2 Résultat au 31 décembre 2020

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros

		31/12/20	31/12/19	Variation	
Intérêts et produits assimilés	Note 17	275 186	284 793	- 9 607	- 3,37 %
Int. & pdts assimilés sur op. avec Ets de crédit		237 053	248 503	- 11 450	- 4,61 %
Int. & pdts assimilés sur op. avec la clientèle		18 403	20 532	- 2 129	- 10,37 %
Int. & pdts assimilés obligations & titres à RF		10 027	14 045	- 4 018	- 28,61 %
Autres intérêts et produits assimilés		9 703	1 713	7 990	n.s.
Intérêts et charges assimilés	Note 17	- 290 641	- 336 447	45 806	- 13,61 %
Int. & chges assimilées sur op. avec Ets de crédit		- 226 362	- 260 582	34 220	- 13,13 %
Int. & chges assimilées sur op. avec la clientèle		- 956	- 303	- 653	215,51 %
Int. & chges assimilées sur obligations & titres à RF		- 63 323	- 75 562	12 239	- 16,20 %
Autres intérêts et charges assimilées		-	-	-	-
Revenus des titres à revenu variable	Note 18	47 111	239 930	- 192 819	- 80,36 %
Commissions (produits)	Note 19	16 229	40 418	- 24 189	- 59,85 %
Commissions (charges)	Note 19	- 14 046	- 36 074	22 028	- 61,06 %
Gains ou pertes/portefeuilles de négociation	Note 20	2 337	144	2 193	n.s.
Gains ou pertes sur titres de transaction		1 435	-	1 435	n.s.
Gains ou pertes sur opérations de change		31	155	- 124	- 80,00 %
Gains ou pertes sur instruments financiers		871	- 11	882	n.s.
Gains ou pertes/portefeuilles plac et ass.	Note 21	- 10 156	12 948	- 23 104	- 178,44 %
Plus-values et reprises de dépréciation		421	15 697	- 15 276	- 97,32 %
Moins-values et dotations pour dépréciation		- 10 577	- 2 749	- 7 828	284,76 %
Autres produits d'exploitation bancaire	Note 22	4 847	4 158	689	16,57 %
Autres charges d'exploitation bancaire	Note 22	- 590	- 556	- 34	6,12 %
PRODUIT NET BANCAIRE		30 277	209 314	- 179 037	- 85,54 %
Charges générales d'exploitation	Note 23	- 34 542	- 33 200	- 1 342	4,04 %
Frais de personnel		- 106 375	- 120 087	13 712	- 11,42 %
Autres frais administratifs		71 833	86 887	- 15 054	- 17,33 %
Dot. amort. & dépréciation sur immos incorp. & corp.	Note 24	- 2 735	- 2 836	101	- 3,56 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		- 7 000	173 278	- 180 278	- 104,04 %
Coût du risque	Note 25	- 2 213	- 3 772	1 559	- 41,33 %
Reprises provisions et récup. créances amorties		8 523	8 258	265	3,21 %
Dotations aux provisions et créances irrécupérables		- 10 736	- 12 030	1 294	- 10,76 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		- 9 213	169 506	- 178 719	- 105,44 %
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	Note 26	7 054	43 650	- 36 596	- 83,84 %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		- 2 159	213 156	- 215 315	- 101,01 %
Résultat exceptionnel	Note 27	- 329	- 5 689	5 360	- 94,22 %
Produits exceptionnels		- 1	-	- 1	n.s.
Charges exceptionnelles		- 328	- 5 689	5 361	- 94,23 %
Impôts sur les bénéfices	Note 28	10 235	16 120	- 5 885	- 36,51 %
Dotations et reprises FRBG et provisions réglementées	Note 29	-	-	-	-
RÉSULTAT NET		7 747	223 587	- 215 840	- 96,54 %

6.8.3 Engagements hors bilan au 31 décembre 2020

ENGAGEMENTS DONNÉS

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/20	31/12/19	Variation	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	NOTE 14	181 558	212 646	- 31 088	- 14,62 %
Engagements en faveur d'établissements de crédit		43 000	47 250	- 4 250	- 8,99 %
Engagements en faveur de la clientèle		138 558	165 396	- 26 838	- 16,23 %
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	NOTE 15	338 167	597 220	- 259 053	- 43,38 %
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		29 320	30 793	- 1 473	- 4,78 %
Engagements d'ordre de la clientèle		308 847	566 427	- 257 580	- 45,47 %
ENGAGEMENTS SUR TITRES		189	4 944	- 4 755	- 96,18 %

ENGAGEMENTS REÇUS

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/20	31/12/19	Variation	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	NOTE 14	-	640 715	- 640 715	- 100,00 %
Engagements reçus d'établissements de crédit		-	640 715	- 640 715	- 100,00 %
Engagements reçus de la clientèle				-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	NOTE 15	875 015	877 076	- 2 061	- 0,23 %
Engagements reçus d'établissements de crédit		8 051	9 484	- 1 433	- 15,11 %
Garanties reçues de la clientèle		866 964	867 592	- 628	- 0,07 %
ENGAGEMENTS SUR TITRES		189	4 944	- 4 755	- 96,18 %

6.8.4 Annexe aux comptes annuels de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

6.8.4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

6.8.4.1.1 Faits marquants de l'exercice

Crise sanitaire

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'État pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Au 31 décembre 2020, les prêts garantis par l'État émis par la Caisse Fédérale s'élèvent à de 93,8 millions d'euros.

Fusion simplifiée de La Française Global Investments et de la Caisse Fédérale du CMNE

Dans le cadre d'une simplification et d'une rationalisation des structures juridiques, de la gouvernance et des flux financiers du Groupe CMNE, le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale et le Directoire de La Française Global Investments ont arrêté conjointement les conditions et modalités de la fusion simplifiée de La Française Global Investments par la Caisse Fédérale du CMNE.

Cette opération de fusion a pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal.

6.8.4.1.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 15 janvier 2021, les Présidents des caisses locales de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe ont validé, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le principe d'une adhésion au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Ce vote est sans effet sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

6.8.4.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

6.8.4.2.1 Organisation

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est affiliée à la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe, elle-même affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Les comptes présentés dans le présent document sont relatifs au périmètre décrit ci-dessus.

6.8.4.2.2 Présentation des comptes

Les comptes sont présentés sous la forme publiable selon le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Ils ont été établis conformément aux dispositions de la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française, au moyen d'une transposition du plan de compte utilisé.

6.8.4.2.3 Comparabilité des comptes et dérogations

Aucune dérogation aux principes et méthodes comptables n'a été mise en œuvre au cours de l'exercice.

En raison de l'impact de la crise financière sur la valeur des actifs à revenu fixe (obligations), le CNC par l'avis 2008-19 du 8 décembre 2008, a modifié le règlement n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire, et ainsi autorisé sur la base du 30 juin 2008 le reclassement des titres de placement et de transaction en titres d'investissement en cas de modification de la stratégie de détention.

Cette disposition a permis à la CFCMNE de reclasser 322,6 millions d'euros de titres de placement en titres d'investissement en 2008. L'étalement des provisions constituées au 30 juin 2008 au titre de cette disposition a généré un produit de 0,5 million d'euros dans les comptes clos au 31 décembre 2020.

6.8.4.2.4 Principes généraux et méthodes d'évaluation

Immobilisations et Amortissements

Conformément au règlement ANC 2014-03, les immobilisations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées probables d'utilisation :

- 30 ans pour les constructions ;
- 20 ans pour les équipements ;
- 5 à 10 ans pour les agencements ;
- 3 à 10 ans pour les divers matériels et mobiliers.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. En cas de perte de valeur, elles font l'objet d'une dépréciation. Les logiciels informatiques acquis à l'extérieur sont immobilisés et amortis linéairement sur une durée maximale de 4 ans.

Portefeuille Titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les règles sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bons du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable...) et sont fonction de la finalité des opérations.

- Titres de transaction : il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée. Les titres sont comptabilisés au prix de transaction. À chaque arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

- Titres de placement : ils sont acquis avec l'intention de les détenir plus de 6 mois, afin d'en tirer un revenu. Ils sont enregistrés hors frais d'acquisition et hors intérêts courus. La différence entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement est rapportée au compte de résultat, en méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres (étalement de la surcote ou décote).

À la clôture de l'exercice ils sont évalués individuellement au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- Titres d'investissement : ils correspondent à des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable. Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat, en méthode actuarielle, jusqu'à leur date de remboursement.
- Participations et autres titres détenus à long terme : relèvent de cette catégorie les investissements réalisés sous forme de titres qui donnent des droits dans le capital d'une entreprise, en créant un lien durable avec celle-ci, mais sans influence notable dans sa gestion. Ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'usage au 31 décembre ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'usage à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction de différents critères tels que l'actif net réévalué ou la rentabilité. Lorsqu'elle devient inférieure au coût d'acquisition, la dépréciation est constatée sous forme d'une provision en diminution d'actif. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.
- Parts dans les entreprises liées : il s'agit des titres, dont la possession est durable et estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle, justifiant son intégration globale dans un même ensemble consolidable. Ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'usage au 31 décembre ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'usage à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction de différents critères tels que l'actif net réévalué ou la rentabilité. Lorsqu'elle devient inférieure au coût d'acquisition, la dépréciation est constatée sous forme d'une provision en diminution d'actif. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Crédits et dépréciations pour créances douteuses

Les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale, nette des dépréciations constatées.

Les créances douteuses sont déterminées selon le règlement ANC 2014-07.

En particulier, sont reclassées systématiquement les créances de toute nature, même assorties de garanties, qui présentent un risque probable de non-recouvrement : comptes de chèques débiteurs sans autorisation ou impayés sur prêts de plus de trois mois ou qui présentent une situation juridique particulière (redressement judiciaire, procédure Neiertz...).

Lorsqu'un risque probable de non-recouvrement partiel ou total apparaît, les créances douteuses sont transférées dans un compte spécifique et font l'objet de dépréciations appréciées dossier par dossier et constatées par dotation au compte de résultat.

Dans le cadre de la réforme du traitement du risque de crédit, et conformément au règlement ANC 2014-07, les créances douteuses sont distinguées entre les créances douteuses « simples » et les créances douteuses « compromises ». Une créance douteuse est qualifiée de compromise dès lors que la échéance du terme a été prononcée ou lorsque le déclassement en douteux date de plus d'un an.

Dans le cadre des mêmes dispositions et à l'exception des agios sur comptes courants non visés par la réforme, les intérêts sur créances douteuses cessent d'être comptabilisés dès lors qu'une créance est compromise.

Conformément à l'article 2231-2 du règlement ANC 2014-07, les dépréciations constatées correspondent, en valeur actualisée à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux (déduction faite des flux déjà encaissés) et les flux prévisionnels.

Provisions

Des provisions pour risques sont constituées conformément aux dispositions prévues par le Règlement ANC 2014-03 et ajustées chaque année pour couvrir les risques éventuels encourus du fait des engagements pris. Ces provisions sont affectées et sont ou ne sont pas déductibles fiscalement selon leur nature.

Dans le but de rapprocher au plus les comptes sociaux et les comptes IFRS, et de sensibiliser le réseau au coût du risque « subi », les provisions collectives, jusqu'à présent enregistrées en comptes consolidés, sont imputées dans les comptes sociaux des entités bancaires du Groupe. Une provision collective est constatée au titre du risque de crédit sur les encours non déclassés et calculée sur la base des pertes de crédit attendues. Ces provisions ne sont pas déductibles fiscalement.

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le Crédit Mutuel Nord Europe a tenu compte du caractère inédit et brutal de la crise Covid-19 sur l'environnement macroéconomique.

La pondération du scénario pessimiste a été accrue en lien avec les projections macroéconomiques de la Banque de France, pour calibrer les probabilités de défauts futurs sur l'ensemble des portefeuilles en méthode de notation interne. Cette mesure s'est accompagnée d'un durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels.

Conformément aux recommandations des autorités, une provision complémentaire a été réalisée pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerces de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens).

En application de l'avis CNC 2006.02, une provision couvrant les risques liés à l'épargne logement a été comptabilisée dans les comptes individuels. Les comptes épargne-logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques).

Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché validées au niveau national pour le Crédit Mutuel. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Ce poste regroupe les fonds spécifiques constitués au titre des garanties de crédits et dans le cadre de la solidarité, conformément au Règlement Financier applicable au Groupe.

Engagements à long terme accordés aux salariés

Les droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite sont calculés en fonction du temps de présence et de la rémunération brute du salarié conformément à la convention collective applicable au Groupe.

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont couverts par un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Conformément à l'avis du CNC n° 2004-05 du 25 mars 2004, les médailles du travail ont été comptabilisées dans les comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe selon les dispositions prévues par le règlement ANC 2014-03 sur les passifs ; l'engagement a été évalué selon les modalités retenues pour les « autres avantages à long terme » de la recommandation n° 2003-R-01 du CNC.

Instruments financiers à terme

Ces opérations sont enregistrées conformément au règlement de l'ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Ceux relatifs à des contrats d'options sont comptabilisés au hors-bilan pour la valeur nominale de l'engagement sous-jacent.

Les modalités d'enregistrement du résultat diffèrent selon les instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque global des établissements sont inscrits prorata temporis au compte de résultat. Les gains et pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les produits et charges relatifs à des contrats conclus sur des marchés de gré à gré constituant des positions isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats (constat des plus ou moins values) ou prorata temporis (comptabilisation des intérêts courus) selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les variations de valeurs relatives à des contrats sur des marchés organisés et assimilés, relevant de la catégorie de positions isolées, sont immédiatement inscrites au résultat à chaque arrêté comptable.

La détermination de la valeur de marché est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Pour les instruments relevant des marchés organisés, il est fait usage de la cotation permanente pour justifier leur valorisation au prix de marché.

Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant au taux d'intérêt du marché les flux futurs.

Comptabilisation des charges et des produits

La comptabilisation de l'ensemble des charges et des produits, y compris les commissions, respecte le principe de rattachement à l'exercice.

Précisions quant à la comptabilisation des revenus des portefeuilles titres :

- Les revenus des actions et SICAV sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement.
- Les revenus des obligations sont inscrits prorata temporis en résultat selon la durée de détention des titres concernés. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation. Les crédits d'impôts et les avoirs fiscaux correspondant aux revenus assujettis au régime fiscal de droit commun ne sont pas enregistrés avec les revenus.
- Résultats de cession des titres.

Les résultats dégagés au titre des opérations affectant le portefeuille de transaction sont enregistrés en gains ou pertes sur portefeuille de négociation ; les plus ou moins-values de cession, ainsi que les dotations ou reprises de provisions relatives au portefeuille titres de placement sont inscrites en gains ou pertes sur portefeuille de placement.

En revanche, les résultats de cession des titres de participations et de filiales, ainsi que les dotations ou reprises de provisions constituées sur ces mêmes lignes sont intégrés aux résultats sur actifs immobilisés.

- Les plus-values latentes sur OPCVM de capitalisation et de distribution font l'objet d'une réintégration fiscale au 31 décembre.
- Les dividendes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont mis en distribution.

Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices inscrite au compte de résultat représente l'impôt exigible au titre de l'exercice calculé en tenant compte des dispositions de l'intégration fiscale qui permet de cumuler les résultats imposables de la Caisse Fédérale, de cinq entités du Groupe La Française, de Bail Actéa, de Bail Actéa Immobilier et de l'ensemble des caisses locales.

Par ailleurs, conformément à l'avis 2007-B du CNC, les caisses locales du CMNE comptabilisent depuis 2007 l'étalement de l'impôt sur les sociétés afférent aux crédits impôts générés par la distribution des « Prêts à Taux Zéro ou PTZ ».

6.8.4.3 Informations sur les postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat *(informations en milliers d'euros)*

6.8.4.3.1 Bilan

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1	Caisse, Banques Centrales, CCP – Effets Publics et Valeurs assimilées	258	NOTE 13	Échéancier des principales créances et des dettes	269
NOTE 2	Opérations avec les établissements de crédit	258	NOTE 14	Engagements de financement	269
NOTE 3	Opérations avec la clientèle	260	NOTE 15	Engagements de garantie	270
NOTE 4	Opérations sur titres	261	NOTE 16	Opérations sur instruments financiers à terme	270
NOTE 4 a	Ventilation par type de portefeuille	261	NOTE 16 a	Engagements sur instruments financiers à terme	270
NOTE 4 b	Ventilation des titres entre cotés et non cotés	262	NOTE 16 b	Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme	271
NOTE 4 c	Valeur de marché des portefeuilles titres	262	NOTE 16 c	Juste valeur des instruments financiers à terme	271
NOTE 4 d	Autres informations	262	NOTE 17	Intérêts, produits et charges assimilés	271
NOTE 4 e	Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées	263	NOTE 17 a	Avec les établissements de crédit	271
NOTE 4 f	Participations significatives	263	NOTE 17 b	Avec la clientèle	272
NOTE 4 g	Opérations avec les entreprises liées (montants exprimés en milliers d'euros)	264	NOTE 17 c	Sur obligations et autres titres à revenu fixe	272
NOTE 5	Actif immobilisé	265	NOTE 17 d	Autres intérêts, produits et charges assimilés	273
NOTE 6	Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation	266	NOTE 18	Revenus des titres à revenu variable	273
NOTE 7	Dettes représentées par un titre	266	NOTE 19	Commissions	273
NOTE 8	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	267	NOTE 20	Gains et pertes sur portefeuille de négociation	273
NOTE 9	Dettes subordonnées	267	NOTE 21	Gains et pertes sur portefeuille de placement	274
NOTE 10	Fonds pour risques bancaires généraux	267	NOTE 22	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	274
NOTE 11	Capitaux propres	268	NOTE 23	Charges générales d'exploitation	274
NOTE 11 a	Capital, Primes d'émission et réserves	268	NOTE 24	Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	275
NOTE 11 b	Évolution des capitaux propres	268	NOTE 25	Coût du risque	275
NOTE 11 c	Proposition d'affectation du résultat	268	NOTE 26	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	275
NOTE 12	Évolution des provisions	268	NOTE 27	Résultat exceptionnel	275
			NOTE 28	Impôt sur les bénéfices	276
			NOTE 29	Dotations et reprises FRBG	276

NOTE 1 Caisse, Banques Centrales, CCP – Effets Publics et Valeurs assimilées**Actif****CAISSE BANQUES CENTRALES ET CCP**

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Billets et monnaies	11 268	10 274	994	9,67 %
Autres valeurs	-	-	-	-
Banques Centrales	438 850	611 391	- 172 541	- 28,22 %
Office des Chèques Postaux	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
TOTAL	450 118	621 665	- 171 547	- 27,59 %

EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Obligations d'État (placement)	189 753	193 004	- 3 251	- 1,68 %
Dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	189 753	193 004	- 3 251	- 1,68 %

NOTE 2 Opérations avec les établissements de crédit**CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Créances à vue	126 853	94 878	31 975	33,70 %
Comptes ordinaires débiteurs	7 039	5 580	1 459	26,15 %
Comptes réseau Crédit Mutuel	119 195	88 462	30 733	34,74 %
Valeurs non imputées	619	836	- 217	- 25,96 %
Créances à terme	16 196 415	14 672 549	1 523 866	10,39 %
Comptes et prêts à terme	15 035 994	14 302 576	733 418	5,13 %
Comptes réseau Crédit Mutuel	1 039 415	246 780	792 635	321,19 %
Titres reçus en pension livrés	-	-	-	-
Prêts participatifs	12 117	9 087	3 030	33,34 %
Prêts à durée indéterminée	90 000	90 000	-	-
Créances rattachées	18 889	24 106	- 5 217	- 21,64 %
TOTAL	16 323 268	14 767 427	1 555 841	10,54 %

Prêts à durée indéterminée de 90 millions d'euros à la filiale BEOBANK.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Dettes à vue	650 867	554 854	96 013	17,30 %
Comptes ordinaires	164 928	155 144	9 784	6,31 %
Comptes et emprunts au jour le jour	-	-	-	-
Opérations internes au réseau Crédit Mutuel	485 553	399 305	86 248	21,60 %
Dettes rattachées	-	-	-	-
Autres sommes dues	386	405	- 19	- 4,69 %
Dettes à terme	16 487 043	14 963 800	1 523 243	10,18 %
Comptes et emprunts à terme	659 117	716 387	- 57 270	- 7,99 %
Opérations internes au réseau Crédit Mutuel	15 826 396	14 245 816	1 580 580	11,10 %
Valeurs données en pension à terme	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes rattachées	1 530	1 597	- 67	- 4,20 %
TOTAL	17 137 910	15 518 654	1 619 256	10,43 %

Les opérations de trésorerie sont essentiellement initiées avec le réseau des caisses locales, la Caisse Fédérale en assurant une gestion centralisée pour opérer :

- les refinancements et aides accordés au réseau conformément aux dispositions prévues par le Règlement Financier interne au Groupe ;
- les versements obligatoires au titre du livret bleu, des LEP et LDD ;
- le refinancement de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel ;
- la gestion de la trésorerie pour l'ensemble du Groupe.

Le montant des créances privées mises en garantie pour participer aux opérations de politique monétaire de la BCE s'élève à 1 000,0 millions d'euros.

Les emprunts à terme sont composés essentiellement d'encours empruntés auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) pour 540,0 millions d'euros et dont les conditions financières sont adossées au TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept nouvelles tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes.

Le montant de TLTRO III auquel la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (et en conséquence le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe) peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Il est égal au taux de dépôts des liquidités auprès de la BCE (taux « DFR »), si le volume de prêts entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 mars 2021 est au moins stable. Si tel n'est pas le cas, le taux d'intérêt TLTRO III sera compris entre le taux des emprunts de liquidité auprès de la BCE (taux « MRO ») et le taux de dépôts des liquidités auprès de la BCE (taux « DFR ») sous condition d'un volume de prêts sur la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021 stable ou en augmentation. Sinon, il sera égal au taux « MRO ».

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies à deux reprises par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises.

La capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 50 % des encours éligibles (contre 30 % auparavant) et le délai d'exercice de l'option de remboursement sur chaque opération a été raccourci à 12 mois.

Le taux d'intérêt TLTRO III a été réduit de 50bp (i.e. surbonification) sur la période de juin 2020 à juin 2021.

Le taux d'intérêt effectif de ces opérations est calculé à partir du taux de refinancement obtenu par la BFCM, qui agit pour le compte du Groupe TLTRO, composé de plusieurs fédérations du Crédit Mutuel. Compte tenu de la croissance des encours à fin 2020, le Groupe est confiant quant à l'atteinte des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur la période du 1^{er} mars 2020 au 31 mars 2021.

S'agissant d'un taux de rémunération révisable, le taux d'intérêt effectif appliqué est déterminé pour chaque période de référence et varie d'une période à l'autre. Il tient ainsi compte de la surbonification de 0,50 % sur les 12 mois concernés par celle-ci.

NOTE 3 Opérations avec la clientèle

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Créances commerciales	2 288	2 880	- 592	- 20,56 %
Escompte et opérations assimilées	1 000	103	897	n.s.
Loi Dailly	1 272	2 777	- 1 505	- 54,20 %
Valeurs non imputées	-	-	-	-
Créances commerciales douteuses	35	19	16	84,21 %
• Dépréciation créances commerciales douteuses	- 19	- 19	-	-
Autres concours à la clientèle	904 530	920 699	- 16 169	- 1,76 %
Crédits à l'exportation	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	248 363	279 325	- 30 962	- 11,08 %
Crédits à l'équipement	472 778	465 256	7 522	1,62 %
Crédits à l'habitat	1 771	2 166	- 395	- 18,24 %
Autres crédits à la clientèle	111	111	-	-
Prêts participatifs	-	-	-	-
Prêts à durée indéterminée	150 000	150 001	- 1	0,00 %
Créances rattachées	2 128	2 223	- 95	- 4,27 %
Portefeuille de créances immobilières	-	-	-	-
Créances douteuses activité clientèle	44 423	37 772	6 651	17,61 %
• Dépréciation créances douteuses activité clientèle	- 15 044	- 16 155	1 111	- 6,88 %
Comptes ordinaires débiteurs	32 807	72 651	- 39 844	- 54,84 %
Comptes ordinaires	30 131	71 060	- 40 929	- 57,60 %
Créances rattachées	-	-	-	-
Portefeuille de créances immobilières	2	2	-	-
Comptes ordinaires douteux	10 603	8 272	2 331	28,18 %
• Dépréciation comptes ordinaires débiteurs douteux	- 7 929	- 6 683	- 1 246	18,64 %
TOTAL	939 625	996 230	- 56 605	- 5,68 %

L'encours de prêts à durée indéterminée concerne ACM VIE.

COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Comptes d'épargne à régime spécial	2 202	2 144	58	2,71 %
<i>à vue</i>	2 202	2 144	58	2,71 %
Livrets ordinaires	2 190	2 132	58	2,72 %
Livrets de Développement durable	12	12	-	-
<i>à terme</i>	-	-	-	-
Autres comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-
Autres dettes	584 567	515 937	68 630	13,30 %
<i>à vue</i>	536 398	449 966	86 432	19,21 %
Comptes ordinaires créditeurs	533 270	447 613	85 657	19,14 %
Dépôts de garantie à vue	1 731	916	815	88,97 %
Autres sommes dues	1 397	1 437	- 40	- 2,78 %
Dettes rattachées	-	-	-	-
<i>à terme</i>	48 169	65 971	- 17 802	- 26,98 %
Comptes créditeurs à terme	48 089	65 817	- 17 728	- 26,94 %
Dettes rattachées	80	154	- 74	- 48,05 %
TOTAL	586 769	518 081	68 688	13,26 %

Au titre de l'article R. 312-21 du Code monétaire et financier, la Caisse Fédérale du CMNE assure les relations avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : 23 469 comptes pour 20 592 041,74 euros.

Nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L. 312-20 du Code monétaire et financier : 1 748 comptes pour 1 191 903,63 euros déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

NOTE 4 Opérations sur titres

4 a Ventilation par type de portefeuille

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Titres de transaction	-	-	-	-
Valeur des titres en portefeuille	-	-	-	-
Titres de placement	1 192 743	1 732 406	- 539 663	- 31,15 %
Valeur des titres en portefeuille	1 198 963	1 733 367	- 534 404	- 30,83 %
Créances douteuses sur obligations	-	-	-	-
Créances rattachées	2 987	3 493	- 506	- 14,49 %
• Dépréciation	- 9 207	- 4 454	- 4 753	106,71 %
Titres d'investissement	79 476	186 148	- 106 672	- 57,30 %
Valeur des titres en portefeuille	79 476	186 031	- 106 555	- 57,28 %
Créances douteuses sur obligations et FCC	-	-	-	-
Créances rattachées	-	117	- 117	- 100,00 %
• Dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	1 272 219	1 918 554	- 646 335	- 33,69 %

ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Titres de transaction	-	-	-	-
Valeur des titres en portefeuille	-	-	-	-
Titres de placement	468 983	226 998	241 985	106,60 %
Valeur des titres en portefeuille	491 237	243 518	247 719	101,73 %
• Dépréciation	- 23 558	- 18 415	- 5 143	27,93 %
Créances rattachées	1 304	1 895	- 591	- 31,19 %
TOTAL	468 983	226 998	241 985	106,60 %

4 b Ventilation des titres entre cotés et non cotés

VENTILATION DES PORTEFEUILLES AU 31 DÉCEMBRE 2020

	Titres cotés	Titres non cotés	Total
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	926 867	345 352	1 272 219
Titres de transaction	-	-	-
Valeur des titres en portefeuille	-	-	-
Titres de placement	926 867	265 876	1 192 743
Valeur des titres en portefeuille	927 266	271 698	1 198 964
<i>dont surcote/décote</i>	3 168	- 62	3 106
Créances douteuses	0	0	-
Créances rattachées	231	2 755	2 986
● Provisions	- 630	- 8 577	- 9 207
Titres d'investissement	-	79 476	79 476
Valeur des titres en portefeuille	0	79 476	79 476
<i>dont surcote/décote</i>	0	- 523	- 523
Créances douteuses	0	0	-
Créances rattachées	0	0	-
● Provisions	0	0	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	-	468 983	468 983
Titres de transaction	-	-	-
Valeur des titres en portefeuille	0	0	-
Titres de placement	-	468 983	468 983
Valeur des titres en portefeuille	0	491 237	491 237
Créances rattachées	0	1 304	1 304
● Provisions	0	- 23 558	- 23 558

4 c Valeur de marché des portefeuilles titres

VALORISATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

	Valeur comptable	Valeur de marché	Plus values latentes	Moins values (provisions)
Titres de placement à revenu fixe	1 272 219	1 287 714	24 700	9 205
Obligations	1 025 866	1 040 656	23 366	8 576
TCN	40 183	40 183	0	
FCT	41 176	41 384	837	629
BMTN	164 994	165 491	497	
Titres de placement à revenu variable	468 983	493 417	47 992	23 558
OPCVM – SCPI	467 679		49 296	23 558
OPCI	1 304	493 417	- 1 304	

4 d Autres informations

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX PORTEFEUILLES TITRES

	31/12/20	31/12/19	Variation
Montant des OPCVM français et étrangers de capitalisation	467 679	225 103	242 576
Plus values latentes sur titres de placement	72 692	67 032	5 660
V latentes sur titres de placement faisant l'objet d'une provision	32 763	22 644	10 119

4 e Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées

PARTICIPATIONS ET ACTIVITÉS DE PORTEFEUILLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Participations et autres titres détenus à long terme				
Valeur des titres en portefeuille	20 661	15 765	4 896	31,06 %
• Dépréciation	- 478	- 428	- 50	11,68 %
Parts dans les entreprises liées				
Valeur des titres en portefeuille	2 335 855	2 321 819	14 036	0,60 %
• Dépréciation	- 1 827	- 4 213	2 386	- 56,63 %
Mali de fusion sur actifs financiers	48 554	49 509	- 955	- 1,93 %
TOTAL	2 402 765	2 382 452	20 313	0,85 %

Les principales variations sont imputables à la souscription de certificats d'associés au Fonds de Garantie des Dépôts et Résolution, au versement des dividendes en actions pour les entités de crédit-bail, aux apports effectués pour les foncières immobilières (Foncière et Immobilière Nord Europe et SCI Immobilière BCL) et à la sortie des titres de LFGL, dans le cadre de l'opération de fusion simplifiée.

Affectation comptable depuis l'exercice 2017 du mali technique issu de l'opération de Transmission Universelle de Patrimoine de CMNE France en 2007.

4 f Participations significatives

	Exercice de référence	% de détention	Capitaux propres hors Résultat (en k€)	Valeur nette des titres	Résultat du dernier exercice
Euro Information SAS	Décembre 2020	10,15	1 434 058	4 116	395 298
GACM	Décembre 2020	10,22	9 986 394	1 187 643	499 268
Nord Europe Partenariat	Décembre 2020	99,67	7 030	6 111	- 626
Groupe La Française	Décembre 2020	99,81	312 674	399 074	19 125
NEPI	Décembre 2020	100,00	17 118	15 245	2 720
Transactimmo	Décembre 2020	100,00	362	395	58
Actéa Environnement	Décembre 2020	100,00	702	696	- 6
SCI Centre Gare	Décembre 2020	25,60	12 769	3 179	1 627
SA Immobilière du CMN	Décembre 2020	100,00	72 127	60 552	3 202
Beobank	Décembre 2020	100,00	653 824	400 887	11 135
Foncière et immobilière Nord Europe	Décembre 2020	100,00	49 547	50 000	- 24
Immobilière BCL Lille	Décembre 2020	55,00	79 197	44 276	1 026
CMNE Grand Paris	Décembre 2020	100,00	32	-	- 3
Bail Actéa Immobilier	Décembre 2020	100,00	53 132	49 241	2 698
Bail Actéa	Décembre 2020	100,00	98 290	92 335	4 871

4 g Opérations avec les entreprises liées *(montants exprimés en milliers d'euros)*

ACTIF

Établissements de crédit, comptes ordinaires, prêts et comptes de reversement	
Caisses de crédit Mutuel	30 587 471
Bail Actéa	1 279 583
Bail Actéa Immobilier	219 089
BEOBANK	4 637
Prêts LDD	
Bail Actéa Immobilier	53 000
Prêts aux filiales	
Groupe La française	94 000
SCI Centre Gare	2 482
GIE CMN Prestations	457
Clientèle, comptes courants ordinaires	
Immobilière du CMN	7 190
Prêts à durée indéterminée	
BEOBANK	90 117

PASSIF

Établissements de crédit, comptes ordinaires, emprunts et comptes de reversement	
Caisses de Crédit mutuel	30 587 471
Bail Actéa	118 185
Bail Actéa Immobilier	17 825
BEOBANK	20 075
Clientèle, comptes ordinaires créditeurs	
Actéa Environnement	519
SCI Centre Gare	257
NEPI	8 360
Nord Europe Partenariat	5 769
SFINE Propriété à vie	1 897
Société Foncière et Immobilière Nord Europe	5 310
Immobilière BCL Lille	4 631
GIE CMN Prestations	511
La Française AM	1 085
La Française Real Estate Managers	6 911
New Alpha Asset Management	1 271
L'immobilière du CMN	140

HORS-BILAN

Engagements donnés	
SCI Centre Gare	1 200
Immobilière du CMN	22 810
Bail Actéa	81 055
BEOBANK	4 450
Bail Actéa Immobilier	19 752
Opérations sur instruments dérivés	
Swaps BEOBANK	1 036 100
Swaps Bail Actéa Immobilier	47 000

NOTE 5 Actif immobilisé

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Droit au bail	1 006	1 006	-	-
Fonds commerciaux – Autres éléments	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	5	- 5	- 100,00 %
Logiciels	4 293	4 271	22	0,52 %
• Dépréciations	- 1 006	- 1 006	-	-
• Amortissements	- 4 185	- 4 039	- 146	3,61 %
TOTAL	108	237	- 129	- 54,43 %

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations d'exploitation	37 709	37 639	70	0,19 %
Immobilisations hors exploitation	7 849	7 849	-	-
• Dépréciations	-	-	-	-
• Amortissements	- 28 555	- 26 599	- 1 956	7,35 %
TOTAL	17 003	18 889	- 1 886	- 9,98 %

Les immeubles d'exploitation (terrains, constructions et agencements à caractère immobilier) sont principalement gérés au sein de Sociétés Civiles Immobilières qui facturent un loyer aux occupants.

VARIATIONS AYANT AFFECTÉ L'ACTIF IMMOBILISÉ

	31/12/19	Acquisitions Dotations	Cessions/sorties Reprises	Autres mouvements	31/12/20
Participations et parts dans sociétés liées	2 332 943	30 538	9 270	-	2 354 211
Valeur brute	2 337 584	31 688	12 756	-	2 356 516
Provisions	- 4 641	- 1 150	- 3 486	-	- 2 305
Valeur nette	2 332 943	30 538	9 270	-	2 354 211
Mali de fusion	49 509	-	955	-	48 554
Immobilisations incorporelles	238	- 124	5	-	108
Droit au bail					
Valeur brute	1 006	-	-	-	1 006
Provisions	1 006	-	-	-	1 006
Valeur nette	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	5	-	5	-	-
Logiciels					
Valeur brute	4 271	22	-	-	4 293
Amortissements et provisions	- 4 039	- 146	-	-	- 4 185
Valeur nette	232	- 124	-	-	108
Immobilisations corporelles	38 077	- 1 813	73	-	31 809
Terrains					
Valeur brute	1 485	-	-	-	1 485
Amortissements	-	-	-	-	-
Valeur nette	1 485	-	-	-	1 485
Constructions					
Valeur brute	31 171	536	392	-	31 315
Amortissements	- 19 298	- 1 678	- 342	- 7	- 20 641
Valeur nette	11 873	- 1 142	50	- 7	10 674
Matériel, outillage et agencements					
Valeur brute	12 832	379	453	-	12 758
Amortissements	- 7 301	- 1 050	- 430	7	- 7 914
Valeur nette	5 531	- 671	23	7	4 844

NOTE 6 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation**AUTRES ACTIFS**

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Dépôts de garantie versés	181 058	126 537	54 521	43,09 %
Autres débiteurs divers	31 809	38 077	- 6 268	- 16,46 %
Comptes de stocks et assimilés	333	-	333	n.s.
TOTAL	213 200	164 614	48 586	29,52 %

AUTRES PASSIFS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Créditeurs divers – dépôts de garantie reçus	130 593	134 680	- 4 087	- 3,03 %
TOTAL	130 593	134 680	- 4 087	- 3,03 %

La variation des dépôts de garantie concerne les appels de marge sur les collatéraux.

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Valeurs reçues à l'encaissement	4 922	8 722	- 3 800	- 43,57 %
Valeurs à rejeter	-	-	-	-
Comptes d'ajustement sur devises	322	12	310	n.s.
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	111 027	8 297	102 730	n.s.
Charges à répartir	3 373	3 886	- 513	- 13,20 %
Charges constatées d'avance	158	278	- 120	- 43,17 %
Produits à recevoir	11 215	11 065	150	1,36 %
Comptes de régularisation divers	56 226	62 314	- 6 088	- 9,77 %
TOTAL	187 243	94 574	92 669	97,99 %

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Comptes d'ajustement instruments financiers à terme	118 373	12 348	106 025	n.s.
Produits constatés d'avance	12 054	635	11 419	n.s.
Charges à payer	19 589	42 174	- 22 585	- 53,55 %
Comptes de régularisation divers	43 773	36 462	7 311	20,05 %
TOTAL	193 789	91 619	102 170	111,52 %

Les comptes de régularisation divers reprennent, pour l'essentiel de leur montant, les comptes de compensation entre banques.

NOTE 7 Dettes représentées par un titre

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Bons de caisse	-	-	-	-
Bons de caisse et bons d'épargne	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	1 293 031	1 830 998	- 537 967	- 29,38 %
Titres du marché interbancaire	660 000	645 000	15 000	2,33 %
Titres de créances négociables	625 000	1 175 000	- 550 000	- 46,81 %
Dettes rattachées	8 031	10 998	- 2 967	- 26,98 %
Emprunts obligataires	768 699	958 432	- 189 733	- 19,80 %
Emprunts	763 503	953 064	- 189 561	- 19,89 %
Dettes rattachées	5 196	5 368	- 172	- 3,20 %
TOTAL	2 061 730	2 789 430	- 727 700	- 26,09 %

Les titres du marché interbancaire sont constitués des dettes souscrites auprès de la Caisse de Refinancement à l'Habitat.

NOTE 8 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Provisions pour engagements par signature	1 211	611	600	98,20 %
Provisions sur crédits clientèle	5 178	5 439	- 261	- 4,80 %
Provisions pour risques particuliers	2 271	2 168	103	4,75 %
Provision pour IS (intégration fiscale)	3 230	3 230	-	-
Provisions pour risques généraux	1 088	1 093	- 5	- 0,46 %
Provisions pour int. et charges ass. CAT tx progressif	219	223	- 4	- 1,79 %
TOTAL	13 197	12 764	433	3,39 %

NOTE 9 Dettes subordonnées

	31/12/20	31/12/19	Variation	
TSS	150 000	150 000	-	-
Emprunts participatifs	-	-	-	-
TSR	661 600	661 600	-	-
Dettes rattachées	6 477	6 520	- 43	- 0,66 %
TOTAL	818 077	818 120	- 43	- 0,01 %

CARACTÉRISTIQUES DES DETTES SUBORDONNÉES

	Devise	Montant	Taux
TSR 10/04/24		5 000	4,00
TSR 03/06/24		7 000	3,15
TSR 29/07/24		2 000	CMS10+130
TSR 06/08/24		12 100	3,10
TSR 03/09/24		3 000	3,10
TSR 15/10/24		5 000	3,00
TSR 15/10/24		3 500	3,00
TSR 28/11/24		4 000	2,60
TSR 02/04/25		3 000	1,80
TSR 02/04/25		22 000	1,90
TSR 02/06/25		30 000	1,35
TSR 27/06/26	EUR	120 000	4,25
TSR 12/09/26		300 000	2,13
TSR 22/12/26		55 000	3,40
TSR 27/04/27		40 000	2,75
TSR 23/12/30		50 000	EURIB6+1,78
TSSDI	EUR	150 000	CMS10 cap 8

NOTE 10 Fonds pour risques bancaires généraux

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Fonds pour risques bancaires généraux	10 000	10 000	-	-
Fonds d'accumulation	-	-	-	-
TOTAL	10 000	10 000	-	-

NOTE 11 Capitaux propres

11 a Capital, Primes d'émission et réserves

CAPITAL SOUSCRIT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Parts détenues par les caisses de Crédit Mutuel (sans rémunération)	385 722	372 545	13 177	3,54 %
TOTAL	385 722	372 545	13 177	3,54 %

RÉSERVES

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Réserves légales	37 255	35 288	1 967	5,57 %
Réserves statutaires	1 041 874	820 254	221 620	27,02 %
Autres réserves	39 622	39 622	-	-
TOTAL	1 118 751	895 164	223 587	24,98 %

11 b Évolution des capitaux propres

	31/12/19	Augmentation	Diminution	Retraitement	31/12/20
Capital	372 545	13 177			385 722
Prime de fusion	-			-	-
Réserves légales	35 288	1 967		-	37 255
Réserves statutaires	820 254	221 620			1 041 874
Autres réserves	39 622			-	39 622

11 c Proposition d'affectation du résultat

Le résultat net bénéficiaire s'établit à 7 747 335,78 euros qu'il est proposé d'affecter de la manière suivante :

- réserve légale : 387 366,79 euros ;
- réserves statutaires : 7 359 968,99 euros.

NOTE 12 Évolution des provisions

	31/12/19	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/20
Dépréciations d'actif					
Créances douteuses Clientèle	22 857	4 776	4 641		22 992
Titres de placement	22 869	10 016	120		32 765
Titres d'investissement	-				-
Titres de participation	4 641	1 154	3 490		2 305
Provisions de passif					
Engagements par signature	611	829	229		1 211
Provisions sur crédits clientèle	5 439	3 387	3 648		5 178
Risques particuliers (médaille du travail)	2 168	103			2 271
Provisions pour IS (intégration fiscale)	3 230				3 230
Provisions pour risques généraux	1 093		5		1 088
Provisions pour int et charges ass CAT tx progressif	223	68	72		219
Provisions pour fonds pour risques bancaires généraux	10 000				10 000

NOTE 13 Échéancier des principales créances et des dettes

	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes et prêts/Éts de crédits	887 910	1 982 086	10 927 098	2 380 428	16 177 522
Crédits à la clientèle	196 369	204 750	200 725	300 559	902 402
Opérations sur titres	78 265	309 676	804 263	77 027	1 269 232
Comptes et emprunts/Éts de crédits	918 026	2 497 113	13 061 377	8 997	16 485 513
Comptes créditeurs à terme (clientèle)	2 149	7 970	37 971	-	48 089
Titres du marché interbancaire	17 000	43 000	323 000	277 000	660 000
Titres de créances négociables	443 000	182 000	-	-	625 000
Dettes subordonnées à terme	-	-	-	150 000	150 000
Titres subordonnés remboursables	-	-	96 600	565 000	661 600

6.8.4.3.2 Hors bilan et opérations assimilées

Il n'existe pas d'opérations non inscrites dans les comptes.

NOTE 14 Engagements de financement**ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Accords de refinancements	33 000	32 250	750	2,33 %
Ouvertures de crédits confirmés	10 000	15 000	- 5 000	- 33,33 %
Autres engagements	-	-	-	-
TOTAL	43 000	47 250	- 4 250	- 8,99 %

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Ouvertures de crédits documentaires	2 956	3 488	- 533	- 15,27 %
Ouvertures de crédits confirmés	134 916	160 621	- 25 704	- 16,00 %
Acceptations ou engagements à payer	686	887	- 201	- 22,68 %
Autres engagements	-	400	- 400	- 100,00 %
TOTAL	138 558	165 396	- 26 838	- 16,23 %

Les engagements pour retraite, non provisionnés au bilan, s'établissent à 53 821 000 euros (57 775 000 euros en 2019).

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	640 715	- 640 715	- 100,00 %
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-	-
TOTAL	-	640 715	- 640 715	- 100,00 %

Le montant comptabilisé en 2019 correspondait à des engagements de financement reçus de la Banque de France suite à la mise en pension de titres.

NOTE 15 Engagements de garantie

ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	29 320	30 793	- 1 473	- 4,78 %
TOTAL	29 320	30 793	- 1 473	- 4,78 %

ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Garanties de remboursements de crédit	28 206	36 293	- 8 087	- 22,28 %
<i>dont cautions administratives et fiscales</i>	15 118	15 445	- 327	- 2,12 %
<i>dont cautions immobilières</i>	7 865	15 286	- 7 422	- 48,55 %
<i>dont garanties financières</i>	5 224	5 561	- 338	- 6,07 %
Obligations cautionnées	3	3	-	-
Engagement de rachat Porteurs	13 612	25 090	- 11 478	- 45,75 %
Autres garanties d'ordre de la clientèle	267 026	505 041	- 238 015	- 47,13 %
TOTAL	308 847	566 427	- 257 580	- 45,47 %

La variation de la ligne « Autres garanties d'ordre de la clientèle » concerne l'engagement donné à La Française Bank ainsi que les versements restants à libérer sur OPCVM et OPCI.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Cautions, avals et autres garanties reçues	8 051	9 484	- 1 433	- 15,11 %
TOTAL	8 051	9 484	- 1 433	- 15,11 %

ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Cautions, avals et autres garanties reçues clientèle	789 013	864 994	- 75 981	- 8,78 %
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	77 951	2 598	75 354	n.s.
TOTAL	866 964	867 592	- 628	- 0,07 %

NOTE 16 Opérations sur instruments financiers à terme

16 a Engagements sur instruments financiers à terme

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Opérations fermes	7 085 207	6 618 041	467 166	7,06 %
Opérations sur les marchés organisés	-	-	-	-
<i>Achats d'option</i>	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	7 085 207	6 618 041	467 166	7,06 %
<i>Swaps de taux d'intérêt</i>	7 085 207	6 618 041	467 166	7,06 %
<i>Microcouverture</i>	5 960 207	5 218 041	742 166	14,22 %
<i>Macrocouverture</i>	1 125 000	1 400 000	- 275 000	- 19,64 %
<i>Positions ouvertes</i>	-	-	-	-

16 b Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Microcouverture	721 951	3 011 626	2 226 630
Macrocouverture	0	765 000	360 000
TOTAL	721 951	3 776 626	2 586 630

16 c Juste valeur des instruments financiers à terme

La juste valeur des instruments financiers à terme est estimée à - 37 155 000 euros [contre - 2 430 000 euros en 2019].

6.8.4.3.3 Compte de résultat

NOTE 17 Intérêts, produits et charges assimilés

17 a Avec les établissements de crédit

INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Intérêts sur banques centrales et CCP	-	-	-	-
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	219	312	- 93	- 29,81 %
Intérêts sur comptes et prêts au jour le jour	-	-	-	-
Intérêts sur comptes et prêts à terme	23 010	25 281	- 2 271	- 8,98 %
Intérêts sur comptes internes au Crédit Mutuel	137 372	155 363	- 17 991	- 11,58 %
Intérêts sur instruments financiers de couverture	74 579	66 092	8 487	12,84 %
Intérêts sur prêts subordonnés à terme	73	77	- 4	- 5,19 %
Intérêts reçus sur titres en pension livrée	-	- 469	469	- 100,00 %
Intérêts reçus sur prêts à durée indéterminée	1 775	1 806	- 31	- 1,72 %
Produits divers d'intérêts	25	41	- 16	- 39,02 %
TOTAL	237 053	248 503	- 11 450	- 4,61 %

INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Intérêts sur banques centrales et CCP	-	-	-	-
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	- 827	- 713	- 114	15,99 %
Intérêts sur comptes et emprunts	3 477	- 2 780	6 257	- 225,07 %
Intérêts sur valeurs données en pension	642	3 190	- 2 548	- 79,87 %
Intérêts sur comptes internes au Crédit Mutuel	- 157 936	- 181 020	23 084	- 12,75 %
Intérêts sur instruments financiers de couverture	- 71 489	- 78 929	7 440	- 9,43 %
Charges diverses d'intérêts	- 229	-	- 229	n.s.
Intérêts sur titres données en pension livrée	-	- 330	330	- 100,00 %
TOTAL	- 226 362	- 260 582	34 220	- 13,13 %

17 b Avec la clientèle

INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Intérêts sur créances commerciales et prêts à la clientèle	10 254	12 061	- 1 807	- 14,98 %
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	302	560	- 258	- 46,07 %
Intérêts sur créances douteuses	482	419	63	15,04 %
Intérêts sur prêts participatifs	-	-	-	-
Produits sur engagements de financement	543	520	23	4,42 %
Produits sur engagements de garantie	1 118	1 278	- 160	- 12,52 %
Intérêts sur instruments financiers de couverture	- 13	26	- 39	- 150,00 %
Dotations dépréciation/intérêts créances douteuses	- 29	- 44	15	- 34,09 %
Créances irrécouvrables	- 158	-	- 158	n.s.
Reprises dépréciation/intérêts créances douteuses	213	37	176	n.s.
Intérêts reçus sur prêts à durée indéterminée	5 691	5 675	16	0,28 %
TOTAL	18 403	20 532	- 2 129	- 10,37 %

INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	-	-	-	-
Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial	- 4	- 8	4	- 50,00 %
Intérêts sur comptes créditeurs à terme	-	- 2	2	- 100,00 %
Intérêts sur instruments financiers de couverture	- 736	-	- 736	n.s.
Charges sur engagements de garantie Clientèle	- 10	- 6	- 4	66,67 %
Charges sur emprunts participatifs	-	-	-	-
Provisions pour int et charges ass CAT tx progressif	- 206	- 287	81	- 28,22 %
Provision pour int et charges sur Epargne logement	-	-	-	-
TOTAL	- 956	- 303	- 653	215,51 %

17 c Sur obligations et autres titres à revenu fixe

INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Titres de placement	8 893	12 604	- 3 711	- 29,44 %
- Étalement de la surcote (charges)	- 2	- 12	10	- 83,33 %
+ Étalement de la décote (produits)	84	-	84	n.s.
Titres d'investissement	658	959	- 301	- 31,39 %
- Étalement de la surcote (charges)	-	-	-	-
+ Étalement de la décote (produits)	445	492	- 47	- 9,55 %
Autres intérêts et produits assimilés	- 51	2	- 53	n.s.
TOTAL	10 027	14 045	- 4 018	- 28,61 %

INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Intérêts sur bons de caisse et bons d'épargne	-	- 6	6	- 100,00 %
Intérêts sur titres du marché interbancaire	- 15 737	- 20 755	5 018	- 24,18 %
Intérêts sur titres de créances négociables	2 074	2 051	23	1,12 %
Intérêts sur obligations	- 48 387	- 52 137	3 750	- 7,19 %
Autres charges sur dettes constituées par des titres	- 1 127	- 3 599	2 472	- 68,69 %
Intérêts sur TSDI	- 146	- 1 116	970	- 86,92 %
TOTAL	- 63 323	- 75 562	12 239	- 16,20 %

17 d Autres intérêts, produits et charges assimilés

AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Produits sur dettes constituées par des titres (étalement prime d'émission CRH)	111	330	- 219	- 66,36 %
Produits divers des opérations sur titres (swaps micro et macrocouverture)	9 592	1 383	8 209	n.s.
TOTAL	9 703	1 713	7 990	466,43 %

NOTE 18 Revenus des titres à revenu variable

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	42 056	231 269	- 189 213	- 81,82 %
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	5 055	8 661	- 3 606	- 41,63 %
TOTAL	47 111	239 930	- 192 819	- 80,36 %

Absence de distribution de dividendes par le Groupement des Assurances du Crédit Mutuel en 2020.

NOTE 19 Commissions

COMMISSIONS – PRODUITS

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 336	2 426	- 90	- 3,71 %
Commissions sur opérations avec la clientèle	3 019	2 834	185	6,53 %
Commissions sur opérations sur titres	921	13	908	n.s.
Commissions sur opérations de change	27	28	- 1	- 3,57 %
Produits sur prestations de service financiers	9 893	35 117	- 25 224	- 71,83 %
Commissions sur engagements de garantie	33	-	33	n.s.
TOTAL	16 229	40 418	- 24 189	- 59,85 %

COMMISSIONS – CHARGES

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	- 1 145	- 28 402	27 257	- 95,97 %
Commissions sur opérations avec la clientèle	- 199	- 219	20	- 9,13 %
Commissions sur opérations titres	- 4 454	- 61	- 4 393	n.s.
Charges sur prestations de service financiers	- 8 248	- 7 392	- 856	11,58 %
TOTAL	- 14 046	- 36 074	22 028	- 61,06 %

NOTE 20 Gains et pertes sur portefeuille de négociation

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Gains ou pertes sur titres de transaction	1 435	-	1 435	n.s.
Gains sur titres de transaction	8 145	-	8 145	n.s.
Pertes sur titres de transaction	- 6 710	-	- 6 710	n.s.
Gains ou pertes sur opérations de change	31	155	- 124	- 80,00 %
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	72	324	- 252	- 77,78 %
Pertes sur opérations de change et d'arbitrage	- 41	- 169	128	- 75,74 %
Gains ou pertes sur instruments financiers	871	- 11	882	n.s.
Produits sur autres instruments financiers à terme	-	38	- 38	- 100,00 %
Charges sur swaps de taux	871	-	871	n.s.
Charges sur autres instruments financiers à terme	-	- 49	49	- 100,00 %
TOTAL	2 337	144	2 193	N.S.

NOTE 21 Gains et pertes sur portefeuille de placement

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Plus-values et reprises de dépréciation	421	15 697	- 15 276	- 97,32 %
Plus-values de cession sur titres de placement	301	6 132	- 5 831	- 95,09 %
Reprises de dépréciation sur titres de placement	120	9 565	- 9 445	- 98,75 %
Moins-values et dotations pour dépréciation	- 10 577	- 2 749	- 7 828	284,76 %
Moins-values de cessions de titres de placement	- 561	- 2 257	1 696	- 75,14 %
Dotations pour dépréciation sur titres de placement	- 10 016	- 492	- 9 524	n.s.
TOTAL	- 10 156	12 948	- 23 104	- 178,44 %

NOTE 22 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Produits divers	2 003	1 374	629	45,78 %
Contribution financière CL	2 354	2 249	105	4,67 %
Produits accessoires	490	535	- 45	- 8,41 %
TOTAL	4 847	4 158	689	16,57 %

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Charges diverses	- 454	- 418	- 36	8,61 %
Dotations amortissements immo hors exploitation	- 141	- 141	-	-
Dotations provisions nettes	5	3	2	66,67 %
TOTAL	- 590	- 556	- 34	6,12 %

NOTE 23 Charges générales d'exploitation

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Frais de personnel	- 106 375	- 120 087	13 712	- 11,42 %
Salaires et traitements	- 114 984	- 116 438	1 454	- 1,25 %
Charges sociales	- 55 568	- 60 393	4 825	- 7,99 %
Intéressement et participation des salariés	- 9 034	- 28 267	19 233	- 68,04 %
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 17 557	- 19 636	2 079	- 10,59 %
Refacturation sociétés du groupe	90 768	104 647	- 13 879	- 13,26 %
Autres frais administratifs	71 833	86 887	- 15 054	- 17,33 %
Impôts et taxes	- 4 693	- 6 002	1 309	- 21,81 %
Services extérieurs	- 53 760	- 66 331	12 571	- 18,95 %
Transports et déplacements	- 1 477	- 2 525	1 048	- 41,50 %
Autres services extérieurs	- 30 248	- 32 333	2 085	- 6,45 %
Refacturation sociétés du groupe et autres	162 011	194 078	- 32 067	- 16,52 %
TOTAL	- 34 542	- 33 200	- 1 342	4,04 %

Les montants repris ci-dessous intègrent, pour les exercices 2019 et 2020, les rémunérations versées par la Caisse Fédérale du CMNE et l'ensemble des filiales du Groupe.

MONTANTS DUS

	31/12/20	31/12/19
Membres des organes de direction	1 092	1 134

NOTE 24 Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Dotations amortissements immobilisations corporelles	- 2 588	- 2 700	112	- 4,15 %
Dotations amortissements immobilisations incorporelles	- 147	- 136	- 11	8,09 %
TOTAL	- 2 735	- 2 836	101	- 3,56 %

NOTE 25 Coût du risque

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Reprises de provisions et récupération créances	8 523	8 258	265	3,21 %
Reprises de dépréciation sur créances douteuses	8 136	7 782	354	4,55 %
Reprises autres dépréciations	-	-	-	-
Reprises de provisions sur risques et charges bancaires	341	429	- 88	- 20,51 %
Récupération de créances amorties	46	47	- 1	- 2,13 %
Dotations aux provisions et pertes sur créances	- 10 736	- 12 030	1 294	- 10,76 %
Dotations pour dépréciation des créances douteuses	- 4 746	- 7 414	2 668	- 35,99 %
Dotations autres dépréciations – engagement de garantie	-	-	-	-
Dotations autres provisions risques et charges bancaires	- 4 216	- 4 499	283	- 6,29 %
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes	- 1 464	- 104	- 1 360	n.s.
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes	- 310	- 13	- 297	n.s.
TOTAL	- 2 213	- 3 772	1 559	N.S.

NOTE 26 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Plus values sur immobilisations corporelles et incorporelles	1	11	- 10	- 90,91 %
Plus values sur immobilisations financières	7 079	45 041	- 37 962	- 84,28 %
Reprises de dépréciation sur immobilisations financières	2 113	55	2 058	n.s.
Moins values sur immobilisations corporelles et incorporelles	- 985	- 1 143	158	- 13,82 %
Moins values sur immobilisations financières	-	- 95	95	- 100,00 %
Dotations pour dépréciation des immobilisations financières	- 1 154	- 219	- 935	n.s.
TOTAL	7 054	43 650	- 36 596	- 83,84 %

Plus-values sur titres GLF (+ 6,7 millions d'euros), impact net reprise LFGI (+ 2,0 millions d'euros) et dotation CMNE Grand Paris [- 1,1 million d'euros].

L'exercice précédent avait été impacté par les plus-values sur titres GLF (+ 6,0 millions d'euros) et le boni de fusion CMNE Belgium (+ 38,5 millions d'euros).

NOTE 27 Résultat exceptionnel**PRODUITS EXCEPTIONNELS**

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Produits exceptionnels divers	- 1	-	- 1	n.s.
TOTAL	- 1	-	- 1	N.S.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Cotisation péréquation	- 74	- 5 315	5 241	
Subvention versée aux CCM	- 254	- 374	120	- 32,09 %
TOTAL	- 328	- 5 689	5 361	- 94,23 %

NOTE 28 Impôt sur les bénéfices

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Impôts sur les bénéfices	10 235	14 166	- 3 931	- 27,75 %
Dotations pour intégration fiscale		1 954	- 1 954	- 100,00 %
TOTAL	10 235	16 120	- 5 885	- 36,51 %

Le résultat fiscal 2020 de la Caisse Fédérale est déficitaire de - 37,7 millions d'euros [- 50,6 millions d'euros en 2019]. Calculé dans le cadre de l'intégration fiscale, le produit d'impôt sur l'exercice ressort à + 10,2 millions d'euros.

NOTE 29 Dotations et reprises FRBG

	31/12/20	31/12/19	Variation	
Fonds de garantie pour risques bancaires généraux	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

6.8.4.4 Autres informations

6.8.4.4.1 Effectifs

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe gère l'ensemble du personnel employé dans le réseau et les services fédéraux du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe.

L'effectif « équivalent temps plein CDI » est de 2 338,7 au 31 décembre 2020, correspondant à un effectif inscrit de 2 411 personnes.

Par collègue, l'effectif CDI inscrit se répartit ainsi :

- technicien : 1 517 ;
- cadre : 894.

Au 31 décembre, les effectifs présents et inscrits se répartissent en :

- contrats à durée indéterminée : 2 411 ;
- contrats à durée déterminée : 122 ;
- total : 2 533.

6.8.4.4.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Hormis pour la fonction de Président, aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil d'administration.

6.8.4.4.3 L'information sectorielle

Le but de l'information sectorielle est de décomposer les agrégats du compte de résultat en fonction des différents métiers et des différentes zones géographiques dans lesquelles le métier est exercé.

Le Crédit Mutuel Nord Europe est une banque de détail, qui a comme métier l'animation d'un réseau constitué de 137 caisses locales implantées dans 7 départements au nord de la France.

Dans la mesure où la banque n'exerce qu'un métier dans un secteur géographique bien défini, cette information n'est pas détaillée.

Plus particulièrement, la Caisse Fédérale assume le rôle d'établissement de crédit de ses caisses affiliées et veille au respect des normes de gestion destinées à garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard des déposants, des sociétaires, et plus généralement des tiers, ainsi que l'équilibre de leur structure financière.

Elle remplit par ailleurs, les fonctions d'intérêt commun de nature à compléter leurs activités dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux.

L'ensemble des modalités d'intervention est décrit dans le Règlement Financier adopté par le Conseil d'administration.

6.8.4.4.4 Rapport de gestion

En application du règlement de l'ANC 2014-07, le rapport de gestion de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est tenu à la disposition au public au : 4, place Richebé à Lille 59000.

6.9 RAPPORT DE GESTION DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes les informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations prévues par la réglementation.

Faits caractéristiques de l'exercice

Crise sanitaire

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'État pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Au 31 décembre 2020, les prêts garantis par l'État émis par la Caisse Fédérale (centres d'affaires entreprises) s'élèvent à de 93,8 millions d'euros.

Fusion simplifiée de La Française Global Investments et de la Caisse Fédérale du CMNE

Dans le cadre d'une simplification et d'une rationalisation des structures juridiques, de la gouvernance et des flux financiers du Groupe CMNE, le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale et le Directoire de La Française Global Investments ont arrêté conjointement les conditions et modalités de la fusion simplifiée de La Française Global Investments par la Caisse Fédérale du CMNE.

Cette opération de fusion a pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Les activités du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe sont organisées en pôles par métier et par type de marché directement rattachés à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

En complément de son rôle de tête de réseau bancassurance en France et suite à la simplification et à la rationalisation de ses structures juridiques, la Caisse Fédérale détient désormais les deux sociétés holding suivantes :

- BEOBANK pour les activités développées en Belgique ; et
 - Groupe La Française, dédié à l'activité de gestion pour compte de tiers.
- La Caisse Fédérale détient également une participation de 10,22 % dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

Lui sont également rattachées les structures juridiques immobilières, notamment :

- la SA l'Immobilier du CMN portant l'immobilier affecté à l'exploitation professionnelle ;
- la SA NEPI regroupant la gestion d'un ensemble de créances et de biens immobiliers hors exploitation ;
- les Foncières et Immobilière Nord Europe destinées au financement de l'activité immobilière développée dans le réseau, et notamment la « propriété à vie ».

La Caisse Fédérale joue, par ailleurs, le rôle de banque pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe en gérant, notamment, l'activité de trésorerie sur les marchés.

Pour le pôle Bancassurance France constitué au 31 décembre 2020 par un réseau de 137 caisses locales et 8 centres d'affaires Entreprises, elle centralise l'épargne collectée et assure leur refinancement. Elle veille par ailleurs, au respect des normes de gestion destinées à garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard des déposants, des sociétaires, et plus généralement, des tiers, ainsi qu'à l'équilibre de leur structure financière.

En outre, elle remplit les fonctions d'intérêt commun de nature à compléter leurs activités dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux.

À ce titre, elle est l'employeur du personnel mis à la disposition de ses caisses affiliées.

Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 15 janvier 2021, les Présidents des caisses locales de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe ont validé, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le principe d'une adhésion au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Ce vote est sans effet sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

L'activité financière

La gestion du refinancement du Groupe est centralisée à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Les opérations mises en œuvre par la Direction Activités Financières couvrent la gestion saine et prudente de la trésorerie, la couverture des risques du bilan et les opérations d'investissement. Elles s'articulent de la façon suivante :

- d'une part, les opérations de refinancement à moyen et long terme et de swaps de taux qui ont pour but de protéger la marge d'intermédiation en se fondant sur des éléments chiffrés de risque de taux et de liquidité analysés par les Comités financiers de chaque entité du Groupe ;
- d'autre part, les opérations pour compte propre de la Caisse Fédérale ou de Beobank.

Celles-ci se regroupent en deux familles :

- les investissements en actifs liquides qui permettent de répondre aux exigences de la réglementation sur la liquidité ;
- les investissements, en titres obligataires structurés ou peu liquides ou dans des supports de valeurs mobilières et immobilières. Ces investissements sont décidés en Comité financier.

Les opérations de gestion structurelle du bilan, comme les opérations pour compte propre, sont placées sous le contrôle étroit du Comité financier de Groupe et font l'objet de reportings individualisés, puis fusionnés pour mesurer le risque de liquidité.

Concernant le risque de contrepartie, les limites par contrepartie sont arrêtées et révisées, 2 fois par an a minima, par le Comité financier de Groupe sur proposition de la Direction des Risques. La méthodologie de définition des limites est basée sur la notation interne des contreparties, définie par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et homologuée dans le cadre de l'Autorité de Bâle. Pour les contreparties bancaires, des contraintes supplémentaires basées sur les fonds propres et bornes de refinancement des contreparties sont également prises en considération.

De plus, la nature des souscripteurs des titres de créance émis par le CMNE fait l'objet d'un suivi pour mesurer le risque de concentration sur les prêteurs principaux du Groupe.

Le risque de marché porte sur l'ensemble des opérations effectuées par la Direction Financière dans le cadre de sa gestion pour compte propre, ou confiées au Groupe La Française dans le cadre d'une gestion dédiée ; ces opérations sont effectuées dans un cadre précis défini par le Comité financier de Groupe et font l'objet d'un reporting mensuel.

Quant au risque de liquidité, le CMNE le mesure sur deux horizons de temps :

- à long terme, en appliquant les dispositions nationales du Groupe Crédit Mutuel, visant à encadrer la transformation de liquidité. Le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs selon les conventions également utilisées dans le cadre de la mesure du risque de taux et de mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Cette mesure est réalisée sur base statique et le ratio doit être supérieur ou égal à un seuil d'alerte de 95 % sur un horizon de 3 mois à 5 ans. Mesuré chaque trimestre, il est régulièrement supérieur 100 % sur tout l'horizon considéré ;
- à très court terme, en calculant le ratio réglementaire de liquidité à 1 mois (LCR) qui doit être supérieur à un seuil d'alerte de 110 % selon le cadre d'appétence du CMNE. Au 31 décembre 2020, celui-ci est calculé à 161 %.

En termes de refinancement, la Caisse Fédérale du CMNE dispose de trois programmes pour émettre des titres négociables à court terme (NEU CP), des titres négociables à moyen terme (programmes agréés par la Banque de France) et des obligations (programme visé par l'Autorité des Marchés Financiers).

La mesure du risque de taux, visant à protéger la marge future issue des différentes activités du périmètre bancaire et la valeur économique du bilan est analysée pour chaque société soumise à ce risque, par un Comité financier spécifique à un rythme trimestriel.

Le Comité de chaque société peut notamment décider de :

- la mise en place de couverture en cas d'exposition au risque de taux ;
- la mise en place d'actions en cas d'exposition au risque de liquidité. À ce titre, les besoins de liquidité des entités de leasing font l'objet d'un point mensuel, hors Comité financier, pour être couverts avec des opérations financières.

Le Groupe CMNE mesure le risque de taux à l'aide de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI) et de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN), cette dernière permettant la mesure du risque de taux global au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 et de la réglementation Bâle.

Ces mesures font l'objet de limites à caractère réglementaire (VAN) ou de gestion (MNI) selon les recommandations de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de l'Autorité Bancaire Européenne.

Les procédures de contrôle relatives au domaine financier et comptable

Référentiels

- Plan comptable, textes réglementaires et manuels de procédures.
- Règlement général de fonctionnement.
- Règlement Financier.
- Convention de gestion financière du Groupe.

Le Directeur Général Adjoint chargé de la Finance Groupe a sous sa responsabilité :

- la Direction Comptabilité et Fiscalité qui notamment :
 - collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures et veille à leur application ;
 - organise et suit la comptabilité des organismes financiers et des sociétés dont la direction a la charge ;
 - organise les travaux spécifiques à l'arrêté des exercices et à l'établissement des situations intermédiaires ;
 - assure la gestion de la fiscalité du Groupe CMNE ;
 - élabore et met en œuvre les moyens nécessaires à l'amélioration de la sécurité des enregistrements comptables et du contrôle des comptes du Groupe ;
 - propose les adaptations nécessaires ou règles nouvelles à inscrire dans le Règlement Financier ou dans les contrats particuliers régissant les relations entre les différentes sociétés du Groupe ;
 - assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.
- la Fonction Consolidation et Reporting Groupe qui notamment :
 - organise, coordonne entre les différents intervenants et réalise les travaux spécifiques à l'établissement des comptes consolidés et au reporting prudentiel à assurer pour le Groupe ;
 - répond aux exigences, tests et exercices menés par la BCE dans le cadre de la prévention des crises, en relation avec les autres pôles et directions du Groupe et la Confédération Nationale ;
 - définit et actualise les procédures de consolidation utilisées par le Groupe, en cohérence avec celles définies par la Confédération Nationale ;
 - dans le cadre des obligations réglementaires, analyse, suit et commente les différents ratios et assure la mise en œuvre des règles nouvelles en relation avec les fonctions concernées ;
 - collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures, en cohérence avec les exigences réglementaires ;
 - assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes ;
 - développe l'analyse périodique des ratios prudentiels, commente leurs évolutions et fait toute simulation prospective pour le Comité financier afin d'optimiser ces contraintes ;
 - mesure et analyse les impacts financiers et les risques des sociétés stratégiques sur le résultat consolidé.
- la Direction du Contrôle de Gestion Opérationnel qui notamment :
 - met régulièrement à la disposition de la Direction Générale les suivis d'activité et les résultats financiers du Réseau Bancassurance France du Groupe CMNE ;
 - met à la disposition des différents échelons de l'organisation du Groupe CMNE tous les éléments de suivi budgétaire et tous les éléments d'analyse de performance leur permettant de contribuer à l'amélioration du résultat du Groupe, en participant notamment aux Comités techniques (développement et amélioration de la performance) ;
 - propose les adaptations du Règlement Financier et actualise les règles édictées en matière de relation entre les sociétés du Groupe ;
 - conçoit et met à disposition des acteurs du Groupe CMNE les tableaux de bord nécessaires aux responsables opérationnels ;
 - assure toute animation de gestion et la formation spécifique aux différentes instances du Groupe ;
 - établit et contrôle l'analyse de rentabilité par produit, marché, client, etc. ;
 - assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.
- la Direction Performance Financière et Gestion de Bilan qui notamment :
 - produit et construit des tableaux de bord, indicateurs, ratios, résultats de gestion, prévisions de résultats pour les entités du Groupe (CEA réalisé/prévisionnel, marges produits, suivi commission, chiffrage PMT...) mis à la disposition de la Direction Générale et/ou d'autres clients internes ;
 - procède aux chiffrages des prévisions consolidées et ratios prudentiels, dans le cadre des exercices Stress Tests, STE, ICAAP en relation avec les autres pôles et directions du Groupe, et la Confédération Nationale ;
 - analyse les données et propose des améliorations, des préconisations et des conseils dans son périmètre de spécialité ;
 - réalise des études ponctuelles (rentabilité produit, marché...) et émet des préconisations dont des benchmarks externes (confédéraux ou marché) ;

- conseille les interlocuteurs internes et répond aux diverses sollicitations externes (confédération, inspection, commissaires aux comptes, organes de tutelle, etc.) ;
- mesure et gère le risque de taux et le risque de liquidité (reportings confédéraux intégrant les exigences BCE/EBA : BCBS, horizon de survie, STE IRRB, stress test BCE, préparation des Comités Groupe CMNE et Beobank) ;
- est force de proposition dans le choix et la nature des opérations financières ;
- réalise toute étude nécessaire à la prise de décision pour le Comité financier : couverture de la production, politique commerciale... ;
- participe/ contribue aux GT nationaux : liquidité, modélisation, méthodologie et production/animation du Gt modélisation Beobank.
- la Direction des Activités Financières qui notamment :
 - assure le refinancement du Groupe CMNE en levant la liquidité sur les marchés financiers ;
 - gère la réserve de liquidité du Groupe CMNE ;
 - suit les investissements pour compte propre de la CFCMNE décidés en Comité financier ;
 - met en place les opérations de couverture de bilan des entités bancaires du Groupe CMNE ;
 - pilote la liquidité à vue des entités bancaires du groupe ainsi que le collatéral disponible pour les opérations de marché et nécessaire pour la gestion de la liquidité intra-day ;
 - coordonne les projets relatifs aux processus des activités de marché ;
 - participe/ contribue aux GT nationaux : liquidité et taux.

Le dispositif de contrôle comptable et financier

En premier niveau, la Direction Comptabilité s'est dotée des moyens de s'assurer de la qualité des données produites ou transmises pour l'ensemble de ses missions. En deuxième niveau, la Direction du Contrôle Permanent met en œuvre le suivi qualité des contrôles de 1^{er} niveau et réalise des contrôles complémentaires.

Les portefeuilles « placement » et « investissement »

Au 31 décembre, la valeur brute du portefeuille titres s'élève à 1 963,7 millions d'euros contre 2 361,4 millions d'euros à fin 2019, soit une baisse de 397,7 millions d'euros. Les investissements sont ajustés dans le cadre des exigences réglementaires, et notamment la gestion du LCR. L'évolution défavorable des marchés financiers liée à la crise sanitaire a obligé la Caisse Fédérale à acter une dotation nette aux provisions de - 23,1 millions d'euros contre une reprise nette de + 9,0 millions d'euros fin 2019. Les provisions sur le portefeuille titres s'élèvent à 32,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 (22,9 millions d'euros à fin 2019).

Par ailleurs, les cessions enregistrées au cours de l'année ont généré une moins-value nette de - 0,3 million d'euros contre une plus-value nette de + 3,9 millions d'euros en 2019.

Le portefeuille de participation

Les titres de participations et parts dans les entreprises liées représentent 2 356,5 millions d'euros provisionnés à hauteur de 2,3 millions d'euros (contre respectivement 2 337,6 millions d'euros et 4,6 millions d'euros fin 2019).

Les principaux mouvements de l'exercice concernent notamment :

- la sortie des titres de LFGI pour (- 11,8 millions d'euros) suite à l'opération de fusion simplifiée ;
- l'acquisition de certificats d'associés au Fonds de Garantie des Dépôts et Résolution pour (+ 4,9 millions d'euros) ;
- la souscription des dividendes des entités de crédit-bail en actions pour (+ 11,0 millions d'euros) ;
- l'apport à la Foncière et Immobilière Nord Europe pour (+ 8,0 millions d'euros) ;
- l'apport à la SCI Immobilière BCL pour (+ 6,0 millions d'euros).

Les participations dans le domaine bancaire et financier concernent dorénavant :

- BEOBANK : 400,9 millions d'euros (100,0 %) ;
- Groupe La Française : 399,0 millions d'euros (99,9 %) – Holding dédié au pôle Gestion pour Compte de Tiers ;
- NEPI : 15,2 millions d'euros (100 %) – Holding détenant les autres participations, essentiellement à caractère immobilier ;
- Caisse Centrale de Crédit Mutuel : 20,2 millions d'euros (13,1 %).

Les participations dans le domaine des assurances concernent dorénavant le Groupement des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) pour 1 187,7 millions d'euros (10,2 %).

Les participations dans le domaine immobilier sont essentiellement détenues par la SA Immobilière du CMN (60,6 millions d'euros) qui gère les immeubles affectés à l'exploitation professionnelle, par la SA Actéa Environnement (1,0 million d'euros), la SCI Centre Gare (3,2 millions d'euros pour 25,6 % de détention), la Société Foncière Immobilière Nord Europe (42,0 millions d'euros), détenue à 100 %, la SCI Immobilière BCL pour 44,3 millions d'euros (détenue à 55 %) et CMNE Grand Paris détenue à 100 % (1,0 million d'euros).

Les provisions constituées sur le portefeuille de participations s'établissent dorénavant à 2,3 millions d'euros après reprise de la provision sur LFGI pour (+ 3,4 millions d'euros) et la dotation sur CMNE Grand Paris pour (- 1,0 million d'euros).

L'activité clientèle

L'activité clientèle est essentiellement gérée par les caisses locales et les centres d'affaires Entreprises rattachés à la Caisse Fédérale du CMNE. L'encours des ressources de la clientèle s'élève à 586,8 millions d'euros (518,0 millions d'euros en 2019) et se localise sur les comptes ordinaires ainsi que sur les comptes à terme des clients des centres d'affaires Entreprises.

Au 31 décembre, l'encours des créances sur la clientèle s'établit à 939,6 millions d'euros contre 996,2 millions d'euros en 2019 ; il intègre, outre les concours à la clientèle, les encours sous forme de comptes courants débiteurs, prêts amortissables, et les prêts participatifs, accordés aux sociétés du Groupe.

La production de crédits professionnels (dont PGE) réalisée par les centres d'affaires s'élève à 207,0 millions d'euros sur l'exercice 2020 (116,5 millions d'euros en 2019), dont 93,8 millions d'euros au titre des prêts garantis par l'État (PGE).

En application du règlement de fonctionnement applicable au groupe, la Caisse Fédérale intervient également dans les situations suivantes :

- financement des engagements par signature ;
- prêts aux collectivités publiques ;
- en complément des financements accordés par les caisses locales, pour permettre à ces dernières de respecter les ratios de couverture et de division des risques.

Fonds propres

Les capitaux propres (hors résultat) de la Caisse Fédérale s'établissent à 1 504,4 millions d'euros contre 1 267,7 millions d'euros fin 2019. L'évolution est consécutive à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 (+ 223,6 millions d'euros) et à l'augmentation du capital souscrite par les caisses locales (+ 13,1 millions d'euros).

Le bénéfice constaté au 31 décembre 2020 pour un montant de 7,7 millions d'euros sera affecté en totalité en réserves.

Formation du résultat

Le PNB est principalement impacté par :

- Les conditions des opérations de trésorerie initiées par la Caisse Fédérale au titre de la centralisation de la trésorerie pour l'ensemble du Groupe ; ces conditions souvent associées aux conditions de marché relèvent des conventions mises en place ou du Règlement Financier s'agissant des relations avec les caisses locales.

En 2020, l'évolution des taux conjugués aux remboursements d'emprunts ont amélioré la marge financière de (+ 36,2 millions d'euros). Cette évolution favorable permet de palier à la baisse des commissions (- 2,2 millions d'euros) et à l'effort de dotation consenti sur le portefeuille (- 9,9 millions d'euros). L'exercice se solde par des opérations de cessions sur le portefeuille de placement ayant généré une moins-value nette de (- 0,3 million d'euros) contre une plus-value nette de (+ 3,9 millions d'euros) en 2019.

- Les revenus des titres à revenu variable qui sont constitués principalement des dividendes perçus sur les titres de participation.

	Dividendes 2020 (en M€)
Groupe La Française	19,7
Bail Actéa	7,0
Bail Actéa Immobilier	4,0
Nord Europe Partenariat	3,5
Immobilière du CMN	3,0
Caisse Centrale CM	1,3
SCI Immobilière BCL	1,2
SCI Centre Gare	1,0
NEPI	0,7

Plusieurs distributions sur SCPI et FCPR ont également généré des revenus pour + 5,0 millions d'euros (contre + 8,7 millions d'euros en 2019).

Les charges générales d'exploitation sont présentées nettes des facturations de charges de personnel et frais communs faites aux caisses locales, et des charges refacturées aux sociétés du Groupe.

Elles s'établissent, à (- 37,3 millions d'euros) contre (- 36,0 millions d'euros) pour l'exercice 2019.

Après actualisation des provisions « ex-ante », et prise en compte d'une provision sectorielle suite à la crise sanitaire, le coût du risque 2020 ressort à un niveau de (- 2,2 millions d'euros).

Les gains sur actifs immobilisés ont principalement pour origine les plus-values constatées sur les cessions des titres Groupe La Française pour (+ 6,7 millions d'euros) contre (+ 6,0 millions d'euros) en 2019, par la reprise de provision consécutive à l'opération de fusion simplifiée de La Française Global Investments (+ 2,0 millions d'euros) et à la dotation de la ligne de participation CMNE Grand Paris pour (- 1,0 million d'euros).

Résultat exceptionnel : la Caisse Fédérale n'a que très peu contribué à la péréquation des résultats des caisses locales et a continué à subventionner les « caisses en difficulté » pour un montant de - 0,2 million d'euros ainsi que la caisse solidaire pour (- 0,2 million d'euros).

Par ailleurs, la bonification relative à l'enveloppe de crédits à la consommation octroyée aux caisses locales s'est élevée à - 0,2 million d'euros.

Impôts sur les bénéfices : le résultat fiscal 2020 de la Caisse Fédérale est déficitaire de - 37,7 millions d'euros. Calculé dans le cadre de l'intégration fiscale, l'impôt calculé au titre de l'exercice ressort à + 10,2 millions d'euros contre + 16,1 millions d'euros en 2019. La Caisse Fédérale a reçu, sur l'exercice, des dégrèvements d'IS suite à sa réclamation sur les provisions « article 13 » pour (+ 1,6 million d'euros).

Ainsi, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 7,7 millions d'euros contre 223,6 millions d'euros en 2019.

Affectation du résultat

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de 7 747 335,78 euros comme suit :

- réserve légale : 387 366,79 euros ;
- réserves statutaires ou diverses : 7 359 968,99 euros.

Le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices est repris à l'annexe 1.

Informations sur les délais de paiement

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture de l'exercice 2020, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

<i>En milliers d'euros</i>	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
A – Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées TTC	-	18	6	3	4	31
Montant total des factures concernées TTC	989,70	49,20	17,40	13,80	6,00	86,40
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	Le % des factures reçues non réglées à la date de clôture est inférieur à 3 % du montant des achats TTC de l'exercice					
B – Factures exclues du A relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	-
C – Délais de paiements de référence utilisés (article L. 441 6 ou article L. 443 1 Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours à date de facture					

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse Fédérale du CMNE.

Perspectives d'avenir

La Caisse Fédérale du CMNE poursuivra en 2021 son rôle de banque pour l'ensemble du Groupe CMNE ; en sa qualité de holding, elle mettra à profit ses possibilités de financement ou de refinancement pour assurer le développement de ses différentes activités dans un environnement économique et financier qui reste incertain.

Le Conseil d'administration

Le Président

Olivier Oger



Annexe 1 Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	325 970	334 348	352 877	372 545	385 722
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Produit Net Bancaire	97 131	75 798	37 724	209 314	30 277
Résultat Brut avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	65 788	44 829	-4 234	176 114	-4 265
Impôts sur les bénéficiaires	-13 119	3 455	31 144	16 120	10 235
Prov. participation des salariés due au titre de l'exercice	92	20	0	0	94
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	71 561	140 524	239 841	223 587	7 747
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Intérêts statutaires attribués à chaque part de capital	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	2 705	2 552	2 527	2 501	2 440
Montant de la masse salariale de l'exercice	178 134	178 611	179 489	182 733	176 154
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	19 026	18 946	19 101	19 875	18 885

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Deloitte & Associés : les principales missions réalisées sur l'exercice 2020 ont porté sur des revues de conformité à certaines réglementations ;
- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2020 ont porté sur des revues de conformité à certaines réglementations et au rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

RISQUE DE CRÉDIT – DÉPRÉCIATION DES PRÊTS ET CRÉANCES DE LA CLIENTÈLE

Risque identifié

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est exposée aux risques de crédit. Comme mentionné à la note 3 de l'annexe, le stock de dépréciation sur les encours de crédit s'élève à 23 M€ pour un encours brut de prêts et créances à la clientèle de 963 M€ (dont un encours faisant l'objet de dépréciation individuelle de 55,1 M€) au 31 décembre 2020.

Le risque de crédit résulte de l'incapacité des clients de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe à faire face à leurs engagements financiers. Votre établissement constitue ainsi des dépréciations destinées à couvrir ce risque, en appréciant le risque de pertes. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des crédits et engagements hors bilan concernés ou de dépréciations collectives pour les portefeuilles de crédits présentant des risques homogènes et non dépréciés individuellement.

Ainsi, les encours de crédits ayant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées sur base individuelle. Ces dépréciations sont appréciées dossier par dossier, à dire d'expert, en tenant compte de l'effet des garanties. Elles sont égales aux pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux (déduction faite des flux déjà encaissés) et les flux prévisionnels.

Par ailleurs, votre Banque enregistre des provisions collectives dont les modalités d'estimation sont basées sur des modèles développés par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La pandémie du Covid-19 a conduit à une crise sanitaire et économique qui affecte la capacité de remboursement des emprunteurs avec des situations contrastées selon les zones géographiques et les secteurs d'activité. En réponse à cette crise, des mesures gouvernementales spécifiques à chaque pays ont été déployées (dispositifs de chômage partiel, prêts garantis par l'état, moratoires, etc.).

Dans ce contexte marqué par une incertitude importante liée au contexte évolutif de la pandémie et par l'absence de situation historique comparable, les modalités de calcul des provisions collectives ont nécessité un certain nombre d'adaptations telles que précisées dans la note II.4.4. Ces dépréciations pour pertes attendues sont complétées par des dotations sur base sectorielle.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit et une zone d'attention particulière pour l'exercice 2020, dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19, étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction tant dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations collectives que dans l'appréciation du niveau de provisionnement individuel des encours de crédits en risque avéré.

Notre réponse

Dépréciation des encours de crédits douteux et contentieux sur base individuelle

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons d'une manière générale, examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.

Ainsi, dans ce cadre, nos travaux ont notamment consisté en la réalisation :

- de tests de contrôle sur le dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ainsi que sur le processus de revue de crédit et sur le dispositif de valorisation des garanties ;
- par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Provisionnement collectif

Nos travaux ont principalement consisté à :

- vérifier l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits ;
- une revue critique des travaux des auditeurs du Groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :
 - ont vérifié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence adéquate le caractère approprié des modèles de dépréciations et les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations,
 - ont réalisé des contrôles portant sur les évolutions méthodologiques et les adaptations apportées aux modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19,
 - ont apprécié la pertinence de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2020,
 - ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits,
 - ont examiné les options normatives et les modalités de calculs retenues pour les provisions sectorielles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous portant sur les informations relatives aux délais de paiement.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe par l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 30 mai 2012 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 14^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 9^e année.

Précédemment, le cabinet CEAFA Européenne Audit, qui a été racheté par le cabinet BDO Marque et Gendrot (lui-même racheté ensuite par Deloitte & Associés), ont exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe respectivement de 1994 à 2006 et de 2006 à 2007.

Précédemment, le cabinet ACEA, qui a été racheté par le cabinet Mazars, a exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe de 1994 à 2011.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement [UE] n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris – La Défense, le 13 avril 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars

Anne VEAUTE



Deloitte & Associés

Marjorie BLANC LOURME





7

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES



7.1	ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	290	7.4	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2021	293
7.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	291	7.4.1	Projets de résolutions	293
7.2.1	Concernant la société	291	7.5	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	295
7.3	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2021	292	7.6	COORDONNÉES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE	296
7.3.1	Projets de résolutions	292		Pôle Bancassurance	296
				Pôle Asset-management	296

7.1 ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Attestation du responsable de la publication du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également qu'à ma connaissance, le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille, le 16 avril 2021



Éric Charpentier
Directeur Général

7.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est une Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable, dont le siège social est à Lille, 4 Place Richebé. Elle est régie par la Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, la Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et la Loi bancaire du 24 janvier 1984 (intégrée dans le Code monétaire et financier depuis le 1er janvier 2001).

La durée de la Caisse Fédérale est fixée à 99 années, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés dont le numéro est : RCS Lille Métropole 320 342 264.

Le Crédit Mutuel Nord Europe existe dans sa configuration actuelle depuis les regroupements intervenus en 1993 et 1994 entre trois Caisses Fédérales de Crédit Mutuel : Nord, Artois-Picardie et Champagne-Ardenne.

Les documents juridiques relatifs au Crédit Mutuel Nord Europe peuvent être consultés au siège social de la société, 4 Place Richebé 59000 Lille.

7.2.1 Concernant la société

7.2.1.1 Objet social

La Caisse Fédérale a pour but de gérer les intérêts communs des Caisses affiliées et de leurs sociétaires. Elle a notamment pour objet :

- d'accepter des dépôts de fonds de toutes personnes morales, en particulier des caisses affiliées et, à titre exceptionnel et sur accord du Conseil d'administration, de personnes physiques. Elle assure également tous recouvrements et paiements pour le compte de ses déposants ;
- d'établir entre les caisses affiliées, un mécanisme de compensation ;
- de faire aux caisses affiliées des avances avec ou sans affectation spéciale ;
- de faire des emplois de trésorerie ou d'épargne ;
- de se procurer les capitaux par emprunts, avances, escomptes ou émission d'emprunts obligataires, ainsi que par tout moyen autorisé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et les textes subséquents ;
- de prendre toute participation dans toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;
- de déterminer et de mettre en œuvre la méthodologie et les critères nécessaires au respect des règles de supervision françaises et européennes ;
- de mettre en place et d'assurer le suivi d'une politique des risques.

Et plus généralement, d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de ses caisses affiliées, toutes opérations conformément à son statut d'établissement de crédit, tous services d'investissement, toutes activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des opérations d'assurances.

7.2.1.2 Répartition statutaire des bénéfices

La Caisse Fédérale est soumise aux dispositions prévues par le statut de la coopération : « les sommes disponibles, après imputation sur les excédents d'exploitation des versements aux réserves légales et du paiement des intérêts aux titres constituant le capital social, sont mises en réserve ou attribuées sous forme de subvention à d'autres coopératives ou œuvres d'intérêt général ou professionnel ».

7.2.1.3 Tenue des assemblées générales

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année, avant le 31 mai. Elle peut être convoquée extraordinairement toutes les fois que le Conseil d'administration ou un quart des sociétaires le demande. Les motifs de la convocation doivent, dans ce dernier cas, être présentés par écrit au Président du Conseil d'administration.

L'assemblée générale est convoquée par le Président du Conseil d'administration. Si le Président du Conseil d'administration refusait de convoquer l'assemblée générale réclamée par un quart des sociétaires, ceux-ci pourraient donner mandat écrit à l'un d'entre eux pour procéder à cette convocation.

La convocation de l'assemblée générale est faite au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par publication dans un journal d'annonces légales.

La convocation mentionnera les questions portées à l'ordre du jour et, le cas échéant, la liste des noms du quart des sociétaires qui auraient réclamé la convocation de l'assemblée générale.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration. Il peut comporter, outre les propositions émanant du Conseil d'administration, toute question présentée au Conseil six semaines au moins avant la convocation de l'assemblée générale sur la requête revêtue de la signature d'un dixième au moins du nombre total des sociétaires.

Il ne peut être mis en délibération dans toute assemblée générale que les objets portés à l'ordre du jour.

7.2.1.4 Document d'information annuelle

Au cours de l'année 2020, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe a publié trois documents contenant une information financière :

- en avril 2020, le rapport annuel relatif à l'exercice 2019 ;
- en mai 2020, les dossiers de présentation financière requis par la Banque de France pour les émetteurs de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) et à moyen terme (NEU MTN) ;
- en août 2020, l'information financière semestrielle au 30 juin.

7.2.1.5 Calendrier des publications financières

Agenda sous réserve de modification

Résultats annuels 2020	Mai 2021
Résultats semestriels	Août 2021

7.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2021

Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe
4, Place Richebé – 59000 LILLE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

7.3.1 Projets de résolutions

Première Résolution

[Approbation des comptes sociaux]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2020 dans leur forme et leur teneur qui se soldent par un excédent de recettes de 4 189,32 euros.

L'assemblée générale décide de l'affecter en totalité au report à nouveau et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

Deuxième Résolution

[Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 612-5 et suivants du Code de commerce]

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate qu'aux termes du rapport spécial des commissaires aux comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Troisième Résolution

[Approbation des comptes sociaux globalisés]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux globalisés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième Résolution

[Approbation des comptes consolidés]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe établis selon les normes IFRS et arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cinquième Résolution

[Budget 2021]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, arrête le budget de la Fédération à 3 637 milliers d'euros pour l'année 2021. La part des cotisations de chaque Caisse adhérente est fixée à 0,0144 % du montant moyen des capitaux gérés.

Sixième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Madame Sabine DUCROCCQ.

Sur proposition du comité des nominations, l'assemblée générale décide de réélire Madame Sabine DUCROCCQ pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Laquelle déclare accepter cette fonction.

Septième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe CACAUX.

Sur proposition du comité des nominations, l'assemblée générale décide de réélire Monsieur Philippe CACAUX pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Lequel déclare accepter cette fonction.

Huitième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur Michel HEDIN.

Eu égard aux dispositions statutaires, l'assemblée générale prend acte du fait que le mandat de Monsieur HEDIN ne peut être renouvelé et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Neuvième Résolution

[Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes]

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats de commissaire aux comptes titulaire, et de commissaire aux comptes suppléants, décide de renouveler pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026, le mandat de la société MAZARS, représentée par Madame VEAUTE, comme commissaire aux comptes titulaire.

Laquelle déclare accepter cette fonction.

Comme le permettent dorénavant la législation et nos statuts, l'assemblée générale décide de ne plus nommer de commissaire aux comptes suppléant.

Dixième Résolution

[Pouvoirs en vue des formalités]

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

7.4 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2021

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
4 Place Richebé – 59000 Lille
Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

7.4.1 Projets de résolutions

Première Résolution

[Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des commissaires aux comptes approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qui lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Deuxième Résolution

[Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions et engagement visés aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.

Troisième Résolution

[Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 7.747.335,78 € de la manière suivante :

Réserve légale	387.366,79 €
Réserves ordinaires	7.358.968,99 €

Quatrième Résolution

[Evolution du capital social]

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate que le capital social, qui était 372.545.250 € en fin d'exercice 2019, s'établit à 385.721.700 € au 31 décembre 2020.

Cinquième Résolution

[Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Directeur Général]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Eric CHARPENTIER, Directeur Général.

Sixième Résolution

[Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Directeur Général Délégué]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Christian NOBILI, Directeur Général Délégué.

Septième Résolution

[Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Président du Conseil d'administration]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Olivier OGER, Président du conseil d'administration.

Huitième Résolution

[Vote sur les principes et les critères de détermination des éléments composant la rémunération du Directeur Général]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des dirigeants, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat, à Monsieur Eric CHARPENTIER, Directeur Général.

Neuvième Résolution

[Vote sur les principes et les critères de détermination des éléments composant la rémunération du Directeur Général Délégué]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des dirigeants, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat à Monsieur Christian NOBILI, Directeur Général Délégué.

Dixième Résolution

Vote sur les principes et les critères de détermination des éléments composant la rémunération du Président du conseil d'administration)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport de gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des dirigeants, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de son mandat à Monsieur Olivier OGER.

Onzième Résolution

[Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2020 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel par la Caisse Fédérale]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport de gouvernement, donne un avis favorable sur le montant global des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 4.539.874 €, versées durant l'exercice écoulé à 46 salariés, à savoir les membre du Conseil d'administration, les dirigeants effectifs, au sens de l'article L.511-73, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Douzième Résolution

[Vote consultatif sur l'enveloppe des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2020 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel au périmètre du Groupe CMNE]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne un avis favorable sur le montant des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 17.899.661 €, versées durant l'exercice écoulé à 105 personnes, à savoir les membres du Conseil d'administration, les dirigeants effectifs, au sens de l'article L.511-73, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque au périmètre du Groupe.

Treizième Résolution

[Résolution sur l'enveloppe de "Jetons de Présence"]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Comité des Rémunérations, de fixer le montant maximal des indemnités annuelles compensatrices de temps passé, à allouer aux membres du conseil d'administration à la somme de 120.000 euros pour l'exercice 2021.

Cette enveloppe pourra être utilisée en tout ou partie, selon les modalités validées par le conseil d'administration.

Quatorzième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Madame Sabine DUCROCQ,

Sur proposition du comité des nominations, l'assemblée générale décide de réélire Madame Sabine DUCROCQ, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Laquelle déclare accepter cette fonction.

Quinzième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Madame Véronique HOSTI.

Sur proposition du comité des nominations, l'assemblée générale décide de réélire Madame Véronique HOSTI pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Laquelle déclare accepter cette fonction.

Seizième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Monsieur Philippe CACAUX.

Sur proposition du comité des nominations, l'assemblée générale décide de réélire Monsieur Philippe CACAUX, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

lequel déclare accepter cette fonction.

Dix-septième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Monsieur Damien PELLETIER.

Sur proposition du comité des nominations, l'assemblée générale décide de réélire Monsieur Damien PELLETIER pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Lequel déclare accepter cette fonction.

Dix-huitième Résolution

[Renouvellement des mandats d'administrateur]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Monsieur Michel HEDIN.

Eu égard aux dispositions statutaires, l'assemblée générale prend acte du fait que le mandat de Monsieur HEDIN ne peut être renouvelé, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Dix-neuvième Résolution

[Pouvoirs en vue des formalités]

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

7.5 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Table de concordance	Pages
ORGANIGRAMME	
Présentation de la société et du Groupe	5-9
Liens de dépendance de la société au sein du Groupe	/
ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
Noms et fonctions des membres des organes d'administration et de direction et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci	12-13, 20-22
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	19
Composition et fonctionnement des Comités	14
APERÇU DES ACTIVITÉS	
<ul style="list-style-type: none"> ● Principales activités ● Principales activités de la société ● Nouveau produit et/ou nouvelle activité ● Principaux marchés ● Position concurrentielle de la société 	28-40
INFORMATION SUR LES TENDANCES	
Déclarations sur les perspectives de la société	41-42
Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	41-42
Facteur de risques	50-135
Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF)	144-163
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société	
Principaux actionnaires	23-25
Nature du contrôle exercé par la société	50-135
Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société	/
États financiers	170-276
<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifications des informations financières historiques annuelles ● Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées ● Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux 	245-249
Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	/
Date des dernières informations financières auditées	31/12/20
Informations financières intermédiaires	/
<ul style="list-style-type: none"> ● Informations financières semestrielles ● Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen 	/
Procédures judiciaires et d'arbitrage	/
Changement significatif de la situation financière de la société	/
INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	
Personnes responsables	
Responsable du document de référence	290
Attestation du responsable	290
Histoire et évolution de la société	
Raison sociale et nom commercial de la société	291
Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	291
Date de constitution et durée de vie de la société	291
Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine	
Adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	296
Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité	/
CONTRATS IMPORTANTS	
INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	

7.6 COORDONNÉES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

PÔLE BANCASSURANCE

Réseau France

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE)

4 Place Richebé – 59000 Lille.

Tél : 03 20 78 38 38

Site internet : www.cmne.fr

- Président du Conseil d'administration : **Olivier OGER**
- Directeur Général : **Éric CHARPENTIER**
- Directeur Général Délégué : **Christian NOBILI**

Bail Actéa

4 Place Richebé – 59000 Lille

Tél : 03 28 02 57 05

Site internet : www.bail-actea.fr

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Bernard DUFERMONT**
- Directeur Général Délégué : **Jean-François VENO**

Bail Actéa Immobilier (ex Nord Europe LEASE)

4 Place Richebé – 59000 Lille

Tél : 03 28 02 56 26

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Bernard DUFERMONT**
- Directeur Général Délégué : **Jean-François VENO**

Nord Europe PARTENARIAT

4 Place Richebé – 59000 Lille

Tél : 02 28 02 56 83

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Philippe AMOURIAUX**

Réseau Belgique

BEOBANK NV/SA

Boulevard G^{al} Jacques, 263 G – 1050 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 626 51 11

Site internet : www.beobank.be

- Président du Conseil d'administration : **Éric CHARPENTIER**
- Président du Comité de Direction : **Guy SCHELLINCK**

PÔLE ASSET-MANAGEMENT

Groupe La Française

128 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Olivier OGER**
- Président du Directoire : **Patrick RIVIÈRE**

La Française Asset-Management

128 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 43 12 01 00

Site internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIERE**
- Président du Directoire : **Jean-Luc HIVERT**

La Française Real Estate Managers

128 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIERE**
- Président du Directoire : **Philippe DEPOUX**
- Directeurs Généraux : **Marc-Olivier PENIN et David RENDALL**

La Française AM Finance Services

128 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMTE**
- Directeurs Généraux : **Thierry SEVOUMIANS et Thierry GORTZOUNIAN**

Inflection Point By La Française

78 Brook Street – London W1K5EF (Royaume-Uni)

Site internet : www.la-francaise.com

Veritas Portfolio GmbH KG

Taunusanlage 18 – Main Building

60325 Frankfurt

Germany

Crédit photos : GettyImages - Anouk Desury (Photo couverture :
Typhanie Dauvillez, Conseillère Commerciale et Bernard Bleuse, Conseiller Commercial - Agence de Lille Liberté).



4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél. : +33 (0)3 20 78 37 51

www.cmne.fr